

VITAM
IMPENDERE
VERO.

N^o 68



Library
of the
University of Toronto

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

DETERMINATIO
SACRÆ FACULTATIS
PARISIENSIS,

Super Libro cui Titulus,

ÉMILE ou *DE L'ÉDUCATION.*

CENSURE
DE LA FACULTÉ
DE THÉOLOGIE DE PARIS,

Contre le Livre qui a pour titre,

ÉMILE ou *DE L'ÉDUCATION.*



A PARIS,

Chez PIERRE-ALEXANDRE LE PRIEUR, Imprimeur du Roi ;
rue Saint Jacques, à l'Olivier.

M. DCC. LXII.

REPUBLICAN PARTY

STATE OF OHIO

CONSTITUTION

ARTICLE I

SECTION 1

SECTION 2

SECTION 3

SECTION 4

SECTION 5

SECTION 6

SECTION 7

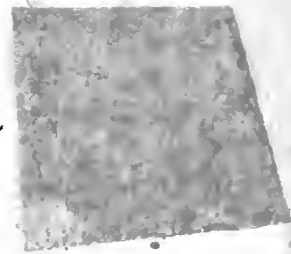
SECTION 8

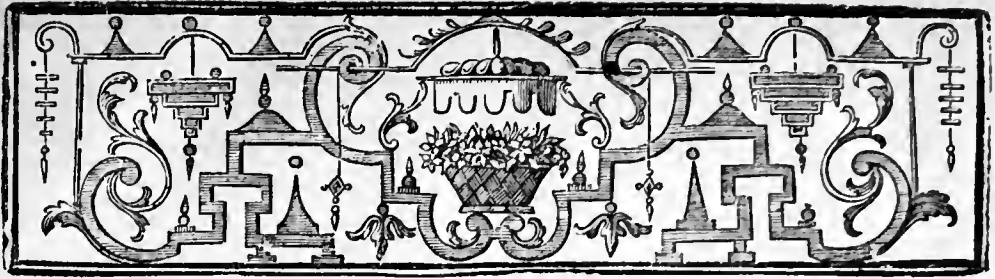
SECTION 9

SECTION 10

SECTION 11

SECTION 12





EXTRAIT EXTRACTUM
DES REGISTRES E COMMENTARIIS
DE LA FACULTÉ SACRÆ FACULTATIS
DE THÉOLOGIE DE PARIS. P A R I S I E N S I S .

PRÉFACE.

LUNDI 7 Juin 1762; les Députés ordinaires de la Faculté de Théologie s'étant assemblés, M. Gervaise, Syndic, représenta qu'il se répandoit de toutes parts un livre intitulé : *EMILE, ou de l'Education*, & que son Auteur étant malheureusement trop connu pour un grand maître de corruption & d'erreur, son ouvrage, également contraire à la foi & aux mœurs, étoit lu avec une avidité qui ne pouvoit que leur être funeste.

M. le Syndic ayant lu ensuite quelques endroits de ce livre, l'avis unanime des Députés fut de porter cette affaire à la prochaine assemblée générale de la Faculté, afin qu'elle avisât elle-

PRÆFATIO.

DIE lunæ septimâ mensis Junii 1762 convenere sacræ Facultatis Deputati ordinarii, ad quos retulit Dig. D. Syndicus, S. M. N. Gervaisè prodire in lucem librum à noto nimis, nimisque famoso Doctore nequitix scriptum, cui titulus: *EMILE, ou de l'Education, quem homines innumeri amant nocturnâ d'urnâque manu versare non sine maximo & Christianæ fidei & morum periculo.*

Cum verò operis nefandi textus nonnullos recitassèt Dig. D. Syndicus, ea fuit Deputatorum unanimitis sententia, rem frequentibus commiis agitandam esse, ut videret sacer ordo quo potissimum præsidio

laboranti apud nos Religioni succurreret.

Hæc autem est à Dig. D. Syn- dico oratio habita in comitiis generalibus ordinariis die primâ mensis Julii 1762.

Venerande Domine pro Decane:

PATRES SAPIENTISSIMI,

Nunquid ergò illa nunc adven- zat apud Apocalypsim prænuntiata ætas ultima, quâ exoritura sunt monstra quæ insidientur fidei Christianæ, Religionis perniciem anhelent, in vastitatem exitiumque vo- cent, si fieri posset, Ecclesiam quam Christus acquisivit sanguine suo, connubioque sibi junxit æternum stabili?

Eccè enim nova caput effert progenies, infelici illo patre creata, quem in novorum Philosophorum castris talem esse crediderim, quales sunt quandoque apud hostes nostros barbari illi, non milites, sed latrones & sicarii, quibus nihil pensi est, dummodò cædant, furentur, urant, per vim, per fraudem grassentur, ut suæ indulgeant pravitati, expleantque instam nocendi libidinem.

Sic Auctor libri cui titulus, EMILE, ou de l'Education, in id unice intentus ut præcos mores in contemptum adducat, sibi que famam, nescio quam, per publica damna surripiat; utrum vera do-

(4)

même aux moyens les plus propres à secourir la Religion si horriblement attaquée dans cet ouvrage.

La Faculté de Théologie s'étant donc assemblée le premier Juillet, M. le Syndic y prononça le discours suivant.

MESSIEURS,

Seroit-il donc arrivé, ce dernier âge prédit par l'Auteur inspiré de l'Apocalypse, où l'on verra s'élever des hommes impies, ou plutôt des monstres; qui dresseront des pièges à la foi, méditeront la perte de la Religion, & s'il étoit possible, détruiront, anéantiront l'Eglise; que Jesus-Christ s'est acquise au prix de tout son sang, & qu'il s'est unie, comme son Epouse, par une alliance éternelle?

Car voilà que paroît avec audace la nouvelle production d'un Auteur infortuné, tel, dans le camp des philosophes nouveaux, que le font quelquefois dans le camp de nos ennemis ces hommes barbares qui, bien moins soldats que brigands & assassins, ne pensent qu'à piller, à massacrer, à brûler, à ravager avec violence & par fraude, pour assouvir leur méchanceté, & satisfaire l'inclination comme naturelle qu'ils ont de nuire.

Tel est, dis-je, l'Auteur du livre intitulé: *EMILE, ou de l'Education*, qui n'ayant d'autre dessein en écrivant que d'inspirer du mépris pour les mœurs antiques, & de se faire, aux dépens

de la félicité publique, je ne sçais quelle réputation, se met peu en peine d'écrire des choses véritables, pourvu qu'il en avance de nouvelles & d'inouïes : homme tout-à-fait indéfinissable & incompréhensible ; il voudroit être Diogene, si Diogene n'eût pas existé ; Philosophe cynique parmi les Chrétiens, il seroit Philosophe chrétien parmi les Cyniques ; ennemi des lettres, & leur partisan ; législateur de la société, & son destructeur ; panégyriste perpétuel de l'honnêteté, & s'il en fut jamais, maître éloquent du libertinage ; sans autre religion que la naturelle, si, toutes fois, on peut appeller naturelle une religion qui, n'étant pas celle de tous, ne l'est que d'un homme qui se plaît à

défigurer par-tout la nature & ses principes ; en cela seulement disciple de Jesus-Christ, qu'il préfère Jesus-Christ à Socrate ; mais sans faire le moindre cas des dogmes de sa Religion, & ne rougissant pas d'insinuer assez ouvertement que ce Sauveur adorable a enduré la mort qu'il avoit méritée.

Ah ! si pour se rendre fameux, cet Auteur ne cherche qu'à s'attirer d'illustres ennemis, & à immortaliser son nom par de grands crimes, comme un autre Erostrate, qu'il renverse nos temples & les réduise en poudre ; quel besoin de temples, en effet, s'il n'y a rien d'important dans la Religion, que le culte intérieur ?

Mais du moins, que, respectant ce qu'il y a de saint dans nos mœurs, il ne tente pas de faire, des femmes & des filles de notre France, des femmes & des filles de quelque coins de l'Asie ; que, plein de vénération pour tout ce

ceat, curat leviter, modo nihil doceat nisi novum & inauditum ; Diogenis famæ avidus, si Diogenes non extitisset ; inter Christianos nunc cynicus, mox futurus Christianus, si degeret inter cynicos ; osor litterarum & cultor ; Societatis legislator & everfor ; honestatis laudator indefessus, & omnis spurcitiei præceptor disertissimus ; nulli Religioni addictus nisi naturali, si tamen naturalis dici queat Religio, quæ non omnium est, sed unius hominis ipsum naturæ vultum ubique deformantis ; hoc solo nomine Christi discipulus, quod Christum anteponat Socrati, dum Christianæ Religionis dogmata nullo habet loco & numero, ipsumque Christum justâ morte multatum fuisse apertissimè indicat.

Ah ! si cupiat magnis inimicitiiis clarescere, nomenque suum magnis criminibus posteritati consecrare, templa nostra evertat, incendat alter Erostratus : quid enim templis opus est, si omnia in Religione

Emile Tome III, page 134.

quâlibet nugæ sint præter cultum internum ?

At quod sanctum in moribus nostris est, intactum relinquat, nec ad Gallicas virgines Asiaticarum pellicum vitia traducat : creatur quod in Religione sacrum est, nec fidei rationabile obsequium derideat tanquam vana superstitionis argu-

mentum : si in pectore haud Gallico, Gallicos sensus versare nequeat, satis sit proximam imperio ruinam portendere, obiectâ malignè ruinæ causâ, nec quod proximè eveniurum somniat, id pravis suis documentis acceleret, faces accendendo Catilinariis & Neronianis rædis multò funestiores : tutum ne etenim esse potest imperium in quo sacra periclitantur ? An regia jura stabunt inconcussa, si divina proculcentur ?

arriver, il n'allume pas dans ce Royaume des flambeaux plus dangereux mille fois que ne le furent à la République Romaine ceux que les Catilina & les Nerons y allumerent. Et comment un Etat peut-il être en sûreté, quand la Religion est en péril ? Qui foule aux pieds les droits de la divine Majesté, ne connoît plus les droits de la Majesté royale ?

Atqui his & aliis ejusmodi venenis madet liber iste cui hodiè manus insudat vulgi, quem & ventosi Trosculi & Sciolæ nostræ mulieres habent in deliciis ; cum illis vigilat, quiescit cum illis, cum illis ambulat in urbe, cum illis rusticatur ; adeoque nulla jam schola est harâ pratenfi Philosophi frequentior, ut ferè sit indecorum ex ejus grege non haberi Philosophum, parumque absit, quin ejus discipuli, humanæ dignitatis immemores, quadrupedante terram sonitu quatiant.

me honteux de ne pas se déclarer du nombre de ses Eleves, & peu s'en faut qu'oubliant l'honneur qu'on a d'être homme, on ne se fasse gloire de ressembler aux bêtes & de les imiter.

Nè latiùs manet morbi contagio, præsto sit oportet qui se & Religionis & patriæ vindicem profiteatur.

Supremus quidem Senatus in pu-

que la Religion renferme de mystérieux & de sacré, il ne traite pas de foiblesse d'esprit & de superstition la soumission raisonnable que nous rendons aux objets de la foi, & si les sentimens naturels aux cœurs François ne sont pas ceux de son cœur étranger, qu'il lui suffise de présager follement la ruine de la Monarchie, & d'en taire malignement la cause, & que, voulant hâter par ses leçons détestables ce qu'il a rêvé devoir bientôt

arriver, il n'allume pas dans ce Royaume des flambeaux plus dangereux mille fois que ne le furent à la République Romaine ceux que les Catilina & les Nerons y allumerent. Et comment un Etat peut-il être en sûreté, quand la Religion est en péril ? Qui foule aux pieds les droits de la divine Majesté, ne connoît plus les droits de la Majesté royale ?

Or, ce livre que nous vous déferons, MESSIEURS, tout rempli qu'il est de poisons mortels, qui devroient en inspirer une éternelle horreur, est recherché avec le plus vif empressement. Nos Petits-Mâîtres & nos demi-Sçavantes en font leurs délices ; chacun veut l'avoir avec soi la nuit comme le jour, à la promenade comme dans son cabinet, à la campagne comme à la ville ; point d'école aujourd'hui plus fréquentée que celle de ce prétendu Philosophe. Il est com-

me honteux de ne pas se déclarer du nombre de ses Eleves, & peu s'en faut qu'oubliant l'honneur qu'on a d'être homme, on ne se fasse gloire de ressembler aux bêtes & de les imiter.

Pour arrêter le cours d'un mal aussi contagieux, que tout sincère amateur de la Religion & de la Patrie se prépare donc à leur vengeance.

Par son Arrêt du 9 Juin der-

nier, le Parlement a déjà flétri l'audacieux Auteur de cette monstrueuse philosophie, & ce n'est qu'en fuyant qu'il a pu en éviter les suites. Hé, que pourroit-il alléguer pour sa défense, s'étant condamné lui-même? » C'est, » dit-il, une inexcusable pré- » somption de professer une au- » tre Religion que celle où l'on » est né: & toutes les Religions » particulieres sont autant de sa- » lutaires institutions, qui peu- » vent toutes avoir leur racine » dans le climat, dans le gou- » vernement, dans le génie des » peuples, ou dans quelqu'autre » cause locale, qui rend l'une » préférable à l'autre selon les » temps & selon les lieux ».

La moindre peine que ce Sénat auguste auroit prononcée contre le coupable auroit été sans doute de le releguer au fond des forêts, lui qui vivant avec des hommes, rougit de l'être, & qui desirant dans un autre Ecrit que tous les hommes vécuissent comme les Sauvages, dans celui que nous vous déferons, toujours en cela semblable à lui-même, n'a d'autre but que de former réellement des Sauvages, qui rapportant tout à eux-mêmes, n'entendroient parler de Dieu qu'à la dix-huitième année de leur vie.

Mais fut-il encore transplanté plus loin, combien cet arbre, malheureusement fécond, a-t-il laissé parmi nous de mauvais rejettons qui, croissans & se fortifiant de jour en jour, ou étouffent bientôt par leur branchage trop étendu les plantes qui les environnent, ou les infecteront de leur sève venimeuse.

Or, c'est à nous, MESSIEURS, de les cultiver si soigneusement, ces plantes, que préservées de ce suc empoisonné, elles puissent un jour porter des fruits de vie, & de leur faire si bien connoître le

*dendæ hujus Philosophiæ superbum
Auctorem solemne emisit decretum
die nonâ Junii proximè elapsi, nec
nisi fugâ declinandum à reo, quippe
qui semet proprio judicavit ore . af-
ferendo nefas esse ab avitâ recedere
Religione, eamque impetere quæ
ingeniorum, aeris, locorum, tem-
porum indoli accomodatior vi-
detur & convenientior : nec du-
bium esse potest, quin in sylvas suis-
set ablegandus is quem hominem esse
pudet inter homines, quæquæ cum
primùm voluerit homines esse feri-
nos, nunc id unum in mente habet,
à se ipso nusquam discolor, ut feri-
nos reipsa efformet, ad se cuncta
trahere assuetos, nihil de Deo ad
decimum octavum usque ætatis
annum audituros.*

Pass. in 1^o & 2^e
vol.

*At longè tanflatâ malè feraci
arbore, hujus quot pulli remanent,
qui succrescendo ramis exitialibus
minores plantas præfocabunt latè
circumstantes, succo - ve inficient
pestifero.*

*Sed nostrum est, PP. SS. aut
eos sic colere, ut, deposito toxico,
utiles in fructus erant part, aut sal-
tem venera culbus madent detegere,
ne à quoquam nisi volente sorbeantur.*

venin dont les rejettons du mauvais arbre sont tous remplis, que quiconque le boira, ce venin, ne pourra imputer sa perte qu'à sa volonté perverse.

Itaque sicut olim Romæ, ingruente aliquo rei civilis periculo, mandabatur consulibus, ut viderent ne quid detrimenti respublica caperet: haud aliter, pro meo munere Syndici, ne quid majoris detrimenti capiat Religio, postulo, ut prope-
retis militare militiam bonam ad-
versus eum qui à fide & conscientia aberrans, convertitur in vaniloquium, volens esse Doctor, non intelligens quæ loquitur, neque de quibus affirmat; Auctorem verò libri quem jam satis novistis delirantem philosophum, magna ubique jaçantem, absone sæpè effutientem, nocitura sæpius suadentem, censurâ cito citius adornandâ Urbi & Orbi exhibeatis tanquam unum ex iis, quos spiritus dixit discessuros à fide, attendentes spiritibus erroris, & doctrinis Dæmoniorum. Doctrinam enim Dæmoniorum dicere quid vetat quæcumque auctor iste impio ore evomit circa Deum, Legem naturalem, Revelationis tum possibilitatem, tum necessitatem, Revelationis caractères, Miracula, Prophetias, ipsam doctrinam revelatam, & intolerantissimum quem profitetur vera religio; quæ omnia nemo potest admittere, nisi cujus animus errorum nube excæcatus, in reprobum sensum à Deo traditus est.

C'est pourquoi, de même que dans l'ancienne Rome, lorsque la République étoit menacée de quelque malheur, on recommandoit aux Consuls de veiller attentivement à ce qu'elle ne reçût aucun dommage: ainsi pour empêcher que le livre de l'Education ne cause à la Religion de nouvelles pertes, je requiers, en ma qualité de Syndic, que par une censure digne de vous, aussi promptement achevée qu'il sera possible, vous vous acquitiez de tous les devoirs de la milice sainte où vous êtes engagés, contre un Auteur qui, se détournant de la bonne conscience & de la foi sincère, s'égare en de vains discours, & qui, s'érigeant en docteur de la loi, ne sçait ni ce qu'il dit ni ce qu'il assure avec tant de hardiesse, & que vous sachiez connoître, non-seulement à cette Capitale, mais à l'Univers entier, que cet Auteur n'est qu'un Philosophe en délire, qui promettant avec une ostentation insupportable de grandes choses; n'en dit souvent que d'absurdes, n'en conseille le plus souvent que de funestes; en un mot, que cet Auteur si vanté est un de ces hommes dont le saint-Esprit dit expressément, qu'ils abandonnent

la foi, en suivant des esprits d'erreurs & des doctrines diaboliques.

Pourquoi, en effet, n'appellerions-nous pas diabolique ce que dans son livre cet Auteur sacrilège vomit d'une bouche impie contre Dieu, contre la Loi naturelle, contre la possibilité, la nécessité, les caractères de la Révélation, contre les moyens infaillibles de la connoître, contre les Miracles & les prophéties,
 contre

Epist. primâ ad
 Timoth. cap. 10.
 p. 6, 7 & 8.

Epist. primâ ad
 Timoth. cap. IV.
 v. 50.

contre la Doctrine révélée & l'intolérantisme que la vraie Religion professe. Blasphêmes horribles, que nul homme ne peut entendre sans indignation, si Dieu ne l'a livré à cet aveuglement d'esprit & à ce sens dépravé qui font prendre le mal pour le bien & le bien pour le mal, l'erreur pour la vérité & la vérité pour l'erreur, les ténèbres pour la lumière & la lumière pour les ténèbres.

Quel seroit votre bonheur & votre gloire, MESSIEURS, si, comme S. Paul eut la consolation de le voir à Ephèse, vous voyiez les admirateurs des œuvres de ce Philosophe les apporter au milieu de votre assemblée, & prévenir par les flammes tout le mal qu'elles font si capables de faire.

Croyez-moi, MESSIEURS, la censure du livre que je requiers ne sera ni longue ni difficile; son Auteur s'est bien moins appliqué à couvrir ses erreurs du voile de la vérité, qu'à les revêtir & les orner de l'élégance & de la beauté du style; & il n'excuse les fréquentes contradictions dans lesquelles il tombe, que par la difette d'expressions & de mots qu'il attribue à notre langue.

Donnez donc à vos Députés le signal du combat. Jésus-Christ lui-même les invite de s'y livrer sans délai & sans interruption, en leur disant, dans la personne de ses Apôtres, *prenez garde qu'on n'empêche les petits enfans de venir à moi, car le Royaume des Cieux est pour ceux qui leur ressemblent.* Les Mères chrétiennes les en pressent par leurs gémissemens & leurs larmes. Hélas! MESSIEURS, qu'elles appréhendent qu'une inflitition cor-

rompue ne présente à leurs enfans déjà portés au mal par la nature, la coupe enchantée des vices, & que comme autrefois Rachel dans

Felices vos, PP. SS. si quod olim sancto Paulo contigit Ephesi, id hodie consequamini, ut qui prava hæc Auctoris opera ac idius sectati sunt, ea conferant in medium, comburantque coram omnibus summi materiam mali.

Horum, credite mihi, censura opus erit, nec difficile, nec diuurnum, cum scriptor suis erroribus sermonis elegantia adornandis plus studuerit, quam specie veri vestiendis & obtegendis; nec repugnantia quæ non rarò suis apparent in elucubrationibus, aliâ arte dissimulaverit, quam præpensâ verborum inopia & penuria linguarum.

Emi. T. I. p. 258.

Nunc itaque PP. SS. Deputatis vestris date signum pugne, ad quam sine morâ, sine requie conferendam Christus ipse eos advocat, præcipiendo ut caveant, ne à se removeantur parvuli: advocant & Christianæ mulieres vocibus lamentationis, luctûs & fletûs, ne pueris ac puellis pravi nimium docilibus, omnia ab improbo pedagogo vitia propinentur, sicut vox Rachel audita est in Ramâ plorantis filios suos & nolentis consolari quia non erant.

Jer. cap. XXXI.
v. 15.
Matth. cap. II.
v. 18.

Rama, elles ne les pleurent un jour, & ne puissent se consoler, parce qu'elles les auront perdus sans ressource.

Il vero pugnam hanc eo committent alacrius quod cor eorum non pertimescit, nec metuit: nimirum confidunt Dominum Deum fore in medio ipsorum & pro ipsis contra adversarios dimicaturum.

Deut. cap. 20.

Quo proposito & in deliberationem misso à S. M. N. Xaupi magistrorum adstantium antiquiore,

Sacra Facultas voluit, ut Deputati ordinarii, nec non ii qui censuræ libri de l'Esprit dederunt operam, conjunctis viribus censuræ propositæ libri de l'Education incumberent & eam, quantocius fieri poterit, perficerent.

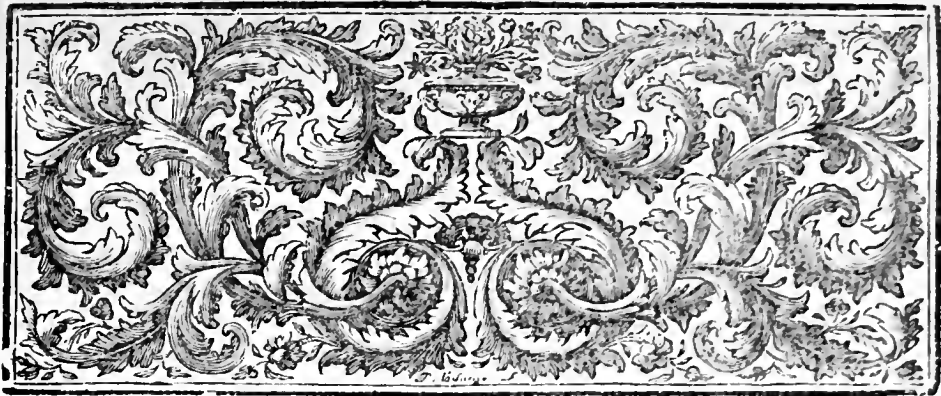
Sequitur Determinatio.

Vos Députés, MESSIEURS, se présenteront au combat avec d'autant plus d'allegresse & d'ardeur, que leur cœur généreux & Chrétien est animé d'une juste confiance que le Seigneur au milieu d'eux combattra lui-même par eux contre l'ennemi de la Religion & de son culte.

La proposition de M. le Syndic ayant été mise en délibération par M. Xaupi, le plus ancien des Docteurs présens, la Faculté de Théologie a conclu que les Députés ordinaires, avec ceux qui l'ont été pour la censure du livre intitulé, *de l'Esprit*, travailleroient ensemble à la censure du livre intitulé *EMILE, ou de l'Education*, & qu'ils l'achèveroit le plutôt qu'il seroit possible.

Suit la Censure.





CENSURE DETERMINATIO
DE LA FACULTÉ SACRÆ FACULTATIS
DE THÉOLOGIE DE PARIS P A R I S I E N S I S
Contre un Livre intitulé, *Super Libro cui titulus,*
É M I L E É M I L E
o v o v
DE L'ÉDUCATION. DE L'ÉDUCATION.
A Amsterdam 1762. Amstelodami 1762.

D E D I E U D E D E O
ET DE LA LOI NATURELLE. ET LEGE NATURALI.
PREMIERE PROPOSITION. PRIMA PROPOSITIO.



IL (Dieu) a créé la matiere, les corps, les esprits, le monde, je n'en sçais rien. L'idée de la création me confond, & passe ma portée : je la crois autant que je la puis concevoir ; mais je sçais qu'il a formé l'univers & tout ce qui existe ; qu'il a tout fait, tout ordonné.

Emile ou de l'éducation, tome III, page 93.

I I.

Je crois donc que le monde est gouverné par une volonté puissante & sage ; je le vois, ou plutôt je le sens, & cela m'importe à sçavoir.

Tome III, p. 85.

B ij

mais ce même monde est-il éternel ou créé ? Y a-t-il un principe unique des choses ? Y en a-t-il deux ou plusieurs, & quelle est leur nature ? Je n'en sçais rien, & que m'importe ?

I I I.

Tome II, p. 342. Ce mot *esprit* n'a aucun sens pour quiconque n'a pas philosophé.... Voilà pourquoi tous les peuples du monde, sans excepter les Juifs, se sont faits des Dieux corporels. Nous-mêmes, avec nos termes d'esprit, de divinité, de personnes, sommes pour la plupart de vrais Antropomorphites.

I V.

Tome II, p. 344 & 345. Le Polithéisme a été leur première Religion (des hommes), & l'idolâtrie leur premier culte. Ils n'ont pu reconnoître un seul Dieu que quand, généralisant de plus en plus leurs idées, ils ont été en état de remonter à une première cause, de réunir le système total des êtres sous une seule idée, & de donner un sens au mot *substance*, lequel est au fond la plus grande des abstractions. Tout enfant qui croit en Dieu, est donc nécessairement Idolâtre ou du moins Antropomorphite.

V.

Tome II, p. 350. Il faut croire en Dieu pour être sauvé. L'obligation de croire en suppose la possibilité. La foi des enfans & de beaucoup d'hommes, est une affaire de géographie. Il est clair que tel homme, parvenu jusqu'à la vieillesse sans croire en Dieu, ne fera pas pour cela privé de sa présence dans l'autre vie, si son aveuglement n'a pas été volontaire ; & je dis qu'il ne l'est pas toujours. Vous en convenez pour les insensés qu'une maladie prive de leurs facultés spirituelles, mais non de leur qualité d'hommes, ni par conséquent du droit aux bienfaits de leur Créateur ; pourquoi donc n'en pas convenir aussi pour ceux qui, séquestrés de toute société, dès leur enfance, auroient mené une vie absolument sauvage, privés des lumières qu'on n'acquiert que dans le commerce des hommes ? Car il est d'une impossibilité démontrée qu'un pareil sauvage pût jamais élever ses réflexions jusqu'à la connoissance du vrai Dieu.

C E N S U R A.

C E N S U R E.

Illæ propositiones sunt scandalosæ & impiæ prolatæ in absurdissimorum dogmatum excusationem, nimirum Manicheismi, Politheismi, Idolo-

Ces propositions sont scandaleuses & impies ; elles excuseroient les erreurs les plus absurdes, le Manichéisme, le Polithéisme,

l'Idolâtrie ; erreurs qui sont entièrement opposées aux lumières de la raison , & souverainement injurieuses à l'unité , à la simplicité & à la perfection de Dieu. La doctrine contenue dans ces mêmes propositions , donne lieu de conclure , ce qui fait horreur , que l'impiété de l'Athéisme même devroit être tolérée.

Elles font voir jusqu'où s'égarer dans leurs pensées ceux qui , méprisant la règle de doctrine que Dieu nous a donnée , s'abandonnent à leur propre esprit : elles montrent qu'ils n'ont rien de fixe & d'assuré & quel est leur penchant à l'erreur. Ainsi l'Auteur , en les avançant , fait connoître la

nécessité de s'attacher à la révélation , qu'il a dessein de combattre. LA PREMIERE de ces propositions , où l'on doute d'abord de la création du monde , & où l'on la nie ensuite d'une manière captieuse , en disant que cette création » passe la portée de l'esprit , qu'on » la croit cependant autant qu'on » peut la concevoir «.

Cette proposition n'est pas seulement opposée à la révélation divine & à la foi Chrétienne , mais elle est contraire à la raison même. Il est criminel & honteux de l'avoir avancée , sur-tout pour un Philosophe qui n'ignore pas ce que contient la Doctrine Chrétienne sur un point aussi important , même à la Religion naturelle.

Elle fait voir l'ignorance ou la mauvaise foi de l'Auteur , qui , quoique forcé de reconnoître dans l'ordre de la nature , comme certaines & indubitables , une infinité de choses dont l'idée est au-dessus

latriæ : qui errores in Deum unum simplissimum & perfectissimum sunt summè contumeliosi & ab omni ratione abhorrent. Earundem propositionum doctrina dat ansam concludendi , quod horrendum est , ipsam tolerandam esse Atheisticam impietatem.

Probant quàm instabiles & ad errores proni sint , qui ingenio suo permixti doctrinæ regulam à Deo traditam aspernantur. Eas igitur in medium adducendo , auctor exemplo suo ostendit necessariam esse revelationem , quam impugnaturus est.

Earum PRIMA , quâ dubium scepticum de creatione mundi exprimitur , ac deinde eadem creatio captiosè rejicitur , dum scilicet hanc creationem Author ait » supra capium » suum posuitam , & simul hanc à » se credi quantum eam capere valet « ;

Non modò revelationi divinæ & fidei christianæ adversatur , sed & rationi repugnat , adeoque eam protulisse turpe est & criminofum , præsertim Philosopho , cui Christiana de tanto argumento ad Religionem naturalem attinente doctrina illuxit.

Inscitiam aut malam fidem Authoris prodit , qui , cum innumera in rerum naturâ admittere cogatur tanquam certa & indubitata quorum idea vires ejus intelligentiæ superat , hanc tamen unam cur de creatione

dubitet, aut eam rejiciat, affert causam, nimirum se creationis ideâ superari; qui præterea p. apostere ignoravit, aut si scivit, dissimulare non debuit in hoc non volui eâ de re quæstionis cardinem, an idea creationis capi queat, ita ut modus quo peracta est clarè percipiatur; sed an manifestè demonstretur entia, quibus componitur hic mundus, sibi ad existendum non sufficere, seu vi essentia suæ non extare; quo demonstrato, creationem agnoscere necesse est.

& n'existent point par eux-mêmes & en vertu de leur essence. Car, si cela est démontré, il est nécessaire de reconnoître l'existence de la création, quoique la maniere en soit au-dessus de notre portée.

Id maxime absurdi involvit quod juxta eam, cuique saltem dubitandum sit an non sibi, seu menti suæ, materiae, singulis entibus mundo comprehensis, illud competat, quod à se, seu vi essentia suæ existant, ut Deus; ac proinde quod ipsis æternitas, independentia, immensitas &c., necessariae sint.

me que Dieu existe en vertu de la sienne; & par conséquent si l'éternité, l'indépendance, l'immensité, &c. ne leur sont pas essentielles.

Contradictionem apertam obtrudit, quatenus ex una parte in eâ Deo tribuuntur formatio & ordinatio omnium quæ mundus complectitur, adeoque ponitur quod verum est, v. g. modos in materia perpetuò variantes, puta tum quietem, tum motum qui modò velocior cernitur, modò tardior, modò secundum hanc, modò secundum illam directionem, non esse essentielles materiae, sed à causa ipsi extrinsecâ, id est à Deo oriri; ex alterâ verò parte in hac ipsâ propo-

de son intelligence, n'apporte néanmoins aucune raison pour-quoi il doute de la création ou même la rejette, sinon que l'idée de cette création passe sa portée; & qui de plus auroit dû connoître, ou ne pas dissimuler qu'il ne s'agit pas ici de sçavoir si l'idée de la création peut, ou ne peut pas se concevoir clairement, quant à la maniere dont la création s'est opérée: mais seulement de sçavoir s'il est évidemment démontré que les Êtres qui composent ce monde, ne se suffisent point pour exister,

Elle renferme la plus grande des absurdités, qui consiste en ce que, suivant cette proposition, chacun devrait au moins douter s'il n'existe pas nécessairement & en vertu de son essence: si son ame, la matiere & tous les êtres qui sont dans le monde, n'existent pas par eux-mêmes & par la seule force de leur nature, de mê-

Elle présente une contradiction manifeste, entant que, d'un côté, on y attribue à Dieu d'avoir formé & ordonné l'Univers & tout ce qu'il renferme, & qu'ainsi on y suppose, ce qui est vrai, par exemple, que les modes de la matiere, qui varient continuellement, comme le repos, & le mouvement, lequel change sans cesse de direction & de vitesse, ne sont pas essentiels à la matiere, mais sont l'effet d'une cause qui lui est

extrinsèque, c'est-à-dire, de Dieu; & que, de l'autre côté, dans la même proposition, on doute au moins si les êtres que le monde contient, sont créés ou incréés, si la matiere existe par la force de son essence; & conséquemment, (comme elle ne peut exister sans être ou en repos, ou dans un mouvement déterminé qui soit de telle ou telle espèce) on doute si, en vertu de son essence, si par elle-même, la matiere existe dans tel ou tel état, ou de mouvement ou de repos, qui soit un de ses attributs nécessaires, constans & invariables, tel qu'est tout ce qui convient à une chose, parce que l'essence de cette chose l'exige & le détermine: on doute donc si la

matiere est dans un état de cette nature, exclusif nécessairement de tout autre état qui lui seroit opposé, & dès-lors incompatible avec toute formation de l'Univers, avec tout ordre provenant soit de la matiere même, puisque d'un repos perpétuel ou d'un mouvement nécessairement invariable, rien ne pourroit se former, soit d'une cause qui seroit extrinsèque à la matiere, & qui ne pourroit être que Dieu.

Ainsi l'Auteur qui, page 43, 51, 52, 53 de son troisième tome, prouve très-bien que le mouvement n'est pas nécessaire ou essentiel à la matiere, ou ce qui revient au même, n'est pas déterminé par l'essence de la matiere, d'où il a raison de conclure que Dieu a formé & gouverné l'Univers, auroit dû, pour raisonner conséquemment, reconnoître que la matiere n'existe donc pas par elle-même & en vertu de son essence, & qu'ainsi, puisqu'elle existe, il faut que Dieu l'ait créée. Il eût dû concevoir que la création de tous les autres êtres imparfaits qui entrent dans la com-

sitione saltem dubitatur an ea quæ mundus continet, sint creata vel increata, dubitatur an eadem materia vi suæ essentiæ existat, ac proinde, (cum illa existere nequeat nisi quiescens vel mota hoc vel illo modo) an vi essentiæ suæ existat in aliquo statu vel motûs vel quietis constante & invariabili, ut pote per essentiæ ejus determinatio, & omnem, quod consequens est, excludente aliud statum ipsi oppositum, ac proinde omnem arcente materiæ formationem & ordinationem sive ab ipsâ materiâ procedentem, cum perpetua quies aut motus necessariò invariabilis nullum ordinem parere queant, sive à causâ materiæ extrinsecâ, seu à Deo inductam.

Itaque Auctor à quo pag. 43, 51, 52, 53 tomi tertii bene demonstratur motum non esse materiæ necessarium seu essentialem, aut quod in idem redit, eum per essentiæ materiæ ipsi inesse non determinari, unde rectè concludit à Deo mundum esse formatum ac gubernari, debuisset quod consequens est agnoscere, nimirum materiam non existere à se seu vi essentiæ suæ; adeoque cum materia existat, necesse esse hanc fuisse à Deo creatam. Debuisset concipere cæterorum entium imperfectorum quibus mundus continetur creationem perinde demonstrari. Debuisset percipere quàm fivis ola sit & vana de creatione dubitandi ra-

*tio petita ex eo quod creationis ideâ superetur. Ipse pag. 94 fate-
tur quod aliunde demonstratum est,
nempe nihil contradictorii illâ ideâ
offerri. » Abente uno, inquit, quod
» non comprehendo, alia entia ha-
» bere ut existant, id solummodò
» obscurum est & incomprehensibile;
» at vero ens & nihilum per se ipsa
» mutud in se ipsa converti, ibi
» aperta est repugnantia, istud est
» clarè absurdum ». Hæc ejus verba
sunt.*

» sible ; mais que l'être & le néant se convertissent d'eux-mêmes
» l'un dans l'autre, c'est une contradiction manifeste, c'est une claire
» absurdité «.

*At verò mirum-ne est modum
quo Deus rerum Universitatem
creavit nos latere, cum nos lateat
modus quo infinita fiunt juxta nos-
metipsos & etiam in nobis. Si du-
bitandum esset de iis omnibus quo-
rum modum non comprehendimus,
nobis esset dubitandum an ipsi exis-
tamus. Ergo-ne à novo Philosopho
nimia & difficiliora petimus, si eum
volumus de creatione ratiocinari
quo modo circa sui ipsius propriam
extantiam. Quia se cogitare sentit,
idcirco se existere certus est, quam-
vis modum quo existit nesciat. Ado-
ret igitur Deum Creatorem, cum
creatio demonstrata sit; atque idem
nobis denud non objiciat se creatio-
nis ideâ superari, seu quod idem est,
à se non capi modum quo creatio
peragi potuerit.*

est la même chose, qu'il ne comprend pas comment la création a pu
se faire.

*Ipsam cui se Auctor adductum
profiteur Religionem naturalem
eadem propositio deformat & cor-*

position de l'Univers, n'est pas
plus difficile à démontrer. Il eût
dû également s'apercevoir que
rien n'est plus frivole à alléguer
contre la certitude de la créa-
tion, que la raison qu'il tire de ce
que l'idée de la création passe sa
portée. Lui-même convient, page
94, & il est d'ailleurs évident que
cette idée n'offre rien qui soit
contradictoire; » Qu'un être, dit-
» il, que je ne conçois pas, donne
» l'existence à d'autres êtres, cela
» n'est qu'obscur & incompréhen-

Est-il étonnant que nous ne
comprenions pas la maniere dont
Dieu a créé l'Univers, nous qui
ne comprenons pas la maniere dont
se font mille choses que nous ob-
servons tous les jours autour de
nous, & même qui se font en
nous ? S'il falloit douter de tout
ce dont nous ne comprenons pas
la maniere, il faudroit douter de
notre propre existence. Seroit-ce
trop exiger de ce nouveau Philo-
sophe, de vouloir qu'il raisonnât
sur la création, comme il fait sur
sa propre existence. Il se sent exis-
ter, & il est dès-lors assuré qu'il
existe, quoiqu'il n'en sçache pas
la maniere. Qu'il adore donc un
Dieu Créateur, puisque la créa-
tion est démontrée ; & qu'il ne
nous objecte plus que l'idée de la
création passe sa portée, ou ce qui

La même proposition défigure
la Religion naturelle, à laquelle
l'Auteur fait profession d'être at-
taché,

taché, & elle en retranche le dogme de la création, qui en fait une partie très-importante. Ainsi elle affoiblit témérairement les sentimens de notre dépendance à l'égard de Dieu, & de la reconnaissance que nous lui devons.

Elle est donc impie & blasphématoire, à en juger par les seules lumieres de la raison. Selon celles de la révélation, elle est encore hérétique & contraire à tous les Symboles.

LA SECONDE de ces propositions, où l'on assure » qu'on ne » sçait point & qu'il n'importe » pas de sçavoir si le monde, » qui est gouverné par une vo- » lonté puissante & sage, est » éternel ou créé; s'il y a un » principe unique des choses, s'il » y en a deux ou plusieurs, & » quelle est leur nature ».

Cette proposition, dans sa première partie qui regarde la création, doit être condamnée comme la proposition précédente.

Par rapport à sa seconde partie, où il est dit » qu'on ne sçait » pas & qu'il importe peu de sçavoir s'il y a un principe unique des choses ou s'il y en a plusieurs »; il faut observer que c'est cet endroit que l'Auteur avoit en vûe quand, au Tome I. page 111 & 112, ayant parlé » des peuples qui, reconnoissant » deux principes [l'un bon, l'autre mauvais], ont toujours regardé le mauvais comme inférieur au bon, sans quoi, dit-il, » ils auroient fait une supposition absurde », il ajoute tout de suite » voyez ci-après la profession de foi du Vicaire Savoyard ».

rumpit; maximi momenti dogma eâ Religione comprehensum, nempe creationem, negat, aut saltem de eâ dubitat. Atque ita imminuit temere sensus dependentiæ nostræ à Deo & affectus gratitudinis à nobis ipsi debitos.

Est igitur impia, blasphema, vel soli judice ratione. Secundum revelationem est insuper hæretica & omnibus fidei Symbolis contraria.

Earum SECUNDA, quâ asseritur » nesciri & nihil referre ut sciatur » utrum mundus, qui voluntate potenti & sapienti gubernatur, sit » æternus vel creatus: utrum unum » cum sit rerum principium, aut » duo vel plura existant, & quæ sit » eorum natura ».

Quantum ad primam sui partem, quæ mundum creatum aut increatum contingit, eodem modo damnanda est ac præcedens propositio.

Quantum verò ad alteram, quâ ignotum dicitur & nullius esse momenti, an unum aut plura rerum principia existant; advertendum est ad hunc locum spectare Auctorem Tom. I. pag. 111 & 112, ubi mentione factâ populorum » qui cum agnoscerent duo rerum principia, unum » bonum, alterum malum, semper » habuerunt malum ut inferius bono, alioqui, inquit, eorum hypothesis fuisset absurda: » continenter adjicit, » vide postea confessio: » nem Vicarii Sabaudi ».

Itaque illa propositio, quæ ex illâ professione Auctori probatâ, excerpta est, hoc intelligenda est sensu quoddam ignoretur & nihil intersit cognoscere utrum unum aut plura extent rerum principia æterna & increata, quorum unum sit bonum, alterum vel alia sint mala & bono principio inferiora.

Sic accepta propositio, ut accipi debet, sibi non cohæret, dum dubitationem aut incertitiam circa ejusmodi hypothèsim Manichæam connectit cum assertione quæ invictè ab ipso Auctore demonstratur, de gubernato, adeoque formato & ordinato mundo per voluntatem potentem & sapientem, quam esse unicam, ut idem quoque advertit, necesse est; quandoquidem mundus est totum unicum, cujus omnes partes admirabili modo inter se connectæ sunt, & in unicum finem conspirant, nempe ad totum in ordine constituto conservandum.

seul tout, dont toutes les parties sont liées admirablement entre elles, & concourent à une même fin, qui est la conservation dans l'ordre établi.

Eadem ratione ex eo petitâ quod mundus unum sit totum, pariter demonstratur non esse plura bona principia, atque unicuique agnoscendum esse Deum. Facile adducerentur plures aliæ demonstrationes quibus idem efficeretur. Propositio ergo de quâ agitur, ratione hujus partis, quocumque intelligatur sensu, rationi plane contraria (1) dicenda est, ipsique Religioni naturali inimica, impia & blasphemata.

(1) *Hypothesim Manichæam argumen-*

Ainsi cette proposition, qui est tirée de cette profession de foi que l'Auteur approuve, signifie qu'on ne sçait pas & qu'il n'importe pas de sçavoir s'il y a un ou plusieurs principes des choses, qui soient éternels & incréés, dont l'un soit bon, l'autre, ou les autres soient mauvais & inférieurs au bon.

Cette proposition prise dans ce sens, comme elle doit l'être, ne s'accorde pas avec elle-même. C'est se contredire que de douter, ou de ne sçavoir pas si l'hypothèse Manichéenne des deux principes incréés, l'un bon, l'autre mauvais, même inférieur au bon, est vraie ou fausse, & de dire en même-temps, comme fait l'Auteur dans cette même proposition, que le monde est gouverné & par conséquent formé par une volonté sage & puissante, qui, comme il le démontre lui-même, doit nécessairement être unique, puisque le monde est un

Cette même raison, prise de ce que l'Univers est un seul tout, démontre aussi qu'il n'y a pas plusieurs bons principes, & qu'il ne faut reconnoître qu'un seul Dieu. Il seroit aisé d'en apporter plusieurs autres démonstrations. Ainsi la proposition dont il s'agit dans cette seconde partie, de quelque manière qu'on l'entende, est entièrement contraire à la raison (a), opposée à la Religion naturelle, impie & blasphematoire.

(a) Bayle qui a fait tant d'efforts

Tom. III. pag. 54 & seq.

Ibid. pag. 62.

LA TROISIEME ET LA QUATRIEME proposition, où il est dit, » que le mot *Esprit* n'a aucun sens pour quiconque n'a pas philosophé; que tous les peuples du monde, sans exception les Juifs, se sont faits des Dieux corporels; que les Chrétiens même sont pour la plupart des Antropomorphites; que le Polithéisme a été la première Religion des hommes, & l'idolâtrie leur premier culte; que tout enfant qui croit en Dieu est nécessairement idolâtre ou du moins Antropomorphite.

Ces propositions sont fausses, & injurieuses à la bonté de Dieu. Il n'est ni vrai ni possible que Dieu, qui est souverainement bon & le pere des hommes, ait créé les premiers, & laisse aujourd'hui les enfans mêmes qui reçoivent une éducation chrétienne, dans un état d'erreur inévitable à l'égard des perfections divines, qu'il est si nécessaire de connoître; de maniere que tous n'aient pu ou ne puissent être que des idolâtres ou des Antropomorphites.

pour établir l'hypothèse des Manichéens par des preuves prises des biens & des maux qu'il y a dans le monde, convenoit volontiers qu'elle se réfutoit évidemment par des argumens tirés de la nature de Dieu, & il apportoit lui-même des démonstrations de cette espèce qui en montroient l'impossibilité. Les argumens que Bayle tiroit des effets en faveur du Manichéisme, sont nuls aux yeux de l'Auteur, puisqu'il décide avec raison que l'unité du tout annonce une seule & unique intelligence. Et l'on ne conçoit pourquoi il se contredit ouvertement, en disant » qu'il ne sçait pas, & qu'il ne lui importe point de sçavoir s'il y a un principe unique des choses, ou s'il y en a plusieurs.

Propositiones TERTIA & QUARTA quatenus in iis dicitur » voci » Spiritus nullum inesse sensum » quem capere valeant, quotquot » philosophati non sunt; omnes homines, ne quidem exceptis Judæis, olim Deos sibi fecisse corporeos, ipsosque Christianos plerumque Antropomorphitas esse; » Politheismum primam hominum » Religionem fuisse & idololatriam » primum illorum cultum; pueros » omnes credentes in Deum esse » necessariò idololatræ aut saltem » Antropomorphitas «.

Propositiones illæ sunt falsæ & divinæ bonitati injuriosæ; cum nec verum sit, nec possibile ut Deus optimus hominum parens, primos homines, & etiamnum omnes pueros in ipsâ Religione Christianâ institutos, eâ ratione condiderit ut errent necessariò circa attributa Dei tam necessaria cognitu, adeo ut non possint non esse Idololatræ vel Antropomorphitæ.

tis à priori evidenter refelli & repugnantem ostendi asserebat libenter & efficiebat ipse Bælius, qui argumentis à posteriori hanc hypothesim communire tanto studio conatus est. Præteritas Bælii ab effectibus eâ de re petitas demonstrationes merito spernit Auctor, & unitate totius unicam prædicari intelligentiam jure pronuntiat. Ut quid ergo effudit se » nescire, & sua non referre uerum unum » vel duo, vel plura rerum principia » existant «.

Vide Arnobium
libro II.

Contrariæ sunt historicæ veritati, cum ex unâ parte certissimum sit novellas fuisse omnes Paganas superstitiones, atque idololatriæ initia posse figi; & ex alterâ indubitatum sit quoque à Deo revelatam Religionem, Religionis naturalis dogmata & principia complectentem, unigue Deo omnium Creatori consecratam, mundo coævam esse, ejusque cultum contra omnes alios antiquitate præscripsisse, ut constat ex libro Genesis cui historicam fidem increduli denegare non possunt.

de la Genèse, à qui les incrédules ne sçauroient refuser une foi au moins historique.

Quod in earumdem propositionum unâ asseritur, nempe » hanc vocem » Spiritus, nullum habere sensum » apud eos omnes qui nondum philosophati sunt, « illud est experientia & observationi contrarium, Christianis & Christianæ Religioni injuriosum.

Etenim qui Christianâ fide imbuti sunt, licet nunquam philosophati fuerint, sciunt animam à corpore distingui, eamque immortalem & immaterialem esse credunt. Deum colunt ut spiritum perfectissimum, ab omni formâ humanâ, aut aliâ quâvis materiali alienum, omnis materiæ & corporeæ qualitatibus expertem, qui non oculis corporeis aut ullis sensibus, sed solo intellectu percipi possit. Dogma hoc edocentur dum de catechismo & primis fidei elementis instruuntur. Hancque fidem ab omnibus exigit Christiana Religio, quod apertè iniquum foret, si nemo præter Phi-

Elles sont contraires à la vérité de l'Histoire, étant certain d'un côté, que toutes les superstitions du Paganisme ont été des innovations, & que les commencemens & l'origine de l'idolâtrie peuvent se fixer; & de l'autre, que la Religion révélée, qui renferme les dogmes & les principes de la Religion naturelle, & où l'on n'adore qu'un seul Dieu créateur de toutes choses, est aussi ancienne que le monde, & prescrit par son antiquité contre toutes les autres Religions. On en trouve la preuve dans le livre

Ce qu'on avance de plus dans la première de ces deux propositions, sçavoir, » que le mot » *Esprit* n'a aucun sens pour qui » conque n'a pas philosophé », est un fait contraire à l'observation & à l'expérience, injurieux aux Chrétiens & à la Religion Chrétienne.

Tous ceux que la foi chrétienne éclaire, sçavent, avant que d'avoir philosophé, que l'ame est distinguée du corps, & croient qu'elle est immatérielle & immortelle. Ils adorent Dieu comme un Esprit souverainement parfait, comme un Etre doué d'une intelligence & d'une volonté très-parfaite, qui n'a ni corps, ni couleur, ni figure, ni forme humaine, aucune forme ou qualité de la matière, qui ne peut tomber sous les sens, ni être vu des yeux du corps, mais seulement être connu par l'entendement. Les Chrétiens sont inf-

truits de ce dogme dès l'enfance ; & dès qu'ils commencent à apprendre le catéchisme. La Religion chrétienne exige que tous sans exception le croient comme une vérité de foi, ce qui seroit injuste, s'il falloit avoir philosophe avant que d'avoir quelque notion exacte de ce que signifie le mot *Esprit*. Il est vrai que les simples, & généralement ceux d'entre les Chrétiens dont l'esprit n'est pas cultivé par l'étude de la philosophie, n'énonceroient pas clairement, & n'expliqueroient pas avec précision ce qu'ils entendent par le mot *Esprit* ; mais ils en ont néanmoins une idée, par laquelle ils distinguent l'esprit de tout ce

qui ne l'est pas ; & lorsqu'ils disent que Dieu, que les Anges, que les ames des hommes sont des esprits, ils conçoivent que ce sont des êtres qui ne sont pas composés de parties comme la matière, que ce sont des êtres simples, actifs, intelligens, à qui la faculté de vouloir & d'aimer appartient. Ils conçoivent qu'ils ne sont pas des amas de matière, ni aucune espèce de corps. C'est pourquoi, quand au quatrième siècle, l'hérésie des Antropomorphites fit du bruit, elle fut rejetée d'un consentement unanime par toute l'Eglise.

Ce qu'on ajoute dans l'autre proposition, pour prouver le Polythéisme & l'idolâtrie des premiers hommes, sçavoir, » qu'ils » n'ont pu reconnoître un seul » Dieu, que, quand généralisant » de plus en plus leurs idées, ils ont » été en état de remonter à une » première cause, de réunir le système total des êtres sous une seule » idée, & de donner un sens au » mot *substance*, leque est au fond » la plus grande des abstractions ».

C'est une assertion fautive à tout égard.

Il est faux qu'un seul Dieu n'ait

lofophos possent aliquam, quæ satis sit, notionem spirituum consequi. Rudes quidem & illiterati apud Christianos clarè non exprimerent nec satis aptè explicarent quid nomine Spiritus intelligant. At nihilominus dum Deum, Angelos & animam humanam spiritus esse affirmant, eos cogitant esse entia variis partibus non constantia, adeoque simplicia, entia intelligentia, activa, & volendi amandique facultate donata, quæ ab omni corpore & ab omni materiali concrectione distincta sint. Hinc Antropomorphitarum hæresim quarto sæculo natam summo consensu Ecclesia rejecit.

Quod porro in earum alterâ ad probandum homines primùm fuisse Polythecitas & Idololâtras additur, scilicet, » homines tunc tantùm potuisse Deum unicum agnoscere, » cum, ideas rerum magis ac magis » generales efformando, valuerunt » ad unam primam causam assurgere, sub unâ complecti ideâ integrum systema entium, & non » nisi substantiæ aliquem alligare » sensum qui re ipsa abstractio est » omnium maximus &.

Illud ex omni parte falsum est.

Falsum est enim hominibus non

innotuisse unum Deum nisi post impensum tempus ad rerum ideas magis ac magis generales efformandas, & assequendam ideam sub qua unum totum entium systema conjungerent. Deus primo homini simul atque eum creavit ac formavit ut totius generis humani esset parens, impertit notitiam sui, non modò naturæ ejus intellectuali congruam, & debitam, quod in dubium revocari ipsa ratio non sinit; sed &, ut Historiâ sacrâ & Revelatione docemur, fini supernaturali ad quem eum destinabat, accommodatam & respondentem: de qua ipsi cura filios suos instituendi commissa est, & quæ ad universos ejus posteros omni ævo ilibata transmissa fuisset, nisi culpâ suâ, peccato & cupiditatibus plerique homines obcæcati, sese Polytheismo & Idololatriæ immergissent, à quo cultu absurdo ad unius Dei cultum Christus genus humanum reduxit.

se fussent pour la plupart plongés dans le Polithéisme & l'idolâtrie, Religion absurde & insensée, d'où Jesus-Christ a rappelé le genre humain au culte d'un seul Dieu.

Falsum est difficile esse homini ut sub unâ ideâ totum systema entium sibi representet, seu ut percipiat mundum esse totum unicum, cujus partes inter se connexæ sunt. Id enim difficile dici non potest quod veteribus omnibus causam rerum investigantibus primo loco occurrit, quod ita ex aspectabilis mundi conspectu obvium sit & indubitatum, quodque Epicurei, Spinofistæ, & quique impietatis Ath.isticæ sectatores pro certo ponunt, & pro phænomeno comperto habent, quamvis dum illud sine Deo posse esse

été ou n'ait pu être connu des hommes qu'après qu'ils eurent employé du temps à généraliser de plus en plus leurs idées, & à parvenir à réunir sous une seule idée le système total des êtres. Dieu en même-temps qu'il créa le premier homme, pour en faire le pere du genre-humain, lui donna une connoissance de son Créateur, non-seulement telle qu'elle étoit convenable & même dûe à un être intelligent, ce dont la raison ne nous permet pas de douter; mais même comme l'Histoire sainte & la Révélation nous l'apprennent, appropriée & proportionnée à la fin naturelle à laquelle il le destinoit. Le premier homme eut le soin d'en instruire ses enfans, & cette connoissance eut été transmise dans toute sa pureté à tous ses descendans, si dans la suite aveuglés volontairement par le péché & par les passions, ils ne

Il est faux qu'il soit difficile à l'homme de se représenter sous une seule idée le système total des êtres, ou, ce qui revient au même, d'appercevoir que le monde est un seul tout dont les parties sont liées entr'elles. On ne peut pas appeller difficile, le premier pas qu'ont fait tous les anciens, qui, lorsque l'idolâtrie regnoit déjà sur la terre presque entière, ont commencé à rechercher la cause du monde; on ne peut appeller difficile une idée, qui naît naturellement en tous ceux qui

font attention au spectacle de la nature, & qui est la fuite d'une observation si naturelle & si indubitable, que les Epicuriens, les Spinofistes, & tous ceux qui ont fait profession d'Athéisme, la regardent comme certaine: une idée, dont l'objet, ſçavoir l'unité de tout dans l'univers, est un phénomène sensible & assuré dont ils ne doutent pas, quoiqu'ils ne puissent dans le fond tenter de faire voir que ce phénomène peut être ſans que Dieu existe, qu'ils ne s'embarraſſent dans des contradictions manifeſtes; ce qui fait une des preuves des plus palpables de la fauſſeté de l'Athéisme.

Il eſt donc faux qu'il ſoit ſi difficile à l'homme de parvenir à la connoiſſance d'un ſeul Dieu. Car de cette idée, qu'il eſt ſi naturel à l'homme de ſe former, ſçavoir que l'univers eſt un tout unique, ordonné & établi de manière que toutes ſes parties concourent à une même fin, qui eſt le cours perpétuel & uniforme de ce tout; il eſt très-naturel auſſi que tout homme attentif s'éleve à la connoiſſance d'une cauſe unique, qui n'eſt autre choſe qu'un ſeul Dieu. D'ailleurs il eſt conſtant, par l'obſervation, que la facilité de connoiſtre un ſeul Dieu eſt innée à l'homme; c'eſt pourquoy, ſi cette vérité eſt propoſée convenablement à un ſauvage même, nourri ſeul dans les forêts, pourvu qu'il veuille ſe rendre attentif & réfléchir, il la recevra tout de ſuite & ſans aucune difficulté. Nous dirons même tout-à-l'heure qu'il n'eſt pas entièrement excuſable de ce qu'avant d'avoir entendu les enſeignemens d'un autre homme ſur ce point, il n'a pas eu ſoin, comme parle l'Auteur même, de lire dans le livre de la nature, ouvert à tous les yeux, que Dieu existe, & qu'on doit l'adorer.

Falsum eſt igitur arduum eſſe homini ut ad notitiam Dei unius perveniat; ſi quidem ab illâ ideâ unicuique obviâ, nempe mundum eſſe totum unicum iâ ordinatum & conſtitutum, ut omnes ejus partes conſpirent ad unicum finem, nempe ad totius perennem & ſibi ſemper conſtantem fluxum, homini attendenti unicuique proclive eſt ad unicam mundi cauſam, quæ Deus ſit, evehî & aſſurgere. Præterea verb obſervatione conſtat omnibus hominibus innatam eſſe facilitatem cognoscendi unius Dei, ita ut ſi cuique homini etiam in ſilvis enutrito ea veritas aptè proponatur, modò auditor eſſe velit, & paululum reflectere, is ejuſmodi cognitione ſtatim imbuatur. Imò verò, ut modò dicemus, ab omni culpâ idem eximendus non eſt, quòd antequam hominem magiſtrum audierit, ipſe in naturæ libro omnium oculis aperto, ut Auctor loquitur, non legerit Deum colendum exiſtere.

Nous ne voulons pas répéter ici ce que nous avons déjà dit, *Hic nolumus repetere, quod jam dictum eſt, nempe utramque illam*

Voyez ci-après la propoſ. XIX.

propositionem, ut & præcedentes Polytheismo, Idololatriæ, ipsique impietati Atheisticæ patrocinari. Sed circa illud ultimum observare interest, si primus homo non cognoverit unum Deum, uti Auctor sciscit, sequi necessariò hunc hominem à Deo formatum non esse; adeoque fore admittendam absurdam Atheorum hypothèsim de progressu in infinitum & sine causâ, generationum omnium humanarum, ac proinde aliarum quarumlibet; vel de formatis suo tempore tum hominibus, tum animantibus ex limo terræ solis ardoribus calefacto, ita ut hæc ipsa sit origo facultatis etiam cogitandi quâ homo donatur, & quæ unus est ex scopulis ad quas allidunt & confringuntur omnia Atheorum systemata.

la faculté même de penser qu'à l'homme, faculté de penser qui est un des écueils où se brisent tous les systèmes des Athées.

QUINTA, quâ asseritur » credere in Deum pluribus impossibile esse; hominem in sylvis enutritum qui usque ad senectam pervenisset sine ullâ Dei cognitione, non ideo visione Dei privandum, quia ignorantia ejus involuntaria foret, ut pote quod impossibile esse demonstratur ut ille cogitationes suas usque ad veri Dei cognitionem evehat.

» pareil sauvage pût jamais élever ses réflexions jusqu'à la connoissance du vrai Dieu ».

Est contraria doctrinæ Christianæ, quatenus peccatum originale negat, & respicit fidei in Deum, baptismatis & charitatis necessitatem, quam toties prædicat Christus Dominus qui ex ipso novo

que ces deux propositions, ainsi que les précédentes, favorisent le Polithéisme, l'Idolâtrie, & même l'Athéisme; mais à l'égard de cette dernière note, il est important de remarquer que si le premier homme n'a pas connu un seul Dieu, comme l'Auteur l'enseigne, il faut qu'il n'ait pas été immédiatement créé ou formé par lui; & qu'ainsi il seroit nécessaire d'admettre la supposition absurde des Athées sur le progrès à l'infini & sans cause, de toutes les générations des hommes, & par conséquent de toutes les autres, ou sur la formation des premiers hommes & des premiers animaux qu'on prétendroit produits dans le temps, du limon de la terre échauffée par le soleil; de manière que ce seroit là l'origine de

LA CINQUIÈME, où l'Auteur assure » qu'il est des hommes qui » seront sauvés à qui il n'est pas » possible de croire en Dieu; » qu'un homme élevé dans les forêts, qui seroit parvenu jusqu'à » la vieillesse sans croire en Dieu, » ne fera pas pour cela privé de sa » présence dans l'autre vie, parce » que son aveuglement n'a pas été » volontaire, & qu'il est d'une » impossibilité démontrée, qu'un

Cette proposition est contraire à la doctrine chrétienne, en tant qu'on y nie le péché originel, & qu'on y rejette la foi en Dieu, & la nécessité du Baptême & de la charité, si souvent inculquée par Jésus-Christ

» qu'il a déjà donné aux hommes,
 » en leur donnant la conscience
 » pour aimer le bien, la raison
 » pour le connoître, la liberté
 » pour le choisir; & qu'enfin de-
 » mander à Dieu de changer ma
 » volonté, c'est lui demander ce
 » qu'il me demande, & vouloir
 » qu'il fasse mon œuvre, & que
 » j'en reçoive le salaire «.

Cette proposition est contraire au sens moral, commun à tous les hommes, qui leur inspire d'adresser à Dieu leurs prières, pour être préservés des maux par sa providence, & pour attirer sur eux les bienfaits; & qui est si fort & si universel; qu'il n'y a jamais eu de Religion où l'usage des prières publiques & solennelles n'ait été en vigueur; point de peuples où les invocations particulières n'aient eu lieu, & où l'on ne remarque spécialement celles qui partent subitement du fond du cœur, sur-tout dans les maux de cette vie, & que Tertullien appelloit le témoignage d'une ame naturellement Chrétienne.

Elle est contraire à la raison, qui approuve & prescrit à l'homme de cultiver cette impression naturelle qui le porte à reconnoître par la prière le souverain domaine de Dieu sur lui, & lui fait sentir, lorsqu'il réfléchit sur sa foiblesse, qu'il n'a pas seulement besoin du secours de Dieu, mais de plus qu'il en est indigne, & mérite d'en être privé, si, par orgueil, il refuse de le solliciter par d'incessantes prières.

Elle tend à étouffer les principaux sentimens que nous devons à Dieu, ceux de reconnoissance

» *tiendo conscientiam; rationem*
 » *& libertatem. Juxta quam præ-*
 » *terea si postulem à Deo ut volun-*
 » *tatem meam convertat, ab eo pos-*
 » *tulo ut quod à me postulat ipse*
 » *excquatur: volo ut ipse opus*
 » *meum peragat ex quo mercedem*
 » *consequar».*

Hæc propositio contraria est impulsui morali omnibus hominibus communi, quo ad precandum Deum ut mala à nobis provide avertat & bona nobis largiatur universi monemur; unde nulla Religio in quâ non vigerit solemnitas orandi praxis & apud omnes populos usitata singulis Dei invocationes privata, speciatim verò illis in quas homines variis afflictis miseriis sponte & subito erumpunt, ad quas attendens Tertullianus exclamavit: O testimonium animæ naturaliter Christianæ.

Est contraria rationi, quâ approbatur & excolitur impulsus ille homini naturalis, quo quisque ad supremum Dei optimi dominium precibus agnoscendum inclinatur, & in suam infirmitatem reflectens, se auxilio Dei non modo indizum experitur, sed & indignum sentit, & meritò privandum, si supplicationibus illud accersere superbiens renuat.

Apta est ad profocandos præcipuos erga Deum affectus, gratitudinem pro quotidianis beneficiis,

judiciorum divinatorum salutarem timorem, in ejus ope fiduciam, quos omnes fovet & intendit religiosa orandi praxis.

Gratiæ divinæ ad illustrandas mentes & inclinandas hominum voluntates utilitatem & necessitatem temerè & spretâ revelationis auctoritate negat, & nihil nisi vanissimum tumorem & sacrilegam superbiam inspirat.

Est indigna viro Philosopho, cui turpe est nescire à Deo in rerum universitate morale & physicum ita esse composita & connexa, ut citra omnem perturbationem ordinis universi, imò plerumque citra omne miraculum, possit summus provisor exaudire preces convenienter ad se directas; cui turpius est blasphemare quod ignorat, & inde colligere Deum non esse orandum; cui etiam turpe est in miraculorum possibilitatem, que eadem est, cum Deus sit liber, sapientissimus & omnipotens blaterare; quem summè dedecet precandi praxim tam constantem & tanti momenti vellicare ludendo miserè in æquivoco, nempe cum ait: » Nos » cum postulamus à Deo ut voluntatem ejus faciamus, postulare ab ipso ut id faciat quod postulat à nobis fieri, & velle ut opus nostrum peragat, ex quo mercedem consequamur «; cui tandem turpe est summam convenientiam, utilitatem & æquitatem non perspicere illius legis ordinis moralis quam in Evangelio Christus nos

pour les bienfaits dont il nous comble chaque jour, ceux d'une crainte salutaire de ses jugemens, ceux de confiance en sa protection; sentimens que nourrit & qu'augmente en nous la pratique religieuse de la priere.

Elle nie témérairement, & contre l'autorité de la révélation, l'utilité & la nécessité de la grace pour éclairer l'esprit de l'homme, & porter la volonté au bien. Elle n'inspire qu'une vaine enflure & un orgueil sacrilège,

Elle est indigne d'un Philosophe, pour qui il est honteux d'ignorer que Dieu a mis dans l'Univers une telle liaison entre le physique & le moral, que sans troubler l'ordre qu'il y a établi, & même ordinairement sans aucun miracle, il peut, selon les loix de sa providence souveraine, exaucer les prieres qu'on lui adresse d'une maniere conforme à ce que l'instinct moral, la raison & la Religion prescrivent; pour qui il est plus honteux encore de blasphémer contre ce qu'il ignore, pour conclure qu'on ne doit pas prier Dieu; pour qui il n'est pas moins honteux de parler sans raison contre les miracles, de les représenter comme impossibles, quoique leur possibilité soit évidente: Dieu qui a tout créé & tout ordonné, étant souverainement libre, sage & puissant; & d'attaquer par des jeux de mots & de misérables équivoques une pratique aussi établie & aussi importante que celle de la priere, en disant que » demander à Dieu

Jésus-Christ, Notre-Seigneur, que l'Auteur néanmoins appelle ailleurs un homme très-saint & un Dieu.

Elle affoiblit malignement les forces de la raison, en niant que les hommes puissent s'élever à la connoissance de Dieu par la contemplation de l'univers, tandis qu'au contraire il est très-aisé & naturel que la notion de l'Être suprême & de sa providence naisse dans l'esprit de tout homme qui réfléchit sur lui-même, &

Elle déceit un Auteur qui contredit ouvertement & sans pudeur ce qu'il dit en un autre endroit. En effet, dans la proposition XIX que nous censurerons ci-après, il dit avec confiance que » la nature est un livre ouvert à tous les yeux, où chacun peut apprendre à servir & à adorer Dieu : que l'homme né dans une île déserte, ne seroit pas excusable de n'y pas lire, parce qu'il parle à tous les hommes une langue intelligible à tous les esprits ».

institutores tanquam vir sanctissimus, imo tanquam Deus colendus est.

Tom. III. p. 177.

Rationis vires præpostere extenuat, negando homines ad Dei cognitionem ex orbis contemplatione posse assurgere : cum in mente hominis ad se & ad creaturas attendentis, supremi numinis ejusque providentiæ notio facile admodum & sponte sua exoriatur.

qui considère le spectacle de la

Auctorem prodit à quo aperte & sine pudore contradicuntur quæ alibi dixerat. Etenim propositione XIX infra referendâ confidenter docet » naturam esse librum » omnium oculis apertum, in eâ » unumquemque discere posse quomodo Deus colendus sit & adorandus ; neminem etiam in insula desertâ degentem excusandum, si in eo libro non legat ut pote quod illius doctrina obvia sit omniumque intellectui accommodata.

V I.

Elle (la providence) ne l'empêche pas (l'homme) de le faire (le mal) soit que de la part d'un être si foible le mal soit nul à ses yeux, soit qu'elle ne pût l'empêcher sans gêner sa liberté & faire un mal plus grand en dégradant sa nature.

Tom. III. p. 177.

C E N S U R E.

Cette proposition diminue la force & l'étendue de la providence de Dieu, qui sçait tout, qui peut tout, & qui est aussi juste

C E N S U R A.

Hæc propositio Dei omniscii & omnipotentis optimi simul & justii providentiæ injuriosè detrahit. Dubium injicit temerarium, lege etiam

D

naturali, vetitum sensui morali & rationi oppositum, de Dei sanctitate, seu de amore quo Deus ordinem immutabilem prosequitur & odio quo peccatum averfatur, adeoque de præcipuâ ac sæpe unicâ ratione quâ homines ad observandam legem naturalem excitantur.

que miséricordieux. Elle est injurieuse à Dieu. Elle inspire un doute téméraire, défendu par la loi même naturelle, & contraire au sens moral & la raison, sur la sainteté de Dieu, ou l’amour qu’il a nécessairement pour l’ordre immuable, & la haine qu’il a du péché, & par conséquent sur la raison qui porte les hommes à

principale & souvent l’unique l’observance de la Loi naturelle.

Laxat fræna vitii, blasphema est & impia.

Elle favorise les vices, elle est blasphématoire & impie.

V I I.

Tom. III. p. 125,
126, 127.

Je médite sur l’ordre de l’Univers..... pour adorer le sage Auteur qui s’y fait sentir;..... je m’attendris à ses bienfaits, je le bénis de ses dons; mais je ne le prie pas. Que lui demanderois-je? Qu’il changeât pour moi le cours des choses, qu’il fit des miracles en ma faveur? Moi qui dois aimer par dessus tout, l’ordre établi par sa sagesse & maintenu par sa providence, voudrois-je que cet ordre fût troublé pour moi? Non, ce vœu téméraire mériteroit d’être puni plutôt qu’exaucé. Je ne lui demande non plus le pouvoir de bien faire; pourquoi lui demander ce qu’il m’a donné? Ne m’a-t-il pas donné la conscience pour aimer le bien, la raison pour le connoître, la liberté pour le choisir?.... Lui demander de changer ma volonté, c’est lui demander ce qu’il me demande; c’est vouloir qu’il fasse mon œuvre & que j’en recueille le salaire.

C E N S U R A.

*Hæc propositio, juxta quam
» Deus non est orandus quia nihil
» est quod sit ab eo petendum,
» quippe cum non possit nisi temere
» ab eo postulari ut miraculis im-
» mutet aut perturbet rerum ordi-
» nem quem sapienter instituit &
» providè conservat, neque etiam
» ab illo liceat postulare potestatem
» bene operandi quam jam ipse
» hominibus contulit, eis imper-*

C E N S U R E.

Cette proposition, selon laquelle » on ne doit pas prier » Dieu, parce qu’il n’y a rien » qu’on puisse lui demander, que » ce seroit un vœu téméraire de » lui demander qu’il changeât, ou » qu’il troublât par des miracles » l’ordre établi par sa sagesse & » maintenu par sa providence; » qu’il n’est pas permis de lui de- » mander le pouvoir de bien faire,

» que c'est que d'être en faute ,
 » & que dépourvus de toute mo-
 » ralité dans leurs actions, ils ne
 » peuvent rien faire qui mérite
 » ni châtement ni récompense ;
 » où l'on prétend que les enfans
 » à quinze ans ne sont pas encore
 » capables de connoître Dieu, &
 » qu'il ne faut pas leur en par-
 » ler ; que, quand ils ont atteint
 » l'âge de dix-huit ans, il n'est
 » peut-être pas encore temps de
 » leur apprendre qu'ils ont une
 » ame ; que le Philosophe qui ne
 » croit pas en Dieu a tort, par-
 » ce qu'il use mal de la raison
 » qu'il a cultivée ; mais que l'en-
 » fant qui professe la Religion
 » chrétienne, ne croit rien ; qu'on
 » ne doit pas craindre que le
 » défaut de croire en Dieu puisse
 » nuire au salut des enfans, en
 » cas qu'ils viennent à mourir,
 » puisque nul enfant mort avant
 » l'âge de raison ne sera privé
 » du bonheur éternel, que les
 » Catholiques croient la même
 » chose de tous les enfans qui
 » meurent après leur Baptême
 » sans avoir jamais entendu par-
 » ler de Dieu, & que générale-
 » ment quand l'esprit humain,
 » comme dans l'enfance & dans
 » la démence, est incapable des
 » opérations nécessaires pour re-
 » connoître la divinité, l'on peut
 » être sauvé sans croire en Dieu ;
 » où l'on ajoute qu'au reste, dans
 » cette assertion, il ne s'agit pas

» facere quidquam valenti, puniri
» aut redargui dignum ; quibus sta-
» tuitur adolescentibus anno ætatis
» suæ decimo quinto nondum esse
» idoneos acquirendæ Dei cogni-
» tioni, adeoque eosdem non esse de
» eâ erudiendos ; expedire forsan ut
» cum annum decimum octavum
» affecuti sunt, nondum sciant se
» animâ donari ; Philosophum qui
» in Deum non credit, in culpâ
» esse, quia male utitur ratione ex-
» cultâ, nihil vero credi ab infante
» qui Christianam Religionem pro-
» fitetur ; non esse metuendum ne
» fidei in Deum defectus salvi
» æternæ ejusmodi adolescentium, si
» è vita exeant, obsit, cum tenea-
» mus, inquit Auctor, omnes in-
» fantes qui ante usum rationis
» moriuntur, beatitudinem æter-
» nam consequi, cum juxta Ca-
» tholicos id verum sit de omnibus
» infantibus susceptio Baptismo de-
» cedentibus, cum generatim quis-
» quis, ut infantes & dementes,
» est inhabilis ad cognoscendum
» Deum, possit sine fide in Deum
» salvari ; cæterum hanc Auctoris
» assertionem ad fidem nihil con-
» tingere, sed meram esse historię
» naturalis observationem ; ideas
» creationis, æternitatis, omnipo-
» tentiæ, uno verbo, attributorum
» divinorum à paucissimis haberi,
» nihil omnino in illis à populo con-
» cipi, neque apprehendi posse à
» juvenibus α.

» d'un article de foi, mais d'une simple observation d'histoire na-
 » turelle, & que les idées de création, d'éternité, de toute-puissance,
 » que celles des attributs divins, peuvent être apperçues de peu
 » d'hommes, aussi confuses qu'elles le sont, que le peuple n'y con-
 » çoit rien du tout, qu'à plus forte raison elles ne se présenteront

» pas à de jeunes esprits ; quelque soin qu'on puisse avoir de les » instruire «.

Hæ propositiones sunt falsæ , inauditæ , omnium sapientum praxi & institutis contrariæ , institutionem puerorum & adolescentum inducunt abnormem , hominis naturæ & fini repugnantem , animi humani facultates excoli indigas , tamdiu omnino negligentem , ut longo incultu & sordidiâ fere torpescant necesse sit in boni privati & publici , temporalis & spiritalis detrimentum : demum soli belluæ & sensibus accommodam , homini indecoram & nocivam ; quem , post-habitus ipsâ omnium seculorum experientid , totiûsque historiæ seu sacræ seu profanæ testimonio , ponit ita tardum ad experiendum sensum moralem , ad rationis usum , ad ipsummet Deum cognoscendum , ut exceptis Philosophis quorum ratio est exculta , & qui peccant si Deum esse non credunt , cæteri , tam juvenes quam populus , nihil omninò de Deo ipso concipiant.

& profane , l'homme y est supposé si tardif à éprouver le sens moral , à faire usage de sa raison , à avoir même la connoissance de Dieu , que , selon ces propositions , excepté les Philosophes , qui ont tort s'ils ne croient pas en Dieu , le reste du genre humain , les jeunes esprits & le peuple ne conçoivent rien du tout dans l'idée de Dieu & de ses attributs.

Sunt maxime irreligiôsæ & absurdæ , quatenus in iis Auctor vanis subtilitatibus suadere conatur expedire ut , ante annum decimum quintum aut etiam decimum octavarum , adolescens nihil discat de animâ suâ ejusque fine , neque de Deo & ipsi debito cultu , quia ad ejusmodi institutionem inhabilis est , solumque Philosophi possunt aliquem

Ces propositions sont fausses ; inouïes , contraires aux préceptes & à la pratique de tous les sages. Elles présentent au lecteur un plan d'éducation bizarre & monstrueux , opposé à la nature & à la fin de l'homme , où les facultés de l'ame , qui ont besoin d'être cultivées , resteroient si long-tems sans l'être en aucune manière , que , faute de culture & d'exercice , elles en deviendroient presque incapables : ce qui seroit très-funeste au bien public & particulier , dans l'ordre politique & dans celui de la Religion. Ce plan d'éducation , jusqu'à l'âge de dix-huit ans , n'auroit pour objet que le corps , que les sens , que ce que l'homme a de commun avec les animaux , à qui seul il conviendrait. Il dégraderoit l'homme & lui seroit pernicieux. Sans égard à ce qui est constaté même par l'expérience de tous les siècles & par l'autorité de l'Histoire sacrée

Elles sont pleines d'irréligion & d'absurdités , soit dans ce que l'Auteur , par de vaines subtilités , prétend établir , sçavoir qu'à l'âge de quinze & même dix-huit ans , il n'est peut-être pas encore tems qu'un enfant sçache s'il a une ame , quelle est sa fin , s'il y a un Dieu . & comment il faut l'honorer ; soit dans la raison qu'il

» qu'il change notre volonté, *dœuit his-ce verbis expressam*, pe-
 » c'est lui demander ce qu'il nous *tite & accipietis.*
 » demande ; c'est vouloir qu'il
 » fasse notre œuvre, & que nous en recueillions le salaire ; pour
 qui enfin il est honteux de ne pas appercevoir les rapports justes,
 l'utilité & l'équité de cette loi de l'ordre moral, que Jesus-Christ
 nous a enseignée dans son Evangile, & qu'il a exprimée par ces
 paroles : *Demandez & vous recevrez.*

Elle est contraire à la loi na- *Est contraria legi naturali ;*
 turelle & à la loi Chrétienne, qui *legique Christianæ , quibus maxi-*
 l'une & l'autre recommandent & *mè commendatur & prescribitur*
 ordonnent la pratique de prier *praxis , seu privatim seu publicè*
 Dieu soit en public, soit en par- *Deum deprecandi.*
 ticulier.

Elle est pleine d'orgueil, elle *Est plena superbiæ , blasphema*
 est blasphématoire & impie. *& impia.*

V I I L.

Emile n'apprendra jamais rien par cœur.

Tom. I. p. 275.

I X.

Ne leur faites (aux jeunes filles) jamais rien apprendre par
 cœur qui s'y rapporte (à la Religion), pas même les prières.

Tom. IV. p. 79.

V.

Si l'on ne doit rien exiger des enfans par obéissance, il s'enfuit
 qu'ils ne peuvent rien apprendre dont ils ne sentent l'avantage
 actuel, soit d'agrément, soit d'utilité.

Tom. I. p. 289.

X I

Ne donnez à votre Elève aucune espèce de leçon verbale, il
 n'en doit recevoir que de l'expérience ; ne lui infligez aucune
 espèce de châtement, car il ne sçait ce que c'est que d'être en
 faute ; ne lui faites jamais demander pardon, car il ne sçau-
 roit vous offenser. Dépourvu de toute moralité dans ses actions,
 il ne peut rien faire qui soit moralement mal, & qui mérite ni
 châtement ni réprimande.

Tom. I. p. 198.

X I I.

Je prévois combien de Lecteurs seront surpris de me voir suivre

Tom. II. p. 38.

tout le premier âge de mon Elève, sans lui parler de Religion. A quinze ans, il ne sçavoit pas s'il avoit une ame, & peut-être à dix-huit n'est-il pas encore temps qu'il l'apprenne ; car, s'il l'apprend plutôt qu'il ne faut, il court risque de ne le sçavoir jamais....
 Ibid. pag. 350. Le Philosophe qui ne croit pas (en Dieu) a tort, parce qu'il use mal de la raison qu'il a cultivée, & qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette. Mais l'enfant, qui professe la Religion Chrétienne, que croit-il ? Nous tenons que nul enfant mort avant l'âge de raison, ne sera privé du bonheur éternel ; les Catholiques croient la même chose de tous les enfans qui ont reçu le baptême, quoiqu'ils n'aient jamais entendu parler de Dieu. Il y a donc des cas où l'on peut être sauvé sans croire en Dieu, & ces cas ont lieu soit dans l'enfance, soit dans la démence, quand l'esprit humain est incapable des opérations nécessaires pour reconnoître la divinité. Toute la différence que je vois entre vous & moi, est que vous prétendez que les enfans ont à sept ans cette capacité, & que je ne la leur accorde pas même à quinze. Que j'zie tort ou raison, il ne s'agit pas ici d'un article de foi, mais d'une simple observation d'histoire naturelle.

X I I I.

Tom. III. p. 346. Les idées de création, d'annihilation, d'ubiquité, d'éternité, de toute-puissance ; celles des attributs divins, toutes ces idées qu'il appartient à si peu d'hommes de voir aussi confuses & aussi obscures qu'elles le sont, & qui n'ont rien d'obscur pour le peuple, parce qu'il n'y conçoit rien du tout, comment se présenteront-elles à de jeunes esprits ?

C E N S U R A.

C E N S U R E.

Hæ propositiones quibus cautum est » ne pueri aut puellæ quidquam » præsertim ad Religionem perti- » nens ullas-ve preces memoriter » discant, aut ab iis quidquam vi » obedientiæ exigatur ; quæ ve- » tant ne discipulo ullum tradatur » vivâ voce documentum, ulla-ve » infligatur pœna, aut petendæ » veniæ imponatur obligatio, ut » pote ante ætatem adultam plane » ignorantiam omnem honesti & tur- » pis, justî & iniqui rationem, nec

Ces propositions, où l'on défend de » faire jamais rien appren- » dre par cœur aux enfans de l'un » & de l'autre sexe, rien sur-tout » de ce qui se rapporte à la Re- » ligion, pas même les prières ; » où l'on prescrit de ne jamais » rien exiger d'eux par obéissan- » ce, de ne leur donner aucune » espèce de leçon verbale, & de » ne leur infliger aucune espèce » de châtement, parce qu'avant » l'adolescence, ils ne sçavent ce

en apporte, & qui consiste à dire qu'un jeune homme, à cet âge, n'est pas encore capable d'apprendre ces vérités, qu'il n'y a que les Philosophes qui puissent avoir quelque idée de Dieu & de ses perfections, & que les enfans & le peuple n'y conçoivent rien du tout. D'où il suivroit que, quoique l'homme soit né pour la Religion, ainsi que l'ont observé les plus irréligieux, cependant personne n'y feroit propre, si ce n'est les Philosophes dont le nombre est très-petit.

Elles sont contraires à l'expérience & à l'observation, à la raison, à la Religion naturelle & à la révélation divine.

Elles font voir un homme qui aime à se distinguer par les paradoxes les plus outrés & les plus dangereux.

Dei attributorum consequi ideam; in quâ seu juvenes seu populus nihil omnino concipere valent; ex quibus sequeretur neminem inter homines, licet homo, ut irreligiosi ipsi observarunt, Religioni sit natus, esse ad Religionem aptum, præter Philosophos eosque paucissimos.

Experientiæ & observationi, rationi, Religioni naturali & revelationi divinæ adversantur.

Ostendunt hominem in pravissimis & insulsis paradoxis gloriantem.

X I V.

Nous entrons enfin dans l'ordre moral (à quinze ou seize ans :) nous venons de faire un second pas d'homme. Si c'en étoit ici le lieu, je ferois voir que tout le droit de la nature n'est qu'une chimère, s'il n'est fondé sur un besoin naturel au cœur humain. Tom. II. p. 263; & 264.

Le précepte même d'agir avec autrui comme nous voudrions qu'on agit avec nous, n'a de vrai fondement que la conscience & le sentiment; car où est la raison précise d'agir étant moi-même comme si j'étois un autre, sur-tout quand je suis moralement sûr que je ne dois jamais me trouver dans le même cas; & qui me répondra qu'en suivant fidèlement cette maxime, j'obtiendrai qu'on la suive de même avec moi..... Mais quand la force d'une ame expansive m'identifie avec mon semblable, & que je me sens pour ainsi dire en lui, c'est pour ne pas souffrir que je ne veux pas qu'il souffre; je m'intéresse à lui pour l'amour de moi, & la raison du précepte est dans l'amour de la nature elle-même, qui m'inspire le désir de mon bien être en quelque lieu que je me sente exister. D'où je conclus qu'il n'est pas vrai que les préceptes de la Loi naturelle soient fondés sur la raison seule; ils ont une base plus solide & plus sûre. L'amour des hommes, dérivé de l'amour

Pag. 264
dans la note,

de foi, est le principe de la justice humaine. Le sommaire de toute la morale est donné dans l'Évangile par celui de la Loi.

X V.

Tom. II. p. 113. Puisque de toutes les aversions que nous donne la nature, la plus forte est celle de mourir, il s'en suit que tout est permis pour elle à quiconque n'a nul autre moyen possible pour vivre. Les principes sur lesquels l'homme vertueux apprend à mépriser sa vie & à s'immoler à son devoir, sont bien loin de cette simplicité primitive.

X V I.

Tom. II. dans la note de la page 323. Un soufflet & un démenti reçu & enduré ont des effets civils que nulle sagesse ne peut prévenir, & dont nul Tribunal ne peut venger l'offense. L'insuffisance des Loix lui rend donc en cela son indépendance; il est alors seul magistrat, seul juge entre l'offenseur & lui: il est seul interprète & ministre de la Loi naturelle; il se doit justice & peut seul se la rendre, & il n'y a sur la terre aucun Gouvernement assez insensé pour le punir de se l'être faite en pareil cas. Je ne dis pas qu'il doive s'aller battre, c'est une extravagance; je dis qu'il se doit justice, & qu'il en est le seul dispensateur. Sans tant de vains édits contre les duels, si j'étois Souverain, je réponds qu'il n'y auroit jamais ni soufflet ni démenti donné dans mes Etats, & cela par un moyen fort simple dont les Tribunaux ne se mêleroit pas. Quoi qu'il en soit, *Emile* sçait en pareil cas la justice qu'il se doit à lui-même, & l'exemple qu'il doit à la sûreté des gens d'honneur. Il ne dépend pas de l'homme le plus ferme d'empêcher qu'on ne l'insulte; mais il dépend de lui d'empêcher qu'on ne se vante long-tems de l'avoir insulté.

C E N S U R A.

C E N S U R E.

Hæ propositiones in quibus affirmatur » jus naturale nomen esse » inane nisi in cordis humani inopiâ fundetur; amorem derivatum ex amore sui esse juris humani ab hominibus observandi » fundamentum; totius ethices eroga alios homines summam in » Evangelio esse traditam ipsam legem summam, diliges proximum » sicut te ipsum, id est, amore qui

Ces propositions, dans lesquelles on affirme » que tout le » droit de la nature n'est qu'une » chimere, s'il n'est fondé sur un » besoin naturel au cœur humain; » que l'amour des hommes, dérivé de l'amour de soi, est le » principe de la justice humaine; » que le sommaire de toute la morale à l'égard des autres hommes, donné dans l'Évangile par

» cet abrégé de la Loi, vous aime-
 » rez votre Prochain comme vous-
 » même, doit s'expliquer d'un
 » amour qui vienne de l'amour
 » de nous mêmes; qu'il n'y a
 » point de raison précise d'agir,
 » étant moi-même, comme si
 » j'étois un autre, sur-tout quand
 » je suis moralement sûr que je
 » ne dois jamais me trouver dans
 » le même cas, & que personne
 » ne me répondra qu'en suivant
 » fidèlement cette maxime, j'ob-
 » tiendrai qu'on la suive de mê-
 » me avec moi; que le pré-
 » cepte d'agir avec autrui com-
 » me nous voudrions qu'on agit
 » avec nous, n'a de vrai fon-
 » dement que l'amour de soi-mê-
 » me, par lequel quand la force
 » d'une ame expansive m'iden-
 » tifie avec mon semblable & que
 » je me sens pour ainsi-dire en
 » lui, la nature m'inspire le de-
 » sir de mon bien-être en quel-
 » que lieu que je me sente exis-
 » ter, enforte que c'est pour ne
 » pas souffrir que je ne veux pas
 » qu'il souffre; que puisque de
 » toutes les aversions que nous
 » donne la nature, la plus forte
 » est celle de mourir, il s'ensuit
 » que tout est permis par elle à
 » quiconque n'a nul autre moyen
 » possible pour vivre; que les
 » principes sur lesquels l'homme
 » vertueux apprend à mépriser sa
 » vie & à l'immoler à son devoir,
 » sont bien loin de cette simpli-
 » cité primitive; que celui qui a
 » reçu un soufflet, ou à qui on
 » donne un démenti, est le seul
 » juge entre l'offenseur & lui,
 » que nul Tribunal ne peut ven-

» ex tui profluat amore; nullam
 » esse rationem cur ego, qui ipse
 » sum, erga alium agam ac si essem
 » alter, præsertim ubi moraliter
 » certus sum me nunquam in illo
 » futurum casu quo alter eodem
 » modo erga me sit acturus, &
 » nullus mihi esse queat sponsor,
 » fore ut, si hoc placitum fideliter
 » observo, consequar ut alii erga
 » me illud observent; præcepti il-
 » lius, age erga alios uti velles
 » eos erga te agere, integram ra-
 » tionem in amore sui esse sitam,
 » quo amore, ubi vis animæ se
 » expandentis me cum mihi simili
 » unum facit, inspiratur mihi de-
 » siderium bene esse, ubicumque me
 » existere sentio, adeo ut nolim
 » eum pati ne patiar; cum ex om-
 » nibus naturalibus aversionibus
 » nulla sit vehementior eâ quâ ho-
 » mo mortem fugit, inde sequi
 » nihil non esse per eam ho-
 » minem licitum, ubi nullum
 » aliud superest melius vivendi quo
 » uti possit; hanc esse simplicita-
 » tem primitivam à quâ longe ab-
 » sunt principia quibus homo vir-
 » tute prestans, vitam propriam
 » spernit eamque pro officio suo de-
 » vovet; qui palmâ percussus,
 » aut cui mentacium exprobratur
 » solum esse judicem se ipsum inter
 » & aggressorem; impares esse le-
 » ges huic ulciscendæ injuriæ, ac
 » proinde suam offensa independen-
 » tiam tunc restituui; eum tunc so-
 » lum esse interpretem & ministrum
 » legis naturalis; eundem sibi de-
 » bere ut injuriam ejusmodi sibi
 » illatam persequatur, solumque
 » posse eam persequi, ac nullum in
 » terra esse constitutum regimen: ita

» *insulsum, ut propterea in eum sæ-*
 » *viat; non tamen ipsi cum offen-*
 » *sore singulare certamen stultè*
 » *conferendum, quod vanis edictis*
 » *vetitum est; medium aliud quod*
 » *simplex est & ad impediendas*
 » *illas insultationes efficacissimum,*
 » *in quod ne digitum quidem por-*
 » *rigerent magistratus, esse obvium,*
 » *quo saltem offensus certò impe-*
 » *dit ne offensor de actione suâ diu*
 » *glorietur.*

» édits défendent les duels, mais qu'il y a un moyen fort simple
 » & très-efficace pour arrêter le cours de ces insultes, & dont les
 » Tribunaux ne se mêleroient pas, par lequel l'offensé empêcher-
 » roit sûrement qu'on ne se vantât long-tems de l'avoir insulté.

Hæ propositiones graviter dam-
nandæ sunt.

Earum PRIMA quæ attinet ad
juris naturalis fundamentum, falsa
est, quatenus præsertim illud fun-
damentum ed constituitur in prin-
cipio quod non satis late patet, seu
quod ad omnia legis naturalis offi-
cia erga proximum non extenditur.
Etenim amor aliorum hominum ex
amore nostri, seu, ut Auctor lo-
quitur, ex vi animæ se expanden-
tis quâ cum alio idem sumus, deri-
vatus, non potest ultrâ certos limi-
tes extendi; cum tamen homo quis-
que alios omnes homines ut fratres
spicere debeat, licet in obeundis
charitatis erga proximum officiis
habenda sit diversa ratio eorum
quibus divinâ providentiâ applica-
mur.

tion, quoique dans l'exécution ou l'accomplissement des devoirs
 de la charité envers le prochain, il faille avoir différemment égard
 aux personnes auxquelles la divine providence nous applique par
 divers rapports qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici.

Hinc summa legis naturalis in

» ger cette injure; que l'insuffi-
 » sance des Loix lui rend donc
 » en cela son indépendance; qu'il
 » est alors le seul interprète & le
 » seul ministre de la Loi natu-
 » relle; qu'il se doit justice, &
 » peut seul se la rendre; qu'il n'y
 » a sur la terre aucun Gouverne-
 » ment assez insensé pour le punir
 » de se l'être faite en pareil cas;
 » qu'il ne doit pas cependant s'al-
 » ler battre, que ce seroit une
 » extravagance; que de vains

Ces propositions méritent les
 plus sévères qualifications.

LA PREMIERE, qui a pour
 objet le fondement du droit de la
 nature, est fausse, en tant qu'on
 y fonde le droit naturel sur un
 principe qui n'a point assez d'é-
 tendue, c'est-à-dire, dont l'appli-
 cation ne s'étend pas à tous les
 devoirs de la Loi naturelle qui
 regardent le prochain. En effet,
 l'amour des hommes dérivé de
 l'amour de nous-mêmes, ou, com-
 me s'exprime l'Auteur, l'amour
 des hommes dérivé de la force
 d'une ame expansive, qui nous
 identifie avec notre semblable,
 ne peut aller au-delà de certai-
 nes bornes. Chaque homme ce-
 pendant doit regarder tous les
 autres hommes comme ses freres;
 il doit les aimer tous sans excep-

De-là ce sommaire de la Loi

donné dans l'Évangile, *vous aimez votre prochain comme vous-même*, est mal expliqué dans ces propositions, d'un amour du prochain dérivé de l'amour de nous, de sorte que l'amour de nous-mêmes soit le fondement & comme le motif de l'amour du prochain. Cette explication est fautive, téméraire, contraire à la vraie signification de cette Loi de la nature & de l'Évangile. Le vrai sens de ce précepte est que nous devons au prochain un amour semblable à celui que nous nous portons, & qu'ainsi nous lui voulions & lui procurions, autant qu'il est en notre pouvoir, le même bien spirituel que nous devons nous vouloir à nous-même, sçavoir le salut éternel, & de plus le même bien & les mêmes secours temporels que nous voudrions raisonnablement & sagement qu'on nous procurât dans des circonstances pareilles. Cette Loi nous enseigne donc que l'amour réglé de nous-mêmes doit être le modèle de celui que nous devons au prochain. Il n'y est pas dit qu'il en est le fondement; mais chacun voit assez, & même sent intimement, que ce fondement consiste dans la ressemblance & l'égalité de nature qui est

entre tous les hommes, lesquels tirent tous leur origine d'un seul homme, dont Dieu fut le Créateur. Il est vrai, au reste, que l'amour dérivé de l'amour de nous-même, ajoute à ce motif une grande force à l'égard de ceux avec qui nous avons différentes espèces de liaisons particulières.

LA SECONDE proposition est une preuve que la première, où l'on assigne pour fondement & pour principe de toute la Loi naturelle l'amour du prochain dé-

Evangelio expressa, diliges proximum sicut te ipsum, præpostere, falso, temerè & contra sensum præcepti naturalis & evangelici explicatur in eadem propositione de amore proximi derivato ex amore nostri, adeo ut amor nostri intelligatur esse quasi motivum charitatis erga proximum. Sensus verus & legitimus illius legis est, diligendum esse proximum instar nostri, adeo ut ipsi velimus, & quantum potest, huic curemus idem bonum spirituale quod nobis ipsis volumus, nempe salutem æternam, & præterea idem bonum ac auxilium temporale quod nobis curari in iisdem circumstantiis juste & sapienter vellemus. Illud ergo lege docemur nos esse exemplar charitatis cæteris hominibus debite, non vero exprimitur quodnam sit ejus fundamentum, quod ab unoquoque satis perspicitur & intimè sentitur omnino situm in similitudine naturæ omnium hominum inter se, unam ab uno eodem primo parente originem trahentium, cujus Creator unus Deus. Cui quidem rationi non negamus magnam vim erga plures adjici per amorem ex amore nostri derivatum & homini naturalem, in eos quibuscum variis vinculis conjuncti sumus.

Earundem propositionum ALTERA argumento est priorem propositionem, quæ amor proximi ex amore nostri derivatus assignatur pro fundamento, seu principio to-

ius legis naturalis, meritiò à nobis esse proscriptam, quia principium illud longè minùs patet illius legis erga alios homines officiis. Nempe, si fundamentum ejusmodi officiorum Auctor posuisset quod ad ea omnia extenderetur, nunquam effutiisset » nihil non esse licitum ad conser- » vandam vitam, ubi nullum ha- » betur aliud medium quo mors vi- » tari queat ». Unde sequitur in ejusmodi casu, juxta eundem, cuique licere quodcumque nefas, puta ipsam occisionem amici conjunctissimi, patris amantissimi, benefactoris optimi & charissimi, excidium patriæ, reipublicæ ruinam, atque » hanc esse simplicitatem primiti- » vâ, à quâ longè recedunt virtu- » tibus præstant viri qui pro offi- » cio implendo morti se exponunt ».

rière de la Patrie & de l'Etat, & qu'enfin les principes, comme l'ajoute l'Auteur, » sur lesquels l'homme vertueux immole sa » vie à son devoir, sont faux, étant bien éloignés de cette sim- » plicité primitive ».

Eadem vero quàm horrenda sint, quantum sensui morali repugnent, quantum omni juri naturali, positivo, divino adversentur, nemo non persensit.

Quod ducant igitur novi institutoris principia, quàm perniciofa societatibus privatis & publicis foret ejus philosophia, quale monstrum fieret quisque illius hominis discipulus præceptis ejusmodi innuitus & informatus propositio illa ostendit.

Quod ad ULTIMAM ex illis propositionibus attinet, ea vindictam spirat & commentat contra legis

rivé de l'amour de nous-mêmes, mérite la condamnation qui en a été faite, à cause que ce principe a beaucoup moins d'étendue que les devoirs auxquels cette Loi nous oblige envers les autres hommes. Effectivement, si le principe de l'Auteur s'appliquoit à tous ces devoirs, jamais sans doute il n'eut osé avancer » que » tout est permis pour conserver sa » vie à quiconque n'a nul autre » moyen possible pour vivre; d'où il suit que dans ce cas il n'y a aucun crime, aucun attentat défendu: qu'il est alors permis de tuer l'ami le plus intime, le pere le plus tendre, le bienfaiteur à qui on devoit la plus vive reconnoissance; qu'on peut dans la même circonstance, sans enfreindre aucune Loi, causer la ruine en-

Quelles affreuses conséquences! quelle horreur n'inspirent-elles pas! Qui ne sent combien elles sont opposées au sens moral, à tout droit naturel, positif & divin?

On voit par là jusqu'où conduisent les maximes du nouvel instituteur, l'opposition de sa prétendue philosophie au bien de toute société publique & privée, & quel monstre deviendroit un élève formé par les leçons d'un tel maître, & imbu de sa doctrine détestable.

La DERNIERE de ces trois propositions respire la vengeance, & la recommande contre les

préceptes de la loi naturelle & de l'Évangile. Elle indique, pour se venger d'un offenseur, une voye également contraire au faux point d'honneur & à la vraie gloire, & que tout droit interdit. Elle est contraire à l'obéissance due aux Magistrats & à la puissance souveraine, attribuant à chaque particulier une indépendance entière de toutes les Loix & de tout Gouvernement, pour le faire seul juge de l'offense qu'il prétendrait lui avoir été faite, & de la réparation qui pourroit lui être due. Elle est injurieuse à tous les Princes, &

naturalis & evangelicæ præcepta, Viam sese ab offensore vindicandi indigitat, seu falsæ, seu veræ gloriæ ex æquo adversam & omni jure veitam. Obsèquio magistratibus & supremis principibus debito adversatur, dum privato in persequendis propriis injuriis omnimodam independentiam adjudicat. Eisdemque principibus, præsertim Regibus nostris Christianissimis injuriosa est, quorum auctoritatem Auctor eâ de re spernit, & Leges furorem certaminum singularium cohibentes vanas esse perhibet.

& sur-tout à nos Rois, dont l'Auteur méprise sur cela l'autorité, & traite de vains les Edits faits pour arrêter la fureur des duels.

X V I I.

Après un long interdit, j'obtins (a) la permission de reprendre mes fonctions pour m'aider à vivre. Autrefois je disois la Messe avec la légéreté qu'on met à la longue aux choses les plus graves, quand on les fait trop souvent. Depuis mes nouveaux principes, je la célèbre avec plus de vénération : je me pénètre de la majesté de l'Être suprême, de sa présence, de l'insuffisance de l'esprit humain qui conçoit si peu ce qui se rapporte à son Auteur. En songeant que je lui porte les vœux du peuple sous une forme prescrite, je suis avec soin tous les rits, je récite attentivement, je m'applique à n'omettre jamais ni le moindre mot, ni la moindre cérémonie : quand j'approche du moment de la consécration, je me recueille pour la faire avec toutes les dispositions qu'exige l'Eglise & la grandeur du Sacrement, je tâche d'anéantir ma raison devant la suprême intelligence ; je me dis, qui es-tu pour mesurer la puissance infinie ? Je prononce avec respect les mots sacramentaux, & je donne à leur effet toute la foi qui dépend de moi.

Tom. III. p. 185.

(a) C'est ici le Vicaire Savoyard qui parle dans la prétendue profession de foi, que l'Auteur lui met dans la bouche, qu'il rapporte fort au long, & qu'il approuve, ou plutôt qu'il a composée lui-même.

(a) *Hic Auctor loquentem inducit Vicarium Sabaudum, cujus placita, seu ut loquitur, confessionem fidei fusè enarrat, & approbat, imò quam ipse composuit.*

Quoi qu'il en soit de ce mystère inconcevable, je ne crains pas qu'au jour du jugement je sois puni pour l'avoir jamais profané dans mon cœur.

C E N S U R A.

C E N S U R E.

Hæc propositio, in ore Vicarii Sabaudi, cujus nova principia de quibus hic gloriatur, sunt Deistæ omnia fidei Catholicæ mysteria & omnem revelationem abjicientis, nihil est aliud quàm professio hypocrisis consummatæ, seu, in iis quæ ad Dei cultum maximè attinent, solemnibus & publicæ simulationis fidei, ad consulendum propriis utilitatibus temporalibus, quibus nempe, ut in illâ propositione refertur, Vicarius ille caruisset, nisi Vicarii munia induisset. Jam autem notandum est professionem & placita Vicarii Sabaudi esse novo institutori probata & accepta, adeo ut dubium non sit hæc ab ipso fuisse relata in exemplum, quod imitandum proponit iis omnibus qui Vicario Sabaudæ de Religione revelatâ & mysteriis fidei Catholicæ consentirent, & in similibus circumstantiis versarentur. Fallacem porro ejusmodi imitationem & simulationem fidei quis non pronuntiabit esse viro probo indignam & habitâ ratione solorum Legis & Religionis naturalis principiorum abominandam & sacrilegam.

conjonctures semblables. Mais qui pourroit hésiter à prononcer qu'une telle hypocrisie est indigne d'un honnête homme, & qu'en regard aux seuls principes de la Loi & de la Religion naturelles, c'est une abomination & un sacrilège.

Cette proposition ; dans la bouche du Vicaire Savoyard, dont les sentimens qu'il appelle ici avec complaisance ses nouveaux principes, sont ceux d'un Déiste qui rejette tous les mystères de la foi Catholique & même toute autre révélation, n'est autre chose que la profession d'une hypocrisie consommée. C'est faire profession de tromper le Public par des démonstrations solennelles de croire & de révéler en matière qui intéresse le plus la Religion, ce qu'on ne croit ni ne respecte, & cela dans la vûe de s'aider à vivre en reprenant ses fonctions de Vicaire ; ainsi qu'il est dit dans cette proposition. Nous avons déjà remarqué que ce sont ses propres sentimens que le nouvel instituteur expose sous le nom de confession de foi du Vicaire Savoyard, & l'on ne peut douter qu'il n'ait proposé cet exemple à l'imitation de tous ceux qui penseroient sur la Religion révélée & sur les mystères de la foi Catholique comme ce Vicaire ; & qui se trouveroient dans des

DE LA POSSIBILITÉ DE REVELATIONIS
 ET DE LA NECESSITÉ POSSIBILITATE
 DE LA RÉVÉLATION. ET NECESSITATE.

X V I I I.

CONTINUEZ à m'instruire ; vous ne m'avez dit que la moitié Tom. III. p. 130.
 de ce que je dois sçavoir. Parlez de la Révélation, des Ecrites, de ces dogmes obscurs sur lesquels je vais errant dès mon enfance, sans pouvoir les concevoir ni les croire, & sans sçavoir ni les admettre ni les rejeter. Oui, mon enfant, j'acheverai de vous dire ce que je pense. . . . Vous ne voyez dans mon exposé que la Religion naturelle ; il est bien étrange qu'il en faille une autre ? Par où connoîtrai-je cette nécessité ? De quoi puis-je être coupable en servant Dieu selon les lumieres qu'il donne à mon esprit, & selon les sentimens qu'il inspire à mon cœur ? Quelle pureté de morale, quel dogme utile à l'homme & honorable à son Auteur puis-je tirer d'une doctrine positive, que je ne puisse tirer sans elle du bon usage de mes facultés ? Montrez - moi ce qu'on peut ajouter pour la gloire de Dieu, pour le bien de la société, & pour mon propre avantage aux devoirs de la Loi naturelle, & quelle vertu vous ferez naître d'un nouveau culte qui ne soit pas une conséquence du mien ? Les plus grandes idées de la divinité nous viennent par la raison seule. Voyez le spectacle de la nature ; écoutez la voix intérieure. Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux, à notre conscience, à notre jugement ?

Ibid. pag. 131.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Cette proposition, où l'Auteur assure que » la Religion naturelle » suffit, & que la Révélation n'est » ni nécessaire ni utile ; que Dieu » offre aux yeux de tous les hommes, à leur conscience, à leur » jugement, tout ce qui concerne » la Religion & la maniere de » bien vivre ; que par la Révélation on ne peut rien apprendre

*Hæc propositio in, quâ assertitur
 » præter Religionem naturalem,
 » nullam aliam revelatam seu necessariam seu utilem esse ; Deum
 » omnia ad Religionem & bonam
 » vitam spectantia offerre omnium
 » hominum oculis, conscientiarum
 » iudicio ; per Revelationem nihil
 » hominibus innotescere posse ad
 » gloriam Dei & hominum utili-*

» *tatem seu publicam, seu priva-*
 » *tam pertinens, quod Lex na-*
 » *turalis non præscribat; nullam-*
 » *que virtutem ex supernaturali*
 » *cultu posse oriri quæ ex cultu na-*
 » *turali non consequatur; adeoque*
 » *omnem doctrinam positivam,*
 » *omnem Revelationem, quæ Re-*
 » *ligioni naturali esset superad-*
 » *ditata, supervacaneam esse & inu-*
 » *tilem «.*

» qui puisse servir à la gloire de
 » Dieu, au bien de la société, &
 » à l'avantage des particuliers,
 » que la Loi naturelle ne pré-
 » crive, & qu'il ne peut naître
 » d'une Religion révélée aucune
 » vertu qui ne soit une consé-
 » quence de la Religion natu-
 » relle; qu'ainsi toute doctrine
 » positive, toute révélation qui
 » seroit ajoutée à la Religion na-
 » turelle, est inutile & super-
 » flue «.

*Est absurda, ut pote ex quâ
 sequitur per rationem sciri ea om-
 nia quæ, Deo docente, cognosci
 possunt, vel circa Dei naturam
 infinitasque ejus perfectiones, vel
 circa hominis conditionem, seu pri-
 mævam, seu præsentem, seu fu-
 turam, vel circa divinæ providen-
 tiæ in homines consilia; ratione
 solâ homines instrui de omni sibi
 per opem divinam possibili virtute,
 de omni virtutis gradu quem Deo
 juvante consequi valeant; iisdem
 per rationem offerri omnia motiva
 quibus ad virtutem accendi possunt,
 mediisque omnia & omnes modos
 suppeditari quibus virtus excoli
 queat.*

Cette proposition est absurde.
 Il s'ensuivroit que l'homme sçait
 par la raison tout ce que Dieu
 peut lui enseigner, soit sur la na-
 ture divine & ses perfections in-
 finies, soit sur l'état primitif,
 présent ou futur du genre hu-
 main, soit sur les conseils de la
 divine providence à l'égard des
 hommes; & que la raison nous
 instruit de toutes les vertus qui
 sont possibles à l'homme avec le
 secours de Dieu, de tout degré
 de vertu auquel l'homme peut
 parvenir avec le même secours;
 que la raison nous présente tous
 les motifs qui peuvent nous por-
 ter à la vertu, nous donne tous
 les moyens, & nous apprend
 toutes les manieres de la prati-
 quer.

*Injuriosa est & calumniosa in
 Religionem Christianam. Nempe
 ut inutilem spernit ordinem rerum
 supernaturalem, quem sancta illa
 Religio fidei nostræ exhibet, ordi-
 nem rationi non investigabilem,
 ab homine nunquam excogitan-
 dum, & humano generi per pecca-
 tum lapsò & depressò Christianique me-
 ritis reparando necessarium; quo*

Elle est injurieuse à la Reli-
 gion Chrétienne. & la calomnie
 indignement, en méprisant, com-
 me inutile, l'ordre surnaturel que
 cette sainte Religion offre à notre
 foi: ordre bien supérieur à la rai-
 son, que l'homme n'auroit ja-
 mais inventé, & nécessaire à la
 réparation du genre humain, qui
 par le péché étoit déchu du pré-

mier état où il avoit été créé : l'ordre qui suppose & confirme tout ce que la Religion & la Loi naturelles comprennent, & y ajoute beaucoup de vérités entièrement inconnues à la raison, sur les objets les plus élevés & les plus importants, sur la nature incompréhensible de Dieu, sa providence & son amour pour les hommes, qui lie d'une nouvelle manière, & avec plus de force, l'homme à Dieu par des devoirs d'amour, de reconnoissance, de confiance & de fidélité, destine l'homme à une fin surnaturelle ; & lui donne des forces surnaturelles, pour remplir les devoirs qui lui sont imposés.

Elle resserre témérairement dans des bornes trop étroites la bonté & la providence de Dieu, en assurant que Dieu ne peut accorder aux hommes rien de plus que des dons qui lui sont naturels.

Elle est impie & blasphématoire.

supponuntur & stabiliuntur quæcumque Religione & Lege naturalibus continentur, iisque multa adjiciuntur rationi planè incognita, ad naturam Dei incomprehensibilem, ejus providentiam & erga homines amorem spectantia ; quo homo officiis amoris, gratitudinis, fiducia, aliisque fortius & novâ ratione Deo devincitur, viribus, ut officia sibi imposita expleat, donatur supernaturalibus, & ad finem ducitur supernaturalem.

Providentiam Dei ejusque bonitatem temerè coarctat, dum præter naturalia beneficia Deum nulla alia largiri posse affirmat.

Est impia, blasphema.

X I X.

Il en est un seul (livre) ouvert à tous les yeux, c'est celui de la nature. C'est dans ce grand & sublime livre que j'apprens à servir & adorer son divin Auteur. Nul n'est excusable de n'y pas lire, parce qu'il parle à tous les hommes une langue intelligible à tous les esprits. Quand je serois né dans une isle déserte, quand je n'aurois pas vu d'autre homme que moi, que je n'aurois jamais appris ce qui s'est fait anciennement dans un coin du monde ; si j'exerce ma raison, si je la cultive, si j'use bien des facultés immédiates que Dieu me donne, j'apprendrai de moi-même à le connoître, à l'aimer, à aimer ses œuvres, à vouloir le bien qu'il veut, & à remplir, pour lui plaire, tous mes devoirs sur la terre. Qu'est-ce que tout le sçavoir des hommes m'apprendra de plus ? A l'égard de la Révélation, si j'étois meilleur raisonneur ou mieux instruit, peut-être sentirois-je sa vérité, son utilité pour ceux qui ont le bonheur de la reconnoître.

Tom. III. p. 177.

Tom. II. p. 176.

Ce que Dieu veut qu'un homme fasse, il ne lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit lui-même, il l'écrit au fond de son cœur.

C E N S U R A.

Hæ propositiones in quibus asseritur » naturam librum quemdam » esse oculis omnium patentem & » omnibus intellectu facilem, in » quo quisque etiam extra societatem humanam in insula desertâ » positus, facile per facultates solas naturales omnia ad cultum » Deo debitum & proximi amorem spectantia legere potest, ita ut » quidquid præterea docere queant » homines, illud fini huic assequendo nihil profui; non cerni ipsam » revelationis utilitatem; Deum » quæ ab hominibus exigit non docere per alterius hominis ministerium, sed ea cuique interius » revelare & cordi uniuscujusque » inscribere.

» homme, qu'il le lui dit lui-même, & qu'il l'écrit au fond de son cœur.

Sunt contrariæ experientiæ omnium sæculorum, in quibus nullus populus invenitur, qui sine revelationis ope in Religionis negotio ad veritatem per naturæ lumen deductus fuerit, quique vanissimos cultus & infamia instituta non sit secutus; nullus etiam Philosophus fuit qui in officiis hominum proprio Marte enarrandis circa multa eaque gravissima non erraverit.

phes mêmes, qui, n'ayant pour

C E N S U R E.

Ces propositions, où il est dit que » la nature est un livre ouvert à tous les yeux, & intelligible à tous les esprits, dans lequel tout homme, né même dans une isle déserte, & qui n'auroit jamais vu d'autres hommes que lui, pourroit de lui-même, en usant bien des facultés immédiates que Dieu lui donne, apprendre tous les devoirs qui concernent le culte de Dieu & l'amour du prochain; que tout le sçavoir des hommes ne lui apprendra rien de plus sur ces objets; qu'on ne sent point même l'utilité de la Révélation; que ce que Dieu veut qu'un homme fasse, il ne lui fait pas dire par un autre

Ces propositions contredisent l'expérience de tous les siècles. Il n'y a jamais eu de peuples, qui par les seules lumières de la raison & sans le secours de la révélation divine, soient parvenus d'eux-mêmes à la vérité sur le sujet de la Religion. Toutes les nations qui n'ont pas marché à la lumière de la vraie révélation, ont pratiqué des cultes déraisonnables & odieux. Tous les Philo-

guide que leur raison, ont tâché

d'expliquer les devoirs de l'homme, ont erré souvent sur beaucoup de points de la dernière conséquence.

Elles sont contraires au sentiment intérieur que l'homme a de sa foiblesse, de son ignorance, du besoin où il est que Dieu l'éclaire. C'est en partie ce sentiment qui, dans tous les âges du monde, a porté les peuples à adopter des révélations prétendues, qu'on leur présentait comme divines.

Elles sont opposées au jugement que les plus distingués des Philosophes Payens ont porté de la raison humaine. Ils ont reconnu combien elle est faible. Ils ont avoué que la Philosophie, aidée même de la force des Loix humaines, ne suffisoit pas pour instruire les peuples, & les retirer des erreurs monstrueuses où ils étoient plongés. Et, si l'on considère les égaremens de ces Philosophes, leurs doutes, leurs aveuglemens sur tant d'objets

essentiels dont un enfant Chrétien est instruit, n'y voit-on pas une preuve sensible du besoin qu'a l'esprit humain même cultivé, d'être éclairé par la Révélation divine ? puisque, quand cette lumière lui a manqué, il s'est trompé sur tant de choses très-importantes, qui concernent les devoirs & la fin de l'homme, il a flotté dans l'incertitude sur beaucoup d'autres, & est enfin demeuré sur un grand nombre enseveli dans les ténèbres d'une entière ignorance.

Elles flattent follement la multitude d'un pouvoir imaginaire & d'une facilité démentie par l'expérience, de parvenir par elle-même, & par les seules forces de la raison, à la connoissance de la vérité sur ce qui regarde la fin à laquelle l'homme est destiné, sur le culte qu'il doit à Dieu, & tous ses autres devoirs. L'observation montre au contraire que

Contrariæ sunt interiori hominum sensui, qui ob hanc partim causam ad excipiendas revelationes tam propensi omni ætate fuerunt, quod conscii sibi essent propriæ imbecillitatis, suæ ignorantia, & summæ in quâ erant indigentia divinæ illustrationis.

Sunt oppositæ judiciis præclarissimorum inter Ethnicos Philosophorum, qui rationis humanæ imbecillitatem agnoverunt, confessi sunt quoque in ipsâ philosophiâ aut humanâ legislatione non satis esse auctoritatis & præsidii ad erudiendos populos, & exemplo suo docuerunt mentem humanam etiam excultam in multis errori obnoxiam, in aliis maximi momenti incertam, in aliis insciam planè ac cæcutientem fuisse.

Exaggerant ridiculè multitudinis ad veritatem in rebus finem sibi destinatum, Dei cultum universaque officia spectantibus, invenientem facultates & opportunitates; cum ipsâ observatione manifestum sit rudibus, nec ingenium, nec otium, nec judicium rectum satis liberum à præjudicatis opinionibus, nec animum satis pacatum ac solutum à curis vitæ & à cupidita-

*tibus ad investigationem officiorum
suppetere.*

ment assez droit & assez libre de
quille, assez dégagé des soins de
couvrir d'eux-mêmes. avec succès,
devoirs que l'homme doit remplir.

*Revelationis utilitatem temerè
negant, quæ effæt res maxime ex-
petenda & gratissimo animo am-
plectenda, quamvis nihil aliud exhi-
beret quam externam promulgatio-
nem Legis naturæ, & quâ, sine
ingenio acuto, vel multo otio, quæ
paucorum sunt, omnes, idiotæ etiam
& pueri officia nosse possunt.*

plus simples, les enfans même,
talens, sans employer un temps,
prennent aisément les devoirs de
autres hommes & d'eux-mêmes.

*Fidei commoda contra omnem
rationem & experientiam parvi-
pendunt, per quam homines omnes
disertius, brevius, perfectius &
cum majori autoritate erudiuntur
quam inquisitione, & quæ unica
via est apta docendis rudibus.*

roient faire d'eux-mêmes. Et c'est
la seule qui soit propre à l'ins-
truction des simples.

*Nobis offerunt pro rationis etiam
incultæ fætû principiorum & præ-
ceptorum summam, quam nec So-
crates, nec Plato, nec ullus alius
apud veteres Philosophus tenuit,
sed quæ, ex nostris divinis libris
mutuata, revelationi divinæ ad-
scribenda est.*

plus complet que tout ce que Socrate,
Platon & tous les anciens
Philosophes enseignèrent jamais
là-dessus. Aussi l'Auteur a-t-il
tiré cette doctrine de nos livres
saints. Elle est très-conforme à
la raison, mais la raison laissée à
elle-même, n'iroit pas si loin.
Elle est due à la révélation.

le grand nombre au moins, que
les simples n'ont ni le genie, ni
le temps nécessaire, ni le juge-
ment préjugés, ni l'esprit assez tran-
quille, assez dégagé des soins de
la vie & des passions, pour dé-
couvrir d'eux-mêmes. avec succès,
par la raison seule, tous les
devoirs que l'homme doit remplir.

Elles rejettent témérairement
l'utilité de la révélation divine,
que l'homme néanmoins ne pour-
roit desirer avec trop d'ardeur &
recevoir avec trop de reconnois-
sance, quand même elle ne seroit
qu'une promulgation extérieure
de la Loi de nature. D'ailleurs la
révélation Chrétienne a cet avan-
tage que, par son moyen, les

sans pénétration d'esprit, sans
talens, sans employer un temps,
que la multitude n'a pas, ap-
prennent aisément les devoirs de
l'homme à l'égard de Dieu, des
autres hommes & d'eux-mêmes.

On y méprise, les avantages que
la raison & l'expérience doivent
faire attribuer à la foi Chrétienne:
la foi étant une voie plus courte,
plus précise, plus parfaite, plus
certaine d'instruire les hommes de
ce qu'il leur importe le plus, que
toutes les recherches qu'ils pour-
roient faire d'eux-mêmes.

Elles nous présentent comme
un ouvrage de la raison qui ne
seroit pas même cultivée, comme
le fruit des réflexions d'un hom-
me né dans une isle déserte, &
qui n'auroit jamais vu d'autre
homme que lui, un abrégé des
principes & des préceptes de la
morale, infiniment plus exact &

Elles sont donc fausses, absurdes, contraires à l'observation & à l'expérience; elles sont avancées en haine de la Religion révélée, & dans la vûe de la détruire.

Adeoque sunt falsa, absona, observationi & experientia contraria, in Religionis revelatae odium & perniciem asserta.

X X I.

On me dit qu'il falloit une révélation pour apprendre aux hommes la maniere dont Dieu vouloit être servi; on assigne en preuve la diversité des cultes bizarres qu'ils ont institués: & l'on ne voit pas que cette diversité même vient de la fantaisie des révélations. Dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun l'a fait parler à sa mode, & lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y auroit jamais eu qu'une Religion sur la terre.

Tom. III. p. 133
& 134.

Il falloit un culte uniforme, je le veux bien; mais ce point étoit-il donc si important, qu'il fallût tout l'appareil de la puissance divine pour l'établir? Ne confondons pas le cérémonial de la Religion avec la Religion. Le culte que Dieu demande, est celui du cœur; & celui-là, quand il est sincère, est toujours uniforme.... Quant au culte extérieur, s'il doit être uniforme pour le bon ordre, c'est purement une affaire de police; il ne faut pas de révélation pour cela.

C E N S U R E.

Cette proposition a plusieurs parties.

Quant à ce qui y est dit que;
» dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun
» l'a fait parler à sa mode, & lui
» a fait dire ce qu'il a voulu «.

Elle est souverainement téméraire, impie & blasphématoire. On y parle en général de toutes les révélations, sans en excepter aucune. La révélation faite aux premiers hommes & aux Patriarches, la révélation donnée autrefois aux Juifs, & la révélation

C E N S U R A.

Hæc propositio quatenus in eâ dicitur » cum populorum animos » subit hæc cogitatio, loquentem » Deum esse faciendum, tunc ad » uniuscujusque eorum arbitrium, & » eum loquentem esse inductum, & » quæ singulis illis placita fuerent, » hæc divinis dictis fuisse ab iis annumerata «.

Est summè temeraria, impia & blasphema, ut pote quâ primis hominibus concessam, tum Judæis olim datam, atque Christianam revelationem inter & alias revelationes quæ spuria sunt, nihil distinguitur; quâ proinde tam illa quam ista contemnuntur, adeoque Moyses

Et Christus ut illusores aut illusi exhibentur.

Chrétienne, y font confondues sans distinction avec les autres prétendues révélations que tant de divers peuples reçurent, & qui font toutes fausses. On y méprise donc indifféremment celles là comme celles-ci, & par conséquent on y représente Moÿse & Jesus-Christ même, comme des hommes qui se croyoient inspirés sans l'être, ou comme des séducteurs qui ont voulu tromper les hommes.

Quatenus in eâdem affirmatur » non opus esse revelatione ut ho- » mines eum discant modum quo » Deus vult coli, nullamque esse » probationem, quæ ad id ad- » truendum affertur, petitam ex » diversitate cultuum insulforum » quos varii instituerunt populi «.

Entant que l'on dit dans la même proposition, » qu'il ne fal- » loit pas une révélation pour » apprendre aux hommes la ma- » niere dont Dieu vouloit être » servi; & qu'en vain, pour mon- » trer qu'il en faut une, on affi- » gne en preuve la diversité des » cultes bisarres que les hommes » ont institués; que cette preuve » n'a aucune force «.

Falsa est & inconsiderantiam Auctoris prodit; qui ex Legislatorum olim in sanciendo cultibus, iisque Deo adscribendis praxi, & ex tot populorum in iisdem, licet rationi & Religioni naturali contrariis, recipiendis facilitate, deducere debuisset quanta sit rationis humanæ imbecillitas, quàm seipsam sentiat revelationis indigam, & quàm optanda sit revelatio.

Cette proposition est fausse & montre le peu de réflexion de l'Auteur, qui considérant le soin qu'eurent les anciens Législateurs de prescrire les cultes qu'on rendroit à la Divinité, leur politique à les donner comme venant de la Divinité même, & la facilité de tant de peuples à recevoir ces cultes bisarres, quelques opposés qu'ils fussent à la raison & à la Religion naturelle, auroit

dû en conclure quelle est la foiblesse de la raison humaine, quelle est la force du sentiment qu'elle a du besoin d'être éclairée, & combien est désirable une révélation qui ait les caractères de la vérité, telle qu'est la révélation Chrétienne.

Afferta est in odium Christianæ revelationis, sine quâ tamen etiamnum vigerent cultus illi insulsi, quibus tanto tempore olim addicti fuere tot populi veræ revelationis primùm humano generi factæ immemores.

Elle est dictée par la haine de la révélation divine, sans laquelle cependant tant de nations qui n'adorent qu'un seul Dieu Créateur de toutes choses, seroient encore attachées à ces divers cultes, que l'Auteur a rai-

son d'appeller bisarres, & que pratiqua presque tout l'univers, lorsqu'on y eut perdu le souvenir de la vraie révélation qui avoit été faite aux premiers hommes.

Enfin

Enfin, entant qu'on assure dans cette proposition, que, » sans tout » l'appareil de la puissance divine, c'est-à-dire, sans la révélation divine, on peut établir » & conserver un culte uniforme; » qu'il ne faut pas confondre le » cérémonial de la Religion avec » la Religion; que le culte que » Dieu demande, est celui du » cœur, qui, quand il est sincère, » est toujours uniforme, en sorte » que, si l'on n'eût écouté que ce » que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y auroit jamais eu » qu'une Religion sur la terre; » que, quant au culte extérieur, » s'il doit être uniforme pour le » bon ordre, c'est purement une » affaire de police, & qu'il ne faut » pas de révélation pour cela «.

Cette même proposition est contraire à l'expérience; car on y suppose faussement que la Religion naturelle, pratiquée par des hommes qui ne seroient point guidés par la révélation, seroit toujours uniforme quant aux sentimens du cœur. Au contraire, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, les hommes qui seroient privés de la révélation, s'égare-roient & se diviseroient entr'eux sur les principaux points de la Religion naturelle. Cela arriveroit non-seulement parmi le peuple, mais à l'égard des Philosophes mêmes. Ceux qui philosopheroient exactement, reconnoitroient & adoroient un Dieu créateur, tandis que l'Auteur & ses disciples, comme nous l'avons vu, ne sauroient point si Dieu a créé l'Uni-

Quatenus in eadem asseritur, » sine tantâ divinæ potentæ mo- » litione, idest, sine divinâ reve- » latione posse induci & servari » uniformitatem cultûs; nempe Re- » ligionem à ritibus Religionis se- » cernendam, hanc in intimo cor- » dis cultu suam esse, qui, si sin- » cerus sit, semper est uniformis, » aded ut nunquam nisi una fuisset » Religio, si, quod singulis in pec- » toris recessu dicit Deus, homines » auscultassent; rituum autem, » seu cultûs externi uniformita- » tem, si societati est necessaria, » ad politiam civilem attinere, » quæ sola sine revelatione illi in- » tituendæ & fovendæ sufficit «.

Propositio eadem experientiæ contraria est, in quantum falsò ponit, omni revelationis auctoritate spretd, uniformem semper fore Religionem naturalem quoad cultum cordis intimum. Inò, ut non semel dictum est, homines revelatione orbatî circa gravissima Religionis naturalis capita à vero aberrarent & inter se dissentirent. Atque id quidem non populo solùm, sed & ipsis Philosophis contingeret. Multi procul dubio Deum Creatorem v. g. adorandum crederent: Auctor nesciret an Deus universitatem rerum creaverit. Multi Deum deprecarentur, ab ipso peterent sibi succurri, mentis suæ tenebras depelli, varii generis dona in se conferri: Auctor verò, ut in propositione VII diccret: » Ego autem eum non » deprecor; quid enim ab ipso pete-

» rem α. *Hanc ulterius inductionem
prosequi non opus est.*

vers. Ceux-là lui adresseroient des prieres, lui demanderoient des secours, des lumieres, des dons : l'Auteur diroit, comme dans la proposition VII : » Je ne » prie point Dieu ; que lui demanderois-je α ? Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin cette induction.

Iterum falsa est & Religionem ipsam naturalem concutit, in quantum in eâ absolute pronuntiat » fecerendâ Religionem à ritibus Religionis, & cultum quem Deus exigit, » esse intimum cordis cultum semper » uniformem α. Ubi ponitur Religionem naturalem in sensibus, affectionibus & actibus intimis totam esse positam ; ejus officiis explendis satis esse Deum coli in intimo pectore, nec aliud quidquam ab illo exigi. Hæc verò ipsam Religionem naturalem labefactarent. Aliqui enim ritus seu actus externi ad Religionis hujus substantiam attinent ; v. g. is non esset sincerus Religionis naturalis cultor, qui corde tantum crederet, palam verò & ore non confiteretur Deum esse agnoscendum, adorandum, orandum, fiduciam in eo collocandam, grates ei rependendas, &c. : illosque animi affectus necesse est exterius à singulis manifestari, tum ad eos fovendos & augendos, tum ad eosdem animis aliorum hominum instillandos.

& il est d'une nécessité indispensable de produire au dehors, & d'exprimer par des actions extérieures les sentimens & les affections de son cœur à l'égard de Dieu, soit pour les entretenir & les augmenter en soi-même, soit pour les communiquer & les inspirer aux autres.

Afferta est in odium Religionis Christianæ, quæ, præter multos ritus, quorum alii sunt ab Ecclesiâ constanter & uniformiter præscrip-

Elle est encore fausse, & destructive de la Religion naturelle, dans ce qu'on y dit sans restriction, sçavoir, » que le cérémonial de la Religion ne doit pas » être confondu avec la Religion, » & que le culte que Dieu demande, est celui du cœur, qui, » quand il est sincere, est toujours » uniforme α. Où l'on suppose que la Religion naturelle ne consiste que dans les sentimens, les affections & les actes intérieurs ; que le culte du cœur suffit pour remplir les devoirs de la Religion, & que Dieu n'en demande pas davantage. Cette idée renverseroit la Religion naturelle. Il y a des actes extérieurs de Religion, sans lesquels le fond même de la Religion naturelle ne peut subsister. Il ne suffiroit pas, par exemple, de croire intérieurement, il faut confesser de bouche & ouvertement qu'on croit que Dieu est, qu'il faut l'adorer, mettre en lui sa confiance, le prier, le remercier de ses bienfaits, &c. :

Elle est avancée en haine de la Religion Chrétienne, qui, outre plusieurs rites dont les uns sont constamment & uniformément

prescrits par l'Eglise, les autres varient suivant la différence des temps & des lieux, quoiqu'on doive les observer dans les pays où ils sont établis, exige la pratique de quelques-uns qui lui sont nécessaires, & que J. Christ lui-même a institués. L'uniformité de ceux-ci est un des liens extérieurs qui réunissent les Fidèles en une société visible qui est l'Eglise, par le ministère de laquelle les vérités révélées se communiquent à toutes les nations, & se perpétueront dans tous les siècles jusqu'à la consommation du monde.

Elle montre dans l'Auteur une grande témérité. » C'est purement une affaire de police, selon lui, d'établir & d'entretenir l'uniformité du culte extérieur : il ne faut point de révélation pour cela. Cependant, jusqu'ici aucun Législateur, aucune police n'a tenté d'établir l'uniformité dans le culte sans le secours d'une révélation vraie ou fautive : jamais cette uniformité ne s'est introduite & soutenue chez aucun peuple sans l'appui de cette même révélation. C'est donc dans l'Auteur un défaut de jugement, & une ignorance grossière du caractère des hommes, de ne vouloir point de révélation, mais d'employer seulement

la police & l'autorité du Magistrat pour l'établissement d'un culte uniforme. Les Loix de pure police, pour introduire & faire recevoir une Religion chez un peuple, n'y seroient pas aussi propres que la révélation ; elles auroient bien moins d'autorité, & on ne s'y soumettroit pas, on ne les observeroit pas avec la même ardeur & le même zèle.

Elle est injurieuse à toute Religion révélée, soit celle qu'on appelle de la Loi de nature, & qui a commencé avec le monde ;

ti, alii pro locorum & temporum differentiâ sunt diversi, & in locis, ubi vigent, observandi, quosdam habet sibi necessarios & ab ipso Christo institutos; quorum uniformitate coadunantur fideles & conjunguntur, ut unam societatem visibilem constituent, nempe Ecclesiam, cujus ministerio veritas revelata per omnes gentes diffunditur & per omnes ætates usque ad consummationem sæculi propagatur.

Arguit summam Auctoris temeritatem, politica civili attribuentis ut sola cultus externi uniformitatem inducat & foveat, quam tamen nullus hæcenus Legislatores, nullus Magistratus, sine adminiculo revelationis veræ vel falsæ inducere tentavit, & quæ sine ejusdem ope apud nullam nationem unquam obtinuit, atque circa quam hominis est vecordis & indolis hominum inscii, institutioni divinæ anteponeere solam Magistratuum determinationem, quorum decreta eâ de re nec tam apta ad Religionem inducendam forent, nec cum tantâ reciperentur auctoritate, nec cum tanto studio & alacritate observarentur.

Omni injuriosa est Religioni revelatæ, seu ei, quæ Legis naturæ appellatur, & ab exordio mundi incipit; seu ei, quæ suit propria

Judæis, & à Moÿse ad Christum perducta est; seu ei, quæ à Jesu Christo Domino nostro obtinet, & alias duas supponit & completitur, atque ad mundi finem obtinebit.

Impia est & blasphema.

soit celle qui a été particuliere aux Juifs, & qui a duré depuis Moÿse jusqu'à J. Christ; soit celle dont notre Seigneur Jesus-Christ est l'auteur, qui suppose & renferme les deux autres, & qui durera jusqu'à la fin des siècles.

Elle est impie & blasphématoire.

X X I I.

Tom. III. p. 135.

Je ne commençois pas par toutes ces réflexions. Entraîné par les préjugés de l'éducation, & par ce dangereux amour propre qui veut toujours porter l'homme au-dessus de sa sphère, ne pouvant élever mes foibles conceptions jusqu'au grand Etre, je m'efforçois de le rabbaïsser jusqu'à moi; je rapprochois les rapports infiniment éloignés qu'il a mis entre sa nature & la mienne. Je voulois des communications plus immédiates, des instructions plus particulieres; & non content de faire Dieu semblable à l'homme, pour être privilégié moi-même parmi mes semblables, je voulois des lumieres surnaturelles; je voulois un culte exclusif; je voulois que Dieu m'eût dit ce qu'il n'avoit pas dit à d'autres, ou ce que d'autres n'auroient pas entendu comme moi.

C E N S U R A.

Hæc propositio quâ indirectè perstringuntur quotquot additi sunt Religioni Catholicæ, in quâ is quem Auct. inducit loquentem institutus fuerat, in eosdem est injuriosa & variis modis calumniofa.

Insuper periculoso illi sui amori quo homo ad conditionem suæ superiorem ambiendam semper impellitur, idest, humanæ vanitati præclarissimum providentiæ munus, nempe Christianam revelationem adscribit.

C E N S U R E.

Cette proposition, où l'on attaque indirectement tous ceux qui sont attachés à la Religion Catholique, dans laquelle celui, que l'Auteur fait parler, avoit été élevé, est injurieuse à tous les Catholiques, & les calomnie en différentes manieres.

D'ailleurs, elle attribue à ce dangereux amour propre qui veut toujours porter l'homme au-dessus de sa sphère, c'est-à-dire, qu'elle impute à vanité la persuasion où sont les Fidèles que la Religion Chrétienne est révélée, & méprise ainsi le don le plus excellent de la divine Providence.

DES CARACTERES DE CARACTERIBUS
DE LA RÉVÉLATION. REVELATIONIS.

X X I I I.

Nous avons trois principales Religions en Europe. L'une admet une seule révélation, l'autre en admet deux, & l'autre en admet trois. Chacune déteste, maudit les deux autres, les accuse d'aveuglement, d'endurcissement, d'opiniâtreté, de mensonge. Quel homme impartial osera juger entr'elles, s'il n'a premièrement bien pesé leurs preuves, bien écouté leurs raisons? Celle qui n'admet qu'une révélation, est la plus ancienne, & paroît la plus sûre; celle qui en admet trois, est la plus moderne, & paroît la plus conséquente; celle qui en admet deux & rejette la troisième, peut bien être la meilleure, mais elle a certainement tous les préjugés contr'elle; l'inconséquence fautive aux yeux.

Tom. III. p. 162

C E N S U R E.

Cette proposition, où l'on assure » que des trois Religions » que nous avons en Europe, la » première ou la plus ancienne, (c'est-à-dire, suivant l'Auteur, la Religion des Juifs) » paroît la » plus sûre: la troisième, qui est » la plus moderne (sçavoir la » Religion Mahométane), paroît » la plus conséquente: celle qui » tient le milieu, (sçavoir la Religion Chrétienne), quoiqu'elle » puisse bien être la meilleure, » a certainement tous les préjugés contre elle ».

Cette proposition est fautive; téméraire, absurde: elle montre jusqu'où va l'aversion qu'a l'Auteur pour la Religion Chrétienne, qu'il attaque avec un excès si singulier, que la comparant à

C E N S U R A.

Hæc propositio, in quâ asseritur » inter tres Religiones quæ in Eu- » ropâ fidem habent hominum, » antiquiorem (nempe Judaicam) » videri iustiore; tertiam & re- » centiorem (Mahumetanam) » magis sibi esse coherentem, me- » diam (seu Christianam), etsi me- » lior esse possit, habere contra se » certissimè præjudicationes om- » nes «.

Est falsa, temeraria, absurda; prodit auctoris malevolum in Christianam Religionem animum, cui cum detrakere vult, nec famæ suæ consulit, in Religionem Christianam eo loci procacior quibusvis

nostræ ætatis incredulis. Sed quomodo Christiana Religio potest esse melior, si in ipsam omnes præjudicationes militant? Ergo-ne, quod illa melior esse possit, idest, generi humano utilior, illud non est præjudicationibus favorabilibus accensendum? Sic Auctor non nihil adhuc vi veritatis percussus, sed in eam blasphemandi consuetudine abreptus, sibi inconsideratè non constat.

dit qu'elle a plus de préjugés contre elle que la Religion que pratiquent aujourd'hui les Juifs, & que la Mahométane. Mais comment la religion Chrétienne peut-elle être meilleure que les deux autres, & néanmoins avoir tous les préjugés contre elle? N'est-ce donc pas un préjugé favorable pour une Religion, que de pouvoir être la meilleure ou la plus utile? Ainsi l'Auteur ne pouvant d'une part s'empêcher de ressentir encore quelque impression de la force de la vérité, & de l'autre se laissant emporter par l'habitude qu'il a de blasphémer contre elle, se contredit lui-même sans y faire attention.

Certissimum verò est non solum præjudicationibus legitimis Christianam Religionem communiri; sed & momentis firmissimis evidenter credibilem reddi.

Quæ quidem momenta sita sunt tum in antiquitate mundo coævâ, cum demonstratur religionem Christianam, non quidem quantum ad ritus & formam, aut etiam credendorum explicitam propositionem, sed quantum ad substantiam, eandem esse tum cum Religione, quæ Patriarchæ aliique viri Religiosi ab exordio mundi Deum per Christum venturum coluerunt, quem nos per Christum, qui jam venit, colimus, tum cum Religione Judaicâ, cujus finis est & complementum.

la Religion que professent aujourd'hui les Juifs & à la Religion Mahométane, il ose dire qu'elle a certainement tous les préjugés contre elle; mais c'est aux dépens de sa réputation qu'il se livre ainsi à la haine qu'il porte au Christianisme: les incrédules même de notre siècle le regarderont comme un homme peu judicieux. Il outrage ici la Religion Chrétienne plus qu'eux tous; aucun d'eux n'avoit encore

Il est au reste très-certain que la Religion Chrétienne n'a pas seulement pour elle les préjugés, mais qu'elle se démontre par les preuves les plus solides, qui la rendent évidemment croyable.

Si l'on considère son antiquité; elle est aussi ancienne que le monde. Il n'y a pas de différence essentielle entre la Religion Chrétienne & celle par laquelle les premiers hommes, dès le commencement du monde, les Patriarches & tous les hommes Religieux honorerent Dieu avant la naissance de Jesus-Christ. La foi Chrétienne est plus distincte: elle s'étend à plus d'objets; mais celle des Anciens étoit la même dans le fond. Ils croyoient en Jesus-Christ qui devoit venir pour sau-

ver le genre humain : nous croyons en Jesus-Christ qui est venu pour nous sauver. Les temps sont différens, les cérémonies, la forme de la Religion, sont différentes ; mais l'essence & le fond n'ont point varié. Cela doit s'appliquer même à la Religion Juïdaique. La Religion Chrétienne en suppose la vérité ; elle est la fin & la perfection, elle est l'accomplissement de ses prophéties & de ses figures. Ainsi l'Auteur ne peut lui préférer la Religion des Juifs comme plus ancienne.

Si on l'envisage en elle-même, elle est plus excellente, soit à raison de la clarté & de la sublimité de la morale qu'elle propose, & qui d'ailleurs s'accordent si parfaitement avec le sens moral & les lumieres naturelles : soit à raison des préceptes positifs qu'elle contient, qui réglent & déterminent le culte extérieur, & qui sont plus proportionnés, en plus petit nombre, & plus aisés à observer : soit à raison des motifs qu'elle présente, qui sont plus expliqués & plus forts : soit à beaucoup d'autres égards dont il seroit inutile de faire ici l'énumération.

Si l'on fait attention à son Auteur, l'autorité de Jesus-Christ est bien au-dessus de celle de Moÿse. Les miracles de Jesus-Christ furent bien plus multipliés ; ils portoient un caractère de bienfaisance qui lui étoit propre, ainsi qu'il avoit été prédit. Quel prodige que celui de sa résurrection, dont un homme sensé ne peut douter ! Les Apôtres & les premiers Chrétiens ont fait des miracles semblables à ceux de leur divin maître, suivant sa prédiction. En lui & dans l'établissement de la Religion sainte, les prophéties anciennes, consignées dans des livres conservés dans leur intégrité, & d'une date bien antérieure, se sont accomplies d'une maniere sensible. Enfin quelques dons que Moÿse eût reçu de Dieu, on admire dans Jesus-Christ une sagesse, des lumieres, des vertus, une sainteté infiniment supérieures.

Tum in universæ Legis majori præstantiâ, sive respectu præceptorum moralium, sensu morali & rationi consonorum, quæ clariora & perfectiora sunt ; sive respectu præceptorum positivorum, quibus cultus externus continetur, quæ sunt aptiora, pauciora, faciliora ; sive respectu motivorum quæ multò sunt magis quàm in Lege evidenter proposita & potentiora ; sive in aliis bene multis, quæ hic enumerare supervacaneum esset.

Tum in majori Christi Legislatoris autoritate, elucante in innumeris ac beneficiis, ut prædictum fuerat, ipsius miraculis, & præsertim illius indubitata resurrectione, necnon in miraculis Apostolorum & Christianorum, quæ ab ipso prænuntiata fuerant : in prophetiis tam Christi quàm Religionis ejus prænuntiis, quæ libris antiquioribus & incorruptis continentur : in excellentiori Christi virtute, sapientiâ & sanctitate.

Tum etiam in admirabili, ut omnibus facillè constat, sine ullis subsidiis humanis, inò contra omnes humanas opes & cupiditates, & errorum quibus homines dediti erant, causas, Christianæ Religionis propagatione, quæ miracula confirmat, ex quibus evidenter nexa est, & quæ, si facta fuisset sine miraculis, ipsa esset omnibus miraculis magis prodigiosa.

Si l'on jette les yeux sur l'établissement de la Religion Chrétienne, c'est un miracle qui confirme tous les autres, puisqu'il en est une suite manifeste, qu'il les suppose évidemment, & que, s'il se fût fait sans miracles, il seroit un miracle plus grand que tous les autres. La Religion Chrétienne s'est établie, s'est étendue sans aucun secours humain, malgré toute la force & toutes les passions humaines, malgré l'opposition de ses dogmes & de ses maximes à tous les principes des erreurs auxquelles les hommes s'étoient abandonnés. C'est là un fait évident, aisé à sçavoir, & que personne ne peut contester.

Tum in perpetuâ per octodecim sæcula Ecclesiæ inier omnium rerum vicissitudines, & medias inter tempestates, quas in eam prævalituras autumabant impii, stupendâ stabilitate.

Tum in innumerabilium omnis ætatis, sexûs & conditionis martyrum fortitudine & constantiâ, quorum plurimi facta ipsa Religionem Christianam stabilitentia sanguine suo consignarunt.

Si l'on fait réflexion à la stabilité & à la perpétuité de l'Eglise, qui se soutient depuis dix-huit siècles au milieu des vicissitudes naturelles aux choses humaines, & des orages qui se font sans cesse élevés contr'elle, & ont fait dire si souvent à l'incrédule : Elle va périr ;

pour la foi Chrétienne, & même, quant à un grand nombre, pour sceller de leur sang les faits qui l'établissent ;

Quæ omnia demonstrant Religionem Christianam solam veram esse, adeoque Judaicam quoad ceremonialia & judicialia jam dudum esse abrogatam.

Toutes ces considérations permettent-elles de penser que la Religion Chrétienne a tous les préjugés contr'elle ? Ne démontrent-elles pas au contraire qu'elle est la seule vraie Religion, que la Religion que pratiquent aujourd'hui les Juifs, est fautive, & que tout ce qu'il y avoit dans l'ancienne Loi, de préceptes figuratifs, concernant les rites, les cérémonies, les sacrifices, ou les jugemens par rapport à l'économie de cette Loi, sont entièrement abrogés depuis long temps ?

Il est encore important de remarquer dans la Religion Chrétienne, cet accord, cette liaison, qui s'y voient non-seulement entre toutes les parties, ses dogmes, les maximes, les préceptes, mais aussi avec les dispositions économiques de l'ancien Testament & de la Loi de nature; en un mot, avec toutes les révélations divines qui avoient été faites auparavant, depuis le commencement du monde.

Cette harmonie avec les révélations précédentes, ainsi que les autres caractères de vérités dont nous venons de parler, manquent à la Religion Mahometane, qui diffère de la Loi de Moyse & de la Religion Chrétienne dans beaucoup de points de la plus grande importance. Elle n'est d'ailleurs appuyée sur aucun miracle ni sur aucune prophétie. Elle a contr'elle les miracles & les prophéties des deux Testamens : Mahomet, en l'inventant, a eu soin de l'accommoder aux usages & aux inclinations des Arabes : elle s'est établie par la violence & par la force des armes.

Tum denique in doctrinâ Christianâ harmoniâ, scilicet non tantum in partium omnium theologicâ consensione, sed etiam œconomicâ diversarum ab initio mundi dispensationum cohærentiâ, quâ præsertim caret, sicut & cæteris notis externis, Mahumetana superstitione, quæ in multis & quidem gravissimis à Judaicâ & Christianâ fide dissentiens, nec miraculis, nec prophetiis innixa, imò miraculis & prophetiis utriusque Testamenti impugnata, attemperata verò propensionibus & usibus Arabum, vi & armis stabilitatem accepit.

X X I V.

Quoi, pensois-je, la vérité n'est-elle pas une, & ce qui est vrai chez moi peut-il être faux chez vous? Si la méthode qui suit la bonne route, & celle de celui qui s'égare, est la même, quel mérite ou quel tort a l'un de plus que l'autre? Leur choix est l'effet du hazard; le leur imputer est iniquité; c'est récompenser ou punir pour être né dans tel ou tel pays; oser dire que Dieu nous juge ainsi, c'est outrager sa justice. Ou toutes les Religions sont bonnes & agréables à Dieu, ou, s'il en est une qu'il prescrive aux hommes, & qu'il les punisse de méconnoître, il lui a donné des signes certains & manifestes pour être distinguée & connue pour la seule véritable. Ces signes sont de tous les temps & de tous les lieux, également sensibles à tous les hommes, grands & petits, sçavans & ignorans, Européens, Indiens, Afriquains, Sauvages. S'il étoit une Religion sur la terre, hors de laquelle il n'y eût que peine éternelle, & qu'en quelque lieu du monde un seul mortel de bonne foi n'eût pas été frappé de son évidence, le Dieu de cette Religion seroit le plus inique & le plus cruel des tyrans.

Tom. III. p. 123.

X X V.

Tom. III. p. 169. Quand il seroit vrai que l'Evangile est annoncé par toute la terre, qu'y gagneroit-on ? La veille du jour que le premier Missionnaire est mort dans un pays, il y est sûrement mort quelqu'un qui n'a pu l'entendre. Or, dites - moi ce que nous ferons de ce quelqu'un-là ? N'y eût-il dans tout l'Univers qu'un seul homme à qui l'on n'auroit jamais prêché Jesus-Christ, l'objection seroit aussi forte pour ce seul homme, que pour le quart du genre humain.

X X V I.

Tom. III. p. 176. Pressés par ces raisons, les uns aiment mieux faire Dieu injuste ; & punir les innocens du péché de leur pere, que de renoncer à leur barbare dogme. Les autres se tirent d'affaire en envoyant obligamment un Ange instruire quiconque dans une ignorance invincible auroit vécu moralement bien. La belle invention que cet Ange ! Non contens de nous asservir à leurs machines, ils mettent Dieu lui-même dans la nécessité d'en employer.

C E N S U R A.

*Hæ propositiones quatenus assè-
runt » ut revelatio vera sit , &
» eam amplecti teneamur , oportere ei inesse signa certa & manifesta , quæ omnium sint temporum & locorum , atque omnes & singulos ex æquo homines percellant , magnates nempe & plebeios , doctos & indoctos , Europæos , Indos , Afros , Barbaros a.*

Sunt falsæ & temerariæ , divinæ sapientiæ & bonitati in donorum suorum distributione regulas & leges impiè præscribunt. Voluntati ejus manifestatæ obsequium debitum obstinatè & blasphemando iniis denegantur , atque illustrationes & auxilia quæ exhibet spernuntur ,

C E N S U R E.

Ces propositions, en ce qu'on y assure » qu'afin que la révélation soit vraie, & qu'on doive » s'y soumettre, il faut qu'elle ait » des signes si certains & manifestes, que ces signes soient de » tous les temps, de tous les lieux, également sensibles à » tous les hommes, grands & petits, sçavans & ignorans, » Européens, Indiens, Africains, » Sauvages, sans en excepter un » seul a.

Ces propositions sont fausses & téméraires ; on y prescrit avec impiété, à la sagesse & à la bonté de Dieu, les règles & les loix auxquelles on prétend l'assujettir dans la distribution de ses dons. On y refuse avec opiniâtreté & en blasphémant, de se soumettre

à sa volonté manifestée, & de faire usage des lumieres & des graces qu'il présente, à moins qu'il ne le fasse à la maniere qu'on s' imagine qu'il le devoit.

Elles sont contraires à la raison même, qui nous apprend que quand Dieu choisit des hommes préférablement à d'autres, pour leur communiquer sa révélation, il n'y a pas en lui d'injustice, parce qu'on ne viole aucun droit en n'accordant pas un bien qu'on ne doit pas; & que dans ce choix Dieu ne fait pas non plus acception des personnes, puisque faire acception d'une personne, c'est enlever quelque chose à l'une pour rendre la condition de l'autre meilleure, & que Dieu n'ôte rien à ceux qu'il laisse dans leur ignorance naturelle, tandis qu'il accorde à d'autres des dons surnaturels & qui ne leur étoient point dûs.

O homme ! qui êtes-vous pour disputer contre Dieu ? Est-ce au vase d'argile de dire à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ? Les murmures contre la sagesse divine, dans la manifestation de la révélation, seroient d'autant plus déraisonnables, que Dieu, qui, selon l'Apôtre, veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité, rend par conséquent cette connoissance possible à tous les hommes par rapport à la Religion. Il a établi des moyens généraux & sensibles de communiquer la révélation Chrétienne à tous les hommes; & ces moyens auroient bientôt leur application à chacun d'eux, si les passions des hommes ne s'y oppoient. De plus, personne ne conçoit toutes

nisi hæc eadem ipse eo offerat modo qui fingitur necessarius.

Sunt contrariæ ipsi rationi, quæ docet in istâ hominum discretionem respectu revelationis nec esse injustitiam, cum in denegatione indebiti beneficii nulla sit juris violatio; nec acceptionem personarum, quia accipere personam est uni detrachere ut alterius melior sit conditio, & nihil detrahit Deus hominibus in naturali ignorantia derelictis, dum aliis tribuit dona supernaturalia & indebita.

O homo, ait Apostolus, tu quis es qui respondeas Deo, numquid dicit figmentum ei qui se finxit, quare me fecisti sic ? Maxime cum Deus, qui ex eodem Apostolo vult omnes homines salvos fieri & in agnitionem veritatis venire, omnibus proinde hominibus veritatis agnitionem, in Religionis negotio possibilem faciat. Omnibus hominibus communicandæ revelationi suæ providit Deus per media generalia & sub sensus cadentia, quæ singulis eorum reipsa applicarentur, nisi humanæ obessent cupiditates. Præterea nullus homo omnes cognoscit secretos providentiæ modos ac rationem omnem quæ in intimum hominum pectus agit Deus. Nihil ergo est certi, quod Apostoli doctrinæ de voluntate divinâ circa omnium hominum sa-

Rom. X. v. 19.

I. ad Timoth. cap. II. v. 4.

lutem opponi queat : nec quidquam vetat quominus ex illâ doctrinâ concludamus nullum esse , qui devenire non possit ad veram Religionem , quam Deus signis manifestis , in propositionis præcedentis censurâ recensitis , ab omni falsâ Religione distinxit.

d'homme qui ne puisse parvenir à la vraie Religion que le Seigneur a distinguée de tous les faux cultes , par des signes évidens que nous avons indiqués dans la censure de la précédente proposition.

Demum ratione etiam convincimur teneri nos ad illustrationes seu revelationem quam Deus nobis impertire dignatur , grato animo suscipiendum , neque conantes frustra scrutari cur plures alii homines eodem lumine non perfundantur iisdemque non donentur auxiliis , neque ob nostram ea de re inscitiam , respicientes dona que nobis offeruntur. Scilicet agnoscere debemus nos esse impares consilijs divinis assequendis , atque nihil mirum quod ejus viæ sint longè supra nos positæ. Ostentat Auctor rationis lumen. Nimias quas illi in revelationis detrimentum laudes tribuit damnavimus. Veruntamen illud non posthabemus ; absit. Illud sequimur cum ipsi revelationi adheremus. At vero quid ipse responderet , si illi objectaretur non omnibus ex æquo hominibus rationem affulgere de dogmatis & officiis Religionis naturalis. Lubentes ejus responsionem amplexabimur , hoc uno excepto quod ei non assentimur circa salutem quam , ut vidimus , eos vult esse assécutores , qui , ex impotentiâ cognoscendi Dei , Deum esse non credunt. Verùm asséremus fore ut condemnatio in quam incurrerent multi , sit

les ressources secrettes de la providence , & de quelle maniere Dieu agit dans le cœur de chaque homme. Ainsi nous n'avons rien de certain à opposer à la doctrine de l'Apôtre sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes , & rien n'empêche de conclure de cette doctrine , qu'il n'est point

Enfin la raison nous apprend que nous devons recevoir avec action de grâces les lumieres ou la révélation que Dieu nous donne , & en profiter pour accomplir sa volonté , sans vouloir pénétrer les raisons pourquoi d'autres hommes n'ont pas les mêmes lumieres & les mêmes secours que nous , & sans que notre ignorance là-dessus doive nous faire rejeter les dons qui nous sont offerts. Nous devons sçavoir que nous sommes trop foibles pour sonder les desseins de Dieu , & qu'il n'est pas surprenant que ses voies soient au-dessus de notre portée. L'Auteur vante beaucoup les lumieres de la raison. Nous l'avons blâmé de les avoir exagérées au dépens de la révélation. Mais nous ne les rejettons pas : nous nous y conformons même quand nous adhérons à la révélation. Mais que répondroit l'Auteur , si on lui objectoit que la lumiere de la raison n'éclaire point également tous les hommes sur les dogmes & les devoirs de la Religion naturelle ? Sa réponse fera la nôtre , excepté que nous ne dirons pas , comme nous avons

vu qu'il le fait, que ceux mêmes, qui faute de lumieres, ne croient pas en Dieu, seront sauvés. Mais nous dirons que la condamnation de tous ceux qui l'auront méritée, fera proportionnée au degré de lumiere & de force que chacun d'eux aura reçu, & à la maniere en aura abusé. Ce qui peut rester

Ces mêmes propositions, dans ce qu'on y suppose, & même qu'on y soutient que » selon la » Religion Chrétienne, c'est un » crime digne des peines éternelles de n'avoir pas la foi, » parce qu'on n'a jamais entendu » parler de la révélation; que, » selon cette Religion, des hommes sont pour cela réellement » condamnés à ces peines; qu'ainsi » Dieu punit des hommes pour » être nés dans tel ou tel pays, » où la révélation n'a pas été » prêchée; & que pour défendre ce dogme barbare, les uns » font Dieu injuste, & lui font » punir les innocens du péché de » leur pere; les autres se tirent » d'affaire en envoyant obligamment un Ange instruire » quiconque dans une ignorance invincible auroit vécu moralement » bien. Invention ridicule, qui met Dieu dans la nécessité d'employer des machines «.

Ces propositions ne contiennent qu'un exposé faux de la foi Chrétienne & de la doctrine des Théologiens; c'est un tissu d'invectives, & de calomnies contre la Religion & contre les Théologiens Catholiques. Elles montrent un Auteur de mauvaise foi, ou qui blasphème contre ce qu'il ignore.

Premierement, il est faux que

proportionata gradui illi luminis & virium singulis dato, atque magis minus-ve criminoso reatui eorum qui illis donis abusi fuerint. Quod superest difficultatis modò solvetur.

plus ou moins criminelle dont il de difficulté va être éclairci.

Quatenus eadem propositiones supponunt, aut etiam affirmant » crimen esse juxta Religionem » Christianam dignum æternis suppliciiis, quòd quis fide careat, » qui de revelatione divinâ nihil » omnino audivit; secundùm hanc » Religionem plures homines propterea his-ce suppliciiis revera ad » dici, ita ut Deus eos puniat, » quia in tali Regione nati sunt; » atque in hujus doctrinæ ab omni » humanitate abhorrentis defensionem ab aliis fingi Deum injustum esse, qui innocentes propter » parentis crimen æternis suppliciiis » afficiat: ab aliis autem ridiculè » fingi mittendum à Deo Angelum » ad eos docendos qui Legis naturalis observantes sunt «.

Hæ propositiones nihil nisi falsam & adulteratam obtrudunt fidei Christianæ & doctrinæ Theologicæ expositionem; sunt in Religionem Christianam & Theologos Catholicos summè injuriosæ & calumniosæ. Produunt Auctorem malâ fide scribentem aut blasphemantem quod ignorat.

Atque hec primò falsum est,

nempe crimen aliquod secundum fidem dignum pœnis æternis in eo esse fitum quòd quis careat fide, qui tamen nihil didicit, nihil omninò unquam audivit de revelatione divinâ. Ita non docet fides. Quisquis in invincibili veritatum fidei ignorantia versatur, nunquam idcirco est nocens, aut punietur à Deo quòd eas veritates non crediderit. Hæc est doctrina Christiana & Catholica. Nemo quidem sine fide salvabitur; sed aliud est aliquem puniri quia lumine naturali & auxiliis ad Legem naturalem sequendam quibuslibet sibi concessis malè usus est: aliud est eundem puniri quia non credidit quod invincibiliter ignoravit, adeoque non potuit credere. Deus impossibilia non jubet, sed summè justus & æquissimus, usuram solummodò talenti commissi exacturus est.

Secundò, tenet quidem Ecclesia Catholica tanquam dogma fidei, omnes homines exceptâ B. Mariâ Virgine nasci peccato originali coinquinatos & filios iræ. At liberam facit Ecclesia Catholica potestatem sentiendi cum Sancto Thomâ neminem propter solum originale peccatum plecti pœnâ sensûs positivâ, sed tantum privari intuitivâ Dei visione, quæ beneficium est gratuitum, supernaturale & creaturæ rationali prorsus indebitum. In quo ne umbram quidem injustitiæ & tyrannidis unquam excogitabit vel depravata Deistarum ratio.

selon la foi Chrétienne ce soit un crime digne des peines éternelles de n'avoir pas la foi quand on n'a jamais rien appris ni entendu parler de la révélation: ce n'est pas là ce qu'enseigne la foi. Tout homme qui est dans une ignorance invincible des vérités de la foi, ne fera jamais puni de Dieu pour n'avoir pas cru ces vérités: telle est la doctrine Chrétienne & Catholique. Il est vrai que personne ne sera sauvé sans la foi; mais autre chose est d'être puni pour avoir abusé des lumières de la raison & des secours qui étoient donnés pour suivre la loi naturelle: autre chose est d'être condamné pour n'avoir pas cru ce qu'on ignoroit invinciblement, & qu'il étoit par conséquent impossible de croire. Dieu ne demande pas l'impossible: il est souverainement juste & équitable, & n'exige que l'emploi du talent qu'il a confié.

Secondement, c'est à la vérité un dogme de la foi Catholique, que tous les hommes, à l'exception de la Sainte Vierge; naissent infectés de la tâche du péché originel & enfans de colère; mais l'Eglise Catholique laisse la liberté de penser avec S. Thomas qu'on n'est point sujet à la peine du sens à cause du seul péché originel, mais qu'on est seulement privé de la vision intuitive de Dieu, qui est un don gratuit, surnaturel, à quoi les créatures intelligentes n'ont de leur nature aucun droit. Les Déistes les plus dépravés ne peuvent trouver là l'ombre même de l'injustice & de la tyrannie.

Il y a plus : l'opinion même de ceux qui pensent que les enfans morts sans avoir reçu le Baptême, souffriront la peine du sens, n'a pas cette barbarie & cette cruauté que l'Auteur reproche à la foi. S. Augustin, qui soutint cette opinion en disputant contre les Pelagiens, ne croyoit pas seulement que » la » damnation de ces enfans seroit la plus légère de toutes ; » mais il ajoutoit que ce mot de l'Evangile, *il vaudroit mieux que cet homme ne fut pas né*, n'avoit pas été dit par Notre-Seigneur de tous les pécheurs, mais des plus scélérats & des plus impies, & qu'il ne sçavoit pas & n'osoit point décider » s'il seroit meilleur » pour ces enfans de n'être pas ; » que d'être dans cet état ». Voici en entier les paroles du saint Docteur : » Je ne dis point que » les enfans morts sans baptême » doivent subir une si grande » peine, qu'il vaudroit mieux » pour eux qu'ils ne fussent pas » nés ; puisque Notre-Seigneur » n'a pas dit cela de tous les pécheurs, mais des plus scélérats » & des plus impies. Et si, comme il le dit en parlant des habitans de Sodome, ce qu'il n'a pas voulu sans-doute qu'on entendit d'eux seuls, les uns seront punis au jour du jugement moins sévèrement que les autres : qui doutera que les enfans non-baptisés, qui n'ont que le péché originel, & ne sont point chargés de péchés propres, seront dans la damnation la plus légère ? Quoique je ne puisse décider ce que sera, quelle sera, & combien grande sera cette damnation, je n'ose néanmoins dire qu'il seroit meilleur

Neque ipsa porrò eorum sententia, qui infantes sine Baptismo decedentes pœnâ sensûs esse afficiendos opinantur, eâ horret barbarie & immanitate, quam Auctôr fidei exprobrat. Hanc ce opinionem qui contra Pelagianos disputans protulit Sanctus Augustinus, non modò censet ejusmodi infantes » in » damnatione omnium levissimâ futuros ; verùm addit istud Evangelii, melius erat homini illi non nasci, non de quibuslibet peccatoribus, sed de scelestissimis à Domino esse dictum, atque nescire se utrum infantibus illis » potius expedit ut nulli essent, quàm ut » ibi essent ». Verba Sancti doctoris integra referamus. » Ego, inquit, » non dico parvulos sine Christi » Baptismate morientes tantâ pœnâ esse plectendos ut eis non nasci » potius expediret ; cum hoc Dominus non de quibuslibet peccatoribus, sed de scelestissimis & » impiissimis dixerit. Si enim quod » de Sodomis ait, & utique non » de solis intelligi voluit, alius » alio tolerabilius in die judicii » punietur : quis dubitaverit parvulos non baptisatos, qui solum » habent originale peccatum, nec ullis propriis aggravantur, in damnatione omnium levissimâ futuros ? Quæ, qualis & quanta erit, » quamvis definire non possim, » non tamen audeo dicere, quòd » eis, ut nulli essent, quàm ut ibi » essent, potius expediret ».

Matth. XXVI.

24.

Lib. V. contra
Julianum. c. XI.
n. 44. pag. 650 &
651. T. X. Edit.
Benedict.

Matth. X. 15.

XI. 24.

leur pour ces enfans de n'être point , que d'être dans cet état ».

3°. *Qui eum S. Thomá aiunt Deum potiùs miraculum patraturum esse , verbi gratiá , mittendo Angelum , quàm ut permitteret eum in peccato originali sine fide in Christum & caritate à vivis excedere , qui , opitulante Dei gratia , Legis naturalis præcepta servasset : hoc unum volunt , Deum esse in omnes homines summè providum & bonum , eorum salutem sincerè intendere , nec deesse ipsi media quibus hanc salutem cuique etiam infideli possibilem faciat. Media hæc se plerumque ignorare profitentur ; quis enim omnes novit rationes quibus Deus potest agere erga unumquemque hominem ? Pensitemus quid eorum verba sonent : Deus ab iis dicitur Angelum potiùs missurus , miraculum potiùs patraturus , ut significent Deum tam certò tam benignè esse auxiliaturum homini qui ita vixisset , ut , si fieri possèt ipsum mediis ordinariis carere , aliá ad id adhiberet insolita & miraculosa quorum usus ei perinde est facilis. Ab iis non dicitur Deus Angelum missurus , miraculum patraturus & nullo alio medio pollens , uti Auctor eorum sententiam vellicando mentitur ; in quo Deistarum more cachinnis & disteriis excipit quod alicujus roboris argumento refellere non valet.*

n'a point d'autres ressources. L'Auteur , qui le leur fait dire si positivement , en les attaquant les calomnie ; il défigure leur sentiment , pour donner lieu aux railleries & au ton satyrique qu'au défaut de raisons solides , il emploie à la maniere des Déistes.

Troisièmement , ceux qui disent d'après S. Thomas que Dieu feroit plutôt un miracle , en envoyant , par exemple , un Ange , que de permettre que celui qui par le secours de sa grace auroit été fidelle à tous les préceptes de la loi naturelle , mourût dans le péché originel , sans avoir la foi en Jesus-Christ & la charité nécessaires à la justification & au salut : ne prétendent autre chose , sinon que la providence & la bonté de Dieu regardent tous les hommes , qu'il veut sincèrement les sauver , & qu'il ne manque pas de moyens de rendre même à tout infidèle le salut possible. Ils avouent qu'ils ignorent la plupart de ces moyens. Eh ! qui peut connoître toutes les manieres dont Dieu peut agir par rapport à chaque homme ? Pesons bien leurs expressions. Ils disent que Dieu enverroit plutôt un Ange , feroit plutôt un miracle , pour marquer que Dieu par bonté ne manquera jamais d'aider l'homme qui auroit vécu de cette sorte , & qu'au défaut de moyens ordinaires , s'il étoit possible qu'il n'en eût pas , il en auroit d'extraordinaires dont il lui feroit également aisé de se servir ; mais ils ne disent pas que Dieu enverroit cet Ange , qu'il feroit ce miracle , & qu'il

DES MOYENS DE RÉVELATIONIS
DE CONNOITRE DIGNOSCENDÆ
LA RÉVÉLATION. M E D I I S.

X X V I I.

Apôtre de la vérité, qu'avez vous donc à me dire, dont je ne reste pas le juge ? Dieu lui-même a parlé : écoutez sa révélation. C'est autre chose. Dieu a parlé ! Voilà certes un grand mot. Et à qui a-t-il parlé ? Il a parlé aux hommes. Pourquoi donc n'en ai je rien entendu ? Il a chargé d'autres hommes de vous rendre sa parole. J'entends : ce sont des hommes qui vont me dire ce que Dieu a dit. J'aimerois mieux avoir entendu Dieu lui-même ; il ne lui en auroit pas coûté davantage, & j'aurois été à l'abri de la séduction. Il vous en garantit, en manifestant la mission de ses envoyés. Comment cela ? Par des prodiges. Et où sont ces Prodiges ? Dans des livres. Et qui a fait ces livres ? Des hommes. Et qui a vu ces prodiges ? Des hommes qui les attestent. Quoi ! toujours des témoignages humains ? Toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté ? Que d'hommes entre Dieu & moi ! Voyons toutefois, examinons, comparons, vérifions. O si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, l'en aurois-je servi de moins bon cœur ?

Tom. III. p. 140.
& 141.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Cette proposition, dont le sens est » que la révélation est un » moyen peu propre pour inf- » truire les hommes, & qu'il n'en » eût pas coûté davantage à Dieu » de mettre les hommes à l'abri » de la séduction, en parlant à » chacun d'eux ; que c'eût été » un moyen plus convenable que » de charger d'autres hommes de » nous rendre ce que Dieu a dit ; » que nous ne connoissons la ré- » vélation que par des hommes,

Hac propositio quâ significatur
» *revelationem viam esse parum*
» *aptam ad erudiendos homines,*
» *quod illa unicuique non fiat,*
» *licet singulis facta longe conve-*
» *nientior nobis fuisset & certius*
» *cognita, nec operosior Deo ; sed*
» *hominibus quibusdam immediatè*
» *data perhibeatur, & aliorum*
» *hominum scriptis & testimoniis*
» *errori & mendacio obnoxiiis ad*
» *nos perveniat unâ cum miraculis*
» *quibus eam probari contenditur.*

» *Uno verbo nos inter & Deum*
 » *nimum esse hominum numerum.*

» & les miracles que par des
 » hommes sujets à se tromper &
 » à tromper ; qu'il y a trop d'hom-
 » mes entre Dieu & nous «.

*Hæc propositio inconsideratum
 animum aut malam fidem Auctoris
 prodit, qui non perspexit aut dissi-
 mulavit tria quæ tamen obvia sunt,
 & quidquid hæc esset esse absurde
 dictum manifestant.*

Cette proposition est avancée de mauvaise foi ou avec bien peu de réflexion. L'Auteur n'a pas considéré ou a dissimulé trois choses, qui pourtant se présentent naturellement, & qui démontrent l'absurdité de tout ce qu'il dit ici.

*Unum est si unicuique facta fuisset
 revelatio divina, futurum fuisset
 ut nisi singulis fuisset ablata pec-
 candi libertas, plures procul dubio
 contendissent se, sibi placita dog-
 mata & morum præcepta, à Deo
 revelante accepisse, quæ tamen iis
 non revelasset Deus. Iidem porro
 non potuissent vi revelationis publi-
 cæ & omnibus communis disjudica-
 ri & redargui, cum nulla ejusmodi
 extitisset. Hinc verò quor' mala ir-
 remediabilia in societate privatâ &
 publicâ essent nata ? Si reponatur
 singulorum revelationem signis qui-
 busdam seu miraculis fore in hæc
 hypothesi dignoscendam ; augetur
 non minuitur ejusdem hypotheseos
 repugnantia ; tunc enim ordo na-
 turæ in miraculosum mutatus esset,
 miracula evasissent solii effectus,
 tantus fuisset eorum numerus ut
 neminem amplius commovissent,
 nihilque firmamenti & virium ha-
 buissent.*

La première est que, si la révélation divine avoit été faite immédiatement à chaque particulier, il seroit infailliblement arrivé que plusieurs d'entre les hommes, à moins qu'ils n'eussent été rendus tous impeccables, auroient prétendu avoir appris par la révélation de Dieu, les dogmes & les préceptes qu'il leur auroit plu de suivre, sans que néanmoins Dieu leur en eut rien révélé. Or on n'eût pû convaincre ces hommes de faux par l'autorité d'une révélation publique & commune, puisqu'il n'en eût point existé. De-là setoit née une infinité de maux incurables auxquels le public & les particuliers se feroient trouvés exposés. Si l'on répond que dans cette supposition la révélation dont chacun se pourroit glorifier, se reconnoitroit par des signes certains & des miracles ; la même supposition, loin d'être moins absurde, le devient

encore davantage ; car alors l'ordre de la nature ne subsisteroit plus : il seroit changé en un ordre miraculeux : les prodiges deviendroient des effets ordinaires : le nombre en seroit si grand, qu'ils ne feroient plus d'impression sur qui que ce soit, & qu'ils n'auroient plus aucune force pour prouver la vérité.

Alium quod Auctor non pers-

La seconde chose à laquelle

L'Auteur n'a pas voulu faire attention ou qu'il a dissimulée, c'est que le témoignage des hommes, quoiqu'ils puissent se tromper & vouloir tromper, est cependant quelquefois si certain, qu'il dissipe & qu'il écarte jusqu'au plus léger soupçon d'erreur, & que la certitude est alors égale à celle qu'on nomme mathématique & métaphysique; qu'enfin la certitude des faits, auxquels est nécessairement liée la vérité de la révélation divine, est d'un tel degré, qu'on ne peut répandre sur eux le moindre doute, sans donner dans l'extravagance d'un Pirrhonisme universel en matière d'histoire.

La troisième est que la certitude morale de ces faits, est bien plus proportionnée à la nature & à l'intelligence des hommes, que toute autre certitude, & que leurs esprits sont tellement frappés par ses caractères, lorsqu'elle est au plus haut degré, que quand ils les trouvent réunis, il est contre leur nature de lui refuser leur adhésion; d'où l'on doit conclure, que si les faits sur lesquels est appuyée la vérité de la révélation divine, ont la plus grande certitude morale qu'on puisse concevoir, comme ils l'ont en effet, il n'est ni sage ni prudent de ne pas vouloir l'embrasser parce qu'on n'a pas entendu Dieu lui-même. Ne regarderoit-on pas comme un insensé tout sujet qui ne voudroit pas exécuter les loix & les ordres de son Prince, qu'il sçauroit certainement venir de lui, s'il alléguoit pour toute raison de son refus, qu'il n'a pas entendu le Prince lui-même?

Cette même proposition est née de la passion qu'a l'Auteur de parler inconsidérément & de

pexit aut dissimulavit, illud est, hominum testimonio, & si falli possint aut fallere, aliquando tamen tantam certitudinem produci, ut omnem errandi formidinem merito excludat, ipsique certitudini mathematicæ aut metaphysicæ æquivaleat: atque ejusmodi esse certitudinem illorum factorum, ex quorum veritate necessariò nexa est divinæ revelationis veritas; adeo ut de ejusmodi factis dubitari nequeat quin pyrronismi universalis historici inducatur insulfitas.

Tertium est moralem factorum certitudinem multò magis captivi & indoli hominum esse quacumque alià accommodatam, ejusque, si summa sit, caracteribus adeo mentes humanas percelli, ut, ubi illi inveniuntur, à naturâ hominis cujusque alienum sit ei non adhærere. Unde colligendum, si facta quibus ostenditur divinæ revelationis veritas, summo gradu certitudinis moralis polleant, sapientis non esse revelationem nolle amplecti, quia ipse Deum loquentem non audit. Nonne insipiens judicaretur quisquis subditus nollet mandata aut decreta Principis sibi certò nota exequi, quia eadem ab ore ipsiusmet Principis non accepisset?

Afferta est ex prurigine in revelationem divinam blaterandi & blasphemandi, quâ Auctor

impeditus est ne sapientem agnosceret modum, quo divina revelatio hominibus oblata & propofita est, missis nimirum à Deo ad homines docendos primùm hominibus paucis, quibus veritates credendas manifestaret, qui se nomine ejus loqui prophetiis & miraculis evincebant, quos proinde fecerat idoneos ad persuadendum illas à Deo profectas esse veritates, & ab hominibus suscipiendas, quorum denique dicta & facta ad nos usque certò transmissa, eamdem à nobis fidem exigunt quam ab eorum coetaneis postulabant. Hæc sunt irita nimis & faciliora intellectu, quam ut Auctor ea non intellexisset nisi odio revelationis fuisset obsecutus.

blasphémer contre la révélation divine. C'est ce qui l'a empêché de reconnoître la sagesse des moyens dont Dieu s'est servi pour publier & faire recevoir sa révélation. Ils consistent en ce qu'il a envoyé pour instruire les hommes, quelques hommes seulement, à qui il a révélé les vérités qu'il faut croire : il leur accorda le don des miracles, pour qu'ils prouvaissent qu'ils parloient en son nom : il voulut aussi que leur mission divine fût prouvée par les prophéties. Ainsi rien ne leur manqua de tout ce qui leur étoit nécessaire pour persuader aux hommes que les vérités qu'ils annonçoient, venoient de Dieu, & qu'on devoit s'y soumettre.

Leurs enseignemens, & les prodiges qu'ils ont faits au nom de Dieu, nous ayant été transmis avec certitude, exigent de nous la même foi que leur devoient les contemporains. Ces choses font trop connues & trop faciles à concevoir pour que l'Auteur ne les eut point comprises, s'il n'avoit point été aveuglé par l'aversion qu'il a de la divine révélation.

X X V I I I.

Tom. III. p. 141.
142 & 143.

Considérez, mon ami, dans quelle horrible discussion me voilà engagé [pour connoître la révélation] ; de quelle immense érudition j'ai besoin pour remonter dans les plus hautes antiquités ; pour examiner, peser, confronter les prophéties, les révélations, les faits, tous les monumens de foi proposés dans tous les pays du monde, pour en assigner les temps, les lieux, les auteurs, les occasions ! Quelle justesse de critique m'est nécessaire pour distinguer les pièces authentiques des pièces supposées ; pour comparer les objections aux réponses, les traductions aux originaux ; pour juger de l'impartialité des témoins, de leur bon sens, de leurs lumières ; pour sçavoir si l'on n'a rien supprimé, rien ajouté, rien transposé, changé, falsifié ; pour lever les contradictions qui restent ; pour sçavoir quel poids doit avoir le silence des adversaires dans les faits allégués contr'eux ; si ces allégations leur ont été connues ; s'ils en ont fait assez de cas pour daigner y ré-

pondre ; si les livres étoient assez communs pour que les nôtres leur parvinssent ; si nous avons été d'assez bonne foi pour donner cours aux leurs parmi nous , & pour y laisser leurs plus fortes objections, telles qu'ils les avoient faites.

X X I X.

Voilà bien des difficultés, mon enfant, & ce n'est pas tout. Tom. III. p. 158;
159, 160 & 161. Parmi tant de Religions diverses qui se proscrivent & s'excluent mutuellement, une seule est la bonne, si tant est qu'une le soit. Pour la reconnoître, il ne suffit pas d'en examiner une, il faut les examiner toutes. . . . Il faudroit être bien simple pour croire qu'il suffit d'entendre les Docteurs de son parti pour s'instruire des raisons du parti contraire. Où sont les Théologiens qui se piquent de bonne foi ? Où sont ceux qui, pour réfuter les raisons de leurs adversaires, ne commencent pas par les affoiblir ? Chacun brille dans son parti ; mais tel au milieu des siens est fier de ses preuves, qui seroit un fort sot personnage avec ces mêmes preuves parmi des gens d'un autre parti. Voulez-vous vous instruire dans les livres ? Quelle érudition il faut acquérir, que de langues il faut apprendre, que de bibliothèques il faut feuilleter, quelle immense lecture il faut faire ! Qui me guidera dans ce choix ? Difficilement trouvera-t-on dans un pays les meilleurs livres du parti contraire, à plus forte raison ceux de tous les partis ; quand on les trouveroit, ils seroient bientôt réfutés. L'absent a toujours tort, & de mauvaises raisons dites avec assurance, effacent aisément les bonnes exposées avec mépris. D'ailleurs, souvent rien n'est plus trompeur que les livres, & ne rend moins fidèlement les sentimens de ceux qui les ont écrits. Quand vous avez voulu juger de la foi Catholique sur le livre de Bossuet, vous vous êtes trouvé loin de compte après avoir vécu parmi nous. Vous avez vu que la doctrine avec laquelle on répond aux Protestans, n'est point celle qu'on enseigne au peuple, & que le livre de Bossuet ne ressemble guère aux instructions du Prône. Pour bien juger d'une Religion, il ne faut pas l'étudier dans les livres de ses sectateurs, il faut aller l'apprendre chez eux.

X X X.

Combien de grands peuples n'impriment point de livres & ne Tom. III. p. 161
& 162. lisent pas les nôtres ! Comment jugeront-ils de nos opinions ? Comment jugerons-nous des leurs ? Nous les raillons, ils nous méprisent ; & si nos voyageurs les tournent en ridicule, il ne leur manque, pour nous le rendre, que de voyager parmi nous. Dans

quel pays n'y a-t-il pas des gens sensés, des gens de bonne foi, d'honnêtes gens amis de la vérité, qui, pour la professer, ne cherchent qu'à la connoître ? Cependant chacun la voit dans son culte, & trouve absurdes les cultes des autres nations : donc ces cultes étrangers ne sont pas si extravagans qu'ils nous semblent, ou la raison que nous trouvons dans les nôtres ne prouve rien.

X X X I.

Tom. III. p. 163
& 164.

Dans les trois révélations, (la Judaïque, la Chrétienne & la Mahométane), les livres sacrés sont écrits en des langues inconnues aux peuples qui les suivent. Les Juifs n'entendent plus l'Hébreu ; les Chrétiens n'entendent ni l'Hébreu, ni le Grec ; les Turcs ni les Persans n'entendent point l'Arabe, & les Arabes modernes, eux-mêmes, ne parlent plus la langue de Mahomet. Ne voilà-t-il pas une manière bien simple d'instruire les hommes, de leur parler toujours une langue qu'ils n'entendent point ? On traduit ces livres, dira-t-on ; belle réponse ! Qui m'assurera que ces livres sont fidèlement traduits, qu'il est même possible qu'ils le soient ? Et quand Dieu fait tant que de parler aux hommes, pourquoi faut-il qu'il ait besoin d'interprète ?

C E N S U R A.

Hæ propositiones in quibus affirmatur » ad cognoscendam revelationem, eique assentiendum, in finitis opus esse disquisitionibus & immensâ eruditione : ut remotissimarum antiquitatum memoria altius repetatur : ut prophetiæ, revelationes, facta, monumenta fidei omnia & eorundem tempora, loca, auctores & occasiones expendantur : ut instrumenta authentica à suppositiis discernantur : ut versiones scriptis primigeniis conferantur : ut judicetur utrum nihil in eis suppressum fuerit, nihil additum, nihil transpositum, nihil mutatum, nihil adulteratum, & nihil contradictionis supersit : an testes sinceri, prudentes, intelligentes,

C E N S U R E.

Ces propositions où l'on dit ;
» qu'afin de connoître la révélation & s'y soumettre, il faut
» s'engager dans d'horribles discussions, & qu'on a besoin d'une
» érudition immense pour remonter dans les plus hautes
» antiquités, pour examiner, peser, confronter les prophéties,
» les révélations, les faits, tous les monumens de foi proposés
» dans tous les pays du monde, pour en assigner les tems, les lieux, les auteurs, les occasions, pour distinguer les pièces authentiques des pièces supposées, pour comparer les traductions aux originaux, pour
» savoir si l'on n'a rien supprimé, rien ajouté, rien trans-

» posé, changé, falsifié, pour le-
 » ver les contradictions qui ref-
 » tent, pour juger de l'impar-
 » tialité des témoins, de leur
 » bon sens, de leurs lumieres,
 » pour décider quel poids doit
 » avoir le silence des adversaires
 » dans les faits allégués contre
 » eux; où l'on ajoute que par-
 » mi tant de religions diverses
 » qui se proscrivent & s'excluent
 » mutuellement, une seule étant
 » la bonne, si tant est qu'une
 » seule le soit, il ne suffit pas
 » pour la reconnoître, d'en exa-
 » miner une, il faut les exami-
 » ner toutes; qu'il ne suffit
 » pas d'entendre les docteurs de
 » son parti, qu'on doit consulter
 » ceux de toutes les religions;
 » que si l'on veut s'instruire dans
 » les livres, il faut feuilleter
 » toutes les bibliothèques du
 » monde, & apprendre tou-
 » tes les langues; que ce n'est
 » pas encore assez, & que, com-
 » me il y a de grands peuples
 » qui n'impriment point de li-
 » vres & qui ne lisent pas les
 » nôtres, & que d'ailleurs les
 » livres ne rendent pas toujours
 » fidèlement les sentimens de
 » ceux qui les ont écrits, comme
 » on en peut juger par celui
 » de Bossuet, intitulé: *Exposi-*
 » *tion de la Doctrine de l'Eglise*
 » *Catholique*, dont la doctrine
 » n'est point celle que les Pas-
 » teurs Catholiques enseignent à
 » leurs peuples, il faut, pour bien
 » juger d'une Religion, aller l'ap-
 » prendre chez les peuples qui
 » la suivent, ce qui emporte
 » avec soi l'obligation de voya-

» *an parium studio abrepti: cujus*
 » *ponderis sit adversariorum silen-*
 » *tium circa facta adversus eos*
 » *prolata &c.; præterea, cum ex*
 » *variis Religionibus quæ se reve-*
 » *latas dicunt, & sese mutuò ex-*
 » *cludunt, una tantum sit vera,*
 » *si qua tamen vera est, univer-*
 » *fas, ut omnis à judicio temeri-*
 » *tas absit, esse ab unoquoque se-*
 » *dulo examinandas: non unius*
 » *solum, sed omnium Religionum*
 » *Doctores esse audiendos: si quis*
 » *de hoc argumento libris doceri*
 » *querat, ei omnes per mundum*
 » *sparsos legendos esse libros &*
 » *omnes addiscendas linguas: ne-*
 » *que id satis esse, cum plures ex-*
 » *tent nationes numerosæ apud*
 » *quas libri non eduntur, neque*
 » *nostri leguntur; cumque senten-*
 » *tia libris expressa sæpe scriptoris*
 » *menti non consonet, cujus habe-*
 » *tur exemplum in libro Bossueti*
 » *in scripto, Expositio Doctrinæ*
 » *Ecclesiæ Catholicæ, in quo doc-*
 » *trina exhibetur longe distans ab*
 » *ea quam populis suis Pastores*
 » *Catholici tradunt: ut certum de*
 » *Religione aliquâ feratur judi-*
 » *cium, populos qui hanc sequuntur*
 » *esse invisendos, & apud eos eam-*
 » *dem esse inspiciendam, quo infi-*
 » *nitatem omnem peregrinandi in-*
 » *vehitur necessitas; nihil autem*
 » *inde probari, quod rationi confor-*
 » *mis nobis appareat cultus quem*
 » *Deo impendimus, si quidem apud*
 » *nationes inveniuntur viri cordati,*
 » *judicio præditi & veritatis aman-*
 » *tissimi, qui pariter cultum suæ*
 » *nationi proprium, quantumlibet*
 » *nobis insulsus & aliis absurdus*
 » *videatur, sentiant cum ratione*

» *Et veritate consentire ; revelatio-*
 » *nes Judaicam & Christianam,*
 » *ut & Mahumetanam, scriptas*
 » *esse linguis quas jam populi eis*
 » *adhærentes nesciunt ; istud au-*
 » *tem, nempe Deum ad homines*
 » *instruendos uti sermone iis igno-*
 » *to, certe non esse viam eos do-*
 » *cendi simplicem ; versos esse qui-*
 » *dem libros sacros, sed neminem*
 » *esse sponsorem interpretationes*
 » *esse, aut etiam posse esse accura-*
 » *tas, nec quid causæ esse cur Deus*
 » *interprete indigeat.*

» que ce n'est pas une maniere bien simple d'instruire les hommes,
 » de leur parler une langue qu'ils n'entendent point ; que l'on a
 » traduit, il est vrai, les livres saints, mais que personne ne peut
 » assurer que ces livres sont fidèlement traduits, & qu'il est même
 » possible qu'ils le soient ; que lorsque Dieu fait tant que de parler
 » aux hommes, il n'y a pas de raison pourquoi il lui faut un in-
 » terprète.

Hæ propositiones ab omni profu-
tendâ Religione avocant. Nimi-
rum veræ revelationis, si qua est,
dignoscendæ, eique prudenter adha-
rendi difficultates in iis ita exagge-
rantur, ut ejusmodi cognitionem
cuique homini, licet studiosissimo,
sagacissimo, eruditissimo, huic con-
tinuis disquisitionibus & peregrina-
tionibus comparandæ totum vitæ
tempus consumenti, plane impossibi-
lem faciant, licet tamen nulli in
terrâ ubicumque vigenti Religioni
nomen dari queat, nisi alicui re-
velatæ, vel revelationem jactanti ;
quandoquidem, quâcumque in re-
gione, nulla usu venit, nisi quæ se
revelatam verè vel falsò dicat.
Itaque secundùm has propositiones
nullus homo sapiens & prudens,
Religionem, ex iis quæ in mundo
locum habent, potest nisi simulate

» ger par toute la terre ; que la
 » raison que nous trouvons dans
 » le culte que nous rendons à
 » Dieu, ne prouve rien, parce
 » que dans chaque pays il y a
 » des gens sensés, des gens de
 » bonne foi, d'honnêtes gens,
 » amis de la vérité, qui la voient
 » dans leur culte, quelque absur-
 » de qu'il nous paroisse ; que dans
 » les trois révélations, la Judai-
 » que, la Chrétienne & la Maho-
 » métane, les livres sacrés sont
 » écrits en des langues inconnues
 » aux peuples qui les suivent ;

Ces propositions détournent de faire profession de quelque religion que ce soit. On y présente un si grand nombre de difficultés à reconnoître la révélation, s'il en est une, & à s'y soumettre sagement, & on les y exagere de telle sorte, qu'on y donne cette connoissance comme entierement impossible, même à l'homme le plus appliqué, de la plus grande pénétration d'esprit, & de l'érudition la plus consommée, qui employeroit tout le temps de sa vie aux recherches & aux voyages continuels qu'on demande pour cette découverte. Néanmoins dans toute la terre, en quelque pays que ce soit, il n'y a de religion professée & pratiquée publiquement, dont par conséquent on puisse faire

faire profession, que la religion révélée ou des religions qui se prétendent toutes révélées. Un homme sage & prudent ne pourra donc, suivant ces propositions, jamais professer aucune des religions qu'il y a dans le monde, si ce n'est en trompant, par une hypocrisie détestable, que la Loi & la Religion naturelles condamnent.

Elles détruisent même la religion naturelle; car ces cultes absurdes qui se contredisent entre eux & que la Religion naturelle proscriit, ces cultes que pratiquent ces nations plongées dans l'idolâtrie & dans des superstitions qui font horreur, tous ces divers cultes sont représentés dans ces propositions comme des religions, où des hommes sensés, de bonne foi, amis de la vérité, qui se trouvent parmi ces différens peuples, voyent la vérité & la raison; d'où l'Auteur conclut » que ces cultes » étrangers ne sont donc pas aussi » extravagans qu'ils nous semblent, ou que la raison que nous » trouvons dans les nôtres ne prouve rien ». Ces propositions portent donc à douter au moins si les dogmes & les préceptes de la religion naturelle opposés à ces faux cultes, sont vrais & appuyés sur la raison. Ainsi elles ne laissent plus subsister le peu de ces dogmes & de ces maximes, que l'Auteur dans d'autres endroits avoit retenus, & qui ne peuvent se concilier avec ces superstitions bizarres. Elles ne permettent pas à un homme sage de regarder comme certain quoique ce puisse être touchant la religion, excepté ce qu'il y a

& fallaciter; atque legi & Religioni naturali repugnando, profiteri.

Religionem ipsam naturalem convellunt: quippe in iisdem pro certo habetur cultus eos absonos, inter se pugnantes, & Religioni naturali manifeste contrarios, quos aliquæ nationes idolatricis etiam & flagitiosis superstitionibus immersæ adhibent, à viris tamen cordatis & veritatis amantissimis, inter eas degentibus, spectari tanquam rationi & veritati consentaneos. Unde concluditur » hos- ce » cultus non esse æque absurdos » quam nobis apparent, aut nihil » ex eo effici quod cultum Christianum existimemus rationi congruentem ». Provocant ergo saltem ad dubitandum an vera sint & rationi immixta sancta Religionis naturalis dogmata & placita quæ spuriis illis Religionibus adversantur; atque ita penitus labefactant pauca illa, quæ aliis in locis auctor de Religione naturali esse tenenda docuerat, quæque cum illis superstitionibus insulsis stare non possunt. Nihil homini sapienti relinquunt quod de Religione etiam naturali ut certum retinere queat, nisi quod omnibus populis circa Religionem commune est, adeoque nisi cultum, ab omnibus quibusque apud omnes diversos populos invecis & usitatis diversitatibus, mentis cogitatione præcivum & abstractum, inanem proinde & in usu repugnau-

rem, tamdiuque incertum; quamdiu, nondum peragrata ab unoquoque omni terrâ, nondum singulis secundum istas propositiones satis nota, erunt illæ omnes differentiæ.

religion chez toutes les nations du monde, & par conséquent dans un culte sans réalité, dont la pratique seroit impossible, & où tout demeurera incertain & douteux, tant que chacun n'ayant pas encore parcouru toute la terre & visité tous les peuples, n'aura pu, ainsi qu'il est dit dans ces propositions, s'instruire suffisamment par lui-même de toutes les différences nécessaires à connoître, pour qu'en les retranchant par une précision d'esprit, il se forme l'idée du culte à quoi il doit s'attacher.

Omnimodâ igitur desperatione veritatis assequenda in animos injectâ, (si tamen quidam ita instabiles inveniuntur ut hisce auctoris dictis commoveri queant), seu horrendo Pirronismo ad omnes Religiones, ipsamque naturalem spectante, quem illæ propositiones propinant, eò plane tendunt ut omnem cujusque Religionis sensum in homine, cui tamen Religionis sensus naturalis est, extinguant & præfocent; adeoque hominem deprimunt, laxant fræna libidinibus, quas sensus Religionis coercent; exitiales sunt societati privatæ & publicæ, cui omnes Legislatores quocumque ævo Religionem esse necessariam censuerunt.

Calumniosæ sunt in Religionem Christianam, in cuius præsertim odium perfidiose assertæ sunt.

Deus Christianæ revelationis auctor, qui eam voluit in Jerusalem, in Samariâ & usque ad ultimum terræ annuntiari, non

✠ Cor I, 8.

là-dessus de commun à tous les peuples de l'univers. La religion des sages consistera donc désormais dans un culte où par la pensée ils feront abstraction de toutes les différences introduites & pratiquées en fait de

religion chez toutes les nations du monde, & par conséquent dans un culte sans réalité, dont la pratique seroit impossible, & où tout demeurera incertain & douteux, tant que chacun n'ayant pas encore parcouru toute la terre & visité tous les peuples, n'aura pu, ainsi qu'il est dit dans ces propositions, s'instruire suffisamment par lui-même de toutes les différences nécessaires à connoître, pour qu'en les retranchant par une précision d'esprit, il se forme l'idée du culte à quoi il doit s'attacher.

Ainsi en ôtant aux hommes tout espoir de trouver la vérité (si cependant il est des hommes assez légers pour être frappés de pareils discours), en présentant un Pirronisme affreux à l'égard de toute Religion & même de la Religion naturelle; elles tendent à éteindre & à étouffer tout sentiment de Religion dans le cœur de l'homme, à qui néanmoins les sentimens de Religion sont naturels. Par là elles dégradent l'homme; elles laissent un libre cours aux passions, que les sentimens de Religion répriment: elles sont pernicieuses aux particuliers & aux Etats, que tous les Législateurs, dans tous les temps, ont toujours cru ne pouvoir subsister sans une Religion.

Elles calomnient la Religion chrétienne, en haine de laquelle elles sont avancées de mauvaise foi.

Dieu, qui est l'auteur de la révélation chrétienne, & qui a ordonné qu'elle fut annoncée dans Jérusalem, dans Samarie, &

jusqu'aux extrémités de la terre, n'a pas sans doute voulu que pour la connoître, les hommes fussent obligés à ces recherches si pénibles & même absolument impossibles, dont l'Auteur, d'après quelques-uns de ceux qui dans notre siècle se sont donnés pour Philosophes, s'étudie à détailler & à amplifier les objets. Ils n'ont pas même la gloire d'avoir imaginé les premiers la prétendue nécessité de ces recherches: il y a long-temps qu'elle est connue pour le fonds dans nos Ecoles, & qu'on l'y propose en objection, pour donner lieu à des éclaircissemens utiles & à des réponses satisfaisantes. Non, la connoissance de la révélation Chrétienne n'est pas impossible; il est des moyens aisés d'y parvenir: ces moyens sont proportionnés à l'esprit & à la portée de chacun, & propres à opérer une persuasion raisonnable: c'est Dieu, dont la sagesse est souveraine & dont la providence s'étend à tout, qui les a établis. Ils sont tels que tout le monde, l'enfant, l'homme fait, le simple, le sçavant le plus distingué, ne peuvent être instruits de la Religion Chrétienne, qu'ils ne soient, en se conduisant sagement, dans l'obligation de l'embrasser de tout leur cœur & avec les plus grands sentimens de reconnoissance.

La Religion Chrétienne consiste dans des dogmes, une morale & des préceptes positifs, que nous, Chrétiens, nous professons comme étant révélés de Dieu.

Une grande partie de cette Religion, sa base, pour ainsi dire, & ses premiers fondemens, ce sont les dogmes & les préceptes de la Religion naturelle: il a été nécessaire qu'ils fussent confir-

sane ut eam homines assequerentur; eos tot operosis inò, plane impossibilibus disquisitionibus adstrinxit, quas auctor, quosdam alios qui nostro ævo sibi visi sunt philosophari, secutus, enumerare amat, & amplificare studet; quarum quidem disquisitionum præiensam necessitatem non excogitarunt primi, ut potè in ipsis scholis jamdudum proponi in objectionem & resolvè solitam. Inò viam illius attingendæ uniuscujusque captui & ingenio ita accommodatam, singulisque persuadendis ita congruam & idoneam, summè sapiens & providus præbuit, ut nemo, seu puer, seu vir factus, sive rudis, sive litteris, scientiâ & eruditione clarus, possit de Religione Christianâ institui, quin eam revelationem, prudenter se gerendo, lubens & grato animo amplecti teneatur.

Religio Christiana dogmatis & morum placitis atque institutis positivis continetur, quæ revelata esse à Deo nos Christiani profitemur.

Magna ejus pars, ipsiusque quasi basis & fundamentum in dogmatis ac præceptis ipsiusmet Religionis naturalis consistunt, quam experientia docuit (tanta est rationis humanæ imbecillitas !) indiguissè

divinâ revelatione confirmari & promulgari, ut in maximi etiam momenti articulis integra servaretur.

tant : tant est grande la foiblesse de la raison humaine ! Cette nécessité, au reste, est incontestable. Elle est démontrée, comme nous l'avons déjà dit, par l'expérience de bien des siècles, de tous les peuples, & même de tous les Philosophes, qui n'ont pas été guidés par les lumieres de la vraie révélation.

Ad summam Religionis Christianæ præterea pertinent mysteria illa altissima, hominis captum longe superantia, quæ neque possibilia neque impossibilia ratio demonstrat, quorum revelatione Deus optimus multa de naturâ suâ incomprehensibili, suæque providentiæ adorandis & imperviis consiliis, salutem nostram nostraque officia spectantibus, nos docere dignatus est.

regardent sa nature incompréhensible, & les desseins adorables & impénétrables de sa providence par rapport à notre salut & à nos devoirs.

Illius quoque Religionis appendices sunt necessariæ divina illa & salutaria instituta, quorum usu debito sanctitus à Deo confertur aut augetur.

Ad eam insuper attinent facta quæ sciri maxime interest, & quæ signa sunt manifesta Religionem hanc esse à Deo profectam.

Generalis hæc Christianæ Religionis notio, quam facile suam facerent omnes societates, quæ se Christianas dicunt, impresentiarum satis sit. Nempe adversus hostem omnis generatim Religionis Christianæ nunc causam defendi-

més & promulgués par l'autorité de la révélation divine : sans cela, ils n'eussent pû se conserver entiers dans beaucoup d'articles de la plus grande impor-

C'est aussi une perfection essentielle à la Religion Chrétienne de contenir ces mysteres sublimes, qui surpassent de beaucoup l'intelligence humaine, dont la raison ne démontre point la possibilité, mais où elle ne démontre pas non-plus qu'il y ait contradiction ; & que Dieu, qui est souverainement bon, a daigné révéler, afin de nous instruire de plusieurs vérités, qui

Il en est de même des Sacrements, ou de ces institutions divines & salutaires, par l'usage desquelles, s'il est tel qu'il doit être, Dieu nous donne, ou augmente en nous la grace qui nous sanctifie.

On doit regarder encore comme appartenans à la Religion Chrétienne ces faits intéressans, qui font voir évidemment que cette Religion vient de Dieu.

C'est assez, pour le but que nous nous proposons ici, de cette idée générale de la Religion Chrétienne, que toutes les Communions qui se disent Chrétiennes adopteroient aisément. Nous défendons la cause de la Religion

contre un ennemi de la Révélation Chrétienne en général. Cette cause est celle de tous les Chrétiens ; il ne seroit pas convenable d'y rien mêler de ce qui concerne les controverses nées malheureusement entre eux. Nous parlerons dans la censure de la proposition suivante, de ce que l'auteur dit en particulier contre l'Eglise Catholique.

Mais une observation qui ne doit pas être omise, c'est que ceux qui vivent dans une Communion Chrétienne, n'ont pas de difficulté à connoître la doctrine de cette Communion. L'auteur en convient équivalement lorsqu'à la fin de la proposition XXX, il dit » que pour » bien juger d'une Religion, il » ne faut pas l'étudier dans les » livres de ses sectateurs, il faut » aller l'apprendre chez les peuples qui la suivent ». Ainsi selon lui, & la chose parle d'elle-même, il est naturel & facile aux simples mêmes, qui vivent, par exemple, dans l'Eglise Catholique, de connoître ce qu'enseigne cette Eglise, sur-tout quant à ces articles qu'on nomme *solemnels*, c'est-à-dire, dont, suivant les maximes & l'usage de l'Eglise, il faut que tout le monde soit instruit, parce que ce sont des articles principaux, que chacun doit connoître pour son salut, ou qui sont les plus utiles à chacun dans la pratique. Car pour les autres points, nécessaires à la vérité & utiles à toute l'Eglise, mais qui ne sont d'au-

mus, quæ omnium ex æquo Christianorum est, & quam controversis inter ipsos infeliciter natis implicare jam non expedit. Non omitteremus deinceps quæ speciatim contra Ecclesiam Catholicam ab auctore effutuntur.

Sedulò autem advertendum est nullam, in assequendâ uniuscujusque Christianæ societatis doctrinâ, ei homini esse difficultatem, qui intra illam societatem commoratur. Id ipse auctor hîc monet ad calcem propositionis XXX, quippe cum præcipiat, » ad certum de Religione aliquâ ferendum judicium » adiri populos eam colentes, eamdemque apud ipsos inspici, atque » hanc viam lectioni librorum anteponat ». Itaque juxta ipsum, & ut res ipsa loquitur, facillimum est & unicuique obvium, ipsis etiam rudibus inter Catholicos v. g. degentibus, ut discant quid Ecclesia teneat Catholica, potissimum quantum ad ea quæ, ut aiunt, solemnita, in ipsâ sunt, idest de quibus, ut pote præcipuis & cuique necessariis aut magis utilibus, secundum hujus-ce Ecclesiæ scita & consuetudinem omnes instrui oportet, seu quæ ad singulorum communem & quotidianum usum contingunt. Alia enim, quæ toti licet Ecclesiæ utilia & necessaria, non tamen singulis usui esse possunt, hæc quamvis publici sint juris, & doctis innotescant, non tamen solent simplicibus ac rudibus aliisque indoctis

expresse proponi, quibus de his fides implicita sufficit.

public & soient connus des sçavans, néanmoins on n'a pas coutume de les proposer expressément à la foi des simples & des ignorans, à qui il suffit d'en avoir la foi implicite.

Omnis ergo præsens de viâ dignoscendæ revelationis Christianæ controversia, quod ad Christianos attinet, ed reducitur, utrum facta illa, quibus certò & indubitatiè illa Religio revelata esse convincitur, possint facile ab unoquoque Christiano, quantum satis est, cognosci.

His verò terminis jure conclusa tota quæstio vix quidquam habet quod in aliquam disceptationem cadere possit. Audiamus ipsum auctorem, tomo III, pag. 179, 180, 182 & 183, ita de Scripturis, de Evangelio & de Christo differentem : » Majestatem, inquit, » Scripturarum attonitus demiror, » sanctitate Evangelii in intimo » pectore percellor. Inspice Philosophorum libros ; quam leves illi » sunt cum illo collati ! Tam sublimi & magnifico atque simul » tam naturali & inaffectato sermone nitens liber potuit ne esse » opus humanum ? Is-ne est purus » homo cujus in illo libro historia » textitur ? Ita ne ambitiosus secretarius, aut enthusiastæ loquitur ? » Quæ mansuetudo ! Quæ morum » integritas ! Quis in documentis » mentes commovens decor ! Quæ » in sententiis celsitas, in dictis sapientia ! Quàm præsens animus, » quantum acumen, quàm apta » verborum concinnitas in respon-

cun usage pour plusieurs ; quoique les articles de cette nature, fassent partie de la révélation pu-

Il fuit de-là que toute la question présente, sur les moyens de connoître la révélation Chrétienne, se réduit à ceci par rapport aux Chrétiens ; sçavoir si les faits par lesquels on prouve invinciblement que la Religion Chrétienne est révélée, peuvent être suffisamment connus de chaque Chrétien.

La question réduite à ces termes, comme elle doit l'être, n'a pas de difficulté qui puisse arrêter. Voyons d'abord comment s'exprime l'Auteur même, tome III, pages 179, 180, 182 & 183, sur l'Écriture sainte, sur l'Évangile & sur Jésus-Christ. » Je vous avoue, dit-il, que la » majesté des Écritures m'étonne, la sainteté de l'Évangile » parle à mon cœur. Voyez les » livres des Philosophes avec toute leur pompe : qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime & si simple, soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! quelle grace touchante dans ses instructions ! quelle élévation dans ses maximes ! quelle profonde

» sagesse dans ses discours ! quelle
 » présence d'esprit ! quelle finesse
 » & quelle justesse dans ses ré-
 » ponses ! quel empire sur ses
 » passions ! ... La vie & la mort
 » de Jesus sont d'un Dieu. Di-
 » rons-nous que l'histoire de l'E-
 » vangile est inventée à plaisir ?
 » Mon ami , ce n'est pas ainsi
 » qu'on invente , & les faits de
 » Socrate , dont personne ne dou-
 » te , sont moins attestés que ceux
 » de Jesus-Christ. Au fond , c'est
 » reculer la difficulté sans la dé-
 » truire. Il seroit plus inconce-
 » vable que plusieurs hommes
 » d'accord eussent fabriqué ce
 » livre , qu'il ne l'est qu'un seul
 » en ait fourni le sujet. Jamais des
 » auteurs Juifs n'eussent trouvé
 » ni ce ton , ni cette morale , &
 » l'Evangile a des caracteres de
 » vérité si grands , si frappans ,
 » si parfaitement inimitables , que
 » l'inventeur en seroit plus éton-
 » nant que le héros « . Ainsi par-
 » le l'auteur ; ce qui ne l'empêche
 » pas d'ajouter tout de suite : » Avec
 » tout cela , ce même Evangile
 » est plein de choses incroyables ,
 » de choses qui répugnent à la raison , & qu'il est impossible à tout
 » homme sensé de concevoir ni d'admettre « .

Mais , quoiqu'il ose encore en
 d'autres endroits avancer qu'il
 y a dans l'Evangile , ou dans la
 révélation Chrétienne , des cho-
 ses , des mystères qui répugnent
 à la raison , & que ce soit cela
 seul qui l'empêche de les admet-
 tre , il ne s'est pourtant nulle part
 mis en peine de prouver cette
 absurdité ou contradiction pré-
 tendue. Cependant , à moins
 qu'elle ne soit évidemment dé-

» sis ! *Quantus ille idem est impe-*
 » *rio sui ! Dei sunt vita Jesu*
 » *Christi ejusdemque mors. Dice-*
 » *tur-ne evangelicam narrationem*
 » *esse commentitiam ? Amice , non*
 » *ita fingitur : indubitata apud*
 » *omnes facta Socratis minoribus*
 » *testimoniis constant quam Jesu*
 » *Christi facta. Re in ipsa , sic pro-*
 » *moveretur non solveretur diffi-*
 » *cultas. Mente minus capi posset*
 » *ejusmodi librum à pluribus homi-*
 » *nibus ex compacto esse fabricatum,*
 » *quam unum extitisse hominem*
 » *qui ejus materiam suppeditavit.*
 » *Nunquam auctores Judæi hunc*
 » *modum eamque moralem doctri-*
 » *nam invenissent , insuntque Evan-*
 » *gelio tanti , ita animum suadere*
 » *nati , tamque supra omnem imi-*
 » *tationem positi veritatis caracte-*
 » *res , ut qui hanc historiam exco-*
 » *gitasset ipso esset ejus heroe ad-*
 » *mirabilior « . Hæc ille , quæ ta-*
 » *men non obstant quominus con-*
 » *tinenter perhibeat » plura esse in*
 » *Evangelio rationi repugnantia ,*
 » *quæ homo sapiens nec concipere*
 » *nec admittere possit « .*

Præteream porro illam repug-
nantiam mysteriorum Evangelio
comprehensorum , quæ solâ deter-
retur ab eo amplectendo , ipse qui-
dem pluries affirmare audeat , sed
nunquam probare satagit ; quæ
tamen , nisi omnino evidens osten-
datur , incomprehensibilitatis li-
mites non excedit , atque nul-
lius omnino roboris est contra-
vim , quæ ad ea mysteria evincen-
da pollet narrationis evangelicæ

veritas ab ipso Auctore loco allato agnita.

n'a aucune force pour balancer celle qu'a , pour prouver ces mystères, la vérité de l'histoire de l'Évangile, reconnue par l'Auteur même.

Ponimus hic quod verum est & exploratum, quodque deinde ad plures auctoris propositiones prodatur occasione dicemus, nempe nihil in dogmatis & mysteriis revelationis Christianæ captum nostrum superantibus contineri quod rationi repugnans demonstratur. Idipsum ipse auctor non semel videtur fateri, & nominatim, dum hæc ipsa paginâ 183 septicisimum de hisce rebus profiteretur, easque accenset iis » quæ nec rejici possunt » nec concipi, & de quibus solum » ens summum videt quid verum » reipsa sit «.

Tom. III.

quelles il faut » être toujours modeste & circonspect ; respecter en » silence ce qu'on ne sauroit ni rejeter, ni comprendre, & s'humilier devant le grand Être, qui seul sait la vérité «.

Ex iis verò quæ de Scripturarum majestate, evangelicæ narrationis veritate, & caracteribus Jesu Christi, vir Christianæ revelationi insensus & ad Pirronismum historicum pronus, proferre coactus est rei evidentiâ victus, jam colligendum nobis est quàm facilitate à Christianis dignoscantur facta revelationis Christianæ veritatem demonstrantia.

Enim vero spectetur ipse puer in sinu Ecclesiæ Catholicæ natus & educatus. Is factorum evangelicorum præcipuorum veritatem, adeoque Christi eximie sanctitatis,

montrée, elle se réduit à une simple incompréhensibilité qui peut étonner l'esprit humain, mais qui

Nous supposons ici comme vrai, & assuré même par l'examen le plus approfondi, ce dont nous parlerons dans la suite à l'occasion de plusieurs propositions de l'Auteur, savoir, que dans les mystères de la Religion Chrétienne, qui surpassent notre intelligence, on ne démontre pas qu'il y ait rien qui répugne à la raison. Il semble même que l'Auteur l'avoue spécialement dans cette même page 183, où il déclare » qu'il est resté sur ces » choses-là dans un septicisme » involontaire «, & où il les met au nombre de celles sur les-

Mais, de tout ce que l'Auteur si ennemi de la Religion Chrétienne, si porté au Pirronisme historique, a été forcé, par l'évidence de la chose même, de dire sur la majesté des Écritures, la vérité de l'histoire de l'Évangile, & sur les caractères de Jésus-Christ, il est temps de conclure avec quelle facilité tout Chrétien peut connoître les faits qui établissent la vérité de la Religion Chrétienne.

En effet, qu'on considère un enfant né & élevé dans le sein de l'Église Catholique. Les principaux faits de l'Évangile, les faits les plus indubitables, liés intimement

intimement avec la vérité du Christianisme, c'est-à-dire, la fainteté de Jesus-Christ, sa prédication, ses miracles, sa mort, sa résurrection, son ascension dans le ciel, la mission de ses Apôtres pour instruire & convertir l'Univers, leur peu de capacité naturelle pour cet emploi, le miracle du don des langues, qui leur fut communiqué au jour de la Pentecôte, lorsqu'ils furent revêtus de la force d'en-haut, leur fainteté, leur patience, leurs miracles, leurs travaux, leur martyre, les prodigieux succès de leur zèle dans la propagation de la foi: tous ces faits, cet enfant les apprendra des femmes mêmes qui en auront soin & de sa nourrice, dès qu'il commencera à bégayer; il les apprendra de ses pere & mere en qui la nature lui inspire d'avoir une entiere confiance: des maîtres, à qui son éducation sera confiée: par le catéchisme, dont on l'instruira, soit en particulier, soit en public: par l'enseignement des Pasteurs, qui en parleront publiquement sans être contredits: à l'occasion des fêtes les plus solemnelles, qui sont instituées en mémoire de ces faits, & que tous les Chrétiens célèbrent; par le Symbole des Apôtres, où plusieurs de ces mêmes faits sont rapportés, & où il fait déjà profession de croire la sainte Eglise Catholique, dont on doit dès-lors s'appliquer à lui faire connoître la nature, les caracteres, la perpétuité, & dont on ne sçauroit trop-tôt lui proposer l'autorité, de laquelle il sentira aisément les avantages & le besoin.

Qui pourroit nier que tout cela suffit à cet enfant, pour que, sans aucune révélation, qui lui seroit faite immédiatement, c'est-

prædicationis, miraculorum; mortis, resurrectionis post tres dies & gloriosæ in caelos ascensionis, missionis Apostolorum, atque ad id munus naturalis eorumdem inhabilitatis, doni linguarum ipsis concessi cum indui sunt virtute ex alto, eorumdem sanctimoniam, patientiam, miraculorum, laborumque & martyrii ac prodigiosorum Zeli eorumdem in fidei propagatione successuum, discet vel à gerariis & nutricibus, ubi vix balbutire incipit, à parentibus, quibus ipsi à natura institutum est ut maxime confidat; à magistris suæ institutioni præpositis; per Catechismos ipsi tam privatim quam publicè expositos; à parochiis ea palam docentibus, nemine repugnante, occasione festorum solemnium in ejusmodi factorum memoriam ab Ecclesiâ institutorum & ab omnibus Christianis celebratorum; per Apostolorum symbolum, in quo plura ejusmodi facta commemorantur, & quo jam proficitur à se Ecclesiam Catholicam credi, cujus notio caracteresque & perennitas ipsi pro captu ejus jam instillantur, & auctoritas summè utilis & necessaria quantociùs proponenda.

Hæc vero nemo negaverit sufficere puero ut citra omnem relationem, id est, inspirationem Dei quæ sufficiens non supponeretur lu-

minis naturalis gradus, sed supple-
retur, possit ita sibi propositæ re-
velationi Christianæ firmiter &
laudabiliter adhærere, seu actum
fidei supernaturalis elicere, exci-
tante & opitulante gratiâ Dei,
quæ à revelatione maxime differt,
& sine quâ nihil quidquam in or-
dine ad salutem ab homine posse
fieri fides Catholica nos docet. Sci-
licet questio non est an puer ille,
an homo quivis per facultates sibi
naturales ita cognoscere queat re-
velationem Christianam, ut fidem
salvæ necessariam ejusmodi facul-
tatibus & vi rationis valeat concipere.
Soli id affirmarunt Pela-
giani. Latens sub velo mediorem
ratione, ac etiam sæpe sensibus per-
ceptorum, mysterium operationis
divinæ agnoscimus, seu gratiæ
quam Christus nobis promeruit. Id
unum contendimus, quod revela-
tionis Christianæ defendendæ suffi-
cit & necessarium est, scilicet mo-
tiva quæ credibilitatis dicuntur,
seu facta quibus revelatio Christia-
na evidenter credibilis redditur,
tot & tanta esse, atque ita obvia
cuique Catholico, ut fides Chris-
tiana neque sit revelationis singulis
fidelibus factæ factus; neque enthu-
siamus, aut fanaticismus ab ejusmodi
revelatione, ut & à ratione alie-
nus, sed obsequium rationale,
id est, quo gradus luminis naturalis
sufficiens supponatur, & cujus rati-
o reddi possit, licet à Deo inus
operante excitetur & oriatur, hu-
manâ mente illustrationi & mo-
tioni divinæ libere consentiente &
cooperante.

à-dire, sans une inspiration de
 Dieu, qui suppleroit & ne sup-
 poseroit pas la lumiere naturelle
 dans un degré suffisant, il puisse
 avec le secours de la grace, qui
 differe très-fort de la révélation,
 & sans laquelle, suivant la foi
 Catholique, nous ne pouvons rien
 dans l'ordre du salut, adhérer avec
 certitude & prudemment à la ré-
 vélation Chrétienne, qui lui se-
 roit ainsi proposée, ou, ce qui
 revient au même, produire un
 acte de foi surnaturelle sur les vé-
 rités de la Religion Chrétienne?
 Il faut remarquer que la question
 dont il s'agit, n'est pas de sçavoir
 si cet enfant, si quelqu'homme
 que ce soit, peut par ses facultés
 naturelles connoître de telle
 sorte la révélation Chrétienne,
 que par les forces de la raison &
 de ces facultés, il conçoive la foi
 nécessaire au salut. Les Pélagiens
 seuls ont soutenus qu'il le pou-
 voit; mais nous, nous recon-
 noissons le mystere de l'opération
 divine, ou de la grace que Je-
 sus-Christ nous a méritée: nous
 reconnoissons ce mystere caché
 sous le voile de moyens naturels
 que la raison, & même les sens
 apperçoivent souvent. Nous pré-
 tendons seulement, & cela suffit
 & est en même-temps nécessaire
 pour défendre la révélation Chré-
 tienne, que les motifs qu'on ap-
 pelle de crédibilité, c'est-à-dire,
 que les faits qui rendent évi-
 demment croyable la révélation
 Chrétienne, sont si frappans &
 en si grand nombre, & qu'il est si
 aisé à un Catholique de les con-

noître, que la foi Chrétienne n'est ni un effet d'une révélation di-

vine faite immédiatement à chaque fidèle ; ni un enthousiasme ou un fanatisme qui seroit également opposé à la révélation & à la raison, mais une soumission raisonnable, qui suppose la lumière naturelle dans un degré suffisant, & dont on peut rendre raison, quoique cette foi vienne de l'opération de Dieu qui agit en nous intimement, qui, par sa grace, nous éclaire & nous excite à croire, de manière que nous consentons & nous coopérons librement aux lumières & aux bons mouvemens dont il daigne nous favoriser.

Or, ce que nous avons fait voir par rapport à cet enfant né & élevé dans l'Eglise Catholique, sçavoir qu'il a des moyens aisés & à sa portée, par lesquels il connoît, autant qu'il lui faut, les faits qui démontrent la vérité de la révélation Chrétienne, se prouveroit à plus forte raison avec la même facilité de tout homme qui fait profession de croire l'Eglise Catholique. Plus cet enfant croîtra en âge, & en même-temps en connoissance par rapport aux faits & à l'état des choses qui concernent la Religion : plus il verra de motifs, & découvrira des raisons plus fortes, en proportion de sa capacité, qui le porteront à juger sagement que la révélation Chrétienne vient de Dieu, & qu'il doit constamment y être attaché.

Supposons que cet enfant soit un jour un sçavant du premier ordre, un homme illustre par les connoissances de tout genre, par des progrès étonnans dans la philosophie, par une très-profonde érudition ; qu'il devienne capable d'examiner & de peser tout ce qui a rapport à la Religion ; qu'il fasse les recherches les plus détaillées, l'examen le plus approfondi : pourvu qu'il procède avec sincérité & qu'il aime le vrai, il trouvera une

Quod autem de puero illo apud Catholicos nato & instituto ostendimus, nempe media facilitate & ipsius captui accommodata ipsi suppetere quibus facta revelationem Christianam probantia, quantum sibi satis est, cognoscat; illud idem multo magis in promptu esset monstrari de quolibet alio homine Ecclesie Catholicae addicto. Quod magis puer ille crescat aetate ac simul cognitione factorum & veri status rerum Religionem contingentium, eo majora perspiciet momenta sibi semper proportionata judicandi revelationem Christianam esse à Deo ortam & à se constanter tenendam.

Ponamus eum aliquando fieri virum eruditione, scientiâ, omnigenâ literaturâ clarissimum; fiat omnibus ad Religionem hanc spectantibus accurate considerandis & perpendendis idoneus, singula quæque inquiret & summâ diligentia investiget, modo sincere procedat & veritatis amans sit, deprehendet omnia in Religione nostrâ consistere, dogmata & ethicam Religionis naturalis ab eâ novam lucem & magnam firmitatem consequi: mysteria altissima quæ offeruntur,

esse quidem & debere esse rationi impervia, in iis vero nullam, quæ demonstraretur, contradictionem implicari: eorundem revelationem, ut & institutionum positivarum, quarum usus salutaris nobis præscribitur, ita probari factis, quæ ad eam adstruendam hujus-ce Religionis monumenta subministrant, ut manifestissima sit illa factorum ejusmodi cum Revelationis hujus veritate connexio; facta verò illa hujus esse indolis ut facilè ab hominibus credi non debuerint, quippe cum hominum maxime interfuerit ne ea temerè reciperent, ut pote quibus Religionis sanctissimæ & morum integritatis incorruptæ necessitas inducebatur; ea tamen meruisse olim ipsorum populorum Ethnicorum fidem, atque miram in eorum moribus & cultu mutationem esse operata; facta eadem extra omnem dubitandi aleam esse ita posita, ut præcipua quæ in historiis quibuscumque referuntur, non tantis nitantur testimoniis, adeoque si qua de illis dubitatio esset licita, de istis multo magis dubitari oporteret, & universali Pirronismo historico esset assentiendum: monumenta verò seu instrumenta quibus continetur Christiana revelatio, esse fidei indubitata; nostros libros sacros ita certò esse authenticos, textus omnes, earumque versiones receptas ita inter se, quod ad rerum fidei & morum atque factorum substantiam spectat, concordare, ut fere nihil intersit quis textus, quæ versio ejusmodi adhibeatur, ubi de assèrendâ fide & doctrinâ morum, aut de revelatione probandâ agitur. Uno verbo, depre-

merveilleuse harmonie entre toutes les parties de notre Religion sainte; il verra que les dogmes & la morale de la Religion naturelle tirent de notre Religion révélée une lumière nouvelle, & une grande consistance; que les mystères sublimes dont cette Religion révélée exige la croyance; sont à la vérité au-dessus des lumières de la raison, mais qu'on n'y trouve rien qui y répugne, & qu'ils ne renferment aucune contradiction démontrée; que la révélation de ces mystères & des institutions positives dont l'usage salutaire nous est prescrit, se prouve de telle manière par les miracles, par l'accomplissement des prophéties, & par les autres événements prodigieux que l'histoire & les monuments de cette Religion contiennent, que la liaison de ces faits avec la vérité de cette révélation est très-évidente; que ces mêmes faits sont de telle nature, qu'ils n'ont pas du être crus facilement, puisqu'il étoit très-intéressant pour les hommes de ne pas les croire sans raison: leur croyance, imposant, par une conséquence naturelle, l'obligation d'embrasser une Religion sainte & d'avoir les mœurs les plus pures; que ces faits ont été reçus & admis par les peuples les plus policés & en même temps idolâtres, & ont opéré dans leur culte & dans leurs mœurs un admirable changement; que ces mêmes faits sont si indubitables, que les principaux de ceux qui sont rapportés dans les autres histoires de quelque espèce qu'elles

foient, font moins attestés: de forte que si l'on se permettoit quelque doute sur ceux-là, il faudroit s'abandonner à un Pirrhonisme historique, universel & sans exception; que les monumens de foi que contient la révélation Chrétienne, font indubitables; que nos livres saints font si sûrement authentiques, & que tous les textes & toutes les versions de ces livres, qui sont reçues, s'accordent tellement pour ce qui regarde la doctrine de la foi & des mœurs, & la substance des faits, que lorsqu'il est question d'établir le dogme ou quelque règle de morale, ou de prouver la révélation, il est presque indifférent d'employer un de ces textes, ou une de ces versions, plutôt qu'une autre. Enfin il verra ce qui est déjà prouvé par l'expérience & les ouvrages des sçavans de quelque Communion que ce soit, qui se sont appliqués à examiner les faits & tous les motifs qui servent à établir la révélation Chrétienne; il verra que toutes les recherches & les discussions possibles, pourvu qu'on les fasse exactement & avec sincérité, loin d'être à craindre pour cette Religion, ne peuvent au contraire tourner qu'à son avantage; qu'elles servent à multiplier les preuves qui en démontrent la vérité; qu'elles augmentent la force qu'elle a de s'étendre, & font très-utiles à sa propagation.

Nous avons fait voir jusqu'à présent que tout homme né & élevé dans l'Eglise Catholique, en quelque état qu'il soit, & quelque degré de capacité qu'on lui suppose, a des moyens sûrs & aisés de connoître la révélation Chrétienne. Pour ce qui regarde les hommes qui sont nés & qui vivent soit dans des Communions séparées de l'Eglise Catholique, soit parmi des peuples infidèles & même idolâtres, nous en parlerons sur-tout dans les censures des propositions XXXII & XXXIII, qui suivent immédiatement celles dont nous traitons à présent, & que nous n'avons encore considérées qu'en général. Il nous reste maintenant à les examiner aussi dans plusieurs de leurs parties,

hendet quod aliorum doctissimorum hominum cujusque communionis à quibus hæc expensa sunt, experimento & lucubrationibus comprobatum est, scilicet investigationes quascumque, modo accuratas & sinceras, non esse revelationi Christianæ metuendas, sed potius ipsius laudi vertere, argumentis certitudinis ejus multiplicandis infervire, ejusdemque propagationem fovere & adjuvare. Hæc de homine in Ecclesiâ Catholicâ nato & instituto; de aliis hominibus vel intra communionem ab Ecclesiâ Catholicâ separatis, vel apud infideles populos, aut etiam idololatras natis & degentibus, suo loco dicetur præsertim super proposition. XXXII & XXXIII, istas quas nunc tractamus immediatè sequentibus, quasque hætenus generatim inspicimus. Nunc verò aliquæ earumdem partes expendendæ supersunt.

*QUA PARTE asserunt » monu-
 » mentorum revelationis Christia-
 » næ, imprimis, librorum sacro-
 » rum authenticitatem, integri-
 » tatem, fidem ve versionum, non
 » sine infinitis disquisitionibus &
 » immensâ eruditione posse cog-
 » nosci ».*

*Falsæ sunt & in odium revela-
 tionis asseriæ.*

*Constat v. g. ab omnibus soci-
 tatibus Christianis, seu orientali-
 bus, seu occidentalibus, in multis
 alioqui inter se dissentientibus,
 plura fidei monumenta, plura re-
 velationis Christianæ instrumenta,
 plerisque v. g. libros tum veteris
 tum novi Testamenti, symbolum
 Apostolorum, symbolum Nicænum
 &c. summo consensu recipi ut au-
 thentica & integra, ipsosque Ju-
 dæos; de plerisque veteris Testamenti
 libris quibus revincuntur, Christia-
 nis omnino consentire. Hæc verò
 sine immensâ eruditione & infini-
 tis disquisitionibus, imò sine litte-
 ris sciri facile possunt ex testimo-
 niis gravibus, quæ sufficiant ut
 ejusmodi instrumentorum & libro-
 rum authenticitas sine difficultate
 agnoscatur.*

sociétés Chrétiennes & cet accord des Juifs avec nous, peuvent assurément être connus sans une immense érudition & sans des recherches infinies. Ils peuvent même être connus aisément & sûrement par les gens sans lettres, s'appuyans sur le témoignage de personnes graves : témoignage que personne ne peut contredire, avec lequel tout doit nécessairement conspirer, & qui est très-suffisant pour faire reconnoître sans difficulté l'authenticité de ces monumens de foi & de ces livres.

*Huius quoque authenticitati vir
 sapiens sine eruditione ullâ pruden-
 ter assentiretur, ductus solo testi-*

» ENTANT qu'on y assure » que
 » l'authenticité & l'intégrité des
 » monumens de la Religion Chré-
 » tienne, & sur-tout des livres
 » saints, & que la fidélité des
 » versions de ces livres, ne peu-
 » vent être connues qu'avec des
 » recherches infinies & une éru-
 » dition immense ».

Ces propositions sont fausses & avancées en haine de la Religion Chrétienne.

Il est certain que plusieurs monumens de foi, plusieurs pièces qui concernent la Religion Chrétienne, que la plupart par exemple des livres de l'ancien & du nouveau testament, le symbole des Apôtres, le symbole de Nicée, &c. sont reçus d'un consentement unanime comme authentiques & exempts de toute altération, par toutes les Sociétés Chrétiennes, soit de l'Orient, soit de l'Occident, quoique ces Communions soient d'ailleurs divisées entre elles sur beaucoup d'articles. Il est certain que les Juifs sont d'accord avec les Chrétiens sur la plupart des livres de l'ancien testament, dont ceux-ci se servent pour les réfuter. Ce

consentement de toutes les Sociétés Chrétiennes & cet accord des Juifs avec nous, peuvent assurément être connus sans une immense érudition & sans des recherches infinies. Ils peuvent même être connus aisément & sûrement par les gens sans lettres, s'appuyans sur le témoignage de personnes graves : témoignage que personne ne peut contredire, avec lequel tout doit nécessairement conspirer, & qui est très-suffisant pour faire reconnoître sans difficulté l'authenticité de ces monumens de foi & de ces livres.

Un homme sage, sans aucune érudition, adhéreroit encore prudemment à cette authenticité,

fondé uniquement sur le témoignage & le consentement des sçavans, qui ont examiné en détail & scrupuleusement tout ce qui regarde ces monumens & ces livres, & qui ont jugé que leur authenticité étoit hors de doute.

Un Catholique admet aussi cette authenticité très-prudemment, s'en rapportant là-dessus à l'enseignement & à l'autorité de l'Eglise Catholique, qui lui présente ces monumens & ces livres comme authentiques, & qui sur des objets de cette nature est la plus grande autorité visible.

ENTANT qu'on y dit » que » pour reconnoître parmi tant de » religions diverses quelle est la » vraie, si tant est qu'il y en ait » une qui le soit, il faut entendre les docteurs de toutes les » Religions, lire les livres de » tous les partis, & que cela ne » suffit pas encore, soit parce qu'il » y a des peuples qui ne font » point de livres, soit parce que » les livres ne rendent pas toujours fidèlement les sentimens » de ceux qui les ont écrits, mais » que pour bien juger de la Religion des divers peuples, il » faut l'aller apprendre chez eux, » & par conséquent voyager par » toute la terre «.

Ces propositions sont fausses, injurieuses à Dieu, à Jesus-Christ, à la Religion Chrétienne & à tous les Chrétiens; elles introduisent un Pirronisme universel, & renversent la Religion naturelle.

Un Chrétien n'a assurément

monio & consensu eruditorum qui singula quæque ad ejusmodi instrumenta & libros pertinentia perpendunt & eorundem authenticitatem esse indubitatam censuerunt.

Idem præterea prudenter & sine hæsitacione quisque Catholicus admittit solæ fœcis Ecclesiæ Catholicæ autoritate quâ nullâ de his rebus major extat in terris visibilis.

QUATENUS in iis affirmatur » ad discernendum quæ ex diversis » Religionibus revelatis vera sit, » si qua tamen earum est vera; » esse audiendos Doctores omnium » Religionum, legendos omnes libros; idque non sufficere, quia » multi populi libros non edunt, » & libris expressa sententia sæpe » Auctoris menti non consonat; » sed ad certum de singulorum populorum Religionem ferendum judicium, unumquemque eorum » adeundum, adeoque esse peragranda omnem terram «.

Falsæ sunt, insulsæ, in Deum, in Christum, in Religionem Christianam, in omnes Christianos contumeliosæ, Pirronismum universalem inducunt ipsamque Religionem naturalem subvertunt.

Enim vero non eget sane vir

Christianus audire Doctores populorum qui idololatriæ dediti sunt, aut ad ejusmodi populos peregrinari, ut norit an non forte Religio ejusmodi populorum Christianam præstet? Non eget idem Rabbiorum fieri auditor, cum dubitare nequeat de factis complurimis quibus hodierna Judæorum Religio facile convincitur superstitionis falsitatis. Non eget adire Mahometanos Doctores & Constantinopolim proficisci, ut discat quod facillime & indubitanter jam cognoscit, nempe Mahometem longe recentiore esse Christo cujus Religio usque ad sæculi consummationem duratura est, cujus institutioni illud Mahometani debent quod unicum Deum colant, cujus Religionis ut & Judaicæ superstitionis, nihil nisi indigestas & male secum coherentes excerptiones exhibet Religio à Mahomete fraudibus & armis, sine miraculis publicè patratas inuenta. Non se idiotas sane & præcipitanti fide imbutos judicabunt omnes Christiani, quod non legerint omnes libros, non audierint cujusque Religionis Doctores, atque non omnem infinitatem peregrinati sint, ut apud omnes populos aliquandiu commorarentur ad eorum Religionem propius inspicendam, certum de eâ judicium ferendum, & deinde, utramque inter se conferendo, judicandum utri anteponenda sit.

de pratiques tirées partie de la Religion Chrétienne, partie de la Religion des Juifs. Qui ne sçait que la même Religion a été introduite par la fraude, par la force des armes & sans aucun miracle fait publiquement? Non, les Chrétiens ne se croiront jamais dépourvus de lumieres nécessaires & de jugement; ils ne se regarderont

pas besoin d'aller entendre les docteurs des peuples idolâtres, ni de voyager & de demeurer chez ces peuples, afin de pouvoir juger que la Religion Chrétienne est préférable à l'idolâtrie. Il n'a pas besoin de lire les rêveries du Talmud, ni d'entendre les Rabins pour juger de la Religion que pratiquent aujourd'hui les Juifs, puisqu'il ne peut douter raisonnablement d'un grand nombre de faits qui suffisent pour le convaincre que cette Religion n'est qu'une superstition fautive. Il n'a pas besoin d'aller entendre les Docteurs Musulmans ni de partir pour Constantinople, pour apprendre ce qu'il sçait déjà avec facilité & avec certitude, sçavoir que Mahomet est bien postérieur à Jesus-Christ, dont la Religion doit subsister jusqu'à la consommation des siècles, & dont la doctrine étoit depuis long-tems répandue par toute la terre, & y avoit fait des changemens prodigieux, lorsque Mahomet parut; de sorte que c'est aux enseignemens de Jesus-Christ que les Mahometans sont redevables de ce qu'ils n'adorent qu'un seul Dieu. Les critiques conviennent, (& les Chrétiens sans un grand travail ne peuvent-ils pas l'apprendre d'eux?) que la Religion de Mahomet ne consiste que dans un recueil mal digéré & mal lié de dogmes &

deront jamais comme téméraires & trop précipités dans leur foi , parce qu'ils n'auront pas feuilleté toutes les bibliothèques, n'auront pas lu tous les livres, ni entendu les Docteurs de toutes les Religions, voyagé par toute la terre pour apprendre la Religion de tous les différens peuples, afin d'en porter un jugement assuré, & se décider sur la préférence à donner à l'une sur toutes les autres, après les avoir toutes comparées entr'elles.

Les maximes qu'il plaît à l'auteur d'avancer, ne rendent pas seulement douteuse & incertaine la vérité de la Religion Chrétienne, qui, comme nous l'avons dit, & qu'il est évident, est appuyée sur des faits qu'on ne peut révoquer en doute sans admettre un Pirronisme universel en genre d'historique; mais il suit des mêmes maximes, qu'il faudroit embrasser ce Pirronisme soit sur la Religion naturelle, comme il a déjà été remarqué, soit même à l'égard de toute doctrine. Car si l'on ne peut juger avec certitude que ces faits si publics & si attestés sont vrais, & que les cultes idolâtres sont faux, à moins qu'on n'entende les Docteurs de ces Religions, qu'on ne lise tous les livres, & qu'on n'aille chez tous les peuples, c'est une conséquence nécessaire qu'on ne pourra porter aucun jugement assuré de tout objet dont les hommes ne sont pas tous d'accord, & ont des sentimens différens, à moins qu'on n'ait auparavant entendu ceux qui soutiennent ces opinions différentes; ainsi personne ne pourra adorer un seul Dieu, & distinguer la justice de l'injustice, l'honnête de ce qui ne l'est pas, avant qu'il ait entendu

His verò Auctoris placitis non tantum redditur dubia saltem & omninò incerta Religionis Christianæ veritas, innixa tamen, ut diximus & per se patet, factis, quæ in dubium revocari non possunt quin universalis Pirronismus historicus admittatur; verum ex iisdem præterea sequitur tum de Religione naturali, ut jam vidimus, tum etiam de omni quacumque doctrinâ universalem ipsum Pirronismum esse amplectendum. Nam si de factis publicis quæ tot testimoniis fulciuntur, de Religionum etiam idolatriæ consecratarum certò judicari nequeat, nisi audiantur ejusmodi Religionum Doctores, legantur libri universi & invisantur omnium populorum fines; consequens esse debet de re omni circa quam inter homines disputatur & variè circumferuntur sententiæ, nullum firmum posse judicium ferri, nisi ejusmodi variarum sententiarum assertores audiri fuerint: adeoque neminem posse unum Deum colere, honestum ab inhonesto, justum ab injusto discernere, antequam Polytheistarum, Epicureorum & Cyriacorum placita ab eorum Doctoribus exceperit: neminem posse materialismum rejicere nisi varias diversorum materialistarum scholas frequentaverit: neminem posse esse certum materiam existere, nisi sub-

*tiliorum immaterialistarum lectio-
nes audiverit : neminem posse ali-
quam mathematicis disciplinis, ip-
sisque evidentissimis rationis axio-
matibus certitudinem tribuere, nisi
cum Pirroniorum magistris præci-
pui diserverit, &c.*

ait appris & examiné les subtilités des immatérialistes : personne ne pourra attribuer quelque certitude aux mathématiques, ni même aux axiomes les plus évidens de la raison, avant que d'en avoir conféré avec les maîtres des Pirrioniens, &c.

*QUATENUS in iis adjicitur
» doctrinam quam in libro inf-
» cripto, Expositio doctrinæ Ec-
» clesiæ Catholicæ, Bossuetus exhi-
» bet, longè esse distitam ab eâ
» quam pastores Catholici populis
» sibi commissis tradunt «.*

*Falsæ sunt, in pastores Catho-
licos calumniosæ sunt & injuriosæ,
neçnon in Ecclesiam Catholicam,
quæ prædictum librum summè ap-
probat & à Lutheranis & Calvi-
niansis, ad eos in sinum suum lu-
benter recipiendos, id unum dum-
taxat exigit, ut profiteantur fidem
doctrinæ in hoc libro expositæ con-
sentaneam; quod experiuntur quot-
quot ex iis ad Ecclesiam redeunt,
atque utinam cæteri idem usu dis-
cere aliquando velint! insuper schis-
ma infaustum fovent.*

rent dans l'Eglise; & plût à Dieu que tous fussent prêts d'y revenir à cette condition. Ces mêmes propositions favorisent de plus un schisme qu'on ne peut trop déplorer.

*QUATENUS in iis legitur » Ju-
» daicam & Christianam revela-
» tionem scriptas esse linguas quas
» hodierni Judæi & Christiani nes-
» ciunt; istud autem, nempe Deum
» ad homines instruendos uti ser-*

les Docteurs des Polithéistes, des Epicuriens & des Cyniques sur les opinions qu'ils suivent : personne ne pourra rejeter le matérialisme, avant qu'il ait fréquenté les différentes écoles de ceux qui enseignent ces erreurs : personne ne pourra être assuré que la matiere existe, avant qu'il

ENTANT qu'on ajoute dans ces mêmes propositions » que la » doctrine du livre de Bossuet, » intitulé: *Exposition de la Doc-
» trine de l'Eglise Catholique*, est » bien différente de celle que les » Pasteurs Catholiques enseignent » au peuple «.

Ces propositions sont fausses; calomnieuses & injurieuses envers les Pasteurs Catholiques, & à l'égard de l'Eglise Catholique entiere, qui approuve hautement & en tout cet ouvrage de Bossuet, & qui ne demande autre chose des Luthériens & des Calvinistes, pour les recevoir avec joye dans son sein, sinon qu'ils fassent une profession de foi conforme à la doctrine exposée dans ce même livre; c'est ce qu'éprouvent ceux d'entre eux qui ren-

trient dans l'Eglise; & plût à Dieu que tous fussent prêts d'y revenir à cette condition. Ces mêmes propositions favorisent de plus un schisme qu'on ne peut trop déplorer.

ENTANT qu'on y lit » que la » révélation faite autrefois aux » Juifs & la révélation Chré-
» tienne, sont écrites en des lan-
» gues que les Juifs d'aujourd'hui
» & les Chrétiens n'entendent pas;

» que ce n'est pas une maniere
 » bien simple d'instruire les hom-
 » mes, de leur parler toujours
 » une langue qu'ils n'entendent
 » pas ; qu'en vain on répondroit
 » que les livres saints ont été tra-
 » duits ; que personne ne peut
 » assurer que ces livres ont été
 » traduits fidèlement, & qu'il n'est
 » pas même possible qu'ils le foient ; que quand Dieu fait tant
 » que de parler aux hommes, il n'y a pas de raison pourquoi il
 » ait besoin d'interprete «.

Ces propositions sont une dérision très-téméraire, très-injurieuse, faite de mauvaise foi, & blasphématoire, de la révélation Chrétienne.

Nous avons déjà remarqué sur la proposition XXVII, que la révélation divine a dû se faire immédiatement, non pas à chaque homme en particulier, mais à quelques hommes, qui en instruisissent les autres. La révélation Chrétienne est universelle, elle est destinée à l'enseignement de tous les peuples, dont chacun a un langage qui lui est propre, & qui est sujet à changer. Les choses étant donc dans l'état où elles sont, par rapport au langage des peuples, il a fallu que les livres saints, où est contenue une révélation qui regardoit même tous les peuples à venir, fussent écrits dans une langue que les peuples qui sont aujourd'hui, n'entendent pas. Plusieurs de ces livres, qui dans le temps qu'ils ont été publiés, étoient pour les Hébreux, furent écrits en Hébreu, d'autres, tels que sont presque tous les livres du nouveau

» mone iis ignoto, certe non esse
 » viam eos docendi simplicem ;
 » versus quidem esse libros sacros,
 » sed deesse sponforem qui ejusmodi
 » interpretationes esse aut posse esse
 » accuratas restetur ; nullamque
 » causam perspicere cur Deus inter-
 » prete indigeat «.

Irrisionem revelationis Christianæ summe temerariam, proterviam, malâ fide prolataam & blasphemiam continent.

Jam observavimus ad propositionem XXVII, revelationem divinam aliquibus hominibus, qui alios docerent, fieri debuisse, non verò singulis hominibus. Revelatio autem Christiana ad omnes populos spectat, singulis suus est sermo proprius, qui præterea variis mutationibus successivis obnoxius est. Constitutis igitur, ut se habent, iis, quæ ad sermonem populorum attinent, oportuit libros ejusmodi revelationem exhibentes, scribi olim sermone populis hodiernis ignoto. Eorum plurimi exarati sunt sermone usitato Hebræis quos spectabant ; alii quales sunt fere omnes novi Testamenti sermone Græco qui Apostolorum tempore in orbe terrarum maxime vulgatus erat. Versiones antiquæ librorum ejusmodi editæ, & quidem Græcæ veteris Testamenti longe ante Christi adventum, Latina Testamenti utriusque ab exordio Ecclesiæ post Christum. Neque porro desunt in-

M ij

interpretationes variis populis accommodatæ.

testament ; furent composés en Grec , qui étoit la langue la plus répandue au temps des Apôtres.

On a encore les traductions anciennes de tous ces livres. La version Grecque de l'ancien Testament fut faite long-temps avant la naissance de Jesus-Christ. La version Latine des deux Testaments le fut dès le commencement de l'Eglise Chrétienne ; & il ne manque pas de traductions des mêmes livres à l'usage de tous les peuples.

Dum autem dubitatur an versiones illæ sint , vel etiam possint esse accuratæ , ac quæritur quis earum fidelitatis possit esse sponsor , inducitur universalis Pirrhonismus de omnium veterum Scriptorum sensu. Nam converti possunt accuratè libri sacri , vel nulli veterum libri intelligi queunt & converti ; adeoque , si audiretur auctor , omnis certitudo ex antiquis instrumentis deducta labefactaretur.

Adverte librorum sacrorum versiones eò diligentius debuisse elaborari , quòd omnium Christianorum magnoperè intererat ne versio ejusmodi parùm exacta ederetur.

Adverte iterum quam in contradictionem incidat auctor. Alibi auctor ait se Scripturarum majestatem percipi. Simpliciter simul & sublimitatem Evangelii miratur. De iis verba facit quæ in eo continentur , necnon de caracteribus veritatis ei propriis. Ergo ipse Scripturarum sensum à se attingi putat. Ergo possunt verti. Ergo sibi non constat cum an verti queant dubitat.

Lorsque l'auteur doute si ces versions sont fidelles , ou même peuvent l'être , & qu'il demande qui est-ce qui pourra assurer qu'elles le sont , il veut nous conduire au Pirrhonisme universel sur l'intelligence des ouvrages de tous les anciens ; car , ou les livres sacrés peuvent être entendus & traduits exactement , ou aucun des anciens livres ne peuvent l'être. Par conséquent , si l'auteur en étoit cru , il n'y auroit rien de certain dans l'histoire ancienne ; on ne connoitroit avec assurance aucune opinion des anciens ; en un mot toute certitude appuyée sur d'anciens monuments seroit détruite. Remarquez même que les traductions des livres saints , ont dû se faire avec plus d'attention & d'exactitude que celle de tout autre livre. C'est une suite naturelle de l'importance dont il a toujours été pour les Chrétiens , qu'il ne se fît point de version des Ecritures , qui ne fût exacte. Mais remarquez encore la contradiction formelle où tombe l'auteur :

il dit ailleurs que la majesté des Ecritures l'étonne ; il admire surtout la simplicité & la sublimité de l'Evangile , & les caractères de vérité qui s'y trouve : il parle des choses qu'il contient ; il entend donc le sens exprimé par les paroles de l'Ecriture : on peut donc le traduire : comment donc doute-t-il si cela se peut ?

Nous ne manquons pas au ref-
te de garant sur qui nous puis-
sons compter, & qui nous assû-
re de la fidélité des versions de
ces saints livres, sans que nous
soyons obligés à des discussions
infinies. Premièrement le consen-
tement de toutes les Commu-
nions Chrétiennes sur la fidélité
d'une version, nous en garantit
très-sûrement l'exactitude. Dans
ces Communions, il y a des sça-
vans qui possèdent les langues,
& elles ne conviendroient jamais
entre elles du mérite d'une tra-
duction vicieuse dans sa substan-
ce & sur les principaux points.
Secondement, nous avons en-
core pour garant le consentement
des sçavans sur le même objet.
Qu'on fasse attention à l'exacti-
tude avec laquelle des sçavans de
Communions différentes ont re-
marqué toutes les variantes des
textes & des versions reçues, &
au jugement qu'ils en ont porté,
sçavoir, que, dans toutes ces diffé-
rences, il n'y avoit rien de capital
& qui intéressât le fond. Pourroit-on ne pas s'en rapporter à eux
sur cette matiere ? Ils pensent différemment en mille choses ; ils
sont de partis si différens, dont ils ont à cœur les intérêts ; il
n'y a donc que la vérité seule qui ait pu les réunir sur un sujet
d'une si grande conséquence. Troisièmement, un autre garant pour
les Catholiques, & un garant dont le témoignage suffit, c'est
l'autorité de l'église, dont nous allons parler dans la censure de
la proposition suivante.

*Sponsor verò non deest, qui ac-
curatas esse illas versiones præstet.
Nimirum, 1.º. diversarum Commu-
nionum Christianarum apud quas
multi sunt linguarum periti, consen-
sio de versionis alicujus fide; nun-
quam enim inter eas hæc de re con-
veniret circa versionem in præci-
pua vitiosam. 2.º. Consentiens de
eodem eruditorum testimonium; qui
enim perspexerit quantum ad plures
variarum communionum eruditi an-
notaverint textuum versionumque
receptarum differentias, quin ulla
censuerint, quod ad summam rei at-
tineret, varietates inter illas extare,
iis sane in hoc negotio jure credet;
homines enim toti diversa de multis
sentientes & variis affectos partium
studiis, sola de tanti momenti ar-
gumento veritas potest unanimes
facere. 3.º. Respectu Catholicorum
vel sola sufficit Ecclesiæ Catholicæ
auctoritas, de quâ ad propositio-
nem sequentem.*

X X X I I.

Nos Catholiques font grand bruit de l'autorité de l'Eglise ; mais
que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un aussi grand appareil de
preuves pour établir cette autorité, qu'aux autres sectes pour éta-
blir directement leur doctrine ? L'Eglise décide que l'Eglise a
droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ?
Sortez de là, vous rentrez dans toutes nos discussions.

Tom. III. p. 164
& 165.

C E N S U R A.

C E N S U R E.

*Hæc propositio, nempe » à Ca-
 » tholicis frustra ostentari Eccle-
 » siæ autoritatem, quippe qui ad
 » hanc asserendam non minori opus
 » habent apparatu quam aliæ sectæ
 » ad suam doctrinam directe ad-
 » struendam, & qui, nisi velint in
 » hæc inani probatione consistere :
 » Ecclesia decidit sibi jus esse de-
 » cidendi, revocantur ad omnes
 » memoratas disquisitiones α.*

*Hæc propositio falsa est, insciè
 aut infideliter prolata, in Catholi-
 cos est calumniosa, Ecclesiæ Christi
 sponsæ autoritatis est contemptrix,
 necessitatem disquisitionum in præ-
 cedentibus propositionibus numera-
 rarum iterum obtrudit & inculcat,
 adeoque rursus provocat notas ejus-
 modi propositionibus iniustas.*

& à cet égard, cette proposition mérite de plus les qualifications qui viennent d'être données à ces quatre propositions.

*Falsò, insciè, aut malâ fide &
 calumniosè Catholicis auctor affin-
 git hoc dictum : Ecclesia decidit
 Ecclesiæ jus decidendi competere.
 Quasi illud intelligerent sensu cir-
 culum vitiosum includente, & in
 ejusmodi probatione, quæ ita ac-
 cepta inanis foret, consisterent.*

me à l'unique preuve de l'autorité de l'Eglise. Ce seroit alors, il est vrai, s'arrêter à une preuve nulle & ridicule : mais ce n'a jamais été là leur pensée.

*Ecclesia Catholica, spectata
 prout est societas Christiana visibi-
 lis, vestita est caracteribus, seu*

Cette proposition, sçavoir :
 » que les Catholiques ont tort
 » de faire grand bruit de l'auto-
 » rité de l'Eglise, puisqu'il leur
 » faut un aussi grand appareil de
 » preuves pour établir cette au-
 » torité, qu'aux autres sectes pour
 » établir directement leur doctri-
 » ne, & que s'ils sortent de cette
 » preuve ridicule : *l'Eglise déci-*
 » *de que l'Eglise a droit de dé-*
 » *cider* ; ils rentrent dans toutes
 » les discussions que l'auteur a
 » détaillées α.

Cette proposition est fautive, avancée par ignorance ou de mauvaise foi, on y calomnie les Catholiques, on y méprise l'autorité de l'Eglise, qui est l'Epouse de Jesus-Christ : on y revient à présenter & à inculquer de nouveau la nécessité prétendue des recherches détaillées dans les quatre propositions précédentes ;

C'est fausement, par ignorance ou de mauvaise foi, & en calomniant les Catholiques, que l'auteur leur attribue de dire : *L'Eglise décide que l'Eglise a le droit de décider.* De manière que ces paroles étant entendues dans un sens qui renfermeroit un cercle vicieux, ils s'y arrêtent com-

L'Eglise Catholique, considérée sous le rapport de société visible professant la foi Chré-

tienne, est revêtue de caractères ou notes extérieures, auxquelles on la reconnoît aisément pour la plus grande autorité visible, en que les hommes doivent avoir une confiance entière, pour apprendre d'elle toutes les vérités qui regardent la foi, la Religion établie par Jesus-Christ, & le salut éternel. Ce n'est pas, comme nous l'avons montré, une chose difficile de connoître que la révélation Chrétienne est vraie. Cette connoissance dépend entièrement de la certitude des faits que non-seulement l'Eglise Catholique, mais encore toutes les Communions qui se glorifient du titre de Chrétiennes, présentent avec un concert parfait, comme transmis par une tradition indubitable. Mais, si connoissant en général la vérité de cette révélation, on entreprend ensuite de discuter ce qui regarde la doctrine de chacune des Communions qui se disent Chrétiennes, qu'on veuille par la voie d'examen ou par l'esprit privé se décider sur ce qu'on doit croire de chacun des articles controversés entre elles, on se jette dans des difficultés très-grandes, que les simples & les non-lettrés ne peuvent jamais surmonter, & d'où à peine pourra se tirer l'homme le plus sçavant sur ces matières, en y employant toute sa vie.

C'est-là une des raisons pour-quoi les Catholiques prétendent que Dieu, dont la providence s'étend à tout, & qui est l'auteur de la Religion Chrétienne, a établi une société visible, c'est-

notis externis, quibus facile agnoscitur esse auctoritas visibilis maxima; cui proinde confidunt homines necesse est, ut discant ea, quæ ad fidem, ad Religionem à Christo institutam, ad salutem æternam pertinent. Scilicet, qui revelationem Christianam cognoscit veram esse, quod quidem operosum non est, ut ostendimus, quippe cum tota hæc cognitio pendeat à certitudine factorum quæ non modo Catholica Communio, sed & omnes Societates de Christiano nomine gloriantes unanimes consensu & traditione indubitata offerunt: is idem maximis & nunquam ab illiterato, imò vix ab eruditissimo superandis difficultatibus implicabitur, si via examinis, ut aiunt, inquirere suscipiat doctrinam singularum ejusmodi Communiorum, inter se circa innumera dissidentium, & ratione aut spiritu privato veli judicare quid de singulis articulis inter eas controversis sentiendum habeat. Hæc est una è causis cur Catholici decernant esse à Deo provido & Christianæ Religionis auctore institutam aliquam societatem visibilem seu Ecclesiam, quæ fida sit verbi Dei custos & interpres, ac hominum magistra, de iis quæ ad salutem æternam assequendum credenda & agenda sunt. Ad agnoscendum quænam sit inter varias Communiones, quæ se Christianas dicunt, ejusmodi tantæ auctoritatis societas, volunt ut eodem modo procedatur quo Religio Christiana generatim adversus incredulos demonstratur. Rem enim integram contendunt contineri factis quibusdam indubitatis, obviis, quorum

cognitio facilis est & unicuique accommodata, modò saltem Pastorum ministerio aliquatenus adjuvetur.

à-dire, l'Eglise, pour être la gardienne & l'interprète fidelle de la parole de Dieu, & pour enseigner aux hommes ce qu'ils

doivent croire & pratiquer afin de parvenir au salut. Or pour qu'on reconnoisse entre toutes les sociétés qui font profession d'être Chrétiennes, quelle est celle à qui une si grande autorité appartient effectivement, ils veulent qu'on suive la même méthode que celle qu'on emploie pour connoître la vérité de la Religion Chrétienne & la démontrer contre les incrédules. Ils soutiennent que toute cette question consiste en faits; que sa décision dépend toute entière de certains faits indubitables qui se trouvent partout, & que, dès qu'on les connoît, ce qui est aisé & proportionné à la capacité d'un chacun, au moins pour peu qu'il soit aidé par le ministère des Pasteurs, on ne peut sagement refuser de se soumettre à l'autorité de l'Eglise Catholique dans ce qui concerne les vérités de la foi.

Facta ejusmodi in his fita sunt, nempe Ecclesiam Catholicam esse unam, idest, eos omnes qui ei nomen dant, esse unitos professione unius ac ejusdem fidei, eorundem sacramentorum usu, & subjectione iisdem Pastoribus, præsertim Romano Pontifici Apostolorum Principis successori.

Ces faits peuvent en général se rapporter à quatre principaux. Le premier, c'est que cette Eglise est une: c'est-à-dire, que tous ceux qui lui appartiennent, sont tous unis par la profession d'une même foi, par les mêmes sacrements, & par la soumission aux mêmes Pasteurs, parmi lesquels le souverain Pontife a la primauté d'honneur & de juridiction comme successeur de Saint Pierre.

Esse Catholicam, idest magis quâlibet aliâ Communione extensam & toto orbe diffusam, imò ita superiorem cuilibet alteri sectæ quæ variis sæculis exorta est, & ab eâ disjuncta fuit, ut initio separationis, singulæ illæ sectæ, quavislibet progressus fecerint, nihil fuerint nisi particulæ quædam contra totum Ecclesiæ corpus rebellantes ac pugnant.

Le second de ces faits, c'est que l'Eglise est Catholique, c'est-à-dire, plus étendue que toute autre Communion, & répandue par toute la terre; & même si supérieure par-là à toute autre secte née & séparée d'elle dans les siècles différens, que chacune de ces sectes, quand elles ont paru, quelques progrès qu'elles aient pu faire depuis, n'a pourtant été, dans le commencement qui se révoltoit & combattoit

de la division, qu'une parcelle contre tout le corps de l'Eglise.

Le troisième, c'est que l'Eglise est apostolique : c'est-à-dire, tellement la même, tellement une avec l'Eglise fondée par les Apôtres, que premièrement, depuis cette fondation, elle a toujours subsisté sans interruption, en un grand corps de société plus considérable que chacune des sociétés sorties de son sein en se révoltant contre elle ; qu'en second lieu, la mission de ses Pasteurs vient des Apôtres, vient de Jesus-Christ, & par conséquent de Dieu : au lieu que les Pasteurs des sectes séparées d'elle, sont sans mission, soit ordinaire, soit extraordinaire : sans mission ordinaire, puisque l'Eglise contre laquelle ces sectes se sont révoltées, ne leur a point sans doute transmis de mission : sans mission extraordinaire, la mission extraordinaire se prouvant par des miracles, & eux n'en produisant point ; qu'en troisième lieu, la doctrine de foi que tient aujourd'hui l'Eglise, est la même que celle des Apôtres, & vient d'eux : ce qui se montre encore aisément sans discussion, & par la seule inspection des faits. Car il est certain qu'on ne peut reprocher à cette Eglise aucun changement sensible arrivé dans sa doctrine. Il n'en est pas de même des sectes séparées : toutes ont varié sensiblement, leurs chefs ont tous été des novateurs ; tandis qu'ils étoient encore dans l'Eglise Catholique, où ils avoient reçu la naissance & l'éducation ; ils faisoient profession de la foi de cette Eglise, qu'ils ont ensuite abandonnée & rejetée. Quant aux changemens insensibles qu'on prétendroit être

Essè Apostolicam : idest ita eandem & unam cum Ecclesiâ ab Apostolis fundatâ, ut exinde semper sibi constiterit & perseveraverit in unum maximæ societatis corpus, quæ cæteras ab ejus sinu rebellando egressas societates perpetuò superarit ; ut ab ipsâ Apostolis, à Christo, ac proinde à Deo repetat Ministrorum seu Pastorum suorum missionem, quâ seclæ ab eâ distinctæ omninò carent, scilicet, nullam habent ordinariam, cum ab Ecclesiâ, in quam rebellavere, ad eas transmissa non sit ; neque extraordinariam, ut pote quam miraculis non probarunt ; ut doctrinam quam nunc tenet, ab Apostolis esse derivatam inde pateat, quòd, dum seclæ ab eâ separatas omnes sensibilibiter variasse constat : (siquidem earum saltem auctores antequàm in eam pugnarent, idem cum ipsâ circa unitatem tenendam & reliqua fidei capita profitebantur), nulla certò certius ipsi exprobrari possit quævis mutatio sensibilis in doctrinâ, nullamque insensibilem factam fuisse ostendat constans ejusdem & nunquam interruptum in avità si. le retinendâ studium, omnisque profanæ novitatis fidei contrariæ aversio stabilis & flecti nescia, unde contigit ut nulla quovis sæculo exorta sit hæresis, quæ dissidiis, concertationibus, definitionibus Conciliisque memorandis locum non dederit. Cùm ergo nihil ejusmodi circa præsentas, de quibus agitur, mutaciones habitum sit, colligendum est has esse nullas.

arrivés peu à peu dans la foi de l'Eglise, c'est un fait que la discussion n'établit point, & qui sans discussion se démontre faux par son incompatibilité avec d'autres faits incontestables & avoués de part & d'autre. Il y a toujours eu dans l'Eglise un zèle ardent pour retenir l'ancienne foi, & empêcher qu'on y donnât la moindre atteinte; il y a toujours eu une aversion constante & inflexible de toute nouveauté contraire à la foi. C'est par une fuite de ce zèle & de cette aversion que les moindres hérésies qui se sont élevées dans quelques siècles que ce soit, ont causé tant de bruit, ont occasionné des disputes, des ouvrages de part & d'autre, des divisions, des brigues, des décisions, des Conciles; mais rien de pareil n'est arrivé par rapport aux changemens dont il est question. Voilà des faits dont la connoissance détaillée iroit très-loin, mais dont une connoissance générale est à la portée de tout le monde, & suffit pour conclure que les changemens prétendus insensibles dont il s'agit, sont des chimères.

Sanctam esse : idest, quæ sibi merito vindicat admirabilem ipsiusmet Christi sanctitatem à quâ Apostoli à quibus propagata est, tum invictam martyrum constantiam qui in ejus sinu ad veritatis & legum ejus defensionem passi sunt, tum virtutes innumerorum aliorum justorum cujuscumque generis, sexûs, ætatis & conditionis, qui licet in his-ce posterioribus sæculis pauciores sint, nunquam tamen in eâ deerunt; cujus præterea sunt ipsa Christi miracula & Apostolorum, necnon quæcumque alia veri nominis, quæ extra ejus sinum non perspicuntur, in ejus autem sinu singulis sæculis peracta habentur, licet prioribus, ut par est, multò frequentiora fuerint.

Le quatrième fait principal, qui sert à établir l'autorité de l'Eglise, c'est que l'Eglise est sainte: c'est-à-dire, qu'elle regarde avec raison comme lui appartenant la sainteté même de Jésus-Christ son chef, d'où elle tire son origine; qu'elle a droit de s'approprier la sainteté des Apôtres, qui l'ont fondée & ont travaillé avec tant de succès à sa propagation: de se glorifier de la constance des martyrs, qui ont souffert la mort dans son sein pour la défense de sa foi & de ses loix: de s'attribuer les vertus de cette multitude innombrable de justes de toute sorte, de tout âge, de tout sexe, de tout état: ces justes ne sont pas aujourd'hui en aussi grand nombre qu'autrefois, mais il y en a encore, & il y en

aura toujours dans l'Eglise: de regarder de plus comme opérés en sa faveur les miracles de Jésus-Christ & des Apôtres, de même que tous les autres miracles proprement dits, dont aucun ne se fait hors de son sein, & dont elle est favorisée dans tous les siècles, avec cette différence, que, dans les premiers siècles, ils étoient, & devoient être beaucoup plus fréquens.

Ceux qui naissent & sont élevés dans l'Eglise Catholique, apprennent ces faits en même-temps qu'on leur explique les symboles de la foi où il en est fait mention, & tout ce qui concerne la vérité de la Religion Chrétienne. On ne doit pas dans leur instruction séparer des objets qui ont une liaison si étroite : les faits par lesquels on démontre la vérité de cette sainte Religion, étant les mêmes que ceux qui prouvent le respect & la soumission dûes à l'autorité de l'Eglise, dont il est naturel à tout le monde de sentir les avantages & la nécessité.

Or ces faits, ou les caractères qui en résultent, rendant l'Eglise Catholique très-visible, c'est-à-dire, lui donnant une autorité souveraine & très-sensible, qu'elle tient de Dieu pour l'enseignement des vérités de la Religion; il est clair que lorsqu'elle s'attribue le droit de décider les controverses, on peut en conclure avec raison qu'elle a ce droit; & il est très-évident aussi que ce n'est point là un cercle vicieux, ni une preuve méprisable, qui donne occasion de dire : » Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée « ?

Ce que l'Auteur dit encore, savoir : » que les Catholiques » ont besoin d'un grand appareil » de preuves pour établir l'au- » torité de l'Eglise; & qu'il n'en » faut pas un plus grand aux au- » tres sectes pour établir direc- » tement leur doctrine « ; cette assertion montre encore beaucoup d'ignorance & de mauvaise foi. Car l'autorité de l'Eglise étant une fois prouvée, ce seul point emporte avec soi une preuve directe, mais suffisante de tous les

Quisquis apud Catholicos nascitur & influuitur, ejusmodi facta discit una cum symbolis, & simul atque de Religione Christianâ imbuitur; neque enim hæc separari oportuit, quæ ita inter se connexæ sunt, ut facta eadem quibus veritas sanctæ Religionis illius demonstratur, ostendant quæ quanta Ecclesiæ auctoritas, cujus necessitatem nemo non sentit, debeantur reverentia & obsequium.

Porro his-cæ factis seu caracteribus & notis quæ ex ejusmodi factis resultant, Ecclesia Catholica summe visibilis facta, seu maximam inde auctoritatem consequens, si sibi tribuat jus controversas dirimendi, merito dicitur illo jure polere, neque in eo est ulla circuli vitiosi species, aut inanis probationis genus.

Quod auctor insuper effuit » n. » ximo nimirum Catholicis opus » esse argumentorum apparatu ad » hanc Ecclesiæ auctoritatem ad- » struendam, nec majori indigere » sectas ut singulos doctrinæ suæ » articulos directè probent « ; id adhuc inscitiam aut malam fidem redolet; siquidem probata semel Ecclesiæ auctoritas reliquorum omnium & singulorum dogmatum probationem sufficientem secum imperat. Facilius vero est unum efficere quam innumera, quorum unum-

quodque suam habet saltem æqualem difficultatem.

Deinde *jus docendi & controversias dirimendi Ecclesiæ competere demonstratur invictè & facilitè ; tum ex Scripturis , prout ab omnibus Christianis recipiuntur , consideratis , quibus clara exhibentur testimonia in gratiam autoritatis Ecclesiæ ; tum perpetuo & constanti usu & praxi Ecclesiæ , diu antequam nascerentur & ab eâ singulæ aliæ Communiones Christianæ quæ hodie existunt separarentur : quæ sane juris ejusmodi ut à Christo orti possessio stabilis & Ecclesiæ coæva , evidenti argumento est hanc auctoritatem ipsi jure divino competere , atque symboli Apostolici in hoc articulo , credo... sanctam Ecclesiam Catholicam , hunc esse sensum , credo Ecclesiam , quæ jure divino auctoritatem definiendi habet ; idea enim vocis Ecclesiæ in symbolo bene determinatur ex ejusmodi praxi ; tum denique ex notis & caracteribus externis veræ Ecclesiæ jam memoratis , quibus etiam sine tanto & ita difficili probationum apparatu jus illud Ecclesiæ asseritur.*

articles de la doctrine que l'Eglise enseigne. Or il est sans doute plus aisé de prouver & d'établir un seul point , que d'en établir directement une infinité d'autres dont chacun est au moins d'une égale difficulté? Mais quel embarras y a-t-il donc à prouver invinciblement que l'Eglise a le droit d'enseigner & de décider les controverses qui regardent la Religion? Les saintes Écritures , considérées entant qu'elles sont reçues par toutes les Communions Chrétiennes , présentent des passages très-clairs qui établissent ce droit , & dont les Catholiques se servent pour le prouver. C'est un fait indubitable , qui , pour être connu , n'exige ni recherches ni érudition , que l'Eglise a toujours été dans l'usage & la pratique de décider les controverses , & qu'elle jouissoit de ce droit long-temps avant la naissance & la séparation de chacune des autres Communions , qui forties de son sein , subsistent encore aujourd'hui. La possession perpétuelle & non interrompue d'un tel droit , cette possession aussi ancienne que l'Eglise , est une preuve sans réplique que ce

droit lui vient de Jesus-Christ , à qui elle en a toujours rapporté l'origine : elle fait même voir que cet article du symbole des Apôtres , *je crois la sainte Eglise Catholique* , signifie , *je crois l'Eglise* , à qui l'autorité d'enseigner & de décider , appartient de droit divin ; le mot d'Eglise devant être entendu dans le symbole suivant l'idée que les Fidèles ont attachée à ce mot dès les premiers temps , & qu'on ne peut mieux connoître que par la pratique. Enfin le droit qu'a l'Eglise d'enseigner & de décider , se démontre encore sans un appareil de preuves qui demande de grandes recherches , par les notes ou caracteres extérieurs qui conviennent à la vraie Eglise , & dont nous avons parlé tout-à-l'heure en peu de mots.

Loin donc qu'il faille aux Catholiques un aussi grand appareil de preuves pour établir l'autorité de l'Eglise, qu'aux autres sectes pour prouver directement leur doctrine, au contraire il n'y a point d'article de la doctrine Chrétienne plus facile à prouver, que l'autorité de l'Eglise. Dieu, qui imprime aux effets de sa providence souveraine le caractère de sa bonté infinie, a voulu donner aux hommes dans la seule autorité de l'Eglise, un moyen de s'instruire aisément des vérités du salut. Quelles actions de grâces doivent à Dieu les Catholiques pour le don ineffable qu'ils ont reçu de lui, d'avoir été instruits dès leur plus tendre enfance de la doctrine salutaire qu'enseigne l'Eglise Catholique ! Quel est, pour nous servir des termes du Prince des Apôtres, l'aveuglement & l'inconstance de ceux qui osent traiter de préjugés les vérités qu'ils ont ainsi apprises de l'Eglise par une grace si privilégiée. Mais, qu'ils examinent les faits qui les persuaderent dans leur enfance ; plus ils les approfondiront & seront de progrès dans une vraie science & une véritable érudition : plus ils découvriront de nouvelles preuves de ces faits, & se convaincront qu'ils sont vrais & incontestables & qu'ils démontrent l'autorité de l'Eglise.

Il n'en est pas de même des Communions séparées de l'Eglise Catholique ; les faits qui les concernent doivent les faire abandonner. Il est vrai que ces faits ne sont pas connus à tous ceux qui font du corps de ces Communions : cette connoissance est

Tantum igitur adest ut tam difficile sit unam Ecclesie Catholice evincere auctoritatem, quam difficile est aliis quibusque sectis omnes & singulos doctrinae suae articulos adstruere, ut potius Ecclesie auctoritas infallibilis facilius statuatur, quam quivis alter doctrinae Christianae probari queat articulus. Nempe ita Deus optimus & summe providus res se habere instituit quia in una Ecclesie auctoritate: impertiri dignatus est hominibus medium, quo facile ad veritates salutare pervenirent. Gratiae Deo agenda à Catholicis pro inerrabili dono ejus, qui eos ab uberibus voluit cum lacte nutricis imbui sancta doctrina, quam tradidit Ecclesia Catholica. Quam indocti & instabiles, ut verbis Apostolorum Principis utamur, ii sunt qui veritates ab ea tanto privilegio haustas accensent praëjudicatis opinionibus ! Hi expendant facta, quibus à pueris persuasi sunt ; quo magis ea expenderit, quò magis in vera scientia & eruditione profecerint, eò amplius ea deprehendant vera & inconcussa, & Catholicæ Ecclesie auctoritatem invicte demonstrantia.

II. Epître de S. Pierre chap. III, v. 16.

Non eadem est Communio ab Ecclesia Catholica separatarum conditio. Omnes apud eas pueri, ante adeptum rationis usum, pluresque simplices, quorum numerum solus Deus cognoscit, apud easdem ignorantia invincibili excusantur à crimine schismatis aut

hærefeos. Hos ab Ecclesiâ, extra quam nulla salus, extorres non habemus; quippe cum infantes, antequam usum rationis adepti sint, non potuerint gratiam sanctificantem sibi per baptismum collatam amittere, adeoque ad Ecclesiæ animam pertineant, idest ipsi fide, spe & caritate habitualibus uniantur. Simplices vero, de quibus sermo est, eandem possunt gratiam conservasse: nam absolutè possunt pluribus, quæ satis sint, fidei veritatibus sincerè adhærere, & opitulante Dei gratiâ, rectè vivere, ac proinde ad Ecclesiæ animam pertinere; neque enim Deus iis imputat errorem invincibiliter ignoratum. Hi, si tales sint, ut & illi pueri, salutem suam debent Ecclesiæ Catholicæ, quam non cognoscunt; nam ab ejus sinu defluunt tum baptismus, cujus dispensatio ipsi à Christo commissâ, tum salutare illæ veritates, quas illæ sectæ rebelles, exeundo servaverunt. Hæc ii ab ejusmodi sectis immediatè acceperunt, verùm sectæ illæ eadem ab Ecclesiâ acceperant, cui dispensationem Sacramentorum & depositum fidei Christus concessit. Quod vero magnopere observandum, istud est, neminem, apud quamcumque societatem ab Ecclesiâ Catholicâ separatam, posse, res ut se habent, pertingere & veram fidei suæ originem cognoscere, quin auctores separationis condemnare adigatur tamquam novatores, qui fidem quam antea ipsi tenebant, deseruere; qui sine necessitate unitatem rupere; qui sine vocatione & missione legitimâ, se missos à Deo ad instruendos populos ostentarunt; qui, præsertim cum in Ecclesiam

même impossible à tous les enfans qui y sont baptisés & qui n'ont pas encore atteint l'usage de raison, aussi bien qu'à plusieurs simples qui y vivent, & dont Dieu seul sçait le nombre. Tous ces enfans & ces simples ne participent ni à l'hérésie ni au schisme; ils en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état des choses; & l'on ne doit pas les regarder comme n'appartenant pas à l'Eglise, hors laquelle il n'y a point de salut. Ces enfans n'ayant pas encore pu perdre la grace qu'ils ont reçue dans le Baptême, sont indubitablement de l'ame de l'Eglise, c'est-à-dire, qu'ils lui sont unis par la foi, l'espérance & la charité habituelles. Les simples, dont il s'agit, peuvent avoir conservé la même grace; ils peuvent dans plusieurs de ces Communions être instruits de plusieurs vérités de foi qu'on y a retenues & qui suffisent absolument au salut; ils peuvent les croire sincèrement; ils peuvent avec le secours de la grace de Dieu mener une vie pure & innocente; Dieu ne leur impute pas les erreurs auxquelles ils ne sont attachés que par une ignorance invincible. Ainsi ils peuvent appartenir aussi à l'ame de l'Eglise, avoir la foi, l'espérance & la charité. Au reste, tous ces enfans & ces simples doivent leur salut à l'Eglise Catholique, qu'ils ne connoissent pas; car c'est d'elle que viennent ces vérités salutaires, aussi bien que le Baptême, que ces sectes ont conservés en se séparant. Ces

simples & ces enfans les ont recus de ces sectes immédiatement; mais ces sectes les tenoit de l'Eglise, à qui Jesus-Christ a confié l'administration des Sacremens & le dépôt de la foi. Mais, si l'ignorance invincible de l'état des Communions où ils vivent, excuse ces simples & ces enfans, il n'est pas moins certain, & cela mérite la plus grande attention, que tous ceux qui sont dans quelque Communion que ce soit, séparée de l'Eglise Catholique, ne peuvent venir à connoître les faits qui concernent une telle Communion, & spécialement remonter à son origine, qu'ils ne soient obligés de condamner les auteurs de la séparation, comme des novateurs qui ont abandonné la foi qu'ils tenoient auparavant, qui, sans vocation, sans mission légitime, se sont érigés en envoyés de Dieu pour instruire les peuples, & qui, sur-tout dans le commencement de leur rébellion contre l'Eglise Catholique, n'étoient qu'une parcelle qui se divisoit du tout, & combattoit contre le corps de l'Eglise que Jesus-Christ a fondée, & à laquelle ces connoissances doivent ramener ceux qui ont eu le malheur de naître dans des sectes séparées d'elle. Un Catholique, au contraire, ne peut jamais, dans l'origine & dans la durée de l'Eglise Catholique, rien trouver qui ne l'y attache avec plus de force.

Nous croyons par cette dernière remarque avoir rempli la promesse que nous avons faite dans la censure des propositions précédentes, de montrer qu'il n'étoit point du tout impossible à ceux qui sont dans des Communions séparées de l'Eglise Catholique, de parvenir, autant qu'il est nécessaire pour leur salut, à la connoissance de la révélation chrétienne. Dans la censure de la proposition suivante, nous parlerons des Infideles par rapport au même objet.

rebellare cœperunt, non erant nisi particula à toto se avellens, & in Ecclesiæ corpus à Christo instituta decertans, ad cujus sinum his-cæ factis revocantur quotquot ab eâ infeliciter divulsi sunt. Contra Catholicus, ut dictum est, nihil in Ecclesiæ suæ ortu & permanentiâ deprehendere unquam potest nisi quo eidem firmitus devinciatur.

His porro opinamur nos simul præstitisse quod in censurâ propositionum immediatè præcedentium à nobis promissum fuerat de mediis, quibus degentes apud Communionem ab Ecclesiâ Catholica separatas possunt, quantum ad salutem satis est, cognoscere revelationem Christianam. In censurâ propositionis sequentis idem tractabitur quod attinet ad infideles.

X X X I I I.

Quand les Ministres de l'Evangile se sont fait entendre aux peuples éloignés, que leur ont-ils dit qu'on pût raisonnablement admettre sur leur parole, & qui ne demandât pas la plus exacte

vérification ? Vous m'annoncez un Dieu né & mort il y a deux mille ans à l'autre extrémité du monde, dans je ne sçais quelle petite ville, & vous me dites que tous ceux qui n'auront point cru à ce mystère, feront damnés. Voilà des choses bien étranges pour les croire si vite sur la seule autorité d'un homme que je ne connois point.... Pourquoi damnez-vous ce bon vieillard pour n'en avoir jamais rien sçu ? lui qui étoit si bon, si bienfaisant, & qui ne cherchoit que la vérité.... Vous fentez bien qu'il faut nécessairement que j'aille en Europe, en Asie, en Palestine, examiner tout par moi-même ; il faudroit que je fusse fou pour vous écouter avant ce temps-là.

Non-seulement ce discours me paroît raisonnable, mais je soutiens que tout homme sensé doit, en pareil cas, parler ainsi, & renvoyer bien loin le Missionnaire, qui, avant la vérification des preuves, veut se dépêcher de l'instruire & de le baptiser. Or je soutiens qu'il n'y a pas de révélation contre laquelle les mêmes objections n'ayent autant & plus de force que contre le Christianisme. D'où il suit que s'il n'y a qu'une Religion véritable, & que tout homme soit obligé de la suivre sous peine de damnation ; il faut passer sa vie à les étudier toutes, à les approfondir, à les comparer, à parcourir les pays où elles sont établies : nul n'est exempt du premier devoir de l'homme ; nul n'a droit de se fier au jugement d'autrui. L'artisan qui ne vit que de son travail, le laboureur qui ne sçait pas lire, la jeune fille délicate & timide, l'infirme qui peut à peine sortir de son lit, tous, sans exception, doivent étudier, méditer, disputer, voyager, parcourir le monde : il n'y aura plus de peuple fixe & stable ; la terre entière ne sera couverte que de pèlerins, allant, à grands frais & avec de longues fatigues, vérifier, comparer, examiner par eux-mêmes les cultes divers qu'on y suit. Alors, adieu les métiers, les arts, les sciences humaines, & toutes les occupations civiles ; il ne peut plus y avoir d'autre étude que celle de la Religion : à grande peine celui qui aura joui de la santé la plus robuste, le mieux employé son temps, le mieux usé de sa raison, vécu le plus d'années, sçaura-t-il dans sa vieillesse à quoi s'en tenir ; & ce sera beaucoup s'il apprend avant sa mort dans quel culte il auroit dû vivre.

Voulez-vous mitiger cette méthode, & donner la moindre prise à l'autorité des hommes ? A l'instant vous lui rendez tout ; & si le fils d'un Chrétien fait bien de suivre, sans un examen profond & impartial, la Religion de son pere, pourquoi le fils d'un Turc feroit-il mal de suivre de même la Religion du sien ? Je défie à tous les intolérans du monde de répondre à cela rien qui contente un homme sensé.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Cette proposition a trois parties.

Quant à la partie où il est dit » que les Ministres de l'Evan- » gile; quand ils se sont fait en- » tendre aux peuples éloignés, » ne leur ont rien dit qu'on » pût raisonnablement admet- » tre avant des recherches & une » vérification exactes, qui de- » manderoient tant de temps & » de si longs voyages, qu'on » doit en reconnoître l'impossi- » bilité; que chacun chez ces » peuples auroit droit de répon- » dre à ces Ministres: Vous m'an- » noncez un Dieu né & mort il » y a deux mille ans à l'autre » extrémité du monde, & vous » dites que tous ceux qui n'au- » ront point cru à ce mystere se- » ront damnés. Pourquoi damnez- » vous ce bon Vieillard pour n'en » avoir rien sçu, lui qui étoit si » bon, si bienfaisant, & qui ne » cherchoit que la vérité? Voilà » des choses bien étranges pour » les croire si vite sur la seule au- » torité d'un homme que je ne » connois pas. Vous sentez-bien » qu'il faut nécessairement que j'aie en Europe, en Asie, en Palestine, » examiner tout par moi-même; il faudroit que je fusse fou pour » vous écouter avant ce temps-là «.

Cette proposition, à raison de cette premiere partie, est fausse & avancée infidèlement.

Car, PREMIEREMENT, on y dit faussement & infidèlement qu'un homme qui n'a jamais rien entendu de l'Evangile, est damné pour n'avoir jamais rien sçu des

*Hæc propositio, quâ parte in eâ
asseritur » Ministros Evangelii,
» cum ad populos longè distitos ver-
» ba fecerunt, nihil eis dixisse quod
» sapienter credi possêt ante inqui-
» sitionem & comprobationem ac-
» curatam, quâ tantùm temporis
» & tot longinquæ peregrinationes
» postularentur, ut impossibilis ha-
» benda sit: potuisse apud ejus-
» modi populos quemlibet jure ac
» meritò præconibus reponere: An-
» nuntiatîs mihi Deum natum ac
» mortuum in alterâ orbis parte
» extremâ, atque dicitis eos omnes
» fore damnandos, qui hujus mys-
» terii fide caruerint: ut quid
» patrem meum, senem optimum,
» beneficum, veritatis amantem
» idcirco damnatis quod illud nef-
» cierit? Hæc nimium stuporem
» injiciunt quàm ut citò credam
» alicujus hominis quam non novi
» sold auctoritate nixus: peragran-
» dæ ergo mihi sunt Europa, Asia,
» Palestina, ut singula quæque ipse
» inspiciam & perpendam: stul-
» tum me existimaretis si antea
» vos auscultarem «.*

*Hæc propositio ratione illius sul
partis falsa est & infideliter asserta.*

*Nam PRIMò, falsò & infideli-
ter in eâ ponitur hominem, qui
nihil unquam de Evangelio audi-
vit, idcirco esse damnandum, quod
mysteria nescit erit, seu fide Chris-*

*tianâ caruerit. Qui ita doceret præ-
co evangelicus, evangelicam & Ca-
tholicam eâ de re doctrinam teme-
rariâ adjectione daturparet. Sal-
vandi quidem non sunt, damnandi
sunt qui hoc modo ignoraverint
Christianam revelationem, sed non
idcirco quòd in illâ ignorantia quæ
tunc invincibilis est, versati sint.
Secundum fidem Catholicam, etsi
peccatum nullum actuale commis-
sent, attamen cum maculâ peccati
originalis ex Adamo contractâ non
sint abluti, adeoque gratiâ sancti-
ficante filii Dei ejusque hæredes
non sint constituti, propterea sine
injunctâ in prævandi sunt visione in-
tuitivâ quæ solorum ejusmodi filio-
rum Dei est hereditas. Recolenda
sunt, quæ jam de hoc argumento di-
ximus in censurâ prop. XXIV, &c.
ubi retulimus notandum circa idem
S. Augustini locum, quo perspicit-
ur quæ fuerit ejus sententia, om-
nium eâ de re severior, sed quam
scholarum libertati, Ecclesia re-
linquit, & de qui nihil quidquam
determinari voluerunt illustres illi
Præsules Gallæcani, fidei studio &
doctrinâ spectatissimi, qui versus
finem sæculi proximè elapsi de novâ
Cardinalis Sfrondati circa parvu-
lorum sine baptismo mortuorum sta-
tuum doctrinâ apud sedem Apostoli-
cam celebri epistolâ jure ac meritò
conquesti sunt. Hanc verò ipsam
severiore sententiam ab auctore
præpostere crudelitatis accusari ibi-
dem ostensum est. Quantò magis in
ipsum fidei dogma frustra ille bla-
terat. Mystერიუმ sanè est maxi-
mum & incomprehensibile justitiæ
Dei & peccati originalis concordia;
id lubentes facimur. At dogma*

mysteres, & n'avoir pas eu la
foi Chrétienne. Un Ministre de
l'Évangile qui prêcheroit ainsi,
corromproit la doctrine Evan-
gélifique & Catholique sur ce point,
en y faisant une addition témé-
raire. Il est vrai que ceux qui
n'auront jamais rien sçu de la
révélation Chrétienne, ne seront
point sauvés, ils seront damnés;
mais ce n'est pas que cette igno-
rance invincible dans le cas dont
il s'agit, soit un crime pour le-
quel ils doivent être damnés.
Selon la foi Catholique, quand
même ils n'auroient jamais com-
mis de péché actuel, néanmoins
comme ils ne sont pas lavés de la
tache du péché originel, & que
par conséquent ils n'ont point
été faits fils & héritiers de Dieu
par la grace du Baptême; pour
cette raison, quand il n'y en au-
roit point d'autres, & sans au-
cune injustice, ils seront privés
de la vision intuitive de Dieu,
qui est l'héritage de ceux-là seu-
lement qui sont devenus fils de
Dieu par la grace. On peut se
souvenir de tout ce que nous
avons déjà dit là-dessus dans la
censure des propositions. XXIV, &c.
Nous y avons rapporté un passa-
ge important de saint Augustin,
où l'on voit jusqu'où va le sen-
timent le plus rigoureux sur cette
matière, mais laissé par l'Église
à la liberté des Ecoles, & sur
lequel ne se décidèrent pas ces
Evêques de France si recomman-
dables par leur zèle & par leur
science, qui sur la fin du dernier
siècle se plainquirent avec raison
au S. Siège Apostolique de la

doctrine nouvelle du Cardinal Sfrondate. Nous avons déjà montré au même endroit que ce sentiment ne méritoit pas les reproches que l'auteur ose faire là-dessus à la foi même de l'Eglise.

Nous convenons que la justice de Dieu, dans le péché originel, est un grand mystère ; mais la raison ne démontre point & ne démontrera jamais que le dogme du péché originel soit un dogme cruel & barbare. D'ailleurs ôtez ce mystère, vous en admettez un autre. Le péché originel sert à expliquer l'état où est l'homme actuellement, & qui sans cela seroit incompréhensible.

Ces sortes d'Infidèles seront punis de plus à cause des péchés actuels qu'ils ont commis contre les devoirs de la Loi naturelle, que Dieu, qui est l'auteur de la nature, leur impose. Ils méritent par ces péchés une peine positive, proportionnée à la gravité de ces péchés, qui est plus ou moins grande, à raison de l'objet, des lumières de l'entendement & des forces de la volonté.

En un mot, Dieu, le souverain juge de tous les hommes, traitera ces infidèles avec tant d'équité, que tous au jour du jugement seront obligés de reconnoître la justice de leur condamnation.

Nous pourrions nous en tenir à ces énoncés généraux ; mais nous ajoutons suivant la doctrine commune & sûre des Théologiens des différentes écoles, que ces Infidèles connoîtront même alors que le salut leur a été possible. Mais comment Dieu veut-il sincèrement leur salut, ainsi que l'enseigne l'Apôtre ? Comment a-t-il pû leur être possible de se sauver, puisque personne ne peut

de peccato originali esse immane ac barbarum ratio non demonstrat nec demonstrabit unquam. Deinde sublato hoc mysterio aliud inducitur, nempe homo in præfenti statu incomprehensibilis est.

Insuper ejusmodi infideles propter admissa a se peccata actualia, contra legis naturalis officia sibi à Deo auctore naturæ imposita, pœnam positivam merentur proportionatam ejusmodi peccatorum gravitati, quæ major aut minor est pro ratione tum materiæ, tum illustrationum intellectus & virium voluntatis.

Uno verbo à supremo omnium Judice tantâ æquitate punientur, ut justitiam ejus in die judicii agnoscere ipsi adigendi sint.

Imò verò secundum doctrinam Theologorum variis scholis addictorum communem & certam, iidem tunc cognoscent se potuisse ad æternam salutem pervenire. Iis autem quomodo possibilis est salus, quam sine cognitione revelationis ab eis, ut ponimus, invincibiliter ignoratæ nemo consequi potest, quamque Deus, docente Apostolo, iisdem sincere vult ? Fatemur hoc esse mysterium altissimum, cujus intelligentia

captum nostrum superat, quia tota pendet à cognitione viarum quibus Deus in singulos homines agit, quæ quidem respectu nostri satis intimo sensu nobis innotescunt, ut nos jam reputemus nocentes, ubi legem infringimus; sed quæ, ubi de aliis hominibus, ac præsertim de infidelibus agitur, satis perfectæ nobis non sunt. At & Deus eas novit, & in die manifestationis universæ ad æquitatem suam vindicandam omnibus apertas reddet. His Dei operationibus intimis, nosque latentibus, contendimus iis infidelibus, de quibus sermo est, possibilem fieri legis naturalis cognitionem & observationem, ita ut si gratiis sibi ad id exequendum intrinsicè supernaturalibus concessis pro virili uterentur, tunc Deus alia sibi nota & possibilem media adhiberet, quibus eis revelationem salutis necessariam detegeret.

connoître & observer la Loi naturelle; de sorte que s'ils faisoient, comme ils le peuvent, usage des graces intrinséquement furnaturelles qui leur sont données pour cela, Dieu se feroit d'autres moyens qui lui sont connus & qu'il a en son pouvoir, pour leur manifester la révélation Chrétienne.

Huc recurrit placitum omnibus Philosophis & Theologis commune, non sunt neganda aperta propter illa quæ obscura sunt. Nempe, si demonstrata sit Religionis Christianæ veritas, si indubitatum sit fidei dogma fidem Christianam salutis singulorum esse necessariam, si certum sit juxta Apostoli doctrinam, Deum velle omnes homines salvos fieri & ad agnitionem veritatis venire; colligendum est Deum erga infideles omnes, quibus annuntiatum non fuit Evan-

se sauver sans connoître la révélation Chrétienne, que nous supposons que ces Infidèles ignorent invinciblement? Nous avouons que c'est-là un mystère dont l'intelligence nous surpasse, parce que pour le concevoir il faudroit connoître toutes les manières dont Dieu agit dans le cœur de chaque homme: nous les connoissons assez à notre égard par le sens intime, pour sentir des remors & nous reconnoître coupables lorsque nous violons la loi; nous ne connoissons pas de même ce que Dieu opere secrètement dans les autres hommes & sur-tout dans les Infidèles. Mais Dieu connoît ses voies, & les fera connoître à tous au jour de la manifestation générale, pour montrer son équité. Nous soutenons que par ces opérations intimes de Dieu, qui nous sont cachées, ces Infidèles peuvent

Ici s'applique la maxime commune aux Philosophes & aux Théologiens: *Les vérités connues ne doivent pas se nier à cause des obscurités qui les accompagnent, ou qu'on y oppose.* Si la vérité de la Religion Chrétienne est démontrée, si c'est indubitablement un dogme de foi que la foi Chrétienne est nécessaire à chacun pour se sauver, s'il est certain, suivant la doctrine de l'Apôtre, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés & parviennent

à la connoissance de la vérité ; il faut en conclure que dans tous les Infidèles à qui l'Évangile n'a pas été annoncé, Dieu agit intérieurement de telle manière, que s'ils consentoient à son action, aux mouvemens qu'il produit dans leur cœur, à ses graces intrinséquement surnaturelles, ils feroient des œuvres dont, quoiqu'ils ne le sçachent pas, la connoissance de la révélation Chrétienne qui leur seroit alors accordée & même le salut éternel seroient une suite, suivant les desseins de la providence divine ; & de ce que ces opérations intimes de Dieu nous sont cachées, il ne s'ensuit rien qu'on puisse objecter avec raison contre des vérités qui nous sont d'ailleurs connues avec certitude.

SECONDEMENT, c'est encore une fausseté & une infidélité de dire, comme fait l'auteur, » que » les Ministres de l'Évangile qui » se font entendre aux peuples » éloignés, ne peuvent rien leur » dire qu'on puisse raisonnablement admettre sans une vérification exacte, qui leur est impossible ». Une grande partie de la doctrine évangélique, comme nous l'avons déjà remarqué, cette partie, à laquelle Dieu a ajouté, pour notre avantage, la révélation des mystères sublimes de la foi, & toutes les institutions positives, consiste toute entière dans les dogmes & les préceptes de la Religion & de la Loi naturelles. Or les dogmes & les maximes de cette Religion & de

cette Loi ont des rapports si parfaits avec la nature de l'homme : ils ont une telle convenance avec la raison & le sens moral, que, dès qu'on les propose dans toute leur pureté & leur intégrité à un homme qui n'en a qu'une idée imparfaite & défigurée, il doit en être frappé vivement, & ne peut sagement refuser de les embrasser.

gelium, ita intus agere, ut sit actioni, seu impulsioni ejus intimæ & gratiæ ipsius intrinsecè supernaturali consentirent, re ipsa hæc facerent, ex quibus, licet id nesciant, nexa est, juxta Dei providi consilium, revelationis Christianæ cognitio iis tunc concedenda, & ipsamet æterna eorum salus. Neque, ex eo quòd nos hæc lateant operationes Dei intimæ, inde quidquam detrahendum est veritatibus aliunde certò notis.

SECUNDO, falsò etiam & infideliter auctor ponit » præcones Evangelicos nihil populis diffinis dicere » posse, nisi quòd disquisitionem » maximam & iis impossibilem » postularet ». Nam magna, ut notavimus, pars evangelicæ doctrinæ, eaque cui mysteria fidei altissima & omnes positivæ institutiones in nostri utilitatem accessere, religionis ac legis naturalis placitis continetur. Quæ placita ita hominis naturæ congruunt, ita rationi & sensui morali accomodata sunt, ut, ubi primum pura & integra proponuntur homini qui non nisi mutila & deformatà eorum notitia pollebat, eum necesse sit iis maxime commoveri, neque sapienter queat eadem non amplecti.

TERTIO, falsò & infideliter auctor exhibet verum præconem Evangelicum, ut hominem qui populis diffusiis videatur omni ad persuadendum auctoritate destitutus, & ad affirmandum quodlibet projectus. Contra, ubi primùm eum audire incœperint, proclive est ut eum doctrinâ & sapientiâ præcellentem existiment. Dum enim dogmata & placita religionis & legis naturalis credenda proponit, tanquam à Deo & naturæ & revelationis auctore profecta, iis, ut modò dictum est, ejusmodi populorum animos magnopere percelli & affici oportet, adeoque hæc ipsa propositio nata est maximam illi præconi auctoritatem apud illos populos conciliare, quâ auditores ad fidem, in aliis & potissimùm in factis, ei adhibendam impellantur.

la révélation, ils doivent en être frappés & affectés fortement; & cela d'abord est très-propre à lui concilier une grande autorité sur les esprits, laquelle les dispose & les porte à ajouter foi à ce qu'il dit au sujet des autres articles de la révélation Chrétienne, & spécialement au sujet des faits qui la prouvent.

Deinde revelata ipsa mysteria illis quidem populis videri debent inscrutabilia, sed inde etiam admirationem concitant, Deoque magis digna apparent, cujus natura debet homini esse incomprehensibilis, & consilia longe supra rationem posita. Quâ parte verò eadem mysteria hominem contingunt, eum infirmum, corruptum, Dei gratiâ & illustratione indigum representant; quæ omnia cum uniuscujusque intimâ conscientiâ & experientiâ concordant.

qui s'accorde parfaitement avec l'expérience & le sens intime que

TROISIEMEMENT, c'est fausement & avec infidélité que l'auteur représente un vrai Ministre de l'Evangile, qui annonce la foi Chrétienne aux peuples éloignés, comme un homme qui doit leur paroître sans autorité pour persuader ce qu'il avance, & qu'on seroit fou d'écouter avant une vérification exacte, qui demanderoit des voyages en Europe, en Asie, en Palestine. Au contraire, dès que ces peuples commencent à écouter le Ministre de l'Evangile, il est naturel qu'ils le regardent comme un personnage d'une doctrine & d'une sagesse admirables. Nous avons déjà dit que, lorsqu'il leur propose de croire les dogmes & les maximes de la Loi & de la Religion naturelles comme venus de Dieu, qui est l'auteur de la nature & de

Il est vrai que les mystères révélés doivent paroître incompréhensibles à ces peuples; mais par-là ils excitent l'admiration: sans cette incompréhensibilité, ils ne seroient pas dignes de Dieu, dont la nature & les conseils doivent être infiniment au-dessus de notre intelligence: &, à l'égard du rapport que ces mystères ont à l'homme, ils le représentent foible, corrompu, porté au mal, ayant besoin d'être éclairé par la révélation, & secouru de la grace de Dieu; ce

De plus, il est tout simple que les plus sages parmi ces peuples, fassent attention que cet homme d'une doctrine & d'une sagesse si supérieures, a abandonné sa patrie, ses intérêts temporels, s'est exposé à beaucoup de dangers, à la pauvreté, à de grands travaux, aux persécutions, à la mort, pour leur enseigner une doctrine qu'il prétend être révélée de Dieu, & nécessaire au salut, & dont ils voient déjà, par les lumières de la raison & le sentiment intérieur, qu'une grande partie mérite en effet d'être révélée. Ces considérations doivent naturellement augmenter l'autorité du Ministre de l'Évangile, dont les mœurs répondent à la sainteté de son ministère. Ceux qui l'écouteront & feront, comme ils le doivent, attention à toutes ces circonstances, ne le regarderont point comme un inconnu qui hazarde tout, & qu'on ne doit pas croire sur sa parole. Les faits consignés dans l'Évangile, & qu'il rapportera comme crus par tous les Chrétiens, celui de la propagation de la foi Chrétienne, & les autres qui démonstrent la vérité de la Religion, pourront être admis par eux sans imprudence, avant les voyages auxquels l'auteur veut assujettir ces peuples. Mais, combien plus grande devient la force du témoignage de cet Apôtre, s'il n'est pas le seul qui rapporte ces faits : si d'autres les attestent non-seulement par leurs paroles, mais encore par une vie qui y soit conforme : s'il a des associés à

Ad hæc, proclive est ut sapientiores præsertim apud illas gentes attendant hominem illum, tantâ doctrinâ & sapientiâ præstantem, patriam deseruisse, propria comoda posthabuisse, sese multis commississe periculis, paupertati, laboribus, persecutionibus, ipsique morti exposuisse, ut eis doctrinam quam à Deo esse revelatam & saluti necessariam docet, cujusque magna pars ipsis jam perspicitur digna à Deo revelari, iraderet & annuntiaret. Hæc sane idonea sunt præconis Evangelici, cujus mores ministerio consonant, auctoritati augendæ. Prudentiores à quibus eadem attenduntur, eum procul dubio non habebunt ut ignotum hominem quemcumque pro arbitrio asserentem, cui fides deneganda. Facta Evangelica quæ referet tamquam à Christianis omnibus credita, facta quæ spectant Evangelii propagationem, atque alia religionis christianæ veritatem demonstrantia, ab iis jam admitti poterunt sine temeritate, & ante illas peregrinationes ab iis juxta auctorem suscipiendas Major adhuc sit ejus testimonii auctoritas, si solus ipse non sit : si eadem facta, quæ narrat, alii etiam verbis & usu testentur : si habeat comites eadem sapientiâ & doctrinâ ac morum integritate insignes : si miracula patret, aut si referat & certa ostendat, vel in hisce ipsis locis, aut in regionibus vicinis ad religionem, quam prædicat, confirmandam nuper edita : si agatur de populis, ad quos Europæi appellere solcant, factis solemnibus à præcone evangelico nuntiatis testimonium perhibentes.

son Apostolat, & que ces associés soient, comme lui, éminens en doctrine, en sagesse & en sainteté : s'il fait des miracles, ou s'il en rapporte dont il montre la certitude, & qui, dans des lieux où il préche l'Évangile, ou dans les pays voisins, aient été opérés en confirmation de la Religion qu'il annonce : s'il est question de peuples, qui aient commerce avec des Européens qui leur certifient les faits que le Missionnaire avance ?

QUARTO, falsò igitur & infideliter auctor asserit » ab ipsis » Evangelicis præconibus tamquam » stultum apud illos populos habendum fore eum qui eos auscultaret, » antequam Europam, Asiam, » Palestinam peragrasset, ut singula quæque religionem probantia facta inspiceret & examinaret ». Il scilicet non sunt præcones Evangelici, qui Deum sub velo Evangelici ministerii in animos gratiâ sua operantem, atque ad fidem & virtutes alias homines convertentem, agnoscere renuant, qui ve negent quod usu quotidiano experiuntur, testimonia Dei nempe tam credibilia facta esse, ut ni obstarent cupiditates & libertatis hominum iis deditorum abnormes abusus, luce evangelicâ facillè omnes populi & homines singuli perfunderentur. Quæ causa vero sit cur hæc mala Deus optimus permittat, mysterium est ab ipso auctore ab omni religionis naturalis cultore adorandum. Solus Atheus hanc solvendam non habet; sed, dum hanc declinat, quæ nulla est, ut pote cum in obscuro & inscrutabili tota sita sit, hypothesin amplectitur contradictionibus manifestis implicatam & omni demonstrationum genere confutatam.

QUATRIEMEMENT, c'est donc encore faussement & avec infidélité que l'auteur dit » que les Ministres de l'Évangile doivent sentir qu'il faudroit qu'un homme » parmi ces peuples fut fou pour » les écouter, avant que d'aller en » Europe, en Asie, en Palestine, » examiner tout par lui-même ».

Les Ministres de l'Évangile ont confiance en Dieu qui a attaché ses grâces intérieures au Ministère de la parole, qui leur est confié. Ils sont bien éloignés de méconnoître la force de l'opération divine qui inspire la foi, éclaire les esprits, & convertit les cœurs, & qui est cachée sous le voile des moyens naturels, & du ministère extérieur. Ils reconnoissent aisément ce qu'ils éprouvent tous les jours, sçavoir que Dieu a rendu sa Religion ou ses témoignages si croyables, que sans les obstacles qu'y mettent les passions des hommes & les abus les plus monstrueux de la liberté humaine, bientôt tous les peuples infidèles, & même chaque homme, seroient éclairés de la lumière de l'Évangile. Mais pourquoi Dieu, qui est très-bon, permet-il ces obstacles, ces abus ? C'est un mystère que tout homme qui admet la Religion natu-

relle, que l'auteur même qui en admet une partie, doivent adorer comme nous. Le seul Athée n'a pas cette difficulté à résoudre; mais pour

pour éviter cette difficulté, qui n'est dans le fonds qu'un mystère impénétrable, & qui ne doit pas arrêter un homme qui philosophe sagement, il embrasse un système plein de contradictions palpables, & qui se résute par des démonstrations de toute espèce.

Cette même partie de la proposition que nous censurons à présent, est contraire à l'expérience de tous les siècles & de tous les peuples. Car il est constant, par cette expérience, que la Religion Chrétienne a une force suffisante pour persuader les peuples à qui elle est annoncée. Cette force n'est point une force naturelle, quoique connue par l'expérience, c'est-à-dire par les effets & l'événement. La foi est un don de Dieu, qui l'inspire par sa grace surnaturelle. Cette opération de la grace divine est voilée par des moyens naturels, comme nous l'avons expliqué. Mais au reste, ce que nous disons de la force de la Religion

Chrétienne comme connu par l'expérience, est un fait certain par lui-même, & que l'observation rend indubitable avant toute considération du mystère de la grace divine.

La même proposition envisagée par rapport à la seconde partie qui regarde les recherches & les voyages impossibles, & néanmoins nécessaires suivant l'auteur pour connoître la vérité de la Religion révélée, s'il en est une véritable; cette proposition à cet égard mérite les qualifications qui ont été données aux propositions XXVIII, XXIX, XXX & XXXI, dont ce qui est dit ici n'est qu'un abrégé.

Cette même proposition dans sa troisième partie, où on lit » que si, voulant donner quelque chose à l'autorité, on prétend

Præterea eadem propositionis pars omnium sæculorum omniumque populorum experientia adversatur; scilicet constat eam inesse Religioni christianæ vim, quæ factis sit ad homines, quibus annuntiat, persuadendos. Eam vim, licet experientiâ seu ab effectibus & eventibus notam, non dicimus esse naturalem. Fides est donum Dei, cujus gratiâ supernaturali inspiratur; velatur operatio gratiæ divinæ mediis naturalibus, uti jam explicatum est. Sed quod de vi religionis christianæ dicimus, esse experientiâ compertum, id constat per se, & solâ observatione idem indubitatum sit etiam ante inspectum divinæ gratiæ mysterium.

Præterea eadem propositio, alterâ sui parte, quæ spectat disquisitiones peregrinationesque impossibiles atque tamen ex auctore necessarias ad Religionis unius revelatæ veritatem, si aliqua vera sit, cognoscendam, eisdem est afficienda notis quæ propositionibus XXVIII, XXIX, XXX, & XXXI, idem referentibus inusæ sunt.

Ultimâ sui parte quæ ejusmodi est, nempe, » si Christiani filius » laudandus est quod sine perfecto » & ab omnium partium studiis » libero examine, quale ab auctore descriptum est, religionem

» patris sequatur , nullam esse cau-
 » sam cur Turcæ filius vituperetur ,
 » quod patris sui pariter sequatur
 » religionem ; neque illi paritati
 » responsionem ullam posse à quo-
 » vis intolerante afferri , quæ sanæ
 » mentis homini satis sit «.

» que le fils d'un Chrétien fait
 » bien de suivre sans un examen
 » profond & impartial , tel que
 » l'auteur l'a décrit, la Religion
 » de son pere , on doit convenir
 » que le fils d'un Turc ne fait pas
 » mal de suivre de même la Reli-
 » gion du sien ; & où l'on ajoute

» qu'on défie à tous les intolérans du monde de répondre à cela
 » rien qui contente un homme sensé «.

*Hæc propositio non modò toleranti-
 » rantiſmum obrudit , ſed & viam
 » omnis veræ religionis dignoſcendæ
 » præcludit , quippe cum nulla ho-
 » minibus præſto ſit Religionis dignoſ-
 » cendæ via , niſi vel examinis , vel
 » auctoritatis : viam ſeu methodum
 » examinis , auctor , ut vidimus ,
 » omnino impoſſibilem facit ; viam
 » autem auctoritatis ita ſpernit &
 » pro incertâ habet , ut eam tam
 » Mahumetanæ quàm Chriſtianæ ,
 » imò , uti ex ejus verbis ſupra no-
 » tatis ſequitur , omnibus ex æquo
 » Religionibus communem eſſe cen-
 » ſeat.*

*Blasphema eſt in religionem
 » chriſtianam cui veritatis caracteres,
 » ſeu examinis , ſeu auctoritatis viâ ,
 » cognitu poſſibiles nullos adſcribit ,
 » quibus Mahumetanam præſtet , ei-
 » que antepoſatur.*

*Inconſiderantiam & levitatem
 » auctoris prodit , qui inanem objec-
 » tionem repetens , in eâ licet millies
 » confutatâ gloriatur tanquam in ar-
 » gumento efficaciſſimo , cui nemo
 » quidquam ſolidi reſpondere valeat.
 » Jam expoſuimus quomodo filius*

Cette proposition ne préſente pas ſeulement le tolérantisme , mais elle ôte tout moyen de connoître la vraie Religion. Il n'y a d'autre voie de parvenir à cette connoiſſance , que la voie de diſcuſſion ou d'examen , & celle d'autorité. La voie d'examen eſt interdite par l'auteur , qui la repréſente comme impraticable & impoſſible. Il mépriſe tellement la voie d'autorité , & la regarde comme ſi incertaine , qu'il prétend qu'elle n'eſt pas plus favorable à la Religion Chrétienne qu'à la Mahométane , & même qu'à toutes les Religions , ainſi qu'il s'enſuit de ce qu'il dit ailleurs , & que nous avons déjà remarqué.

Elle eſt blaſphématoire à l'égard de la Religion Chrétienne , à qui elle n'attribue aucuns caracteres de vérité , qui puiſſent ſe connoître , ſoit par la voie d'examen , ſoit par la voie d'autorité , par où elle ſoit préférable à la Religion Mahométane.

Elle montre dans l'auteur bien peu d'attention & de réflexion. Il répète ici une objection réfutée mille fois , & il ſ'en glorifie comme d'une objection invincible qu'il auroit trouvée , & à quoi il oſe » défier tous les into-

» lérans du monde «, c'est-à-dire, tous les Chrétiens, (car ils sont tous intolérans sur le point dont il s'agit), » de répondre rien qui » contente un homme sensé «. Nous avons déjà exposé comment le fils d'un Chrétien est instruit de la Religion de son pere dans l'Eglise Catholique. Nous avons dit que l'autorité humaine, à qui il se fie comme à la gardienne & à l'interprète infallible de la parole de Dieu, est l'autorité de l'Eglise Catholique que Dieu a établie pour instruire les hommes des vérités qui ont rapport au salut. Nous avons dit que cette autorité est appliquée au fils d'un Chrétien Catholique dès son enfance par des moyens suffisans & proportionnés, & qu'on l'établit par les mêmes faits qui prouvent la vérité de la Religion Chrétienne : ce qui fait

qu'il est instruit de cette autorité en même-temps qu'il l'est de la Religion Chrétienne. Nous avons ajouté que cette même autorité est si grande & si appuyée, que, plus ce Catholique fera de progrès dans les sciences, acquérera d'érudition & d'expérience, s'avancera dans la connoissance de l'état des choses, plus s'augmenteront les motifs qu'il a de s'y attacher fortement & sans variation.

Pour le fils d'un Turc, comme une partie de la Religion Mahométane est conforme à la Religion naturelle & par conséquent à la Religion Chrétienne, dont Mahomet a pris ce qu'il a voulu, il n'est pas absolument impossible que le fils qui est instruit chez les Turcs dans la Religion de son pere, n'apprenne pendant un tems rien qui puisse lui faire sentir la fausseté de cette Religion, & qu'il soit alors dans une ignorance invincible à cet égard. Nous

christiani de Religione patris. instituantur in Ecclesiâ catholicâ. Diximus, quod verum est, nempe auctoritatem humanam, cui tanquam custodi & interpreti infallibili verbi Dei confidit, esse auctoritatem Ecclesiæ catholicæ hominum magistræ à Deo constitutæ, ad eos docendos ea quæ ad salutem æternam pertinent; quæ auctoritas ipsi à pueris, mediis idoneis & sufficientibus jam applicatur, quæ ipsam etiam factis stabilitur quibus ipsa Religio christiana: unde ab ipso simul atque christiana Religio discitur; quæ tanta est, tantisque & tam certis momentis nixa, ut quo magis quisque scientiâ rerumque cognitione & usu crescat, eo majores valeat perspicere rationes ei firmiter & constanter adharendi.

Filius vero Turcæ, cum de paternâ Religione eruditur, absolute potest de aliquâ tantum, eâque religioni naturali, adeoque ipsi christianæ revelationi congruâ Mahometismi parte statim imbui, tuncque in invincibili falsitatis Mahometismi ignorantia aliquandiu versari. Sed hæc judicio Dei relinquimus, qui solus scrutatur corda. De illo infideli idem, servatâ debitâ proportione, tenendum est quod diximus supra de infidelibus qui nihil unquam de Evangelicâ revelatione

audiverunt & cognoverunt. Verum, quod satis est, vel mediocrem Religionis illius notitiam non potest assequi, quin brevi falsitatem ipsius agnoscere valeat; si verò scientiis & factorum cognitioni incumberet, quod majores in iis faceret progressus, et plures & validiores deprehenderet rationes quibus à Religione illà tenendà deterreretur, & non nisi spuriam posse esse ejus revelationem videret. Quid enim sciret de Mahumete, si eum suis coloribus graphice expressum aspiceret? Quid de totius ejus Religionis œconomia ejusque vi armorum factà propagatione? Quid de Alcorano, in quo plures deprehenduntur suræ pro occasione ad libidinem prophetæ excusandam compositæ, & alii contradicentes? Quid de revelatione nullo miraculo publice patrato comprobata? Quid de divinâ Mahumetis missione, neque ordinariâ, cum eam ab aliquo ante se missò non acceperit, neque extraordinariâ utpote nullis signis publicis ostensâ, ut ex Alcorano compertum est? Quid de Christo qui Mahumeti prævixit, qui Religionem perenniter duraturam tot oraculorum eventu, totque miraculis firmavit, quem magnum prophetam ipse Mahumes vocat, cui proinde credendum potius quàm Mahumeti, modò quæ dixit, quæ gessit etiamum ex Evangeliorum libris certissime habeantur, & manifestissime constat falsò dixisse Mahumetem hosce libros de industriâ corruptos & depravatos perriisse? Quid, istis consideratis, sentiret de prohibitione, quâ Mahumes ab omni circa Religionem suam inquisitione sectatoribus suis

abandonnons cela au jugement de Dieu, à qui seul il appartient de fonder les cœurs. On doit penser, par rapport à cet infidèle, la même chose, proportion gardée, que ce que nous avons dit plus haut par rapport à tout infidèle qui ignore invinciblement la révélation Chrétienne, dont il n'a jamais rien appris ni entendu parler. Mais, ce qui suffit pour résoudre l'objection, & pour établir la différence infinie qu'il est question de montrer, c'est que le fils de ce Turc ne peut point acquérir une connoissance médiocre de sa Religion & des faits qui la concernent, sans être en état de s'appercevoir bientôt de sa fausseté; c'est, de plus, que, s'il s'appliquoit à acquérir des lumières, & à la science des faits, à mesure qu'il y feroit des progrès, il découvreroit des raisons plus fortes & en plus grand nombre, qui le détourneraient de continuer à la professer, & lui feroient voir que la révélation Mahométane est fausse. En effet, que penseroit-il de Mahomet, s'il le voyoit représenté au naturel? Que penseroit-il de toute l'économie de sa Religion, & de la propagation qui a été faite par la force des armes? Quelles feroient ses idées sur l'Alcoran, où se trouvent plusieurs chapitres composés exprès par le prétendu Prophète, pour excuser des actions criminelles que la passion lui avoit inspirées, & que lui-même avoit défendues dans d'autres chapitres? Quelle foi croiroit-il que mérite une révélation

qui n'est prouvée par aucun miracle fait publiquement ? Quel sentiment auroit-il de la mission de Mahomet, qui ne fût point ordinaire, puisqu'elle ne lui avoit pas été transmise par aucun homme qui eût été envoyé de Dieu avant lui : & qui ne fût pas non

plus extraordinaire, n'ayant été, comme il paroît par l'Alcoran, autorisée par aucun signe, aucun prodige opéré en public ou même devant d'autres hommes qui ayent pu les attester ? Quel jugement porteroit-il de Jesus-Christ, qui a précédé Mahomet de plusieurs siècles, qui a confirmé par l'accomplissement de tant de prophéties, & par des miracles sans nombre, la Religion qu'il a établie pour durer jusqu'à la fin du monde ; qui, selon Mahomet lui-même, a été un grand prophète ; qui, par conséquent, mérite d'être cru préférablement à Mahomet, dès que ses enseignemens & ses actions ont été transmises jusqu'à nous sans altération & avec certitude par les livres des Evangiles, & qu'il est indubitable que Mahomet a avancé faussement que ces livres ont été corrompus & falsifiés exprès & à dessein, de manière à ne plus exister ? Que droit-il, après avoir envisagé toutes ces choses, de la défense que fait Mahomet à ses sectateurs, d'examiner rien de ce qui regarde la Religion dont il est l'auteur ? Quel soupçon ne lui inspireroit pas cette défense ? Que jugeroit-il d'un grand nombre d'autres points dont il seroit trop long de faire ici le détail ? Mais c'en est assez, quoique nous puissions encore en dire beaucoup sur la comparaison insensée que l'auteur fait avec tant d'ostentation.

interdicit ? Quid propter ejusmodi prohibitionem suspicaretur : Quid de alius bene multis quæ enumerari longum foret ? Hactenus satis superque, licet multa adjici possent de paritate insulsâ quam tam inaniter auctor ostentat.

DES MIRACLES DE MIRACULIS

E T

E T

DES PROPHÉTIES. PROPHETIIS.

XXXIV.

Tous ces monumens reconnus pour incontestables, il faut passer ensuite aux preuves de la mission de leurs auteurs ; il faut bien sçavoir quels faits sont dans l'ordre de la nature, & quels autres faits n'y sont pas, pour dire jusqu'à quel point un homme adroit peut fasciner les yeux des simples, peut étonner même les gens

Tom. III. p. 143
& 144.

éclairés, chercher de quelle espèce doit être un prodige, & quelle authenticité il doit avoir non-seulement pour être cru, mais pour qu'on soit punissable d'en douter, comparer les preuves des vrais & des faux prodiges, & trouver les règles sûres pour les discerner; dire enfin pourquoi Dieu choisit pour attester sa parole des moyens qui ont eux-mêmes si grand besoin d'attestation, comme s'il se jouoit de la crédulité des hommes, & qu'il évitât à dessein les vrais moyens de les persuader.

X X X V.

Tom. III. p. 144,
145 & 146.

Supposons que la Majesté divine daigne s'abaisser assez pour rendre un homme l'organe de ses volontés sacrées; est-il raisonnable, est-il juste d'exiger que tout le genre-humain obéisse à la voix de ce Ministre, sans le lui faire connoître pour tel? Y a-t-il de l'équité à ne lui donner pour toute lettre de créance que quelques signes particuliers faits devant peu de gens obscurs & dont tout le reste des hommes ne sçaura jamais rien que par oui-dire? Par tous les pays du monde, si l'on tenoit pour vrais tous les prodiges que le peuple & les simples disent avoir vûs, chaque secte seroit la bonne, il y auroit plus de prodiges que d'évenemens naturels; & le plus grand de tous les miracles seroit que là où il y a des fanatiques persécutés, il n'y eût point de miracles. C'est l'ordre inaltérable de la nature qui montre le mieux l'Être suprême: s'il arrivoit beaucoup d'exceptions, je ne sçauois plus qu'en penser. Pour moi je crois trop en Dieu, pour croire à tant de miracles si peu dignes de lui.

Qu'un homme vienne nous tenir ce langage: Mortels, je vous annonce la volonté du Très-Haut; reconnoissez à ma voix celui qui m'envoie. J'ordonne au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'applanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect: à ces merveilles qui ne reconnoitra pas à l'instant le Maître de la nature? Elle n'obéit point aux imposteurs, leurs miracles se font dans des carrefours, dans des deserts, dans des chambres, & c'est-là qu'ils ont bon marché d'un petit nombre de spectateurs déjà disposés à tout croire. Qui est-ce qui m'osera dire combien il faut de témoins oculaires pour rendre un prodige digne de foi? Si vos miracles faits pour prouver votre doctrine ont eux-mêmes besoin d'être prouvés, de quoi servent-ils? Autant valoit-il n'en point faire.

X X X V I.

Tom. III. p. 146,
147 & 148.

Reste enfin l'examen le plus important dans la doctrine annon-

cée; car puisque ceux qui disent que Dieu fait ici bas des miracles, prétendent que le diable les imite quelquefois, avec les prodiges les mieux attestés, nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant; & puisque les Magiciens de Pharaon osoient en présence même de Moïse faire les mêmes signes qu'il faisoit par l'ordre exprès de Dieu, pourquoi dans son absence n'eussent-ils pas aux mêmes titres prétendu la même autorité? Ainsi donc après avoir prouvé la doctrine par les miracles, il faut prouver le miracle par la doctrine, de peur de prendre l'œuvre du démon pour l'œuvre de Dieu. Que pensez-vous de ce dialèle?

Cela (*qu'il faut prouver le miracle par la doctrine*) est formel en mille endroits de l'Écriture, & entre autres dans le Deutéronome, chap. 13, où il est dit que si un Prophète annonçant des dieux étrangers, confirme ses discours par des prodiges, & que ce qu'il prédit arrive, loin d'y avoir aucun égard on doit mettre ce Prophète à mort. Quand donc les Payens mettoient à mort les Apôtres, leur annonçant un Dieu étranger, & prouvant leur mission par des prédictions & des miracles, je ne vois pas ce qu'on avoit à leur objecter de solide, qu'ils ne pussent à l'instant rétorquer contre nous. Or que faire en pareil cas? Une seule chose, revenir au raisonnement, & laisser là les miracles; mieux eut valu n'y pas recourir; c'est-là du bon sens le plus simple qu'on n'obscurcit qu'à force de distinctions tout au moins très-subtiles: des subtilités dans le Christianisme!

Note, p. 147 & 148.

C E N S U R E.

Ces propositions, où l'on prétend que les miracles ne prouvent rien, parce que les faits qu'on nomme miracles ne sont pas assez certains, & que d'ailleurs on ne sçait pas assez qu'ils aient la nature & les caractères de vrais miracles.

Où ce qu'on allègue dans le dessein de montrer que les miracles ne sont pas des faits assez certains pour prouver, se réduit à cinq raisons, sçavoir,

I, Que les miracles en eux-mêmes ne sont pas croyables, puisqu'ils seroient opposés à l'ordre inaltérable de la nature,

C E N S U R A.

Illæ propositiones, in quibus asseritur miracula non habere vim argumenti, quod nec de eorum authenticitate quatenus facta, nec de eorum natura, quatenus prodigia, satis constare possit.

In quibus ad ostendendum non de authenticitate constare, quinque afferuntur, nempe,

I, *Quòd miracula sint per se incredibilia, » cum per ea rerum » naturalium crdo immutabilis, » qui divinæ existentiæ maximum*

» est argumentum , interverteretur ,
 » atque , si plures ejusmodi ex-
 » ceptiones contingerent , de eâdem
 » existentia esset ambigendi locus.

II, » Quod semper in omni æ-
 » tate extiterint , qui populum fal-
 » sis prodigiis deceperint , & ea sit
 » natura hominum fanaticorum ut
 » persecutionibus obnoxii ad mira-
 » cula recurrant.

III , » Quod miracula in con-
 » firmationem revelatæ Religionis
 » laudata , in aliquibus signis con-
 » sistant , quæ patrata sint clancu-
 » lum & coram paucis & obscu-
 » ris testibus , in cubiculis , in com-
 » pitis , in desertis locis , ubi spec-
 » tatorum credulorum fidem facile
 » licet imperare , quodque reliqui
 » homines nihil de ejusmodi signis
 » nisi incertâ auditione acceperint.

IV, » Quod determinare nullus
 » possit quæstium numerus ad si-
 » dem miraculo faciendam suffi-
 » ciens sit.

V, » Quod miracula , cum ipsa
 » probari debeant , nihil probent ,
 » nec reddi possit ratio cur ad con-
 » firmandam Religionem suam
 » Deus usus sit mediis quæ proba-
 » tione indigent , quasi hominibus
 » illudere vellet , veramque per-
 » suadendi viam consultò vita-
 » ret. »

In quibus , ut efficiatur de mi-
 » raculorum natura & veritate ,
 » quatenus prodigia , adeoque de vi-

» qui montre le mieux l'Être su-
 » prême , de forte que s'il arrivoit
 » beaucoup d'exceptions , on ne
 » sçauroit que penser de son exis-
 » tence «.

II, » Que dans tous les pays
 » du monde il s'est trouvé des
 » hommes adroits qui ont fait il-
 » lusion au peuple par de faux
 » prodiges , & qu'il y a des mira-
 » cles par-tout où il y a des fana-
 » tiques persécutés «.

III, » Que les miracles qui
 » prouvent la Religion révélée
 » ne consistent qu'en quelques
 » signes particuliers , faits en fe-
 » cret , devant peu de gens obs-
 » curs , dans des chambres , dans
 » des carrefours , dans des de-
 » ferts , où l'on a bon marché d'un
 » petit nombre de spectateurs dé-
 » ja disposés à tout croire « , &
 » que le reste des hommes ne sçait
 » rien de ces signes que par oui-
 » dire.

IV, » Que personne n'osera
 » dire combien il faut de témoins
 » oculaires pour rendre un pro-
 » dige de foi «.

V, » Que les miracles ne sont
 » pas assez certains pour prou-
 » ver , dès qu'ils ont eux-mêmes
 » besoin d'être prouvés , & qu'on
 » ne peut dire pourquoi Dieu
 » choisit pour attester sa parole
 » des moyens qui ont eux-mêmes
 » si grand besoin d'attestation ,
 » comme s'il se jouoit de la cré-
 » dulité des hommes , & qu'il
 » évitât à dessein les vrais moyens
 » de les persuader «.

Où , dans la vûe de montrer
 » qu'on ne sçait point assez si les
 » faits qu'on appelle miraculeux ;

ont la nature & les caracteres de
» vrais miracles & sont propres à
» prouver », on allegue :

I, » Que pour cela » il faudroit
» bien ſçavoir quels faits font dans
» l'ordre de la nature, & quels au-
» tres faits n'y font pas ; il faut
» droit pouvoir dire juſqu'à quel
» point un homme adroit peut
» fasciner les yeux des ſimples &
» étonner même les gens éclairés ».

II, » Qu'il faudroit comparer
» les preuves des vrais & des
» faux prodiges, & trouver les
» regles ſûres pour les diſcerner,
» ce que perſonne n'a pû faire ».

III, » Que ceux qui diſent que
» Dieu fait ici bas des miracles,
» prétendent que le démon les
» imite quelquefois, comme il
» arriva aux Magiciens de Pha-
» raon, qui oſerent en pré-
» ſence même de Moïſe, faire
» les mêmes ſignes qu'il faisoit
» par l'ordre exprès de Dieu; d'où
» il ſuit qu'après avoir prouvé la
» doctrine par le miracle, il faut
» prouver le miracle par la doc-
» trine ; cela étant formel dans
» mille endroits de l'écriture, &
» entr'autres dans le Deuterono-
» me chap. XIII, où ſe trouve
» une loi ſelon laquelle les Payens
» mettoient juſtement à mort les
» Apôtres qui leur annonçoient
» un Dieu étranger, & qui prou-
» voient leur miſſion par des pré-
» dictions & des miracles ».

Ces propositions ne ſont dans
le fond qu'une déclamation mé-
priſable & ſans aucune ſolidité.
Toute l'impreſſion qu'elles peu-
vent faire ſur des eſprits peu éclairés

*eorum probante nihil certò ſciri ;
hæc adducuntur , ſcilicet.*

I, » Quòd ad hoc ſcire debere-
» mus quæ facta ſint ſecundùm or-
» dinem naturæ , quæ ſint præter
» eundem ordinem , & quo per-
» tingere poſſint artes hominis in-
» duſtrii ad decipiendos rudes , ad
» ſapientum quoque commoven-
» dam admirationem.

II, » Quòd oporteret comparare
» falſa prodigia cum veris & re-
» gulas invenire quibus certò ſecerni
» poſſent, quod nullus facere potuit.

III, » Quòd ii, qui Deum in
» terris miracula operari perhi-
» bent, conculant dæmonem ali-
» quando divina miracula imita-
» ri, Magique Pharaonis coram
» Moyſe operati ſint eadem mira-
» cula quæ Moſes Dei nomine
» faciebat, unde poſt probatam mi-
» raculo doctrinam, neceſſe eſt mi-
» raculum doctrinâ probari, uti
» præſcribitur in ſexcentis Scriptu-
» rarum locis, & admonet Moſes
» Deutero. XIII, juxta cujus le-
» gem Ethnici juſtiſſimâ morte
» damnarunt Apoſtolos Chriſti no-
» vum Deum prædicantes, miſſio-
» nemque ſuam per miracula &
» prophetias confirmances ».

*Sunt ineptæ, malâ fide prolata,
nullam, niſi ex præpoſterâ &
infidâ Doctrinâ Chriſtianiæ &
quæſtionis ſtatu de miraculis expo-
ſitione vim habent indoctos com-*

movendi ; pro difficultatibus vanissimas cavillationes obrudunt , quibus contrarias assertiones opposuisse , refutasse est.

Pour répondre à toutes les raisons, ou plutôt aux vaines chicanes qu'il fait tant valoir, il suffit de leur opposer les assertions suivantes.

I, Negare miraculorum possibilitatem, aut illorum aptam ad persuadendum vim, atheisticæ impietatis est ; neque enim est Dei constantiâ indignum miracula in æterno suo consilio decreta adhibere ad præclarissimos fines, ad suorum attributorum manifestationem & summum hominis bonum promovendum. Imò miracula demonstrantur possibilis, cum Deus summe sapiens, summe potens & summe liber, quasdam raras & stupendas, ac suo tempore faciendas in rerum ordine à se libere constituto exceptiones manifestè potuerit ab æterno decernere, sine quibus nequidem posset pro bonitate suâ hominum infirmitati succurrere per revelationem exterius manifestatam. Hosce effectus potuit producere Deus quin ullo modo mutaret consilium, cum ab æterno eos producere statuerit, non veritus ne inde operi suo noceret, quod contrâ inde perfectius est, ut pote auctoris sui independentem libertatem magis exprimens, & cui ipse cognoscit & valet exequi optimam providendi rationem. Cogitare autem extraordinariâ divinæ potentie interventionem, seu miraculis in gratiam christianæ religionis adductis, si vera illa sint, imminui Dei existentis, ejusque Providentiæ fidem, quam reipsâ multum augent

rés vient de la mauvaise foi avec laquelle l'auteur y expose les sentimens des Chrétiens & l'état de la question au sujet des miracles & des preuves qui les établissent.

I, Nier la possibilité des miracles & leur force pour persuader la vérité, c'est une impiété qui va jusqu'à l'Athéisme même. Qu'y a-t-il donc d'indigne de la perfection immuable de Dieu, qu'il employe des prodiges, arrêtés dans les conseils éternels de sa sagesse, pour les fins admirables qu'il se propose, pour manifester ses attributs, en imprimer davantage les caractères à son ouvrage qui est l'Univers, pour éclairer l'homme & lui procurer le souverain bien ? La possibilité des miracles est démontrée. Dieu est souverainement sage, tout puissant & parfaitement libre : quand de toute éternité il a voulu établir dans le tems l'ordre constant qui regne dans l'univers, c'est librement qu'il l'a voulu : il a pu décerner que dans cette uniformité que nous admirons, & qui montre qu'il a tout prévu & qu'il ne change pas, il y auroit, pour remplir les vûes de sa sagesse infinie, de ces exceptions rares & surprenantes que nous nommons des miracles, & qui font voir d'une manière sensible que l'Auteur de l'univers a une liberté parfaite & indépendante : il a pu sans inconstance produire de tels effets, puisque de toute éternité il a voulu les produire.

Il l'a pu fans craindre de déran- & intendunt ; *summæ stultitiæ*
ger son ouvrage, puisqu'il sçavoit *est.*

& qu'il pouvoit tout ce qui étoit nécessaire pour y pourvoir. S'il ne pouvoit point faire de miracles, il ne pourroit faire éclater sa bonté en secourant l'homme par les lumieres d'une révélation extérieure, nécessaire au genre humain ; car il n'a pas d'autres signes sensibles & extérieurs que les miracles, pour faire connoître cette révélation. Comment peut-on penser que les effets extraordinaires de la toute-puissance de Dieu, que ces effets qui étonnent l'homme, parce qu'ils ne sont pas une suite du cours ordinaire des choses, & qui montrent d'une manière si palpable que l'univers est produit & gouverné par une cause libre & intelligente, qu'en un mot, les miracles qui servent à prouver la Religion Chrétienne, tendroient, s'ils étoient vrais, à diminuer la foi en Dieu & en sa providence ? N'est-ce pas là une extravagance marquée ?

II, Les soupçons généraux de fraude & de fanatisme doivent sans doute nous rendre précautionnés & circonspects, sur-tout lorsqu'il s'agit d'admettre un miracle. Mais ces sortes de présumptions générales ne suffisent point toutes seules pour nous faire rejeter tous les faits & même tous les miracles. Le sage tient le milieu entre une crédulité puérile & une incrédulité outrée ; & ce seroit une folie de regarder tous les hommes comme des fourbes, des dupes ou des insensés, à cause qu'il y en a qui le sont. Pourquoi alleguer contre les miracles qui prouvent la Religion Chrétienne des soupçons généraux de fraude & de fanatisme ? Veut-on y comprendre, & accuser de ces crimes les premiers Chrétiens, les Apôtres, Jesus-Christ lui-même ? Y eût-il jamais témérité plus impie ? La sagesse & la sincérité des Apôtres & des premiers Chrétiens, est plus attestée que celles de tout autre homme ; & l'auteur admire lui-même ces vertus en

II, Suspiciones generales fraudis & fanatici furoris valent quidem ad nos cautos efficiendos, sed nullam solæ contra facta etiam miraculosa habent vim argumenti. Mediâ viâ credulitatem nimiam inter & omnimodam incredulitatem incedit vir sapiens : atque ex aliquorum mendacitate & dementiâ contra omnium aliorum veracitatem & sapientiam concludere, insanientis est. Contra miracula Religionem Christianam probantia, ut quid generales fraudis & fanatici suspiciones objiciuntur? Ergone in primos Christianos, in Apostolos, in Christum ipsam ejusmodi intentatur accusatio? Eð-ne temeritatis sine causâ progredi audeat impietas? Apostolorum & primorum Christianorum sinceritas & sapientia magis sunt certæ quàm aliorum quorumcumque hominum. Ipse auctor hæc in Christo de miratur virtutes, cujus historicæ veritatem cogitur agnoscere.

Tom. III. p. 179
& seq.

Jesus-Christ, & ne peut s'empêcher de reconnoître la vérité de son histoire.

III, *Miracula Moysis & Christi Domini, nedum clam patrata fuerint, erant facta publica & sensibilia plerumque edita coram innumeris testibus, circa quæ falli ne idiota aut infans potuit. Profert Moyses sexcenta hominum adultorum millia qui pro certo tenebant vidisse se, & omnibus sensibus explorata habuisse miracula quæ patrabat, quique illis adducti fuerunt ut se submitterent Moysis administrationi & institutis acerbis & naturæ propensionibus oppositis. Plura Christi miracula edita sunt in ipsis Synagogis, diebus Sabbati, in oculis totius civitatis, plura Jerosolymis in maximis festivitibus, cum illuc omnis natio confluxisset; intererant plerisque Scribæ & Pharisei, quibus nec animus defuit minuendi auctoritatem Christi, neque sagacitas ad fraudem detegendam, si illam Christus adhibuisset: sed convicti factorum evidentia eò redacti sunt, ut dicerent splendidissima & plena benignitatis opera à Dæmonibus patrata fuisse. Ex Mosâicis pendebat Religio, politia, fortuna universæ gentis Hebrææ, quarumdam tribuum & familiarum invidiosæ cæteris prærogativæ. Evangelica totam Judæam commoverunt, & maximæ, seu spectetur in se, seu duratio ejus attendatur, conversionis rerum causæ extiterunt. Hæc facta, hos eventus, exceptis quibusdam perpaucis hominibus obscuris, non nisi incertâ à cæteris auditione accipi, ita præpositè dicitur, ut hujuscæ dicti vix ac ne*

III, Bien loin que Moïse & Jesus-Christ aient opéré leurs miracles en secret, ces miracles étoient des faits publics & sensibles: la plupart furent opérés en présence de témoins sans nombre; & ils étoient de telle nature, que les gens les plus simples, les enfans mêmes ne pouvoient s'y tromper. Moïse parle de six cent mille hommes qui tenoient pour certain qu'ils avoient vu, qu'ils avoient connu par le témoignage de tous leurs sens, les miracles qui les obligèrent à se soumettre aux loix qu'il leur annonçoit de la part de Dieu, & à des pratiques dures & contraires aux inclinations de la nature. Jesus-Christ en a fait plusieurs dans les synagogues, les jours de Sabbat, en présence de villes entières; à Jerusalem, pendant les plus grandes solemnités qui attiroient à cette Capitale la plus grande partie de la nation. Il se trouvoit à la plupart de ces miracles des Scribes & des Pharisiens qui cherchoient par envie & par un faux zèle à affoiblir l'autorité de Jesus-Christ, & qui ne manquoient pas d'adresse & de pénétration pour découvrir la fraude. s'il y en eût eu. Forcés cependant par l'évidence des faits, ils ne trouverent d'autre ressource à leur haine contre ce divin Législateur, que d'attribuer au démon des œuvres où la divinité & la bonté se monstroient avec tant d'éclat. Des miracles de Moïse, dépendoient la Religion, la police, la for-

tune de tout le peuple Hébreu , *vix quidem tota exprimi queat insulfitas.* ainsi que les privilèges de quelques tribus & de certaines familles qui étoient l'objet de la jalousie des autres. Toute la Judée fut émue par les miracles de Jésus-Christ ; & ils causerent dans le monde le plus grand & le plus admirable changement , soit qu'on le considère en lui-même , soit qu'on fasse attention à sa durée. Prétendre qu'excepté un petit nombre de gens obscurs , les autres ne sçavent ces faits & ces événemens que par oui-dire , c'est un travers si sensible , qu'il y a peu de termes assez forts pour le qualifier.

IV, Afin que des témoins , en quelque nombre qu'ils soient , méritent toute croyance sur un fait , & le rendent indubitable , il suffit qu'on ne puisse douter de la connoissance qu'ils en ont , & de leur bonne foi. Si l'on n'adopte pas cette règle , on met la confusion & le trouble dans la société & dans tous les jugemens ; on détruit toute vérité historique ; on nie l'évidence même. Or , rien au monde n'est certain , ou il est hors de doute que les Apôtres & les premiers Fidèles furent de bonne foi , & eurent une connoissance assurée des faits qu'ils ont attestés. Ils n'ont été ni trompés ni trompeurs ; ils ne peuvent avoir été trompés , puisqu'ils sçavoient , par le sentiment intime de leur conscience , si leur témoignage étoit vrai ou faux , s'ils mentoient ou ne mentoient pas sur les choses qu'ils disoient avoir vues , avoir entendues , avoir touchées de leurs mains , avoir faites eux-mêmes. Ils n'ont pas voulu tromper , puisqu'ils ont soutenu , au milieu des plus cruels tourmens , la vérité des faits qu'ils attestoient , & l'ont scellée avec joie de leur sang & par leur mort ; ce qui ne peut jamais se faire que pour des choses qu'on croit vraies.

V, Dieu a employé les miracles , parce qu'il falloit que la révélation , dont nous avons mon-

IV, Ut testes, quocumque numero sint, fidem certam faciant, sufficit ut de eorum constet peritiâ & bonâ fide; nec hanc regulam tollere licet quin omnia perturbentur judicia humana, tollaturque omnis historica veritas, & ipsi evidentie contradicatur. Porro certissimè evincitur Apostolorum primumque fidelium peritiâ eâ in re, de quâ agitur, & eorumdem bona fides, cum nec decepti, nec deceptores fuerint. Non decepti; quippe ex intimo sensu consciï erant veritatis aut falsitatis eorum quæ se vidisse, audiisse, contrectasse & patrasse dicebant. Non deceptores, cum mediis in tormentis veritatem factorum quæ testabantur asseruerint, eaque (quod de his solis quæ vera creduntur fieri potest) sanguine suo libenter obsignaverint.

V, Usus est Deus miraculis, quòd ut ad proposit. XXVII ostensum est, oportuerit externam esse &

publicam revelationem; cujus utilitatem & necessitatem probavimus. Istud ergo ad sapientiam Dei infinitam spectabat, ut eligeret certos homines quibus veritates suas salutare revelaret, quibus eas alios homines docendi, nec non societatem, quæ eadem transmitterentur, instituendi munia committeret. Ad illos verò homines reddendos idoneos qui ab aliis audirentur, necesse fuit ut exteriora missionis suæ divinæ signa proferrent, ut Deus ejusmodi signis testaretur hos à se mitti, quod ipse iis inspiraverat & præceperat, locuturos. Uno verbo Deus fecit miracula, quod nullum revelationis & voluntatis suæ testimonium externum gravius & apertius habeat attestacione miraculi; quod miracula ad revelationem testificandam & credibilem efficiendam ita valeant, ut propter miracula homines revelationi Christianæ fidem dedisse experientia doceat; quod ad constituendam societatem Doctrinæ revelatæ custodem opus fuerit miraculis, nec non ad conciliandam eidem societati auctoritatem quæ minùs necessaria deinceps fierent miracula, quæ nisi rara essent ipsam suam vim probandi amitterent; quod miraculis in gratiam revelationis Christianæ editis sufficiens insit evidentia & efficacia ad eos convincendos qui illis attentam mentem non denegant, non verò majorem adhibent diligentiam ad inveniendas difficultates quàm in ponderandis rationibus.

dis que ceux qui s'appliqueront plus à former des difficultés qu'à

tré l'utilité & la nécessité, fut extérieure & publique, comme nous l'avons dit sur la proposition XXVII. Il étoit donc de la sagesse infinie de Dieu, de choisir des hommes à qui il révélat ses vérités salutaires, qu'il les chargeât d'en instruire les autres hommes, & d'établir une société qui les transmit. Or, pour que ces hommes pussent être écoutés des autres, il étoit nécessaire qu'ils produisissent des signes extérieurs de leur mission; il falloit que par ces signes Dieu lui-même attestât qu'il les envoyoit & qu'ils parloient: en son nom en un mot, Dieu a fait des miracles, parce qu'il n'a point de témoignage extérieur plus fort & plus convenable pour faire reconnoître aux hommes la révélation; il a fait des miracles parce qu'ils sont si propres à faire reconnoître & recevoir sa révélation, qu'ils ont réellement produit cet effet, comme l'expérience l'a appris; il a fait des miracles, parce qu'il étoit besoin de miracles pour établir la société qui devoit être la dépositaire de la doctrine révélée, & lui donner une autorité qui rendit ensuite moins nécessaires les miracles, lesquels doivent être rares, même afin de conserver leur force; il a fait des miracles, parce que tous ceux qui feront attention aux miracles de toute espèce, faits en faveur de la révélation Chrétienne, seront frappés d'une vive lumière qui suffira pour les convaincre, tandis que ceux qui s'appliqueront plus à former des difficultés qu'à

considérer les motifs de croire, resteront ; par leur faute, dans l'aveuglement.

Mais vouloir que » Dieu se joue » de la crédulité des hommes & » évite à dessein les vrais moyens » de les persuader « , à cause que pour nous éprouver & donner lieu au mérite de la foi, il n'emploie pas des moyens de persuader qui nécessitent l'homme & lui enlèvent la liberté du jugement : ce n'est pas seulement blamer avec insulte la conduite de Dieu dans l'ordre surnaturel ; c'est aussi condamner sa providence dans l'ordre de la nature, puisqu'il ne présente pas à un chacun d'une manière si claire & si frappante, les dogmes & les préceptes de la Religion & de la Loi naturelles,

que des esprits pervers ou légers ne puissent les méconnoître, aveuglés par leurs passions, ou séduits par de frivoles difficultés.

VI, Il est vrai, que nous ne favons pas avec la dernière précision » quels faits sont dans l'ordre de la » nature, & quels faits n'y sont » pas, ni jusqu'à quel point un » homme adroit peut fasciner les » yeux des simples, peut étonner » même les gens éclairés. « Mais cette précision ne nous est pas nécessaire, pour être assurés que les faits miraculeux qui prouvent la Religion chrétienne, ne sont point dans l'ordre de la nature, ni des tours d'un homme adroit. L'expérience & l'observation suffisent à tout le monde pour savoir que les causes naturelles & physiques, & les tours d'un homme adroit, ne vont pas jusqu'à diviser les eaux de la mer, à suspendre le cours d'un fleuve, à ressusciter les morts, guérir d'une parole les ma-

At verò asserere homines à Deo deludi, quia non adhiber argumenta quæ assensum necessario extorqueant & omnem tollant iudicii libertatem, aut quia vult ut fidei merito locus detur nostræque probationi ; hominis est protervè carpentis non solum administrationem Dei supernaturalem, sed & providentiam naturalem, quæ religionis naturalis & moralis vitæ præcepta non sic obvia & cuique evidentiâ fecit, ut perversa aut inconsiderata ingenia seu cupiditatibus, seu vanis difficultatibus ab illis agnoscendis non patiantur se avocari.

VI, Nescimus quidem accuratè & præcisè quæ facta vim naturæ excedant, quæ verò non excedant, nec quousque homo solers & industrius possit simplicium oculis illudere, & ipsosmet sapientes attonitos facere. Sed neque accuratè & præcisè cognitione ejusmodi opus est ut sciatur miraculosis iis factis, quibus Religio Christiana evincitur, naturæ vim & omnem cujusque hominis solertiam superari. Perpetuâ experientiâ & observatione omnes docemur tantam non esse humanam solertiam, neque tantam esse causarum naturalium seu physicarum efficaciam, ut sufficiant ad fluminis cursum sistendum, ad mare dividendum prætercuncte interea populo quem hostis persequitur, ad mortuos suscitandos, ad omnis generis morbos

verbo curandos ; ad aliquot panes & paucos pisciculos in deserto saturandis pluribus hominum millibus multiplicandos , &c. Hæc satis fit commemorassè.

Quisquis verò historiâ sacrâ vel leviter tinctus est , ei sanè mirum videri debet auctorem non pudissè objectionis quam adversùs miracula in illius historiæ monumentis relata proponit , nempè nesciri « quo » usque homo industrius valeat » simplicibus illudere , & arte suâ » admirationem ipsorum sapientum excitare. » Ergo-ne tam cæcum est in Christianam Religionem odium . ut ejus osoribus nihil omninò bonæ fidei , nihil judicii , nihil pudoris , nihil circà sui famam & existimationem curæ & sollicitudinis superfit. Inde colligere est , quantum increduli miraculis irretiantur : ubi consistant non habent. Vim argumentorum , quibus miracula plurima in gratiam Religionis esse edita efficitur , vel inviti sentiunt ; ipse auctor maximos in Evangelio veritatis characteres agnoscere cogitur. Verùm fateri ea evenissè facta miraculosa , quæ ad probandam Religionem Christianam afferuntur , neque tamen iis attribuere vim argumenti , laceffere est Dei providentiam , potentiam atque veracitatem. Nulli dantur effectus sensibiles qui ad commovendos animos & ad probandum magis valeant factis illis splendidis quæ miracula vocantur ; hoc experientia docuit. Si vim probandi miraculis adimas , ipsi adimis Deo omne medium suam exterius

ladies de toute espèce ; multiplier dans le désert quelques pains & quelques petits poissons , de manière à rassasier plusieurs milliers de personnes , &c. Il est inutile de faire une plus longue énumération.

Pour peu qu'on sache l'Histoire sainte , on a lieu d'être étonné , que l'auteur n'ait point rougi d'objecter contre les miracles qui y sont rapportés , » qu'on ne sçait pas jusqu'à quel » point un homme adroit peut » fasciner les yeux des simples , » & peut étonner même les gens » éclairés «.

L'aversion pour la religion chrétienne ôte-t-elle donc toute bonne foi , tout jugement , toute honte , tout soin de sa réputation ? Rien ne fait mieux voir l'embaras des incrédules sur les miracles. Ils ne savent à quoi se fixer ; ils sentent bien que les preuves qui assurent qu'il s'en est fait beaucoup en faveur de la Religion , sont très-fortes : l'auteur même ne peut s'empêcher de reconnoître les plus grands caracteres de vérité dans l'Évangile. Mais admettre les faits miraculeux qu'on apporte en preuve de la Religion chrétienne , & prétendre en même tems qu'ils ne prouvent rien , c'est attaquer la providence , la puissance & la véracité de Dieu. Point d'effets sensibles plus propres à frapper les esprits & à attester la volonté de Dieu que les miracles , l'expérience l'a démontré : ôtez-leur la force de prouver , vous enlevez à Dieu même tout moyen de manifester au dehors sa volonté par une

une révélation utile au genre humain, & que les hommes puissent reconnoître. Les faits miraculeux qui sont arrivés depuis le commencement du monde, sont tous en faveur de la Religion que nous professons ; elle est donc vraie. Si vous refusez d'admettre cette conséquence, comment accorderez-vous ce refus avec la persuasion que la providence de Dieu s'étend à tout, & qu'il ne peut nous tromper ?

VII, Le discernement des vrais miracles d'avec les prestiges, les imitations de vrais miracles, en un mot, d'avec les faux miracles quels qu'ils soient, n'est jamais une chose difficile pour tout homme qui a le cœur droit. Jamais Dieu ne permettra, qu'un faux miracle s'opere, qu'il ne donne en même temps les moyens de découvrir l'erreur, soit par des miracles plus éclatans, ainsi qu'il est arrivé à Moïse à l'égard des Magiciens de Pharaon ; soit par un avertissement donné d'avance & bien connu pour venir de Dieu, ou au moins, très-aisé à connoître comme tel, de ne donner aucune créance à ce prétendu miracle ; soit dans la fin & les circonstances d'une œuvre qui seroit manifestement indigne de Dieu. Il n'est pas nécessaire d'être savant pour se servir de tels moyens & en sentir toute la force. Il n'est pas besoin d'approfondir ce qui regarde même la substance des faits miraculeux, quoiqu'il y ait de ces œuvres que Dieu seul peut produire immédiatement par lui-même, telle que la résurrec-

voluntatem manifestandi revelatione generi humano utili, quæ ab hominibus agnosci possit. Pro Religione, quam profitemur, militant facta omnia miraculosa, quæ ab initio mundi prodire ; hac ergo Religio vera est. Si consequentiam admittere respicis, quo pacto poterit stare fides in Deum veracem, qui omnibus providet ?

VII, Recti corde sine difficultate semper discernunt miracula à præstigiis, à mendacibus miraculorum imitationibus, uno verbo, à falsis cujuscunque generis miraculis. Nunquam permittet Deus falsum edi miraculum, quin semel erroris detegendi medium suppeditet, vel per miraculum splendidius oppositum, qualia fuere miracula Moysis relativè ad magorum prodigia, vel præmonitione præviâ, quæ certò cognoscatur, aut facile sciatur à Deo profecta, quâ cautum sit ne prætenso miraculo fides concedatur, vel in fine & circumstantis operis Deum manifestè dedecentis. His miraculum falsum à vero, ab indoctis etiam & rudibus facilè discernitur. Ad id non opus est ipsam operis substantiam penitus investigare, tamesi sui ejusmodi opera, quæ solus Deus potest speciali voluntate per se immediatè producere, qualis est mortui resurrectio. Characteres illi, qui satis sunt & simplicibus & philosophis, à miraculorum theoriâ non omnibus perviâ, religati non pendent. Si hæ notæ & regulæ non sufficerent, aut exceptiones paterentur, error

hominum ; qui in veris miraculis divini testimonii sigillum semper & ex naturali propensione agnoverunt , in Deum esset refundendus , meritoque dici posset : Domine , si error est , à te decepti sumus.

ou souffroient des exceptions, l'erreur des hommes qui, par une impression naturelle, ont toujours été portés à regarder les miracles comme le sceau de la divinité, retomberoit sur Dieu même ; & ils pourroient dire justement : *Seigneur , si nous nous trompons , c'est vous-même qui nous trompez.*

VIII, Revelatione docemur Dæmones posse aliquando miracula quædam divina imitari. At ratio & revelatio nos quoque certò docent Dæmones suâ culpâ perversos & miseros , à Deo omninò dependentes , ut pote creatos , nihil operari , nisi Deo permitteute , atque eos , ubi sese nostris rebus admiscerent , tunc divinatorum judiciorum esse ministros , nec unquam suo arbitrio relinqui , atque per eorum ministerium in falsi confirmationem non posse patrari nisi aliquando ad summum miracula falsa , à veris nullo negotio , per assignatas regulas secernenda.

à une liberté indéfinie de nous nuire, qu'ils peuvent servir à nous éprouver, mais jamais à nous séduire, si nous ne le voulons pas ; & que tout ce qu'ils peuvent produire de plus fort en faveur de l'erreur, ce sont quelquefois de faux miracles aisés à distinguer des véritables par les règles que nous avons apportées.

Ex eo quòd Magi Pharaonis coram Moyse , qui Dei nomine miracula patrabat , ausi sint prodigia quædam edere , Moysis miraculis quidem in aliquibus similia , iisdem verò longè inferiora , uti falsi sunt illi ipsi magi , cum aiebant . digitus Dei est hîc ; præ-

tion d'un mort. Indépendamment de toute théorie sur les miracles, théorie qui n'est pas toujours à la portée de tout le monde, les caractères dont nous venons de parler suffisoient aux Simples & aux Philosophes. Si ces marques & ces règles ne suffisoient pas ;

VIII, C'est par la révélation que nous apprenons que les Démons peuvent quelquefois imiter quelques miracles divins ; mais la raison & la révélation nous apprennent, que les Démons qui sont devenus coupables & malheureux par leur faute, sont dans une dépendance absolue de Dieu ; qui les avoit créés dans l'innocence & pour être heureux : qu'ils ne peuvent rien que par la permission de Dieu : que, dans ce qu'ils operent par rapport à nous, ils sont les ministres des jugemens de Dieu : qu'ils ne peuvent jamais passer les bornes qui leur sont prescrites, qu'ils ne sont jamais laissés

De ce que les Mages de Pharaon oferent en présence de Moyse qui opéroit des miracles de la part de Dieu, faire eux-mêmes quelques prodiges, qui, quoiqu'il y eut quelque ressemblance, étoient néanmoins infiniment inférieurs, comme les Mages furent obligés

de le reconnoître , en disant , que le doigt de Dieu étoit là ; l'Auteur conclut inconsidérément & mal-à-propos , qu'à plus forte raison , ils eussent pû faire la même chose dans toute autre occasion & en l'absence de Moÿse. C'est une conséquence fausse & injurieuse à la divine Providence. La foi en la providence de Dieu suffit pour nous convaincre , qu'autre chose est que Dieu permette au Démon quelques prestiges ou faux miracles dans une circonstance , ou étant combattu par des miracles évidens & supérieurs à tous égards, il est aisé aux hommes de connoître la vérité ; & autre chose est de leur permettre ces fortes d'effets prodigieux dans un tems & des occasions où il n'y auroit rien qui les combattit de cette sorte , & qui pût garantir de l'erreur , ceux qui ne voudroient pas s'y livrer.

Mais la mauvaise-foi ou l'ignorance de l'Auteur ne paroissent peut-être jamais davantage que dans le dialéle ou cercle vicieux qu'il nous reproche , & même qu'il attribue à l'écriture , & qu'il prétend suivre de ce que nous venons de réfuter. » Ainsi , » dit-il , après avoir prouvé la » doctrine par le miracle , il faut » prouver le miracle par la doctrine , de peur de prendre l'œuvre de Dieu pour l'œuvre de Dieu : que pensez-vous de ce Dialéle ? Cela , (qu'il faut prouver le miracle par la doctrine) est formel en mille endroits de l'écriture , & entr'autres dans le Deuteronomie , Chapitre XIII , où il est dit que , si un Prophète annonçant des Dieux étrangers confirme ses discours

posterè & inconsideratè auctor colligit multò magis eos aliis in adjunctis & absente Moÿse eadem prodigia potuisse operari. Eiusmodi confectarium falsum est & Providentiæ divinæ injuriosum. Fides in Deum providum sufficit ut agnoscamus aliud esse Deum permittere à Dæmonibus quasdam præstigias , aliqua prodigia edi in iis rerum adjunctis , in quibus illa miraculis evidentibus , & undequaque superioribus revincebantur ; & aliud esse eosdem effectus iis permitti quando nihil quidquam eorum vim ita infregisset , & ab errore valuisset servare quotquot ei se mancipare noluisent.

Verùm inscitia vel mala auctoris fides nusquam forte magis apparet quàm ubi nobis illum diallelum seu circulum vitiosum exprobrat & ipsis Scripturis attribuit , quem ex modò confutatis nexum esse contendit. « Itaque , inquit , » post probatam miraculo doctrinam , » nam , probandum est doctrinam » miraculum , ne opus diaboli- » cum pro opere divino habeatur. » Quid de illo diallelo tibi videtur ? » Id ipsum [nempe probandum esse miraculum doctrinæ] dicitur » exprimitur sexcentis in locis » Scripturæ , nominatim Deuteronomii capite XIII , in quo » propheta qui annuntians Deos » alienos , sermones suos prodigiis » confirmat , atque ea prædicte » quæ revera eveniunt , jubetur » interinii. » Hæc ille , qui neque

Scripturas in quas blasphemat, neque Doctrinam Christianam & Catholicam intelligit, vel malâ fide nos calumniatur, ut nobis convicia faciendi occasionem capiat.

Doctrine Chrétienne & Catholique mauvaise foi, & nous calomnie pour avoir occasion de nous insulter.

Pro certo habetur in Ecclesiâ Catholicâ generatim omnem tum revelationem divinam, tum missionem hominum à Deo inspiratorum, tum doctrinam stabilendam ut à Deo revelatam, miraculis probandam esse, non verò doctrinâ miracula esse probanda. Si à Christiano ritè edocto, à Catholico qui sensa sua evolvere & promere valeat, inquiratur quid causæ sit cur credat v. g. mysterium SS. Trinitatis; ejus responsio eò tota ultimò deducetur, nempe mysterium illud licet sibi prorsus incomprehensibile, cum sit à Deo revelatum, credi debere; Illud idem verò esse revelatum certò à se sciri ex miraculis indubitatis, atque omnibus aliis factis prodigiosis revelationem Christianam, quâ mysterium illud comprehenditur, stabilientibus. Ipsa ultima ratio ostendens competentem Ecclesiæ Catholicæ auctoritatem nos de illo mysterio & aliis fidei veritatibus erudiendi, resolvitur in miracula à Deo edita, voce hâc latissimo acceptâ sensu. Verùm nemo Christianus qui mysterium illud credit, nemo Catholicus unquam deinde dicet à se credi ea quibus dogma illud ineffabile suadetur, miracula esse vera, quia mysterium idem in se spectatum & omnibus sui proba-

» par des prodiges, & que ce
» qu'il prédit arrive, loin d'y
» avoir aucun égard, on doit
» mettre ce Prophète à mort ».
Il n'entend, ni les écritures contre lesquels il blasphème, ni la

On tient en général pour très-certain dans l'Eglise Catholique; que la révélation, que la mission des hommes inspirés de Dieu; que toute doctrine à établir comme révélée, doit se prouver par les miracles, & non pas les miracles par la doctrine. Si on demande à un Chrétien instruit, à un Catholique qui sache développer & exprimer ses idées; pour quoi il croit, par exemple, le mystère de la Trinité; sa réponse en dernière analyse se réduira à dire, que ce mystère quel qu'incompréhensible qu'il soit, étant révélé de Dieu, il doit s'y soumettre, & qu'il sait qu'il est révélé par tous les miracles incontestables & toutes les autres preuves de fait, qui établissent la révélation Chrétienne, dont ce mystère fait partie. La dernière raison même qui montre l'autorité qu'a l'Eglise Catholique pour nous instruire de ce mystère & des autres vérités de la foi, se réduit aux miracles que Dieu a opérés; en prenant ce terme dans la plus grande étendue. Jamais Chrétien qui croit ce mystère, jamais Catholique ne dira ensuite qu'il croit que les miracles qui prouvent ce dogme ineffable, sont vrais, parce que ce mystère, con-

fidéré en lui-même, & dénué de ses preuves, en fait voir la vérité. Ce feroit là le dialéle méprisable, ou cercle vicieux que l'Auteur nous attribue en prétendant triompher. Mais encore une fois, il ne fait pas, ou il dissimule exprès l'état d'une question si importante, sur laquelle il se mêle d'écrire.

Il est vrai que la Religion Chrétienne étant établie par les miracles, par l'accomplissement des prophéties, qui sont elles-mêmes des miracles, & par tous les autres événemens prodigieux qui la rendent évidemment croyable : que l'autorité de l'Eglise Catholique étant reconnue par les mêmes faits : que les mystères & toute la doctrine qu'elle propose à croire de foi divine, étant reçus par les Fidèles avec une foi soumise, que tant de motifs démontrent être une soumission raisonnable; il faut que leur foi soit ferme, constante & inébranlable, & que s'il s'élevoit quelques Novateurs qui combattissent quelques-uns des dogmes de la foi Catholique & qui prétendissent s'autoriser par des miracles, le simple Fidèle ayant pour lui tant de miracles antérieurs qui prouvent sa foi, devoit mépriser le prétendu miracle sans même avoir besoin de l'examiner. Il devoit le regarder comme un piège, comme un artifice d'un homme adroit, ou tout au plus, comme un prestige du Démon, qui, en quoi que ce soit qu'il consiste, n'a rien qui puisse l'ébranler. C'est là un argument de prescription

tionibus nudatum; illorum veritatem demonstrat. Si ita ratiocinaretur, tum incideret in diallelum spernendum, seu, circulum vitiosum quem nobis auctor tribuit, in hoc triumphare ratus. Sed iterum fas sit observare ab eo vel nesciri, vel consultò dissimulari, in quo verseur quæstionis tanti momenti cardo, de quâ scribere non vereur.

Fatendum verò quod res est; nimirum, ubi Religio Christiana constituta est miraculis, prophetiis, quæ ipsa sunt sui generis miracula, adimpletis, aliisque omnibus prodigiosis eventibus, quibus evidenter credibilis efficitur: ubi auctoritas Ecclesiæ Catholicæ iisdem factis firmata est & agnita: ubi mysteria & omnis doctrina quam ut à Deo revelatam proponit, tenentur à Fidelibus eâ fide sincerâ quam esse obsequium rationale tot argumenta ostendunt; necesse est eorum fidem esse solidam, constantem & concuti nesciam quocumque prætenso miraculo, quod novatores ostentarent. Simplex quisque Fidelis, tot miraculis fidei suæ suffragantibus & antea editis fretus, spernere ejusmodi prætensum miraculum deberet, nullâ etiam habitâ de eo præviâ inquisitione. Illud ab eo habendum est pro illecebris, pro fraude hominis callidi, aut ad summum, pro stupendo effectu dæmonis vi producto, quo; quidquid illud sit in quo consistat, à fide susceptâ deterrendus non est. In hoc nempe situm est unum ex illis arguentis quæ præscriptionis vocantur, quo usi sunt omni ævo Sancti Patres adversus miracula novatorum qui in Ecclesiam rebel-

labant, quodque feliciter in iisdem rerum adjunctis semper adhibebitur. Hujus-æ verò argumenti non ea est indoles ut miraculum probetur per doctrinam omni nudatam probatione à miraculis deductam, aut ut illud rejiciatur quia doctrinæ ita spectatæ opponitur; sed ut miraculum prætensum reprobetur, hoc ipso quo attenditur illo impugnari doctrinam quæ innumeris factis miraculosis revelata dignoscitur, cujusque fides diu habetur, antequam prætenso illo miraculo impugnaretur; quod miraculum proinde spectandum est ut falsum, iisque annumerandum prodigiis quibus credendum non esse Deus præmonuit. Nihilominus docti, quibus illa præscriptionis via tam patet quàm simplicibus, possunt præterea, imò debent, si id numeris illis incumbit, investigare & discutere quæcumque ad prætensum ejusmodi miraculum in se spectatum attinent. Compertum verò est monumentis Historiæ Ecclesiasticæ paucissima ejusmodi prodigia in gratiam novatorum edita extitisse, quæ post inquisitionem accuratam visa sint industriam humanam aut naturæ vires superare, aut quæ in ipsâ operis substantiâ, vel in adjunctis non fuerint indecora & Deo indigna.

qui, étant discutés, ayent paru être des effets au-dessus de l'industrie de quelques hommes adroits, ou des forces de la nature, ou qui, dans le fond même du fait, ou dans les circonstances, ne portaient un caractère d'indécence, qui les rendoient indignes de Dieu.

Loca Scripturæ quæ auctor commemorat, & spectatim caput Deuteronomii XIII quod adducit,

dont les SS. Peres se sont servis dans tous les siècles contre les prétendus miracles des Novateurs qui se révoltoient contre l'Eglise, & dont on se servira toujours avec succès dans les mêmes occasions. Mais il ne consiste pas à prouver le miracle par la doctrine dénuée de toutes les preuves qu'elle tire des miracles, ni à rejeter un miracle en lui opposant une doctrine considérée de cette manière; mais à réprouver un miracle prétendu sans autre considération que de faire attention qu'il combat une doctrine, dont une infinité de faits miraculeux établissent la révélation, & qu'on est en possession de croire long-temps avant le prétendu miracle, qu'on lui oppose, & qui doit dès-lors être regardé comme faux, comme étant dans la classe de ceux auxquels Dieu même a averti qu'il ne falloit pas ajouter foi. Cela n'empêche pas que les Savans, à qui cette voie de prescription est ouverte comme aux autres, ne puissent aussi, & ne doivent même, quand leur état le demande, examiner & discuter ce qui regarde ce prétendu miracle en lui-même; & l'on sçait, par l'Histoire Ecclésiastique, combien peu il y a de prodiges de cette espèce, faits en faveur des nova-

Les endroits de l'Ecriture dont parle l'auteur, & entre autres le chapitre XIII du Deutéronome

qu'il cite, n'ont aucun rapport à ce qu'il prétend prouver. Il s'agit dans ce chapitre, d'un signe ou prodige qui ne surpassoit point les forces humaines ou le pouvoir du démon. Dieu qui, par tant de miracles rapportés dans les livres de Moÿse, avoit prouvé la révélation qu'il avoit accordée au peuple d'Israël, l'avertissoit de ne point croire un tel prodige, qu'un prophète prétendu feroit en faveur des dieux étrangers. Après un pareil avertissement, c'eût été la faute de l'Israélite qui se fût laissé séduire, & la mort du faux prophète, qui est ordonnée, ser voit à garantir davantage ce peuple de l'idolâtrie à quoi il étoit porté. Mais, qu'est-ce qu'une loi si sage a de commun avec le dialéle dont l'auteur nous accuse, & dont il ose avancer, en blasphémant, qu'il y a mille exemples dans l'Écriture ?

Pour reprendre en deux mots ce que nous avons dit jusqu'à présent sur ces propositions de l'auteur, ce n'est pas les censurer trop rigoureusement que de dire qu'elles sont fausses ; qu'entant qu'on y rejette la certitude des faits miraculeux, elles montrent un auteur qui s'abandonne à l'extravagance d'un Pirrhonisme historique universel ; qu'entant qu'on y nie la force que les miracles ont pour prouver, on y combat l'expérience même, on y blasphème contre la providence, la bonté, la puissance & la véracité de Dieu, & qu'à tout égard on y fait de vains efforts pour renverser les fondemens de la révélation Chrétienne, & même de toute révélation possible.

nullam ad id quod efficere intendit, habitudinem dicunt. Agitur in illo capite de signo seu prodigio humanas vires aut Damonis potestatem non superante. Deus qui tot tantisque miraculis, quæ in libris Moÿsis referuntur, revelationem à se populo Israëllico concessam probaverat, eundem commonebat ne fidem adhiberet ejusmodi signo quod prætensus Propheta in gratiam idololatriæ esset editurus. Præmissâ illi monitione, qui se seduci passus esset Israëlita in gravi culpâ fuisset ; pœna verò capitis in falsum Prophetam injuncta hunc populum ab idololatriâ, in quam erat pronus, deterrebat. Quid vero lex ita sapiens habet relationis ad diallelum de quo nos auctor redarguit, cujusque mille exempla in Scripturis apprehendi ore blasphemio asserit ?

Ut verò hætenus dicta de illis ; in quibus occupamur, propositionibus contrahamus, illæ falsæ sunt : auctoris in re historici scepticismum universalem ostendunt, quatenus miraculorum existenciam dubiam dicunt ; quatenus verò miraculorum vim probantem impugnant, divinæ Providentiæ, bonitati, omnipotentiz, veracitati injuriôsæ sunt. Eò autem undequaque tendunt, sed irritò conatu, ut revelationis Christianæ & omnis revelationis possibilis fundamenta convellant.

Unum superest in propositione XXXVI, gravi reprehensione dignum, scilicet ex præcepto divino, Deuteron. XIII, interficiendi pseudo-Prophetam, qui portentum prænuntians invitasset ad servendum Diis alienis: in hac propositione concluditur solidi nihil esse quod reponere potuissent Apostoli, cum à Paganis interficiebantur, quia Deum ipsis alienum annuntiabant.

Hæc propositio eâ ratione non modò spiritûs blasphemiæ factus est, sed & animi prorsus insipientis, qui non percipit quantum discrimen interficit inter Dei omnipotentis supremique vitæ & mortis arbitri prudentem œconomiam, quâ carnales homines & ad idololatriam maxime propensos, ab inanum Deorum cultu, timore pænæ, avertere intendebat, & immanem Ethnicorum barbariem, qui homines sanctissimos, nihil nisi charitatem & beneficentiam spirantes, tormentis cruciabant horrendis, quòd notum facerent Deum unum & optimum, hominesque obsecratos revocarent à cultu evidenter absurdo, qui meritò dicendus erat rationis & humanitatis opprobrium.

seul vrai Dieu, le Dieu très-bon, qu'ils les exhortoient à sortir de leur aveuglement, & à abandonner un culte évidemment absurde, qu'on pouvoit appeller avec justice l'opprobre de la raison & de l'humanité,

Il nous reste à relever un trait de la proposition XXXVI. » De » ce qu'il est ordonné, dans le » Deutéronome chapitre XIII, » de mettre à mort un faux prophète qui, confirmant ses discours par ses prodiges, annonçeroit des dieux étrangers « on infere dans cette proposition, » que les Apôtres n'auroient rien » eu de solide à objecter aux » Payens, qui les mettoient à mort, » parce qu'ils leurs annonçoient » un Dieu étranger.

Cette proposition est une production étonnante de l'esprit de blasphème, & fait voir toute la folie d'un homme en délire, qui ne comprend pas quelle différence il y a entre ces deux choses; d'un côté, la prudente économie de Dieu tout-puissant & souverain arbitre de la vie & de la mort, qui, par la crainte des peines, vouloit retirer du culte des fausses divinités des hommes charnels & malheureusement portés à l'idolâtrie; & d'un autre côté, la barbare cruauté des Payens, qui traitoient indignement des hommes pieux & saints, dont les discours & les actions ne respiroient que la charité & la tendresse, & leur faisoient souffrir les plus horribles tourmens, parce qu'ils leur annonçoient le

X X X V I I.

Tous ces monumens reconnus pour incontestables, il faut passer Tom. III. p. 143; ensuite aux preuves de la mission de leurs auteurs; il faut bien sçavoir les loix des forts, les probabilités éventives pour juger quelle prédiction ne peut s'accomplir sans miracle; le génie des langues originales, pour distinguer ce qui est prédiction dans ces langues, & ce qui n'est que figure oratoire.

X X X V I I I.

Je dis de plus, qu'aucunes prophéties ne sçauroient faire auto- Tom. III. p. 156 & 157. rité pour moi, ... parce que pour qu'elles le fissent, il faudroit trois choses dont le concours est impossible, sçavoir, que j'eusse été témoin de la prophétie, que je fusse témoin de l'événement, & qu'il me fut démontré que cet événement n'a pu quadrer fortuitement avec la prophétie: car fut-elle plus précise, plus claire, plus lumineuse qu'un axiôme de géométrie, puisque la clarté d'une prédiction faite au hasard n'en rend pas l'accomplissement impossible, cet accomplissement, quand il a lieu, ne prouve rien à la rigueur pour celui qui l'a prédit.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Ces propositions, où il est dit » qu'aucunes Prophéties ne » sçauroient faire autorité, parce » que pour qu'elles la fissent, il » faudroit bien sçavoir les loix » des forts, les probabilités éven- » tives, le génie des langues ori- » ginales, pour distinguer ce qui » est prédiction dans ces langues » & ce qui n'est que figure ora- » toire; que les Prophéties ne » peuvent être des preuves que » pour celui qui a été témoin de » la prophétie & de son événe- » ment, & pour qui il est démon- » tré que cet événement n'a pu » quadrer fortuitement avec la » prophétie: trois choses dont le » concours est impossible «,

*Hæ propositiones in quibus asse-
riuntur « Prophetiis nullam inesse
» vim, quia, ut de earum veri-
» tate constet necesse est sciri le-
» ges sortium, eventuum probabi-
» litates, genium seu indolem ser-
» monis in quo scriptæ sunt, ne
» tropum oratorum pro prædic-
» tione sumamus: Prophetiam
» iterum nullam vim argumenti
» habere nisi respectu illius, qui
» vaticinii simul & eventus est tes-
» tis, & clarè intelligit à casu
» non oriri, quod eventus prophe-
» tix respondeat; quæ tria simul
» conjungi nequeunt.*

Sunt evidenter absurdæ; innumeras in Scripturis consignatas prophetias de remotioribus eventibus ad Rempubicam Judaicam spectantibus, de interitu regnorum externorum, de Messia, de Evangelii successibus, de fortunâ urbium & hominum particularium temere & fallaciter confundunt cum sortilegorum seu verorum, seu prætenforum præcognitionibus & conjecturis; licet tamen ejusmodi prophetiarum objecta ab his longè diversa sint, earumdemque veritatem probaverit eventus.

néanmoins être bien distinguées, pour peu qu'on considère quels objets elles annonçoient, & qu'elles ont été exactement accomplies.

Abhorrent à raison, quæ manifestè demonstrat cuique creaturæ inscrutabilia esse ea omnia quæ præter naturæ ordinem, divinâ & supernaturali virtute contingunt, ut miracula & divinorum decretorum manifestationes; tum futuros in multis quæ hominum valdè intersunt, post longum tempus mundi physici status successivos, cum nulla mens creata causarum concatenationem immensam perspicere, aut cogitationis celeritate singula quæque naturæ cursum spectantia possit assequi; tum denique multo magis ea quæ posita sunt in ignotorum hominum commutabilibus voluntatibus & liberis consiliis, aut quæ pendent ex innumerabilium voluntatum consensione & earumdem cum infinitâ serie causarum physicarum conjunctione; cum is solus qui ordinem physicum & moralem inspicit nexuque miro copulavit,

Ces propositions sont évidemment absurdes; il y a un grand nombre de prophéties consignées dans les livres saints sur les évènements les plus éloignés de la république des Juifs, sur la ruine des royaumes étrangers, sur le Messie & les progrès de son Evangile, sur l'état des villes & des familles, sur le sort même de plusieurs personnes: c'est témé- rairement & avec artifice que l'auteur en parle de manière à les confondre avec des prédictions & des conjectures de Magiciens vrais ou prétendus, dont elles doivent

Elles sont contraires à la raison, selon laquelle il est indubitable, premièrement, qu'aucune créature ne peut prévoir rien de tout ce qui n'est pas dans la nature, de tous ces effets surnaturels que Dieu produit hors le cours ordinaire des choses, tels que sont les miracles & la révélation de sa volonté: secondement, qu'une créature, quelle qu'elle soit, ne peut pas même connoître sur beaucoup d'objets très-intéressans pour l'homme, les différens états successifs de l'ordre physique, long-tems avant qu'ils soient arrivés, puisqu'aucune intelligence créée ne peut voir toute l'étendue des ressorts & de la liaison des causes, ni suivre avec la pénétration nécessaire le cours de la nature dans tous les détails qu'il renferme: troisièmement, qu'à plus forte raison elle ne peut être assurée des

déterminations de la volonté changeante d'hommes qui n'existent pas encore, & des desseins qu'ils formeront librement, & encore moins des choses qui dépendent de l'accord d'une multitude de volontés futures, & de l'union de ces volontés avec la suite infinie des causes physiques : Dieu, qui est l'auteur de l'ordre physique & moral, & qui en a lié admirablement toutes les parties, pouvant seul en sçavoir exactement les principes & les effets, & pénétrer, pour ainsi-dire, tout le fond, toute l'étendue, toutes les variations successives & tous les résultats d'un ouvrage si immense.

Il est également absurde de dire » que les prophéties ne sçavoient faire autorité que pour » celui qui est le témoin de la » prophétie & de l'événement, » & qui sçait de plus que l'événement n'a pu quadrer fortuitement avec la prophétie : » trois choses, dit-on, dont le » concours est impossible.

C'est dire nettement qu'il n'y a & ne peut y avoir aucune prophétie qui puisse faire autorité ; ce qui est téméraire, insensé & un blasphème contre Dieu. Il faut être bien aveuglé par l'aversion qu'on a de la Religion, pour se livrer à de tels excès ; & la cause de la Religion est bien appuyée, si on ne peut la combattre que par des discours de cette espèce. On peut n'être que témoin de l'accomplissement d'une prophétie qu'on sçaura si certainement avoir été faite plusieurs siècles auparavant, qu'on ne pourroit le nier sans renverser toute certitude dans les faits. Il n'est pas plus certain que César, par exemple, a existé, qu'il n'est certain que les prophéties de l'ancien Testament qui ont été ac-

tanti operis seriem cursumque rerum permeare valeat.

Hinc perinde absolum est affirmare » prophetiam nullam habere argumenti vim nisi respectu » ejus, qui est prophetiae, & eventus qui cum ipsa casu congruere nequeat, simul testis iterit ; quae tria simul consistere non posse insuper asseruntur. «

His plane significatur neque extare, neque esse posse ullam prophetiam cui insit vis argumenti. Quod est omnino temere & insulse dictum & stolidam in Deum blasphemiam obtrudit. Odio Religionis quantum is obcecatur, qui in eam ultra omnem modum sic debacchatur ! Quam verò certa est Religionis causa, si non nisi ejusmodi argumentis impugnari queat ! Qui eventus praedicti testis est oculatus, potest ita certo cognoscere hanc pluribus antea saeculis prophetiam esse editam, ut id negari non possit quin omnis factorum certitudo subvertatur. Certius non est v. g. Caesarem existisse, quam certum est prophetias veteris Testamenti quae in novo impletae sunt, diu existisse priusquam Christus Dominus nasceretur.

complis dans le nouveau ; existoient bien long-temps avant Jesus-Christ.

De cætero falsum est tria illa quorum concursus auctor habet ut impossibilem, non posse reipsa simul concurrere. Plures enim sunt tum in veteri, tum in novo Testamento prophetiæ, in quibus iidem testes fuerunt, tum prophetiæ, tum eventus, & jure pro certo habuerunt non fortuito casu prophetiam in eventum quadrare, quippe cum earumdem eventus plerumque fuerint veri nominis miracula. Eiusmodi sunt splendida illa vaticinia tempore Prophetarum eventu comprobata, quæ eorum divinæ missioni probandæ usui erant, necnon ad eorumdem scripta religiosâ veneratione & ex integro conservanda adducebant, quamquam in iis vitia, ingratus animus & obduratio cordis sæpe nationi acerbè exprobrarentur. Vide cap. III & IV Josué : XVII & XVIII libri III Regum : VIII, 7 & 8, X, 26, 28 & seq. XXVI, XXVII, XXIX, XXX; XXXVII, XXXVIII Isaiæ, cujus caput VIII confer cum XV & XVI libri IV Regum : XXV & XXVI Jeremiæ : IV, XII & XXI Ezechielis, quæ confer cum capite XXV libri IV Regum. Possent alia multa notari. Quod ad novum Testamentum attinet satis sit laudari Prophetias Jesu Christi de morte sua & resurrectione atque in cælos Ascensione, necnon de missione Spiritûs sancti ad Apostolos.

XXV du IV livre des Rois. On pourroit en remarquer beaucoup d'autres. Quant au nouveau Testament, ce sera assez de citer les

Au reste, il est très-faux que les trois choses dont l'auteur dit le concours impossible, ne puissent point concourir effectivement. Il y a plusieurs prophéties tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, à l'égard desquelles les mêmes hommes ont été les témoins & de la prophétie & de l'événement, & même ont été convaincus avec raison que l'événement ne pouvoit quadrer fortuitement avec la prophétie ; ce qui étoit d'autant plus évident par rapport à plusieurs, que l'événement même étoit un vrai miracle. Telles sont plusieurs prophéties éclatantes accomplies du tems des Prophètes, & qui servoient à prouver leurs missions, & à faire conserver avec une vénération religieuse, & dans toute leur intégrité, les écrits qui les contenoient, quoique souvent les vices, l'ingratitude & la dureté de cœur de la nation y fussent peints des plus vives couleurs. Voyez les Chapitres III & IV de Josué ; les XVII & XVIII du III livre des Rois ; les chapitres VIII, 7 & 8, X, 26, 28 & suiv., XXVI, XXVII, XXIX, XXX, XXXVII, XXXVIII, d'Isaïe, & comparez le chap. VIII avec les XV & XVI du IV livre des Rois : voyez encore les chapitres XXV & XXVII de Jérémie ; les IV, XII, XXI d'Ezéchiel, & comparez-les avec le chapitre

prédications de Jesus-Christ sur sa mort, sur sa résurrection; son ascension, & la descente du Saint-Esprit.

DE LA DOCTRINE DE DOCTRINA
RÉVÉLÉE REVELATA.

X X X I X.

A l'égard des dogmes, elle me dit (ma raison) qu'ils doivent être clairs, lumineux, frappans par leur évidence. Si la Religion naturelle est insuffisante, c'est par l'obscurité qu'elle laisse dans les grandes vérités qu'elle nous enseigne; c'est à la révélation de nous enseigner ces vérités d'une manière sensible à l'esprit de l'homme, de les mettre à sa portée, de les lui faire comprendre afin qu'il les croye. La foi s'assure & s'affermir par l'entendement; la meilleure de toutes les Religions est infailliblement la plus claire: celui qui charge de mystères, de contradictions le culte qu'il me prêche, m'apprend par cela même à m'en désier. Le Dieu que j'adore n'est point un Dieu de ténèbres, il ne m'a point doué d'un entendement pour m'en interdire l'usage; me dire de soumettre ma raison, c'est outrager son auteur. Le Ministre de la vérité ne tyrannise point ma raison, il l'éclaire.

Tom. III. p. 145
& 150.

C E N S U R E.

Cette proposition où l'on assure, que « tous les dogmes de la » Religion révélée doivent être » clairs, lumineux & frappans » par leur évidence, qu'autrement » le ministère de la vérité tyranniserait la raison; que dire que » la raison doit se soumettre à la » foi, c'est outrager son auteur, » parce que le Dieu que nous adorons n'est point un Dieu de ténèbres, & qu'il ne nous a point » doué d'un entendement pour » nous en interdire l'usage. »

Cette proposition est fautive; téméraire, absurde. Au lieu de

C E N S U R A.

Hæc propositio, quæ affirmatur « dogmata omnia Religionis » revelatæ debere esse clara & evidentiæ, alioquin in rationem » humanam tyrannis exerceretur; » non sine gravi Dei injuriâ juberi, ut ratio fidei submitatur, » quippe cum Deus qui à nobis » adoratur, non sit Deus tenebrarum, nec intellectu nos donaverit, ut ejus usum tolleret. »

Est falsa, temeraria, absurda. Dum is fidei & dirigendis mori-

bus sufficiens luminis gradus quem Deus nobis revelatione largiri dignatus est, grato esset animo suspiciendus, ex adverso in hac propositione furore in Religionem revelatam blasphemandi ita auctor rapitur, ut dicat Deum, si illam Religionem instituisset, fore Deum tenebrarum, quia dogmata revelata non omnia sunt clara, perspicua, animos evidentia percipientia, & unicuique in se ipsis penitus intellectu facilia. At verò ergo-ne ejusmodi evidentia cum presenti generis humani statu consentiret? Effet-ne in eo vel possibilis? Nonne Deus in donis concedendis liber est? Nostrum-ne est ei leges prescribere de ratione & modo eadem impertiendi? Et, quæcumque illa sint, annon ipsi jus summum competit exigendi ut iis utendo gloriam ejus spectemus.

Providentiæ Dei in ipso naturali ordine injuriosa est, adeoque Religionis naturalis fundamenta convellit; ex eâ enim sequeretur Deum esse Deum tenebrarum, nec nostrâ adoratione dignum, quia multa sunt in ordine naturali supra captum rationis humanæ posita & incomprehensibilia, non solum in ordine physico, sed & in ordine morali, quo « illæ magni » momenti continentur veritates, » quas Religio naturalis nos docet, & à quibus, ut ipse auctor » observat, non omnem caliginem » depellit. » Nimirum, evidenter scimus Deum à se existere, omnium esse Creatorem, ordinato-

recevoir avec reconnoissance le degré de lumière suffisant pour les objets de la foi & pour régler nos actions, qu'il a plu à Dieu de nous communiquer par la révélation, on se livre dans cette proposition à l'esprit de blasphème contre la Religion révélée, jusqu'à dire que, si Dieu étoit l'auteur de cette Religion, il seroit un Dieu de ténèbres, à cause que les dogmes révélés ne sont pas tous clairs, frappans par leur évidence & mis, dans ce qui en regarde le fond, à la portée de tout le monde. Mais cette évidence sur ces objets est-elle de l'état présent du genre humain? Y seroit-elle même possible? Dieu n'est-il pas le maître de ses dons? Qui sommes-nous pour prescrire des règles à sa sagesse dans la concession qu'il nous en fait? & , quels qu'ils soient, n'a-t-il pas le droit d'exiger que nous en fassions usage pour sa gloire?

Elle est injurieuse à la providence par rapport même à l'ordre naturel, & les fondemens de la Religion naturelle, y sont renversés; car il s'en suivroit que notre Dieu est un Dieu de ténèbres, & que nous ne devons point l'adorer, parce qu'il y a dans la nature une infinité de choses qui sont au-dessus de la portée de l'intelligence humaine, non-seulement dans l'ordre physique, mais encore dans l'ordre moral qui comprend « les grandes vérités que la Religion naturelle nous enseigne, & dans lesquelles, comme le remarque » très-bien l'auteur, elle laisse

« de l'obscurité. » Nous savons par exemple avec évidence que Dieu existe en vertu de son essence, qu'il a tout créé, tout ordonné, qu'il gouverne tout avec une sagesse & une puissance infinies, qu'il y a néanmoins des péchés que Dieu défend & qu'il punit, que l'ame est spirituelle, libre, immortelle, &c. Ces dogmes de la Religion naturelle sont tous démontrés par raison; ils ont pourtant un côté obscur, & l'esprit humain n'en peut expliquer ni concevoir la maniere.

Elle est blasphématoire contre la science, ou contre la toute-puissance de Dieu; parceque, si aucun des dogmes de la Religion révélée ne pouvoit être au-dessus de la portée de l'homme, s'ils devoient tous être clairs, lumineux, frappans par leur évidence; ou Dieu ne pourroit rien connoître que l'homme ne put concevoir, ou s'il connoissoit quelque chose qui fut au-dessus de l'intelligence humaine, il ne pourroit point le révéler aux hommes.

Elle méconnoît avec impiété la véracité de Dieu & son souverain domaine sur tous les esprits créés, en enseignant que Dieu par la révélation des mystères, ne peut pas obliger les hommes à captiver leur entendement pour se soumettre à la foi.

Elle exagere avec excès & avec orgueil les droits de la raison humaine, dont toute la fonction par rapport à la Religion révélée, est d'examiner si Dieu a effectivement parlé; ce qui étant une fois reconnu, l'obscurité des dogmes ne doit point nous détourner de l'obéissance. C'est pour nous

rein atque moderatorem potentissimum & sapientissimum, peccata tamen ab hominibus committi, quæ ipse prohibet & animadvertit, animam humanam spiritualem esse, liberam immortalem, &c. Hæc omnia Religionis naturalis dogmata vera esse ratio clarè demonstrat; attamen, quantum ad modum obscura illa sunt & menti hominis impervia.

Est blasphema in omni-scientiam Dei vel ejus omnipotentiam; quippe si dogmata Religionis captum humanum superare non possent, vel Deus nihil intelligeret quod homo non valeret percipere, vel, si quid sciret ejusmodi, id revelare minimè possët.

Summæ Dei veracitati supremoque illius in mentes creatas dominio impiè detrahit; quatenus docet non posse Deum mysteriorum revelatione adigere homines ut suum captivent intellectum in obsequium fidei.

Superbè nimium extollit rationis humanæ jura, cujus in Religionis revelatæ negotio hoc unum officium est, ut expendat num Deus reverà locutus sit; quo semel agnito, non debet propter dogmatum obscuritatem ab obedientiâ deterri, sed fidei se subjiciat necessè est; atque ejus in hæc subjectione

obsequium maxime rationabile est, cum Deus nec falli, nec fallere possit. Quenam sint porro momenta quibus Dei revelatio astruitur supra dictum est, ubi de miraculis & Prophetiis. Ergo fides in rationem nullam exercet tyrannidem, nec tollit usum intellectus, sed eum intra debitos fines continet; adeoque propositio hæc, quærens contrarium asserit, est in Theologos, in Christianos omnes, in Scriptores sacros, & in ipsum Christum Dominum, à quo Mysteriorum fidem habemus; contumeliosa & calumniosa.

une obligation étroite de les croire & de nous y soumettre par la foi, & cette soumission est très-raisonnable, Dieu n'étant point sujet à l'erreur & ne pouvant nous tromper. Nous avons parlé des preuves qui attestent la révélation, sur-tout en traitant des miracles & des prophéties. La foi ne tyrannise donc point la raison & n'en interdit point l'usage, mais elle la contient dans de justes bornes. Ainsi cette proposition en tant qu'on y affirme le contraire, calomnie & insulte les Théologiens, tous les Chrétiens, les Ecrivains sacrés, Jesus-Christ

lui-même qui nous a fait un Commandement exprès de croire les mystères & toutes les vérités révélées.

X L.

Tom. IV. p. 90.
91, 92 & 93.

Si nos dogmes sont tous de la même vérité, tous ne sont pas pour cela de la même importance. Il est fort indifférent à la gloire de Dieu qu'elle nous soit connue en toutes choses; mais il importe à la société humaine, & à chacun de ses membres, que tout homme connoisse & remplisse les devoirs que lui impose la loi de Dieu envers son prochain & soi-même.... Qu'une Vierge soit la mere de son Créateur, qu'elle ait enfanté Dieu, ou seulement un homme auquel Dieu s'est joint, que la substance du pere & du fils soit la même ou ne soit que semblable, que l'esprit procede de l'un des deux qui sont le même, ou de tous deux conjointement, je ne vois pas que la décision de ces questions, en apparence essentielles, importe plus à l'espèce humaine, que de sçavoir quel jour de la lune on doit célébrer la Pâque, s'il faut dire le chapelet, jeûner, faire maigre, parler latin ou françois à l'église, orner les murs d'images, dire ou entendre la messe, & n'avoir point de femme en propre. Que chacun pense là-dessus comme il lui plaira; j'ignore en quoi cela peut intéresser les autres; quant à moi, cela ne m'intéresse point du tout. Mais ce qui m'intéresse moi & tous mes semblables, c'est que chacun sçache qu'il existe un Arbitre du sort des humains, duquel nous sommes tous les enfans, qui nous prescrit à tous d'être justes, de nous aimer les uns les autres, d'être bien-faisans & miséricordieux, de tenir nos engagemens avec tout le monde,

monde, même envers nos ennemis & les siens; que l'apparent bonheur de cette vie n'est rien; qu'il en est une autre après elle, dans laquelle cet Être suprême fera le rénumérateur des bons & le juge des méchants. Ces dogmes & les dogmes semblables sont ceux qu'il importe d'enseigner à la jeunesse, & de persuader à tous les citoyens. Quiconque les combat, mérite châtement sans doute; il est le perturbateur de l'ordre & l'ennemi de la société. Quiconque les passe & veut nous asservir à ses opinions particulières, vient au même point par une route opposée; pour établir l'ordre à sa manière, il trouble la paix; dans son téméraire orgueil il se rend l'interprète de la Divinité; il exige en son nom les hommages & les respects des hommes; il se fait Dieu tant qu'il peut à sa place; on devoit le punir comme sacrilège, quand on ne le puniroit pas comme intolérant.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Cette proposition, où il est dit qu'il « n'importe point aux hommes de sçavoir que la substance du Pere & du Fils soit la même; que l'Esprit saint procède du pere & du fils conjointement; qu'une Vierge soit la mere de son Créateur; & qu'elle ait enfanté un Dieu; que ce qui intéresse les hommes, c'est que chacun sçache qu'il existe un arbitre du sort des humains, duquel nous sommes tous les enfans, qui nous prescrit à tous d'être justes, de nous aimer les uns les autres, d'être bienfaits & miséricordieux; qu'il y a une autre vie après celle-ci, dans laquelle cet Être suprême fera le rénumérateur des bons & le juge des méchants; que quiconque veut nous asservir à ses opinions particulières (c'est-à-dire, selon le sens évident du texte, aux mystères de la foi dont ont vient de

*Hæc propositio in quâ dicitur
» mysteria consubstantialitatis Pa-
» tris & Filii, processionis Spi-
» ritûs sancti ab utroque, Incar-
» nationis Verbi ejusque Nativi-
» tatis ex Virgine, nullius esse mo-
» menti; hoc unum hominum in-
» teresse ut sciant aliquem esse
» supremum sortis nostræ arbitrum,
» cujus omnes nos Filii sumus, qui
» præscribit omnibus ut sese invi-
» cem ament, ut justi sint, be-
» nefici, misericordes, quique in
» alterâ vitâ futurus est remune-
» rator virtutis & criminum vin-
» dex; eum qui, sub revelationis
» prætextu homines subficere vult
» privatis suis opinionibus (quo
» nomine auctor intelligit myste-
» ria fidei mox recensita, ut ex
» contextu manifestum est) esse
» pacis perturbatorem, temere
» superbum, qui se facit divini-
» tatis interpretem, Dei jurâ
» usurpat, adeoque eum punien-
» dum esse non tantum ut into-*

» *terantiæ ; sed ut sacrilegii*
» *reum* «.

» l'interprète de la Divinité, qui exige en son nom les hommages
» & les respects des hommes, & qu'on doit punir non-seulement
» comme intolérant, mais encore comme sacrilège «.

*Hæc propositio altissima fidei
mysteria ad Religionis Christianæ
substantiam spectantia impiè de-
primens, exhibet auctoris ignoran-
tiam aut malam fidem, qui non
intellexerit aut dissimulaverit mul-
tiplicem rationi ipsi perspectam
mysteriorum utilitatem ; tum ad
Religionis majestatem hominum-
que commovendam admirationem
& majorem reverentiam ; tum ad
comprimendam Philosophorum su-
perbiam, stultam probando sa-
pientiam hujus mundi, & efficien-
do ut in rebus Religionis pares
essent docti & indocti ; tum ad
captivandum intellectum in obse-
quium Dei, quo officio nostram
testamur erga Deum dependen-
tiam, intellectum nostrum ejus
auctoritati devovendo. Ex his
mysteriis Christianus etiam intel-
ligit quàm excellentis sit naturæ ;
& redemptum se sciens tam mira-
bili ratione per incarnationem &
mortem Filii Dei, summâ ope-
niti debet, ut tanto Dei munere
semper aliquid dignum & sentiat
& faciat : nullumque cogitari po-
test motivum fortius ad spem eri-
gendam, accendendam charitatem,
aliaque Religionis Christianæ of-
ficia explenda, adeoque ea omnia
quæ Religionis naturalis sunt &
legis naturalis, ut pote Religione
Christianâ comprehensa.*

pour soutenir l'espérance, pour enflammer la charité à l'égard de

» parler), est un perturbateur de
» l'ordre & de la paix, qui dans
» son téméraire orgueil se rend

Cette proposition, qui dégrade indignement & avec impiété les plus sublimes mystères de la foi, lesquelles appartiennent au fond même de la Religion Chrétienne, manifeste l'ignorance ou la mauvaise foi de l'auteur, qui n'a pas compris ou qui dissimule avec arifice ce que la raison même nous fait connoître des avantages multipliés de ces mystères ; soit pour augmenter la majesté de la Religion, frapper les hommes d'étonnement & attirer leurs respects ; soit pour confondre l'orgueil des Philosophes, en faisant voir la folie de la sagesse de ce monde, & en établissant dans la Religion une égalité parfaite entre les sçavans & les simples ; soit pour assujettir l'homme au joug de la foi, & lui faire reconnoître & témoigner sa dépendance à l'égard de Dieu, par le sacrifice de l'esprit qui se soumet à l'autorité divine. Ces mystères instruisent encore le fidèle de la dignité de sa nature ; dès qu'il sçait que son salut vient de la bonté du Fils de Dieu, qui, pour le sauver, s'est fait homme & s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix, ne doit-il pas faire tous ses efforts pour s'élever à des sentimens & à des actions qui répondent à la grandeur d'un tel bienfait ? Quel motif plus fort

Dieu & du prochain, pour nous porter à remplir tous les devoirs de la Religion Chrétienne, & par conséquent tous ceux de la Religion & de la loi naturelles, que la Religion Chrétienne comprend.

» Il est fans doute très-intéressant pour les hommes, comme le dit l'auteur, que chacun sçache qu'il existe un Arbitre du sort des humains, duquel nous sommes tous les enfans, qui nous prescrit à tous d'être justes, de nous aimer les uns les autres, d'être bienfaisans & misericordieux, de tenir nos engagements avec tout le monde, même envers nos ennemis & les siens; que l'apparent bonheur de cette vie n'est rien, qu'il en est une autre après elle, dans laquelle cet Etre suprême fera le rémunérateur des bons & le juge des méchans. C'est une vérité incontestable qu'il importe d'enseigner ces dogmes & les dogmes semblables à la jeunesse & de les persuader à tous les citoyens. Ce que l'auteur ajoute est également vrai, sçavoir, que qui conque combat ces dogmes mérite châtement, qu'il est le perturbateur de l'ordre & l'ennemi de la société. Ici il se condamne lui-même, puisqu'en plusieurs endroits de son ouvrage il combat ces dogmes, comme nous l'avons vû, & que nous le verrons encore dans la suite, particulièrement dans la proposition XLIX; mais laissons là ses contradictions, dont nous parlerons ailleurs: tout ce qu'il dit ici des vérités de la Religion naturelle, nous le disons comme lui; l'édu-

» *Hominum procul dubio maximè interest ab unoquoque sciri eorum sortem pendere à summo rerum arbitro, à quo nos omnes procreati sumus, qui jubet ut omnes justi simus, nostri invicem amantes, benefici, misericordes, atque ut inimicis fidem servemus; vitæ hujus apparentem felicitatem esse nullam, alteram fore vitam in quâ supremum illud Ens bonos præmio afficiet, & improborum erit judex.* «. *Verissimum quoque est valde referre ut de his dogmatis, aliisque similibus juvenes instituantur, atque eorundem persuasionem omnium civium animi imbuantur.* «. *Illud quoque est verum quod ab auctore adjicitur, nempe: quemcumque contra ejusmodi dogmata pugnantem puniri esse dignum, eundemque ordinis turbatorem esse & societati insensum.* «. *Ubi semetipsum condemnat, si quidem pluribus in locis, ut jam vidimus, & deinde adhuc perspicimus nominatim propositione XLIX, dogmata illa oppugnat. Sed quæ ab eo dicuntur secum pugnantia hic omittamus, de quibus postea ex instituto. Quidquid isto in loco de veritatibus Religionis naturalis perhibet, illud quoque à nobis tenetur & docetur. Christianâ institutione & documentis hæc inculcantur, hominibusque & civibus mens omni ætate injicitur ut ad earundem normam vitam dirigant. Rationem non destruit*

Vide supra, præsertim, p. 37. 58. & p. 73.

Christiana Religio, mentis aberrationes nomine rationis sæpius & præposterè insignitas solum proscribit; motiva quæ Religio naturalis affert non respuit, ejus vim ipsa adhibet, ad ordinem superiorem provehit, ei adjungit valida illa motiva mysteriis revelatis suppeditata. Illæ insuper Religionis naturalis veritates, etsi jam ratione demonstrantur, & sensui morali aptissimè congruant, attamen fuerant maximâ sui parte oblitteratæ, fuerant vitiatæ, deturpatæ apud homines revelationis patribus suis concessæ immemores. Revelationis promulgatione revocatæ sunt & reductæ, & in nativum splendorem restitutæ, atque, ut integræ & illibatæ serventur, eadem revelatio multum confert. Quam earum notitiam habet auctor, hanc Religioni Christianæ, quâ velit, nolit, etsi ingrato sit animo, illustratur, acceptum referre debet. Nisi de his ei facem tulisset revelatio, non magis eas esset mente affectus quàm veteres Philosophi, quibus revelatio divina non illuxit, quique, ut alibi à nobis observatum est, in errores plurimos eosque gravissimos circa illas lapsi sunt. His autem positis, perspicere est quàm immeritò, quàm insipienter, doctrina & dogmata Religionis revelatæ pro inutilibus habentur. Adeoque hæc propositio est falsa, insana, scâdalosa, sacrilega.

des erreurs monstrueuses. Après cela, quel égarement, quelle injustice de traiter d'inutile la doctrine & les dogmes de la Religion révélée ! Cette proposition est donc fausse, insensée, scandaleuse, sacrilège.

cation & l'instruction Chrétienne les inculquent avec le plus grand soin, & inspirent dès l'enfance & à tout âge, aux hommes, & aux citoyens d'y conformer leur conduite. La Religion Chrétienne n'anéantit pas la raison; elle ne proscriit que des déréglemens de l'esprit, trop souvent décorés mal à propos du titre de raison. Elle ne rejette point les motifs que présente la Religion naturelle: elle les employe, les élève à un ordre supérieur, & y joint les motifs puissans que fournissent les mystères révélés. Il y a plus: ces vérités de la Religion naturelle, quoique la raison les démontre aujourd'hui & qu'elles soient très-conformes au sens moral, avoient néanmoins été oubliées en grande partie; elles avoient été altérées, défigurées par les hommes, qui avoient perdu de vûe la révélation faite à leurs pères. C'est la révélation chrétienne qui les a rappellées en les publiant, qui les a rétablies dans leur beauté, & qui contribue à les conserver entières. L'auteur même doit la connoissance qu'il en a, à la Religion Chrétienne, qui l'éclaire malgré son ingratitude. Sans la révélation, il n'auroit pas plus de lumière à cet égard, que ces anciens Philosophes, que la révélation divine ne guida pas, & qui, comme nous l'avons remarqué ailleurs, tomberent tous, sur ces objets, dans

Elle contient de plus le blasphème le plus execrable contre Jesus-Christ, en ce qu'on y prononce avec impiété, que ceux qui enseignent qu'on doit croire ces mystères, » doivent être punis comme sacrilèges, quand » on ne les puniroit pas comme » intolérans «.

Quatenus mysteriorum Doctorem sacrilegii reum, & puniendum impiè pronuntiat, execrandam in Christum Dominum continet blasphemiam.

X L I.

Toutes les réponses du Catéchisme sont à contre-sens, c'est l'écolier qui instruit le maître ; elles sont mêmes des mensonges dans la bouche des enfans, puisqu'ils expliquent ce qu'ils n'entendent point, & qu'ils affirment ce qu'ils font hors d'état de croire. Parmi les hommes les plus intelligens, qu'on me montre ceux qui ne mentent pas en disant leur catéchisme.

Tom. IV. p. 80
& 81.

X L I I.

Négligez donc tous ces dogmes mystérieux, qui ne sont pour nous que des mots sans idées, toutes ces doctrines bizarres, dont la vaine étude tient lieu de vertu à ceux qui s'y livrent, & sert plutôt à les rendre foux que bons. Maintenez toujours vos enfans dans le cercle étroit des dogmes qui tiennent à la morale ; persuadez leur bien qu'il n'y a rien pour nous d'utile à sçavoir que ce qui nous apprend à bien faire. Ne faites point de vos filles des Théologiennes & des Raisonneuses ; ne leur apprenez des choses du Ciel que ce qui sert à la sagesse humaine : accoutumez-les à se sentir toujours sous les yeux de Dieu, à l'avoir pour témoin de leurs actions, de leurs pensées, de leur vertu, de leurs plaisirs : à faire le bien sans ostentation, parce qu'il l'aime ; à souffrir le mal sans murmure, parce qu'il les en dédomagera ; à être, enfin, tous les jours de leur vie, ce qu'elles feront bien aisés d'avoir été lorsqu'elles comparoîtront devant lui. Voilà la véritable Religion, voilà la seule qui n'est susceptible ni d'abus, ni d'impieété, ni de fanatisme. Qu'on en prêche tant qu'on voudra de plus sublimes, pour moi je n'en reconnois point d'autre que celle-là.

Tom. IV. p. 93
& 94.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Ces propositions par rapport à ce qu'on y enseigne que « nos

Hæ propositiones, quatenus in iis traditur » mysteria fidei esse

» verba sensu vacua , quæ credi
 » non possunt non solum à pueris ,
 » sed nec ab hominibus maximâ
 » intelligendi vi præditis ; adeoque
 » verba Cathechismi esse totidem
 » mendacia in eorum ore qui Ca-
 » thechismum recitant «.

» dogmes mystérieux ne sont que
 » des mots sans idées , des mots
 » que non seulement les enfans ,
 » mais même les hommes les plus
 » intelligens sont hors d'état de
 » croire , & par conséquent que
 » les réponses du Catéchisme sont
 » autant de mensonges dans la
 » bouche de ceux qui les réci-
 » tent «.

*Sunt falsæ , temerariæ , scan-
 dalosæ , in Christianos omnes cal-
 umniosæ , qui mysteria fidei sin-
 cerè credunt , advo ut multi ea de-
 fenderent usque ad effusionem san-
 guinis. Dogmata fidei quæ apud
 impium auctorem præ cæteris sensu
 vacua dicuntur , sunt mysteria SS.
 Trinitatis & Incarnationis. At
 licet , personarum in Deo ac hy-
 postaticæ un'onis naturæ divinæ &
 humanæ in unâ Verbi personâ ,
 ideas valde generales & imperfec-
 tas habeamus , nimirum per ana-
 logiam ad res creatas ; attamen
 satis intelligimus quid Deus hæc
 revelando docuerit : scilicet , uni-
 cam esse in Deo naturam , & tres
 personas , & unicam in Christo
 personam & naturam duplicem.
 Hæc sensu vacua dici non possunt
 nisi ab homine blasphemus assuero ,
 nec attendente innumera in physi-
 cis , in rebus obviis & experientia
 ac sensu cognitis , in nobismetipsis ,
 in omni doctrinâ philosophicâ , de-
 prehendi , quæ licet certò constent
 & pro indubitatis jure habeantur ,
 ideis tamen non nisi inadæquatis
 & analogicis attinguntur. Nec
 etiam est doctrina sensu vacua in
 aliis dogmatibus , scilicet corpora
 ex terræ pulvere ad vitam esse re-
 vocanda , beatorum animas intui-*

Ces propositions sont fausses ,
 téméraires , scandaleuses ; elles
 calomnient les Chrétiens , car ils
 croient sincèrement ces dogmes
 mystérieux , & plusieurs d'entre
 eux seroient prêts à répandre jus-
 qu'à la dernière goutte de leur
 sang pour leur défense. Ces dog-
 mes mystérieux que cet impie ose
 appeller des mots sans idées , sont
 nommément les mystères de la
 Trinité & de l'Incarnation. Mais,
 quoique nous n'ayons que des
 idées très-générales , très-impar-
 faites , & seulement par analogie
 aux choses créées , de la Trinité
 des personnes en Dieu , & de l'u-
 nion hypostatique de la nature
 divine & de la nature humaine
 de Jesus-Christ dans la seule per-
 sonne du Verbe ; cependant nous
 concevons facilement que Dieu
 par la révélation de ces mystères
 nous apprend qu'il n'y a qu'une
 seule & même nature en Dieu ,
 & cependant trois personnes ; &
 qu'il n'y a qu'une seule personne
 en Jesus-Christ , quoiqu'il y ait
 deux natures. Ces vérités ne peu-
 vent être appellées des mots sans
 idée que par un homme à qui les
 blasphèmes sont ordinaires , & qui
 ne veut pas faire une réflexion
 bien simple , qui est que , dans

l'ordre physique ; dans ce que nous sçavons par le rapport de nos sens & par l'expérience, dans nous mêmes, dans tous les objets de la Philosophie, il y a une infinité de choses, qui toutes avouées qu'elles soient comme certaines & exemptes de tout doute raisonnable ; ne nous sont pourtant

connues que par des idées imparfaites & analogiques. Les autres dogmes de la Religion ne sont pas non plus des mots sans idées ; par exemple, que les corps refusciteront un jour, que les ames des bienheureux jouissent de la vûe intuitive de Dieu, que la grace intérieure est absolument nécessaire pour tout acte surnaturel, que le péché d'un seul homme, d'Adam, a perdu tous ses descendans, & que la justice de Jesus-Christ peut les sauver tous, &c.

Ces mêmes propositions sont encore très-condamnables à deux égards. On y ose dire que « les mysteres ne servent qu'à rendre les hommes plutôt foux que bons ». Comme cette idée bizarre se trouve encore exprimée dans les cinq propositions suivantes, & qu'elle y est plus expliquée, nous remettons à en parler dans les Censures que nous allons faire de ces cinq propositions.

Nous ne dirons rien non plus ici de ce qu'on ajoute « qu'il ne faut point reconnoître d'autre Religion que celle qui ne nous donne que des préceptes de conduite, & qui ne nous apprend qu'à bien faire. » Nous en avons déjà parlé par occasion, & nous en traiterons encore en censurant plusieurs des propositions, qui regardent l'intolérantisme, & où la même erreur est contenue.

ivâ Dei visione donari, gratiam interiorem ad actus supernaturales necessariam esse, unius hominis Adami delictum fuisse in omnes homines in condemnationem, & unius Christi justitiam in omnes homines esse in justificationem, &c.

Quatenus eadem propositiones effutiunt » mysteria inservire ad » faciendos homines stultos non » bonos » ; eodem modo damnandas sunt quo aliquæ mox notandæ, in quibus id ipsum repetitur & magis explicatur.

Quatenus iis additur » nullam » aliam agnoscendam Religionem » præter eam, in quâ non traduntur dogmata nisi ad mores spectantia », quod continent jam obiter tractatum est, & eodem vitio laborant quo aliæ infra dammandæ, ubi de intolerantismo.

X L I I I.

Il (l'auteur) avoit vu que la Religion ne sert que de masque à l'intérêt, & le culte sacré, de sauve-garde à l'hypocrisie : il avoit vu, dans la subtilité des vaines disputes, le Paradis &

L'Enfer mis pour prix à des jeux de mots ; il avoit vu la sublime & primitive idée de la Divinité, défigurée par les fantafques imaginations des hommes ; & trouvant que, pour croire en Dieu, il falloit renoncer au jugement qu'on avoit reçu de lui, il prit dans le même dédain nos ridicules rêveries & l'objet auquel nous les appliquons.

X L I V,

Tom. III. p. 151.

Nous avons mis à part toute autorité humaine ; & , fans elle ; je ne ſçauois voir comment un homme en peut convaincre un autre, en lui prêchant une doctrine déraisonnable. Mettons un moment ces deux hommes aux prises, & cherchons ce qu'ils pourront ſe dire dans cette âpreté de langage ordinaire aux deux partis.

L'Inspiré.

» La raison vous apprend que le tout eſt plus grand que ſa
» partie : mais moi , je vous apprends de la part de Dieu , que
» c'eſt la partie qui eſt plus grande que le tout.

Le Raiſonneur.

Et qui êtes-vous pour m'oſer dire que Dieu ſe contredit ; & à qui croirai-je par préférence, de lui qui m'apprend par la raiſon les vérités éternelles, ou de vous qui m'annoncez de ſa part une abſurdité ?

C E N S U R A.

C E N S U R E.

Hæ propoſitiones, in quibus aſſeritur » myſteria fidei eſſe rationi » oppoſita, nec minus contradic- » toria quàm hæc propoſitio, pars eſt » major toto, adeo ut qui myſ- » teria creditu neceſſaria dicunt, » eos oporteat, ut Deo credant, » rationem à Deo acceptam peni- » tus abjicere «.

Ces propoſitions où l'on aſſure
« que les myſteres de la foi ſont
» contraires à la raiſon & qu'ils
» ne ſe contredisent pas moins que
» cette propoſition, la partie eſt
» plus grande que le tout ; en forte
» que ceux qui penſent que la ſou-
» miſſion à ces dogmes eſt néceſ-
» faire, doivent, pour croire en
» Dieu, renoncer entièrement à
» la raiſon qu'ils ont reçue de
» lui «.

*Sunt falſæ, ſcandaloſæ, blaſ-
phemæ : produunt auctoris malevo-
lym in Religionem Chriſtianam*

Ces propoſitions ſont fauſſes ; ſcandaleuſes, blaſphématoires ; elles montrent toute la haine de l'auteur

L'auteur pour la Religion Chrétienne, & font sentir quelle est sa mauvaise foi ; il dissimule ce qu'il n'est pas possible qu'il ignore, sçavoir, que ce qui est au-dessus de la raison, n'est pas pour cela contraire à la raison, & qu'on ne doit pas être surpris que des objets, qui concernent la nature incompréhensible de Dieu & les voies impénétrables de sa providence, soient au-dessus de la portée de notre esprit, puisque, dans l'ordre de la nature, il y en a un si grand nombre que la raison la plus éclairée ne peut pénétrer. Il fait une comparaison insensée entre nos mystères & cette proposition absurde, *la partie est plus grande que le tout*. Dans cette proposition, les idées sont claires & distinctes, elles représentent parfaitement l'objet, autant qu'il est nécessaire pour en juger : & il n'est personne, sçavant ou ignorant, qui du premier coup-d'œil n'y apperçoive une contradiction si palpable que les sens mêmes la démontrent. Au contraire, les idées de nos mystères sont obscures, imparfaites ; ce qu'elles représentent ne suffit pas pour que la raison en puisse porter un jugement assuré ; leurs objets sont non-seulement imperceptibles aux sens, mais infiniment au-dessus de l'intelligence humaine ; ces idées sont si générales qu'il n'est pas possible d'appercevoir entre elles ni convenance ni contradiction.

On peut démontrer par un fait sensible & évident, qui ne pourra être nié par le nouvel Instituteur, que les mystères de la foi ne sont pas contradictoires comme cette proposition : *la partie est plus grande que le tout*. Depuis plus de dix-sept siècles le monde Chrétien croit ces mystères ; or à moins qu'on ne prétende que tout le peu-

animum & malam fidem, quæ se intelligere dissimulat ea quæ sunt supra rationem non ideo esse contra rationem; nec mirum esse iis quæ ad incomprehensibilem Dei naturam pertinent & ad inscrutabilia illius providentiæ consilia, rationis captum superari, cum in naturalibus multa sint quæ à ratione intelligi nequeunt. Comparationem omnino insanam instituit inter mysteria nostra & hanc absurdam propositionem, pars est major toto. In istâ ideæ claræ sunt, distinctæ, adequatæ, & inter eas à doctis & indoctis primo intuitu cernitur oppositio, quam ipsi sensus manifestant. Contra; mysteriorum ideæ obscuræ & inadequatæ sunt; ea circa quæ versatur, non modò supra sensus, sed & supra rationem humanam infinite sunt posita; eadem ita generales sunt, ut inter eas concipi nequeat convenientia aut pugna.

Mysteria fidei non esse contradictoria sicut ista propositio, pars est major toto, demonstratur factò sensibili & manifesto, quòd ne ipse quidem novus institutor negare poterit. A plusquam septemdecim sæculis mysteria creduntur in orbe Christiano; at verò, nisi populus Christianus esset populus amentium, serid credere non posset

totum esse suâ parte minus. *Primi Ecclesiæ fideles mysteriorum fidem amplexi sunt repugnantibus propriis præjudiciis, cupiditatibus & ipsâ Religione in quâ nati & educati fuerant. Ad mysteriorum defensionem horrenda tormenta mortemque ipsam passi sunt infirmi prope Martyres, inter quos plures doctrinâ multiplici & Philosophicâ eminuissè certum est.*

des Philosophes illustres & des les supplices les plus cruels, & fendre la vérité de ces mysteres.

Porro esset contra hominis indolem & naturam quod hæc omnia fierent in gratiam apertæ contradictionis, qualis est in ista propositione, pars major est toto. Unde comparatio inter hanc propositionem & mysteria nostra, quam auctor instituit, est in Religionem Christianam & Christum Dominum impudenter calumniosa.

ple Chrétien est un amas d'infensés, auroit-il pu & pourroit-il croire sérieusement que *le tout est plus petit que sa partie*? Les premiers Fideles se sont soumis à la foi de ces mysteres, malgré la force de leurs préjugés, malgré l'empire de leurs passions & de la Religion dans laquelle ils étoient nés & avoient été élevés. Un nombre infini de Martyrs parmi lesquels il est certain qu'il y a eu

Sçavans distingués, ont enduré sacrifié leur vie même pour dé-

Or il est contre la nature, le penchant & le génie des hommes, de faire de tels sacrifices, pour des contradictions aussi évidentes qu'est celle de cette proposition : *la partie est plus grande que le tout*. Et c'est ce qui démontre que dans la comparaison que l'auteur fait entre cette proposition & nos mysteres, il calomnie avec impudence les Chrétiens, la Religion Chrétienne, & Jesus-Christ même, qui en est l'auteur.

X L V.

Tom. III. p. 148
& 149,

Cette doctrine [la doctrine révélée] venant de Dieu, doit porter le sacré caractère de la Divinité; non-seulement elle doit nous éclaircir les idées confuses que le raisonnement en trace dans notre esprit; mais elle doit aussi nous proposer un culte, une morale & des maximes convenables aux attributs par lesquels seuls nous concevons son essence. Si donc elle ne nous apprenoit que des choses absurdes & sans raison, si elle ne nous inspiroit que des sentimens d'aversion pour nos semblables & de frayeur pour nous-mêmes, si elle ne nous peignoit qu'un Dieu colere, jaloux, vengeur, partial, haïssant les hommes, un Dieu de la guerre & des combats, toujours prêt à détruire & foudroyer, toujours parlant de tourmens; de peine, & se vantant de punir même les innocens, mon cœur ne seroit point attiré vers ce Dieu terrible, & je me garderois de

quitter la Religion naturelle pour embrasser celle-là ; car vous voyez bien qu'il faudroit nécessairement opter. Votre Dieu n'est pas le nôtre, dirai-je à ses sectateurs : celui qui commence par se choisir un seul peuple & proscrire le reste du genre humain, n'est pas le pere commun des hommes ; celui qui destine au supplice éternel le plus grand nombre de ses créatures, n'est pas le Dieu clément & bon que ma raison m'a montré.

X L V I.

Leurs révélations [celles dont les hommes se glorifient] ne font que dégrader Dieu, en lui donnant les passions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Etre, je vois que les dogmes particuliers les embrouillent ; que loin de les ennobler, ils les avilissent ; qu'aux mysteres inconcevables qui l'entourent, ils ajoutent des contradictions absurdes, qu'ils rendent l'homme orgueilleux, intolérant, cruel ; qu'au lieu d'établir la paix sur la terre, ils y portent le fer & le feu. Je me demande à quoi bon tout cela, sans sçavoir me répondre. Je n'y vois que les crimes des hommes & les miseres du genre humain. Tom. III. p. 133.

X L V I I.

La foi qu'on donne à des idées obscures est la premiere source du fanatisme, & celle qu'on exige pour des choses absurdes mene à la folie ou à l'incrédulité. Je ne sçais pas à quoi nos Catéchismes portent le plus, d'être impie ou fanatique ; mais je sçais bien qu'ils font nécessairement l'un ou l'autre. Tom. IV. p. 78
& 79.

X L V I I I.

A force d'outrer tous les devoirs, le Christianisme les rend impraticables & vains. . . . Il n'y a point de Religion où le mariage soit soumis à des devoirs si séveres, & point où un engagement si saint soit si méprisé. Tom. IV. p. 64
& 65.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Ces propositions où l'on accuse la Religion révélée d'avoir défigurée la loi naturelle, où il est dit « que la révélation, dont » les Chrétiens se glorifient, loin » d'éclaircir les notions du grand

Hæ propositiones, quibus « re- » velata Religio infimulatur de » corruptâ lege naturali, atque » asseritur revelatione, quam » Christiani venerantur, perfec- » tiones Dei non explicari, sed

» *obscurari ; Dei sublimem ac*
 » *primitivam ideam deformari ob*
 » *adjectas ei phantasticas notio-*
 » *nes ; majestatem Dei deprimi-*
 » *cum ipsi humanæ tribuuntur*
 » *passiones ; Deum nobis alium*
 » *non offerri quàm iracundum ,*
 » *invidum , ad vindictam pronum ,*
 » *homines odio habentem , ad*
 » *pœnas & supplicia infligenda*
 » *semper paratum , in pœnâ in-*
 » *nocentium gloriam quarentem ,*
 » *unum populum proscripitis aliis*
 » *in peculiarem clientelam reci-*
 » *pientem , & maximam creatu-*
 » *rarum partem suppliciiis æternis*
 » *ex mero suo beneplacito desti-*
 » *nantem ; deinde hâc revelatione*
 » *neque cultum , neque præcepta*
 » *morum Deo digna præscribi ,*
 » *sed hominibus indè tantum modo*
 » *sensus superbix . intolerantiæ ,*
 » *crudelitatis ; per eam non nisi*
 » *perniciosissimos effectus produci ,*
 » *homines ad hostile odium , ad*
 » *impietatem & fanaticum furo-*
 » *rem inclinari : illi pacem non*
 » *foveri , sed ferrum & ignem*
 » *esse allata , atque nimidè ejus in*
 » *enarrandis officiis severitate ,*
 » *eadem vana & impossibilia red-*
 » *di : ideoque apud nullos minùs*
 » *quàm apud Christianos vigere*
 » *sancti , conjugii castitatem ; in*
 » *toto denique revelationis negotio*
 » *nihil cerni præter generis huma-*
 » *ni misérias atque crimina .* «

» où un engagement si saint soit si méprisé ; enfin qu'on ne voit
 » dans toute la révélation que les crimes des hommes & les misé-
 » res du genre humain . »

Hæ propositiones sunt eviden-
ter falsæ , revelatam Religionem
calumniantur & contra certissi-

» Etre , les embrouille , que loin
 » de les ennoblir , elle les avilit
 » par le mélange des idées phan-
 » tastiques des hommes ; qu'elle
 » ne fait que dégrader Dieu en
 » lui donnant les passions humai-
 » nes ; qu'elle ne nous peint qu'un
 » Dieu colere , jaloux , vengeur ,
 » haïssant les hommes , toujours
 » prêt à détruire & foudroyer ,
 » toujours parlant de tourmens , de
 » peine , & se vantant de punir
 » même les innocens : un Dieu ,
 » qui commencé par se choisir un
 » seul peuple & proscrire le reste
 » du genre humain , & qui destine
 » au supplice éternel le plus grand
 » nombre de ses créatures ; que
 » cette révélation nous propose
 » un culte , une morale & des ma-
 » ximes qui ne sont pas convena-
 » bles aux attributs par lesquels
 » seuls nous concevons l'essence
 » de Dieu ; qu'elle ne nous inspire
 » que des sentimens d'orgueil ,
 » d'intolérance , de cruauté ; qu'el-
 » le n'a jamais eu que les effets les
 » plus pernicieux , qu'elle porte
 » les hommes à la haine , à l'im-
 » piété & au fanatisme ; qu'au lieu
 » d'établir la paix sur la terre elle
 » y porte le fer & le feu ; qu'à for-
 » ce d'outrer tous les devoirs ,
 » elle les rend impraticables &
 » vains ; que par là il n'y a point
 » de Religion où le mariage soit
 » soumis à des devoirs si sévères
 » que le Christianisme , & point

Ces propositions sont évidem-
 ment fausses , elles calomnient la
 Religion révélée , & contre la

foi & la certitude de l'Histoire, elles nient avec une scandaleuse témérité les effets les plus précieux de la révélation, & sur-tout de l'Évangile. En effet, pour ce qui regarde la connoissance de Dieu, tandis que toutes les nations fléchissoient aveuglément le genou devant des idoles muettes, tandis que les législateurs & les sages du monde les abandonnoient à leurs égaremens, & que les Philosophes dispuoient entre eux sur la nature de Dieu, sur la fin & le souverain bien de l'homme & sur les maximes de la morale; le seul peuple qui fut alors éclairé par la révélation divine, le seul peuple Hébreu eut une idée vraie & exacte de Dieu. N'est-il pas constant que l'idée que ce peuple seul attâchoit au nom de Dieu, & que la révélation divine lui donnoit & lui conservoit, étoit l'idée d'un Être existant par lui-même & qui se suffit parfaitement, (c'est ce que signifioit chez les Hébreux le nom de *Jehovah*,) d'un Être qui a tout créé par sa parole, qui conserve tout par sa puissance, qui remplit tout par son immensité, qui par sa science embrasse tous les tems, passés, présens & à venir, & qui gouverne tout avec une sagesse, une équité & une bonté souveraine? Dieu, selon la notion que nous donne de lui la révélation, est patient à l'égard du pécheur & lent à punir, il dissimule les péchés des hommes pour les inviter à la pénitence: il ne met pas sa gloire à punir les innocens, mais il est leur Protecteur & leur Pere le plus

mam historiae fidem saluberrimos revelationis ac praesertim Evangelii fructus, scandalosa temeritate negant.

Etenim notorium est, quod ad ideam Dei attinet, revelationis munere factum esse ut, cum omnes gentes coram idolis stupidè procumberent, & in sua pravitate à Philosophis & Legislatoribus relinquerentur, ipsi quoque Philosophi vanissimè altercarentur de Dei natura, hominis fine & summo bono, ac moralis vitae principiis, soli revelationis divinae participes nullam aliam Dei notionem habuerint quam (ut fert significatio vocis Jehovah apud Hebræos) Entis à se existentis & sibi omnino sufficientis, quod omnia verbo creavit, virtute sustinet, immensitate replet, omnia tempora sive praeterita, sive praesentia, sive futura, scientiâ complectitur, & cum summa sapientiâ, æquitate & bonitate res humanas moderatur. Deus per revelationem exhibetur tanquam tardus ad iram & pœnam, ac dissimulans peccata hominum propter pœnitentiam: non in innocentes animadversione gloriam quærens, sed ipsorum protector & Pater amantissimus: propensus ad benefaciendum, cujus miserationes sunt super omnia opera ejus: omnes excludens à se passiones & imperfectiones, & infinitus in omni perfectionum genere. Christiana revelatio non docet Deum ex mero suo beneplacito homines ad æterna supplicia destinare, imo hanc doctrinam tanquam hereticam & horrendam respuit: Deus enim, ut docet Apof-

Sapient. XI;
v. 24.

Pf. CXLIV. v. 2;

tolus, omnium salutem vult sincerè. Nec quando populum Judaicum tanquam suum præ ceteris elegit, genus humanum deseruisse, multo minus proscripsisse censendus est; quippe legis Mosaicæ observatio populis ad salutem necessaria non erat, nec desuere apud alias gentes qui cupiditatibus non obæcæcati, & nixi apud se custoditâ revelatione generi humano primùm factâ, quâ Patriarchæ sub lege naturæ illustrati vixerant, Deum fide, spe & caritate colentes, per Christum venturum, & in Christo salutem consecuti sunt, ut docet S. Augustinus. Adeoque Deus gentem Judaicam in peculiarem clientelam assumens, erga populos alios non fuit injustus, imò iocius humani generis utilitati consuluit, ram per verâ Religionis conservationem, quæ in mundo idololatriæ

II. Petr. I, v.
19.

Gener. XVIII,
v. 18.

dedito, erat quasi lucerna lucens in caliginoso loco, aliis populis non parum utilis; quàm per præparationem adventûs illius in quo benedicendæ erant omnes gentes.

tendre : toujours prêt à répandre ses bienfaits, ses miséricordes s'étendent sur toutes ses œuvres : il n'a ni passions, ni défaut, il est infini en tout genre de perfections. La révélation Chrétienne, loin de nous apprendre que Dieu par sa seule volonté destine aux supplices éternels le plus grand nombre & même aucune de ses créatures, rejette cette doctrine comme hérétique & abominable : Dieu, dit l'Apôtre veut sincérement le salut de tous les hommes. Et quand il s'est choisi le peuple Juif, il n'a pas abandonné, il a encore moins proscri le reste du genre humain ; car l'observance de la loi Mosaïque ne regardoit pas les autres peuples, elle ne leur étoit pas nécessaire pour leur salut, & il y a eu chez ces nations des hommes ; qui, ne s'étant pas laissés aveugler par leur passions & ayant connoissance de la révélation faite d'abord au genre humain, & par laquelle les Patriarches sous la loi de nature avoient été éclairés, honorerent Dieu par la foi, l'espérance & la charité, & méritèrent en Jesus-Christ & par Jesus-Christ qui devoit venir, les récompenses éternelles, comme l'enseigne S. Augustin. Ainsi Dieu en prenant sous sa protection particulière le peuple Juif, ne fut point injuste à l'égard des autres peuples. Il eut même en vue le bien du reste des hommes : soit par la conservation de la vraie Religion qui par la loi de Moïse se perpétua chez le peuple assujetti à cette loi, & qui dans le monde livré aux ténèbres de l'idolâtrie, étoit comme une lumière dans un lieu obscur, de laquelle les autres peuples pouvoient tirer de grands avantages : soit par ce que le choix de ce peuple renfermoit les préparatifs de la venue de celui en qui toutes les nations devoient être bénies.

Nec minùs compertum est, quoad præcepta morum & rectam vivendi rationem, christianæ re- Il n'est pas moins évident que la révélation a eu les effets les plus salutaires par rapport aux

préceptes des mœurs & aux règles d'une bonne vie. La révélation ne nous inspire point des sentimens d'averfion pour nos femblables, d'impiété & de fanatifme ; au contraire elle nous prefcrit les affections les plus tendres de la charité, elle nous exhorte à la paix, à la concorde, & à l'amour fincere pour tous nos freres, c'est-à-dire, pour tous les hommes ; il faut être bien mal difpofé pour y voir les crimes & les miferes du genre humain. Elle nous éloigne de tout crime par les motifs les plus forts ; elle prévient tous nos befoins, elle n'offre rien que de faint, elle montre la voie qu'il faut fuivre pour arriver au bonheur éternel. Que devons nous à Dieu, au prochain, à nous-mêmes qu'elle ne nous ordonne ? Elle nous fait une obligation étroite de nous rendre conformes à l'image du fils de Dieu, qui ayant la forme & la

C'est par la force puiffante de la grace attachée à la révélation divine, qu'après la mort de Jefus-Chrift la connoiffance du Seigneur s'est répandue dans tout l'univers & a produit une conversion incroyable dans les mœurs, au fiécle où elles étoient le plus corrompues. Elle a instruit les Rois de la terre qu'ils étoient les ministres d'un Dieu dont la juftice & la mifericorde gardent le trône ; elle a convaincu les fujets qu'ils devoient aux Rois & aux

velationis effectus fuisse pretiofiffimos ; nedum ad hostile odium, ad impietatem, ad fanaticum furorem incline, imò non nifi ad fuaviffimos pietatis fensus, ad pacem & concordiam & fraternum omnium amorem invita ; nedum in eâ nihil videatur præter hominum crimina & miferias, contra à criminibus homines avertit & revocat, eorum miferiis fubvenit, nihil complectitur nifi fandum, & viam parat ad veram felicitatem ; omnia erga Deum, erga proximum, erga feipsum officia præfcribit : ftriè præcipit ut fudeamus conformes fieri imagines filii Dei, qui cum in formâ Dei effet, propter Dei gloriam & pro falute hominum formam fervi accipiens, afperrimam vitam agere, graviffimos dolores & acerbiffimam mortem in hunc finem ferre non dubitavit.

Rom. VIII. 29.
Philip. II. 6 & 7.

Sanctæ illius revelationis vi & beneficio factum est ut post tempora Christi scientiâ Domini ubique diffufa fit, & incredibilis conversionis morum in corruptiffimâ ætate caufa extiterit ; ut Reges edocti fuerint fe Ministros esse regni Dei cujus thronum ftipant judicium & mifericordia. Divina hæc revelatio fubditis erga Reges & Magiftratus obfervantiam religiofam indidit, eosque docuit omnem potestatem esse à Deo, Deumque ipsum in legibus civilibus imperare ; con-

jugium ad perfectissimam formam reduxit, præcipiens ut conjugale consortium nec finem haberet, nec in plures divideretur; unicuique hominum in commercio & amore Dei, in spe divinæ gratiæ in hac vitâ & in futurâ æternorum gaudiorum, suavissimæ voluptatis inexhaustum fontem aperuit, & effecit ut ipsi vitæ dolores, ærumnæ, tribulationes interioris & exquisitæ lætitiæ materia existerent.

confiance en sa grace, & dans l'espérance de participer à sa gloire en l'autre vie. Elle leur fait trouver dans les douleurs mêmes, les infirmités, les tribulations de cette vie, une joie intérieure qui surpasse tout sentiment.

Eadem propositiones produunt sophistam ex pravis Christianorum moribus, quos mendaciter exaggerat, contra legem Christianam temere & ridicule disputantem. Quod argumentum valeret contra rationem, legem naturalem, arbitrii libertatem, aliaque maxima naturalis Providentiæ dona, contra statum legesque civiles & utilissima hominum instituta quibus omnes perversi homines abutuntur. Legis Christianæ sanctitas & vis propria ex verorum Christianorum moribus æstimanda est, non ex malorum criminibus redarguenda.

aucun avantage dans les plus utiles institutions; car il est des hommes & beaucoup d'hommes, qui péchent contre tout cela & qui en abusent d'une manière très criminelle. La sainteté & la vérité de la loi Chrétienne doit se mesurer sur les vertus des vrais Chrétiens, & non sur les vices & les crimes des méchants.

Denique effrenis libidinis, cui heu! nimium favet monstrosa illa ab auctore in præcipuis adoptata philosophia in dies magisque serpens, & omnia vitæ mo-

Magistrats une obéissance religieuse, & leur a appris que toute puissance venoit de Dieu, que c'est Dieu lui-même qui commande par le ministère des loix civiles; elle a rappelé le mariage à sa véritable forme, en voulant que son union fut perpétuelle & indivisible; elle a ouvert aux hommes une source inépuisable de consolations saintes, & de pures délices dans l'union avec Dieu, dans son amour, dans la

Ces mêmes propositions montrent un Sophiste qui se livrant à ses préventions & à sa malignité exagère, sans respect pour la vérité, les crimes des Chrétiens; pour en tirer des conclusions téméraires & mal fondées contre la Religion Chrétienne. Si un raisonnement de cette espèce avoit de la force, il faudroit rejeter la raison même, la loi & la Religion naturelles: il faudroit méconnoître le libre arbitre & les dons les plus excellens de la providence: il ne faudroit plus reconnoître l'autorité des loix & du gouvernement, ni trouver

Ces propositions enfin, par le plus horrible des blasphêmes, font regarder comme les effets d'une loi sainte, qui proscriit tous les vices & qui enseigne toutes les

Les vertus, & font retomber sur elle, les crimes & les adultères, qui sont les fruits amers du dérèglement des passions: dérèglement que fortifie étrangement cette monstrueuse philosophie, que l'auteur a adoptée dans ce qu'elle a de plus pernicieux, qui fait de jour en jour de funestes progrès, & tend à corrompre jusqu'aux premiers principes de la morale & de la société.

Elles sont impies, blasphématoires, & dignes de l'exécration publique.

Sunt impiæ, blasphemæ, & ab omnibus execrandæ.

X L I X.

Ne me demandez pas non plus si les tourmens des méchans seront éternels; je l'ignore encore, & n'ai point la vaine curiosité d'éclaircir des questions inutiles: que m'importe ce que deviendront les méchans? Je prends peu d'intérêt à leur sort. Toutefois j'ai peine à croire qu'ils soient condamnés à des tourmens sans fin. Si la suprême justice se venge, elle se venge dès cette vie. Vous & vos erreurs, ô nations! êtes ses ministres. Elle employe les maux que vous vous faites à punir les crimes qui les ont attirés. C'est dans vos cœurs insatiables, rongés d'envie, d'avarice & d'ambition, qu'au sein de vos fausses prospérités, les passions vengeresses punissent vos forfaits. Qu'est-il besoin d'aller chercher l'Enfer dans l'autre vie? Il est dès celle-ci dans le cœur des méchans.

Tom. III. p. 89
& 90.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Cette proposition, où » l'éternité des peines est représentée » comme douteuse, & où l'on assure ensuite que les méchans ne » sont punis que dans cette vie «.

Cette proposition est fautive, scandaleuse, injurieuse à Jésus-Christ, qui a si souvent révélé que les peines de l'enfer sont éternelles.

Elle est hérétique, & contraire aux élémens même de la Religion Chrétienne, dont nier la di-

Hæc propositio in quâ » pœnarum inferni æternitas tanquam » dubia exhibetur, atque malos » non nisi in præsentî vitâ puniri » asseritur «.

Est falsa, scandalosa, Christo Domino injuriosa, qui pœnas inferni æternas esse, multoties revelavit.

Est hæretica, ipsi primis Religionis Christianæ elementis opposita, quorum divinitatem qui

negat, turpi pertinaciæ turpiorem
adjicit blasphemiam.

*Insuper rationi adversatur, laxat
fræna libidinibus & vitiis, ipsam-
que Religionem naturalem labe-
factat, cujus unum è præcipuis
dogmatibus hoc est, ipso consen-
siente novo institutore qui sæpè
sæpiùs contradictoria loquitur, sci-
licet sapientiam Dei ejusque boni-
tatem ac justitiam postulare ut de-
tur altera vita » in quâ Ens supre-
» mum bonos remunerabit & im-
» proborum erit Judex ». Verba
sunt auctoris propositione XL.*

*Pænarum porro æternitatem
nullo efficaci argumento ab incre-
dulis impugnari posse certum est,
non modò quia inter rationem &
fidem nulla potest esse contradictio;
sed etiam quia ratio metiri non
valet peccati gravitatem, neque
satis cognoscit relationes inter
Deum offensum & creaturam of-
fendentem, ut ex comparatione pec-
cati cum pænarum æternitate istam
esse injustam possit discernere. Imò
ad æternitatem pænarum persua-
dendam non desunt rationes petita,
tum à peccati mortalis naturâ,
tum ab invariabili post hanc vitam
statu peccatoris qui misericordiam
Dei in hac vitâ contempsit, qui
tempore quod Deus ad ejus conver-
sionem expectandam constituerat,
noluit converti, qui uno verbo in
finali impænitentia mortuus est.
Cæterùm revelatione docemur, ut
observat S. Augustinus cujus verba
superiùs à nobis allata sunt, sum-*

vinité, c'est ajouter à une obsti-
nation honteuse un blasphème en-
core plus criminel.

Elle est contraire à la raison ;
elle donne un libre cours à toutes
les passions & à tous les vices,
& renverse les fondemens mêmes
de la Religion naturelle, dont un
des principaux dogmes est, de l'a-
veu même du nouvel instituteur,
qui tombe souvent dans des con-
tradictions, que la sagesse, la bon-
té & la justice de Dieu exigent
qu'il y ait une autre vie, » où
» l'Être suprême fera le rému-
» nérateur des bons & le juge des
» méchans ». Ce sont les paroles
de l'auteur dans la proposition
XL.

Au reste, il est certain que les
incrédules ne peuvent rien ob-
jecter de solide contre l'éternité
des peines, non-seulement parce
qu'il ne peut y avoir d'opposi-
tion entre la foi & la raison ;
mais encore parce que la raison
n'est pas capable de mesurer l'é-
normité du péché, & qu'on ne
conçoit point assez le rapport
qu'il y a entre Dieu qui est offen-
sé & la Créature qui l'offense,
pour qu'en comparant le péché à
l'éternité des peines, on puisse
décider que ces peines sont in-
justes. On ne manque pas même,
pour persuader l'éternité des pei-
nes, de raisons prises de la nature
du péché mortel, & de l'état où
persévère après cette vie le pé-
cheur qui a abusé de la miséri-
corde de Dieu, qui a laissé passer
sans se convertir, le temps que
le Seigneur avoit fixé pour atten-
dre sa conversion, & qui est mort

Dans l'impénitence finale. Au reste, la révélation nous apprend, comme le remarque S. Augustin, dont nous avons rapporté plus haut les paroles, que le souverain Juge sera équitable dans la condamnation des pécheurs, & que leurs peines seront plus ou moins grandes, à proportion de la grandeur des péchés qu'ils auront commis.

mam supremi Judicis in condemnandis peccatoribus futuram æquitatem, atque eorum pœnas majori vel minori offensarum eorundem gravitati fore exæquandas.

DE L'INTOLÉRANTISME DE INTOLERANTISMO

QUE PROFESSE

QUEM PROFITETUR

LA VRAIE RELIGION.

VERA RELIGIO.

L.

Je fers Dieu dans la simplicité de mon cœur. Je ne cherche à savoir que ce qui importe à ma conduite; quant aux dogmes qui n'influent ni sur les actions, ni sur la morale, & dont tant de gens se tourmentent, je ne m'en mets nullement en peine. Je regarde toutes les Religions particulières comme autant d'institutions salutaires, qui prescrivent dans chaque pays une manière uniforme d'honorer Dieu par un culte public, & qui peuvent avoir toutes leurs raisons dans le climat, dans le gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelqu'autre cause locale qui rend l'une préférable à l'autre, selon les temps & les lieux. Je les crois toutes bonnes quand on y sert Dieu convenablement; le culte essentiel est celui du cœur.

Tom. III. p. 184.

L I.

A l'égard de la révélation, si j'étois meilleur raisonneur, ou mieux instruit, peut-être sentirois-je sa vérité, son utilité pour ceux qui ont le bonheur de la reconnoître; mais si je vois en sa faveur des preuves que je ne puis combattre, je vois aussi contre elle des objections que je ne puis réfoudre. Il y a tant de raisons solides pour & contre, que ne sachant à quoi me déterminer, je ne l'admets, ni ne la rejette; je rejette seulement l'obligation de la reconnoître, parce que cette obligation prétendue est incompatible avec la justice de Dieu, & que loin de lever par là les obsta-

Tom. III. p. 178.

cles au salut, ils les eût multipliés & les eût rendus infurmontables pour la plus grande partie du genre humain.

L I I.

Tom. III. p. 186 & 187. Je prêcherai toujours la vertu aux hommes Mais à Dieu ne plaise que jamais je leur prêche le cruel dogme de l'intolérance, que jamais je les porte à détester leur prochain, à dire à d'autres hommes, vous ferez damnés.

Not. p. 186. Le devoir de suivre & d'aimer la Religion de son pays ne s'étend pas jusqu'aux dogmes contraires à la bonne morale, tel que celui de l'intolérance; c'est ce dogme horrible qui arme les hommes les uns contre les autres, & les rend tous ennemis du genre humain. La distinction entre la tolérance civile & la tolérance théologique est puérile & vaine; ces deux tolérances sont inséparables, & l'on ne peut admettre l'une sans l'autre. Des anges mêmes ne vivroient pas en paix avec des hommes qu'ils regarderoient comme les ennemis de Dieu.

L I I I.

Tom. II. p. 358. Un enfant doit être élevé dans la Religion de son pere. On lui prouve toujours très-bien que cette Religion, telle qu'elle soit, est la seule véritable, que toutes les autres ne sont qu'extravagance & absurdité. La force des argumens dépend absolument sur ce point du pays où on les propose.

L I V.

Tom. IV. p. 77. Par cela même que la conduite de la femme est asservie à l'opinion publique, sa croyance est asservie à l'autorité. Toute fille doit avoir la Religion de sa mere, & toute femme celle de son mari. Quand cette Religion seroit fausse, la docilité qui soumet la mere & la fille à l'ordre de la nature, efface auprès de Dieu le péché de l'erreur. Hors d'état d'être juges elles-mêmes, elles doivent recevoir la décision des peres & des maris comme celles de l'Eglise.

L V.

Tom. III. p. 195 & 196. Retournez dans votre patrie, reprenez la Religion de vos peres (le Calvinisme); suivez-là dans la sincérité de votre cœur, & ne la quittez plus; elle est très-simple & très-sainte: je la crois de toutes les Religions qui sont sur la terre, celle dont la morale est la plus pure, & dont la raison se contente le mieux. . . . Quand vous voudrez écouter votre conscience, mille vains obstacles disparoi-

tront à sa voix. Vous sentirez que dans l'incertitude où nous sommes, c'est une inexcusable présomption de professer une autre Religion que celle où l'on est né, & une fausseté de ne pas pratiquer sincèrement celle qu'on professe. Si l'on s'égare, on s'ôte une grande excuse au tribunal du souverain Juge. Ne pardonnera-t-il pas plutôt l'erreur où l'on fut nourri, que celle qu'on osa choisir soi-même.

C E N S U R E.

Ces propositions, où il est dit
 » qu'il ne faut pas se mettre en
 » peine des dogmes qui n'influent
 » ni sur les actions ni sur la mo-
 » rale, tels que sont, suivant l'au-
 » teur, les mystères de la foi ;
 » que les différentes Religions
 » sont autant d'institutions salu-
 » taires, qui prescrivent dans cha-
 » que pays une manière uniforme
 » d'honorer Dieu par un culte pu-
 » blic, & qui peuvent avoir dans
 » la diversité du climat, du gou-
 » vernement, du génie des peu-
 » ples, &c. des raisons qui ren-
 » dent l'un préférable à l'autre ;
 » que toutes les Religions sont
 » bonnes pourvu qu'on y serve
 » Dieu convenablement, c'est-à-
 » dire qu'on lui rende le culte ef-
 » sentiel, qui est celui du cœur ;
 » qu'il y a des raisons solides pour
 » & contre la révélation ; qu'on
 » ne doit donc ni l'admettre, ni
 » la rejeter ; qu'il faut seulement
 » rejeter l'obligation de la re-
 » connoître, parce que cette obli-
 » gation est incompatible avec la
 » justice de Dieu, qui loin de le-
 » ver par-là les obstacles du salut,
 » les eut multipliés & les eut ren-
 » dus insurmontables pour la
 » plus grande partie du genre hu-
 » main ; que le dogme de l'into-

C E N S U R A.

*Hæ propositiones in quibus asse-
 ritur « non esse curandum de dogma-
 » tibus, quæ in actiones, & mora-
 » lem disciplinam non influunt,
 » qualia sunt in mente auctoris
 » omnia fidei Christianæ mysteria ;
 » religiones varias esse totidem sa-
 » lutaria instituta rationem uni-
 » formem Deum publico cultu ho-
 » norandi præscribentia, quorum
 » unumquodque habet forte quo
 » alteri præferatur, in diversitate
 » climatis, regiminis, indolis po-
 » pulorum ; omnes omnino cul-
 » tus sanctos esse, si Deo convenien-
 » ter, id est cultu interno qui solus
 » essentialis est, serviatur ; reve-
 » lationem argumentis solidis pro-
 » bari & oppugnari, adeoque nec
 » admittendam nec rejiciendam ;
 » at certissimè rejiciendam esse il-
 » lius agnoscendæ obligationem,
 » ut pote cum stare nequeat cum
 » justitiâ Dei, qui nedum obices
 » salutis removisset, eos auxisset
 » potiùs & insuperabiles fecisset
 » respectu maximæ hominum par-
 » tis ; dogma intolerantiæ esse cru-
 » dele, saniori Ethicæ contrarium,
 » horrendum, homines armans in
 » sese invisem ; distinctionem inter
 » tolerantiam civilem & Theolo-
 » gicam puerilem esse & vanam ;
 » pueros educandos esse in religione*

» paternâ, quæcumque illa sit ; re-
 » quiri etiam ut puellæ religio alia
 » non sit à religione matris , &
 » religio uxoris à religione mari-
 » ti, quamvis hæc falsa foret ;
 » decisiones patrum & maritorum
 » recipiendas esse à filiabus & uxo-
 » ribus sicut Ecclesiæ definitiones ;
 » denique religionem in quâ nati
 » sumus, semper esse retinendam,
 » nec nisi à nimâ & inexcusabili
 » sui fiduciâ oriri posse, ut eam
 » aliquis deserat & aliam am-
 » plectatur. «

» doivent recevoir la décision des peres & des maris, comme celles
 » de l'Eglise ; enfin, qu'on doit suivre avec sincérité la Religion
 » où l'on est né, & que c'est toujours une inexcusable présomption
 » de la quitter pour en embrasser une autre «.

♦ *Hæ propositiones in ruinam religionis revelatæ exitiosâ temeritate prolatae, Christiani cultûs fundamenta convellunt, fidem in unigenitum Dei Filium, propter nos homines, & propter nostram salutem hominem factum, passum & mortuum, sine quâ nemo salutem consequitur, omnino inanem esse impiè asserunt.*

Sunt scandalosæ, hominum perniciem & damnationem inferunt, dum homines condemnandos cum non crediderint, nihilominus in viâ salutis incedere affirmant.

*Foyent ignavorum socordiam & indifferentiam in re omnium gravissimâ, scilicet in veræ religionis inquisitione, dum » universas & sin-
 » gulas religiones in diversis totius
 » orbis partibus vigentes docent*

» lérance est cruel, horrible, con-
 » traire à la bonne morale, &
 » qu'il arme les hommes les uns
 » contre les autres ; que la dif-
 » tinction entre la tolérance ci-
 » vile & la tolérance Théologi-
 » que est puérile & vaine ; qu'un
 » enfant doit être élevé dans la Re-
 » ligion de son pere, telle qu'elle
 » soit ; que toute fille doit avoir
 » la Religion de sa mere, & toute
 » femme celle de son mari, quand
 » même cette Religion seroit fauf-
 » se ; que les filles & les femmes

» doivent recevoir la décision des peres & des maris, comme celles
 » de l'Eglise ; enfin, qu'on doit suivre avec sincérité la Religion
 » où l'on est né, & que c'est toujours une inexcusable présomption
 » de la quitter pour en embrasser une autre «.

Ces propositions sont avan-
 cées avec une témérité pernicieu-
 se, dans la vue de détruire la Re-
 ligion révélée, & de renverser le
 Christianisme jusque dans ses fon-
 demens. On y a l'impiété de ne
 se mettre nullement en peine de
 la foi même au fils unique de Dieu,
 qui s'est fait homme, à souffert &
 est mort pour nous & pour notre
 salut, quoique cette foi soit telle-
 ment nécessaire que sans elle per-
 sonne ne se sauve.

Elles sont scandaleuses & con-
 duisent les hommes à leur perte
 & à la damnation, en les assurant
 qu'on est dans la voie du salut
 sans la foi Chrétienne, qui est
 pourtant si nécessaire que *quicon-
 que ne croira pas sera condamné.*

Elles nourrissent & entretiennent
 la paresse & l'indifférence
 pour la chose du monde la plus
 importante, sçavoir la recherche
 de la vraie Religion. Car on y
 enseigne que » les Religions pat-

» ticulieres qui sont dans le monde, sont des institutions salutaires, sont toutes bonnes, quand on y sert Dieu convenablement, c'est-à-dire, quand on y rend à Dieu le culte du cœur. « On y décide même » que toute fille doit » avoir la Religion de sa mere, & » toute femme celle de son mari, » quand même cette Religion seroit fautive. D'où il suit que celle qui deviendroit successivement femme de plusieurs maris de différentes Religions quelles qu'elles fussent, devroit embrasser successivement ces Religions & les pratiquer pendant la vie de chacun d'eux, & que la femme d'un mari qui renonceroit au Christianisme pour se faire idolâtre, devroit en retenant le culte essentiel qui est celui du cœur, s'addonner aux superstitions de l'idolatrie. Mais s'entend-on soi-même en avançant de tels paradoxes ? Peut-on fouler aux pieds plus indignement même la Religion naturelle ?

Elles portent à une hypocrisie détestable. En effet c'est une conséquence évidente de la doctrine qu'elles contiennent, qu'il est au moins permis à chacun de changer de Religion en changeant de lieu, de climat, de gouvernement, & de professer ainsi l'une après l'autre toutes les différentes Religions, puisque « toutes sont autant d'institutions salutaires, qui » prescrivent dans chaque pays » une maniere uniforme d'honorer Dieu; qu'elles sont toutes » bonnes, quand on y sert Dieu » convenablement; le culte essentiel étant celui du cœur; qu'el-

» esse totidem institutiones salutares, & omnes esse bonas, modò » servetur cultus cordis internus, » qui solus dicitur essentialis: ad- » duntque omnem filiam ad religionem matris, atque omnem » uxorem ad mariti religionem » amplectendam obligari. Unde consequens foret futurum ut femina, quæ successivè fieret virorum plurium diversas religiones sequentium uxor, teneretur singulas ejusmodi religiones successivè profiteri, & usu suas facere, dum singuli illi viverent, & quæcumque tandem eæ essent. Consequens quoque esset uxorem viri qui Christianam religionem desereret ut idolatriam sectaretur, debere, servato tamen, si potest, cultu cordis intimo, sese idolatricis superstitionibus dedere. Se ipsum-ne intelligit auctor, cum insulsis ejusmodi paradoxis delectatur? Pedibus-ne potest indignius obteri ipsa naturalis religio?

Nefandam inducunt hypocrisim, quippe ex his aperte sequitur cuique saltem licitum esse pro variis locis, climatibus & regiminibus, suam mutare religionem, eamque exteriùs profiteri quæ pro illo climate, loco & regimine habenda est ut salutaris institutio Deo grata & cuilibet alteri præferenda. Imò juxta auctoris placita non modò licitum est filia, sed ejus officii est, ut toties religionem mutet, quoties suam mater voluerit mutare, atque idem ab uxore præstandum, cum id placuerit viro. In quo præterea se prodit auctoris inconsiderantia & le-

vitas ; hæc enim affirmans sibi planè contradicit : ait nempe propositione LV, & vere quidem ; mendacium esse culpandum in eo qui religionem quam profitetur, sincere non servat ; ex quo nexum est mendacii reum v. g. apud Catholicos, eum esse qui mysteria ab Ecclesiâ tradita sincere non credit, cum absque mysteriorum fide catholica religio servari nequeat. Quod porro de religionem catholicam proficiente observamus, verum fieret de quâcumque aliâ religione quam quis profiteretur. Nunquid verò ille Deum convenienter coleret, eique exhiberet cultum hunc cordis intimum, quem auctor essentialem nuncupat, qui religionem quam profiteretur, usu suam faceret, quamvis hæc religio esset absurda, & in prophanorum simulacrorum cultu v. g. sita esset : vel qui eam usu suam non faceret, quamvis eam Deo & hominibus abominato mendacio profiteretur ?

» les peuvent avoir toutes leurs
 » raisons dans le climat, dans le
 » gouvernement, dans le genie
 » du peuple, ou dans quelqu'au-
 » tre cause locale qui rend l'une
 » préférable à l'autre. On doit
 même conclure des décisions de
 l'auteur, que c'est une obligation
 pour la fille de changer de Reli-
 gion toutes les fois qu'il pourroit
 plaire à sa mere d'en changer, &
 que c'est un devoir pour la femme
 de le faire toutes les fois que son
 mari le fera. Sur quoi il faut re-
 marquer l'inconséquence de l'au-
 teur & combien il prend peu gar-
 de à ce qu'il écrit. Car ce qu'il
 dit ici est évidemment contradic-
 toire à ce qu'il enseigne dans la
 proposition LV, dont voici les
 paroles : » Reprenez la Religion
 » de vos peres, suivez-la dans la
 » sincerité de votre cœur & ne la
 » quittez plus.... C'est.... une fauf-
 » feté de ne pas pratiquer sincere-
 » ment la Religion qu'on pro-
 » fesse. » Ce seroit donc dans ce-

lui qui professeroit par exemple la Religion Catholique une fausseté de ne pas croire sincerement les mysteres ; car si on ne les croit pas sincerement, on ne peut point pratiquer la Religion Catholique dans la sincerité de son cœur. Il en est de même de toute autre Religion dont on seroit profession. Or serviroit-on Dieu convenablement, lui rendroit-on le culte que l'auteur appelle essentiel & qu'il fait consister dans le culte du cœur, en pratiquant une Religion qu'on professeroit, quoique cette Religion fût absurde & consistât par exemple dans un culte idolâtre : ou bien en ne la pratiquant pas quoiqu'on la professât par une fausseté détestable à Dieu & aux hommes ?

*Inconsiderantia & levitas auctoris iterum se produnt, quòd » ra-
 » tiones, quibus utilitas & veritas
 » revelationis adstruuntur, iis ex-
 » quei rationibus, quibus utraque
 » oppugnatur. Argumenta que*

L'inconsidération & l'inconsé-
 quence de l'auteur se voient en-
 core dans la comparaison qu'il fait
 » des raisons pour & contre la vé-
 » rité & l'utilité de la révélation.
 » Il appelle solides les raisons des
 » deux

» deux côtés ; il voit , dit-il , en
 » faveur de la révélation des preu-
 » ves qu'il ne peut combattre , &
 » contre elle des objections qu'il
 » ne peut résoudre ; ne sçachant
 » à quoi se déterminer , il ne l'ad-
 » met ni ne la rejette. Il rejette
 » seulement l'obligation de la re-
 » connoître . Comment cela
 » peut-il se concilier avec ce que
 » nous l'avons vu dire tout à l'heu-
 » re » que les Religions particu-
 » res sont toutes bonnes , qu'elles
 » sont toutes des institutions fa-
 » lutaires , &c. « ? Ces Religions
 » étant opposées entr'elles , ne peu-
 » vent pas être toutes révélées.
 » Ainsi pour être d'accord avec
 » lui-même , il eut dû au moins se
 » contenter de dire qu'il ne sçavoit
 » pas , qu'il doutoit si ces Religions
 » n'étoient point toutes bonnes. De
 » quelle maniere aussi le doute où
 » il est sur la vérité & l'utilité de
 » la révélation , peut-il s'accorder
 » avec le ton décidé & dogmati-
 » que que nous l'avons vu prendre
 » si souvent , & qu'il prend encore
 » dans plusieurs de ces propositions
 » contre cette même révélation ?
 » Pourquoi encore traite-t-il en
 » tant d'endroits , avec tant de mé-
 » pris , toutes les preuves qui éta-
 » blissent la révélation , si ces preu-
 » ves méritent le nom de raisons so-
 » lides qu'il leur donne ici , & si el-
 » les égafent , comme il le dit enco-
 » re , les raisons qu'on objecte con-
 » tre la révélation , & qu'il propose
 » lui-même avec la plus grande of-
 » tentation , comme si elles étoient
 » de la plus grande certitude ?

Mais quel écart , quel travers !
 de regarder comme solides les

» *hinc & inde afferuntur ; solida*
 » *nominet. Videt , ait , in gratiam*
 » *revelationis argumenta contra*
 » *quæ pugnare nescit , & in eam*
 » *objectiones quas solvere non va-*
 » *let. Quid de illâ definiendum*
 » *sit nesciens , hanc neque admittit ,*
 » *neque rejicit. Sed negat tantum*
 » *illi agnoscendæ quemquam adf-*
 » *tringi. « Quo pacto hæc con-*
 » *cordant cum iis quæ modo aiebat ,*
 » *religiones particulares universas*
 » *esse bonas , esse totidem salutaria*
 » *instituta , &c ? « Cum illæ sibi*
 » *invicem adversentur , nequeunt*
 » *omnes esse revelatæ. Ut ergo sibi*
 » *constaret , hoc unum debuisset di-*
 » *cere , nimirum à se nesciri , à se*
 » *dubitari utrum omnes illæ reli-*
 » *giones essent totidem salutaria ins-*
 » *tituta , &c. Quomodo etiam du-*
 » *bium in quo versatur circa revela-*
 » *tionis utilitatem & veritatem stare*
 » *potest cum stilo illo decretorio quo*
 » *toties eum utentem vidimus , &*
 » *quem etiamnum in hisce propositio-*
 » *nibus adhibet ad revelationem op-*
 » *pugnandam ? Quid causæ est præ-*
 » *terea cur omnes probationes qui-*
 » *bis revelatio stabilitur , tanquam*
 » *omniò nullas tot in locis prorsùs*
 » *contemnat & despectui habeat ;*
 » *dum has - ce easdem probationes*
 » *jam solidas appellat , easque , ut*
 » *etiam perhibet , ex æquandis æsti-*
 » *met , rationibus , quæ contra revela-*
 » *tionem objiciuntur quasque maxi-*
 » *mâ ostentatione tanquam effica-*
 » *cissimas & indubitatas proponit.*

Verum se nunquam præposterum
hominem sibi que levam mentem esse

manifestius ostendit quàm ubi futiles incredulorum contra revelationem argutias pro rationibus habet solidis, easque conferre non veretur cum momentosis illis & efficacibus argumentis, quibus revelatio evidenter credibilis demonstratur.

Revelatio christiana astruitur factis cum illius religionis veritate connexionem certissimam habentibus, de quibus dubitari non potest quin insulsus circa facta Pirronismus admittatur. Auctor ipse ejusmodi facta præcipua agnoscit esse vera, cum Scripturarum majestatem demiratur, atque in Evangelio deprehendit veritatis caractères maximos, ad animum percellendum apertissimos, quos nemo unquam potuisset imitari.

Quibusnam verò objectionibus illa revelatio oppugnatur? Has retulimus, nullas auctor omittit, easdem facundè & eâ, quâ pollet, mentes scribendo illicienti arte exponit, in iis enarrandis verba ejus adhibuimus; quò demum resolvuntur? Ex iis, quæ à nobis dicta sunt, hoc liquet, nempe, quòd si supposita falsa, seu malâ fide, seu ex inscitâ adducta, si criminationes calumniosæ, si modum omnem excedentes exaggerationes, si mendaces statûs quæstionis expositiones, aliaque id genus Sophistarum artificia, si comparationes ab omni similitudine alienæ ubi paululum inspicuntur, si principia sine probatione prolata, quamvis scirentur controversa & probari indiga, aut potius probari nescia, si conclusiones contra notiora & demons-

vaines subtilités des incrédules contre la Religion révélée, & d'oser les comparer aux preuves qui démontrent que la Religion Chrétienne est évidemment croyable.

La révélation Chrétienne se prouve par des faits qui ont avec la vérité de cette révélation la liaison la plus certaine, & qui font si attestés qu'on ne peut les révoquer en doute sans donner dans un Pirronisme extravagant sur les faits. L'auteur même en reconnoît les principaux lorsqu'il admire la Majesté des saintes Ecritures, & qu'il trouve dans l'Evangile les caractères de vérité les plus grands, les plus frappans, & les plus parfaitement inimitables.

Quelles sont les objections qui se font pour le combattre? Nous les avons rapportées, l'auteur les emploie toutes, il les tourne avec art, & de la manière qu'il a cru la plus séduisante, c'est dans ses propres termes que nous les avons exposées. A quoi se réduisent-elles? Il est clair par tout ce que nous en avons dit, que si on en retranche les suppositions fausses, faites par ignorance ou de mauvaise foi, les imputations calomnieuses, les exaggerations excessives, les faux exposés de l'état de questions, & autres adresses des Sophistes, les comparaisons sans ressemblance pour peu qu'on les considère, les principes avancés sans preuve, quoi qu'on sçût bien qu'ils étoient contestés & qu'ils eussent grand besoin d'être prou-

vés, ou plutôt quoiqu'ils ne puissent l'être, les conclusions contre des choses claires & démontrées, tirées de choses obscures & qui doivent passer la portée de notre intelligence, les railleries, les airs méprisans, les défis de répondre rien qui puisse contenter un homme sensé, le ton hardi; insultant, décisif; qu'on retranche tout cela de ces objections, il n'y aura plus rien de capable de faire impression même sur les hommes ignorans & chancellans dans leur foi.

L'auteur ne peut, dit-il, résoudre ces objections. Il n'y a rien là de surprenant, dès qu'il cherche à augmenter les difficultés & qu'il n'y cherche pas des réponses. Mais il fait un aveu qui mérite d'être remarqué, il avoue qu'il ne peut combattre les preuves qui établissent la révélation. Il faut donc qu'elles soient bien solides. Il a sûrement essayé de les combattre, & s'il eut été possible de le faire avec succès, il l'eût fait. Cet aveu contredit ses déclamations contre les miracles, les prophéties, & contre la certitude que nous avons d'entendre suffisamment les Livres saints pour prouver la révélation. N'importe, il le fait, & reconnoît par-là que ses déclamations à cet égard, quoique faites avec la plus grande ostentation, n'ont dans le fond aucune force. Son doute est donc téméraire, c'est une incrédulité criminelle, & les propositions qui l'expriment, sont injurieuses à la providence de Dieu, calomnient la Religion Chrétienne, & insultent tous les Chrétiens.

trata, deducta ex obscuris & intelligentiam humanam naturâ suâ superantibus, si irrisiones, si fastidiosæ locutiones, si provocaciones ad respondendum quidquam quod homini cordato satisfaciât, si loquendi modum audacem, proccem & decretorium, si omnia ejusmodi ab illis objectionibus rescen-tur & abscindantur, jam nihil earum supererit quo indoctorum etiam & instabilium valeant animos commovere.

Ait auctor à se ejusmodi objectiones non posse solvi, quid mirum, cum difficultatibus amplificandis studuerit, de solutionibus non sollicitus? Sed notandum quod lubens fateatur, scilicet eas à se oppugnari non posse probationes quibus revelatio divina stabilitur. Ergo solidæ illæ sunt & efficaces. Nam contra eas pugnare procul dubio conatus est, atque in easdem pugnasset feliciter si id potuisset fieri. Hæc verò ejus confessio non congruit cum illis declamationibus quibus impugnat miracula, prophetias ac certitudinem, quæ continentur à nobis Scripturarum sensum, quantum satis est, ad revelationem probandam, apprehendi. Nihilominus argumentorum inde petitorum efficaciam à se non posse retrundi confiteri cogitur, adeoque agnoscit nullam inesse vim in suis ejusmodi declamationibus, licet ab illo maxime ostentatis. Dubium ergo quod profert, temerarium est, & damnanda incredulitas, atque propositiones quibus illud continetur, sunt Deo summe provido injuriosæ, Christianam religionem calumniantur, & Christianis omnibus conviciantur.

Eadem propositiones, in quibus auctor, postquam dixit » à se nec » admitti nec rejici revelationem «, addit » à se solum rejici revelationis agnoscendæ obligationem, » tum quia prætensa hæc obligatio » cum justitiâ Dei compati nequit, » tum quia tantùm abest ut revelatione ab hominibus suscipiendâ » Deus quæ hominum saluti obf- » tant removisset, ut potiùs obices » multiplicasset, atque insuperabi- » les majori hominum parti reddi- » disse «.

Hæ propositiones contradictionem involvunt ; si enim Christiana revelatio vera est, ea agnoscatur oportet, quandoquidem unus ex articulis illius revelationis, de quo nulla esse potest controversia, quemque omnes tenent Communiones Christianæ, ipsa est hujus agnoscendæ obligatio. Dubium igitur de hæc obligatione nexum est ex dubio de revelationis Christianæ veritate. Sed qui solum dubitat de istâ veritate, & illius recipiendæ & tenendæ obligationem negat, is sibi ipsi non consentit & pugnantia loquitur.

Ipsi rationi adversæ sunt, quâ docemur Deum naturâ esse verum, atque velle se per veritatem coli & per eandem homines salvari ; adeoque, si hominibus impertierit revelationem, quâ discant quomodo colendus sit, hi planè tenentur eam sibi oblatam recipere & agnoscere, atque omni operâ eam ut ejus notitiam quæ satis sit, assequantur, & officia per eam imposita expleant.

Ces mêmes propositions, où l'auteur après avoir dit » qu'il » n'admet ni ne rejette la vérité » de la révélation «, il ajoute » qu'il rejette seulement l'obligation de la reconnoître, parce- » que cette obligation prétendue » est incompatible avec la justice » de Dieu, & que loin de lever » par-là les obstacles au salut, il » les eut multipliés, & les eut » rendus insurmontables pour la » plus grande partie du genre hu- » main «.

Ces propositions renferment une contradiction ; car si la révélation Chrétienne est vraie, on doit admettre l'obligation de la reconnoître, puisqu'un des articles incontestables de cette révélation, admis généralement par toutes les Communions Chrétiennes, c'est l'obligation de la reconnoître. Ainsi le doute sur cette obligation est une suite du doute sur la vérité de cette révélation ; mais ne rejeter ni n'admettre la révélation Chrétienne, en douter, & en même-temps rejeter l'obligation de l'admettre, c'est se contredire clairement.

Elles sont contraires à la raison même, qui nous apprend que Dieu est vrai essentiellement, & que c'est par la vérité qu'il veut être honoré & sauver les hommes ; que par conséquent s'il a donné aux hommes une révélation pour leur enseigner le culte qu'il exige d'eux, c'est pour eux une obligation étroite de reconnoître cette révélation quand elle leur est présentée, de ne rien négliger pour s'en instruire suffisamment & se mettre en état de pratiquer les devoirs qu'elle impose.

Il est faux ; déraisonnable , scandaleux , injurieux à Dieu & à la révélation Chrétienne , de dire que » l'obligation de reconnoître la révélation divine soit » contraire à la justice de Dieu «. Dieu ne condamnera jamais , pour ne l'avoir pas reconnue , ceux à qui elle n'a jamais été intimée , & qui l'ont ignorée invinciblement. La condamnation de ceux-là aura d'autres causes , & n'aura rien d'injuste , comme nous l'avons expliqué ailleurs. Mais pour ceux qui sont nés dans le sein du Christianisme , ou à qui la Religion Chrétienne aura été annoncée , en un mot qui auront pu la connoître , & qui ne l'auront pas voulu , ou n'en auront pas profité , peut-il y avoir en Dieu de l'injustice à les punir d'avoir méprisé ce don & de n'avoir pas voulu en faire usage.

Il est également faux , déraisonnable , scandaleux , & injurieux à Dieu & à la Religion Chrétienne , de dire que si l'on étoit obligé de se soumettre à cette Révélation , » Dieu , » loin de lever par là les obstacles au salut , les eût multipliés , & les eût rendus insurmontables pour la plus grande » partie du genre humain «. Au contraire , tous ceux qui connoissent ou peuvent connoître la révélation Chrétienne , ont en elle un moyen aisé d'être instruits de tout ce qu'il faut croire & pratiquer pour adorer Dieu en esprit & en vérité , & pour parvenir au salut. Pour ceux qui , comme nous l'avons dit , sont

Hoc verò præterea falsum est , à ratione alienum , Deo & Religioni Christianæ injuriosum , videlicet , » revelationis divinæ agnoscendæ » obligationem Dei justitiæ repugnare «. Illi quibus nunquam denunciata fuit hæc revelatio , quique eam invincibiliter ignorant , non idcirco à supremo omnium Judice condemnabuntur , quòd ei revelationi non crediderint. Aliæ erunt eorundem condemnationis causæ , eaque omnino justæ & æquitati consentaneæ , ut alibi diximus. Quantum autem ad eos , qui in Christianæ Religionis sinu sunt nati , aut quibus Religio eadem fuit annunciata , qui , ut verbo absolvamus , potuerunt eam cognoscere , ubi eam respuunt , vel eadem abutuntur , quid injustitiæ in Deo fingi potest , quòd illos propter tantidoni contemptum vel abusum puniat ?

Falsum quoque , à ratione alienum , Deo & Religioni Christianæ injuriosum & insuper scandalosum illud est , nempe , si homines illi revelationi amplectendæ adstringerentur , » tunc tantum abesse ut » Deus quæ saluti obstant , per revelationem removisset , ut potiùs » ea auxisset , & majori hominum » parti insuperabilia reddidisset «. Ex adverso quotquot revelationem norunt aut eam nosse possunt , hi medio facili possunt discere quæcumque credenda sunt & facienda , ut in spiritu & veritate Deum colant , & ad salutem perveniant. Qui verò revelationem christianam , ut posuimus , invincibiliter ignorant , horum conditio pejor non redditur revelatione cæteris assui-

gente. Per eam nihil iis additur aut detrahitur virium ad dogmata & placita religionis naturalis & legis naturalis cognoscenda & sequenda. Si ea non cognoscunt, si eadem deturpant & dedecorant, si iis mores ipsorum non consonant, causam horum revelatio non affert. Propter tenebras, in quibus versantur, non est à nobis revelatio respicienda. Contra eorum cæcitas argumento est nos revelatione opus habere, nosque impellit ut Christianæ Religionis grato animo devinciamur. Quid? Quid ex doctrinâ revelatâ istud deducimus, nimirum, si quis inter infideles, de quibus agitur, mediis intrinsecè supernaturalibus, & sibi à Christo promeritis ac concessis ita uteretur ut legem naturalem & omnia religionis naturalis officia expleret, contendimus futurum ut Deus optimus, cujus Providentiæ modi sunt infiniti, ei priusquam moreretur, donum fidei concederet, omnibus sine exceptione necessarium ad salutem consequendam.

Multiplies effutiunt blasphemias eadem propositiones.

1^o In Deum, quem nobis exhibent circa varias & oppositas religiones prorsus indifferenter, adeoque non magis de veritate quàm de errore sollicitum, in æquali habentem pretio divinum Ecclesiæ Catholicæ cultum, quo omnes frantantur animi cupiditates, homoque totum se Deo devotet; & tot pseudo-religionum horrenda

dans une ignorance invincible de la révélation Chrétienne, la lumière qui éclaire les autres ne rend pas leur état pire. Ils n'en ont ni plus ni moins de force pour connoître les dogmes & les maximes de la Religion & de la loi naturelles, & pour s'y conformer. S'ils ne les connoissent point, où s'ils les défigurent, s'ils ne les suivent point, ce n'est pas la révélation Chrétienne qui en est la cause. Les ténèbres où ils sont, ne doivent point nous faire rejeter la révélation. Elles nous en montrent au contraire le besoin, & nous portent à nous y attacher avec la plus vive reconnaissance. Nous déduisons même de la doctrine révélée, que si quelqu'un, parmi les Infidèles dont il s'agit, se servoit des moyens intrinsecquement naturels & mérités par Jesus-Christ, que Dieu lui donne pour accomplir les devoirs de la loi & de la Religion naturelles; alors ce Dieu de bonté, dont la providence a une infinité de ressources, lui accorderoit avant sa mort le don de la foi nécessaire à tous sans exception pour parvenir au salut.

Ces propositions sont blasphématoires à plusieurs égards.

On y blasphème contre Dieu; qui nous y est représenté comme étant entièrement indifférent par rapport à toutes les diverses Religions qui sont opposées les unes aux autres: comme regardant du même œil la vérité & l'erreur, n'estimant pas plus le culte saint qui lui est rendu dans l'Eglise Catholique, par lequel

les passions sont réprimées, & l'homme se consacre tout entier à Dieu, & ne jugeant pas ce culte meilleur en soi que ces fausses Religions mêmes, dont les dogmes & les pratiques sont horreur, & où les plus grands dérèglements des passions humaines sont partie du culte qui les autorise.

On y blasphème contre les ineffables & saints mystères de notre foi, que l'auteur traite d'inventions inutiles, qui n'importent point à la conduite, quoiqu'ils nous attachent intimement à Dieu par les liens les plus forts, par l'amour, la reconnoissance, la confiance, & par une disposition prompte & parfaite d'accomplir en tout sa volonté, & par conséquent de remplir tous les devoirs que nous imposent la Loi & la Religion naturelles.

On y blasphème contre Jésus-Christ, qui a révélé très-clairement & enseigné ces mystères.

On y blasphème contre notre sainte Religion, l'auteur n'ayant pas honte d'assurer qu'elle n'a rien qui puisse la faire préférer à la Religion que pratiquent aujourd'hui les Juifs, ou à la Religion Mahométane, ou même à l'idolâtrie. En effet, il dit de toutes les Religions, sans aucune exception ni distinction, » qu'elles » sont toutes des institutions salu- » taires qui peuvent avoir tou- » tes leurs raisons dans quelque » cause locale qui rend l'une pré- » férable à l'autre selon les tems » & les lieux ; qu'elles sont tou- » tes bonnes ; que les enfans doi- » vent toujours être élevés dans

dogmata & nefarias praxes quibus eadem hominum cupiditates sacrosancto religionis velo & caractere fucato teguntur & consecrantur.

2° *In altissima & sanctissima fidei nostræ mysteria, quæ apud auctorem sunt inutilia commenta, ad rectam vivendi rationem nihil conferentia, cum tamen intimè, si quid unquam, nos Deo, amore, gratitudine, fiducia & integrâ animi devotione ad servanda ejus mandata, adeoque omnia etiam legis & religionis naturalis officia, conjungant.*

3° *In Christum Dominum, à quo divina hæc mysteria apertissime revelata sunt.*

4° *In sanctissimam religionem nostram, de quâ auctorem asserere non pudet eam non magis necessariam esse quàm hodiernam Judæorum superstitionem, Mahumetanamve impietatem, ipsamque Paganorum idololatriam. Etenim de quibusque religionibus, nullâ distinctione factâ, pronuntiat » eas » esse totidem institutiones ita salu- » tares & tanti valoris, ut pueri » in religione paternâ educandi » sint, quæ semper ritè probatur » esse vera, dum ceteræ probantur » insulsæ & absurdæ. « Unde sequitur puerum in religione omnium pessimâ institutum, ad quamcumque ætatem perveniat, quamcumque*

que rerum notitiam & cognitionem consequatur, numquam posse saltem licitè cognoscere falsam esse religionem quam hoc modo didicit. Præterea eodem nixus principio auctor docet teneri puellas & uxores ad patrum & maritorum religionem profitendam, quæcumque illa sit; patrumque & maritorum » decisiones à filiabus & uxoribus » tamquam Ecclesiæ decreta accipiendas esse & venerandas. « In quo protervè & inverecundè infallibilis Ecclesiæ irridetur auctoritas.

» de leurs maris, quand même cette Religion seroit fausse, & recevoir les décisions des peres & des maris comme celles de l'Eglise; dont on méprise par là effrontément & sans pudeur l'autorité.

5° In sanctos religionis præcones, præsertim in Apostolos, qui Religionem Christianam, ejusque dogmatum ac mysteriorum fidem ita ad salutem necessariam esse prædicant, ut cuicumque contraria evangelisanti, licet esset, per impossibile, Angelus de cælo, anathema dicere præcipiat sanctus Paulus. Hoc tamen intolerantiæ Theologicæ dogma auctor tradit tanquam crudele, horrendum, rectæ morali disciplinæ contrarium, homines in se invicem armans; ubi blasphemix & impietati impudentem adjungit calumniam. Ne dum enim ad arma excitet sancta nostra Religio Theologicè intolerans, non nisi ad pacem invitat, omniumque hominum, errantium licet, imò & inimicorum dilectionem præscribit.

rende tous ennemis du genre humain; au contraire, elle ne recommande rien tant que la paix & la charité; elle prescrit l'amour des

» la Religion de leurs peres, & » qu'on leur prouve toujours très-bien que cette Religion, telle qu'elle soit, est la seule véritable, que toutes les autres ne sont qu'extravagance & absurdité. « Qu'ainsi un enfant élevé dans la Religion la plus absurde, à quelque âge qu'il parvienne, & quelque connoissance qu'il acquierre, ne pourra jamais, sans mal faire, connoître la fausseté de la Religion qu'il aura ainsi apprise; » que les filles doivent » toujours avoir la Religion de » leurs meres, & les femmes celle

On y blasphème contre les saints Ministres de l'Evangile; & sur-tout contre les Apôtres, qui ont annoncé que la foi des dogmes & des mysteres est si nécessaire au salut, que saint Paul ordonne de dire anathème à quiconque (fut-il un ange par impossible), prêcherait une doctrine qui y seroit contraire. C'est cependant là le dogme de l'intolérance théologique, que l'auteur appelle » contraire à la bonne » morale, cruel, horrible, armant les hommes les uns contre » les autres, & les rendant tous » ennemis du genre humain «; en quoi il ajoute au blasphème & à l'impieété, une calomnie atroce. Tant s'en faut que notre sainte Religion, pour être intolérante en ce sens-là, arme les hommes les uns contre les autres, & les

de tous les hommes; même de ceux qui sont dans l'erreur, de nos ennemis mêmes & des ennemis de Dieu.

Enfin, ces propositions sont autant d'absurdités manifestes; elles favorisent l'apostasie, & les Religions les plus dépravées; & sous prétexte qu'il suffit d'observer la Religion naturelle qu'elles corrompent & défigurent étrangement, elles nous donnent pour la vraie maniere d'honorer Dieu, un amas d'erreurs pernicieuses.

La proposition LV, entant qu'on y représente le Calvinisme comme une Religion très-sainte, préférable à toutes les Religions qui sont sur la terre, est fautive, scandaleuse & hérétique. On y préfère une secte nouvelle, fondée par des hommes inquiets & sans mission, qui eurent l'impudence de se donner sans aucune preuve pour suscités de Dieu: on la préfère à l'Eglise qui est Une, Sainte, Catholique & Apostolique, comme nous l'avons expliqué, qui est bâtie sur la pierre, avec qui Jesus-Christ sera jusqu'à la fin des siècles, & contre qui les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais.

Sunt evidenter absurdæ, apostasiæ favent, scilicetque impurissimis; & sub larvâ religionis naturalis quam sædè admodum deturpant, pro germano Dei colendi modo, pestiferam errorum coluviam obrudunt.

Propositio LV quatenus Calvinianam hæresim dicit religionem esse sanctissimam quæ omnibus universi orbis religionibus præstat, falsa, scandalosa & hæretica est, sectamque ab hominibus inquietis missionem & autoritatem divinam impie usurpantibus recentè fundatam temere præferi Ecclesiæ uni, sanctæ Catholicæ & Apostolicæ, supra petram ædificatæ quæ Christum Dominum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi assistentem habet, & adversus quam portæ inferi non prævalent.

L V I.

Je vous avoue aussi que la majesté des Ecritures m'étonne. La sainteté de l'Evangile parle à mon cœur. Voyez les livres des Philosophes avec toute leur pompe; qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime & si simple, soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! quelle grace touchante dans ses instructions! quelle élévation dans ses maximes! quelle profonde sagesse dans ses discours! quelle présence d'esprit! quelle finesse & quelle justesse dans ses réponses! quel empire sur ses passions! Où

Tom. III. p. 179,
180, 181, 182,
& 183.

est l'homme ; où est le sage qui sçait agir , souffrir & mourir sans foiblesse & sans ostentation ? Quand Platon peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime , & digne de tous les prix de la vertu , il peint trait pour trait Jesus - Christ. La ressemblance est si frappante que tous les Peres l'ont sentie , & qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés , quel aveuglement ne faut-il pas avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie , quelle distance de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans douleur , sans ignominie , soutint aisément jusqu'au bout son personnage , & si cette facile mort n'eût honoré sa vie , on douteroit si Socrate , avec tout son esprit , fut autre chose qu'un Sophiste. Il inventa , dit - on , la morale : d'autres , avant lui , l'avoient mise en pratique ; il ne fit que dire ce qu'ils avoient fait ; il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avoit été juste avant que Socrate eût dit ce que c'étoit que justice. Leonidas étoit mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie. Sparte étoit sobre avant que Socrate eût loué la sobriété ; avant qu'il eût défini la vertu , la Grèce abondoit en hommes vertueux. Mais , où Jesus avoit-il pris chez les siens cette morale élevée & pure dont lui seul a donné les leçons & l'exemple ? Du sein du plus furieux fanatisme , la plus haute sagesse se fit entendre , & la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate philosopant tranquillement avec ses amis , est la plus douce qu'on puisse desirer ; celle de Jesus expirant dans les tourmens , injurié , raillé , maudit de tout un peuple , est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée , bénit celui qui la lui présente & qui pleure ; Jesus , au milieu d'un supplice affreux , prie pour ses boureaux acharnés. Oui , si la vie & la mort de Socrate sont d'un sage , la vie & la mort de Jesus sont d'un Dieu. Disons-nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir ? Mon ami , ce n'est pas ainsi qu'on invente ; & les faits de Socrate , dont personne ne doute , sont moins attestés que ceux de Jesus - Christ. Au fond , c'est reculer la difficulté sans la détruire. Il seroit plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre , qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs Juifs n'eussent trouvé ni ce ton , ni cette morale ; & l'Évangile a des caractères de vérité si grands , si frappans , si parfaitement inimitables , que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros. Avec tout cela , ce même Évangile est plein de choses incroyables , de choses qui répugnent à la raison , & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions ? Être toujours modeste & circonspect , mon enfant , respecter en silence

ce qu'on ne sçauroit ni rejeter ni comprendre , & s'humilier devant le grand Etre qui seul sçait la vérité.

C E N S U R E.

Cette proposition, entant qu'après y avoir admiré & établi la majesté, la sainteté & la divinité de l'Évangile, on y ajoute » qu'avec tout cela, ce même » Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre; pour en conclure la même chose que ce qui avoit déjà été dit par l'auteur dans la proposition LI, sçavoir, » qu'il y a tant de raisons solides pour & contre la révélation, que ne sçachant à quoi se déterminer, il ne l'admet, ni ne la rejette; » mais rejette seulement l'obligation de la reconnoître ».

Cette proposition mérite plusieurs des notes qui ont été données aux propositions précédentes.

Elle montre de plus un esprit qui s'écarte des vraies règles du raisonnement. Une de ces règles, que tous les Philosophes font profession de suivre, & qui est indubitable, c'est que *les choses claires & bien démontrées ne doivent pas être révoquées en doute à cause des obscurités & des difficultés qui s'y trouvent*; autrement il n'y auroit rien de certain dans les choses mêmes naturelles. Or ce nouvel instituteur rejette la révélation Chrétienne, ou au moins en doute ici à cause de l'obscurité des choses qui s'y trouvent, & que pour cela il appelle incroyables; néanmoins il recon-

C E N S U R A.

Hæc propositio, quatenus in eâ, post laudatam & probatam authenticitatem, majestatem, sanctitatem, divinitatem Evangelii, additur » illud rebus incredibilibus, » rationi repugnantibus, & quæ ab » homine cordato ac prudenti ad » mitti nequeunt, abîndare « ; ut inde auctor efficiat quod supra asseruit, » revelationem rationibus » solidis probari & impugnari, » adeoque nullam esse illius agnoscendæ obligationem « ; pluribus è notis afficienda est quibus propositiones præcedentes.

Prodit insuper auctoris alienum à rectis philosophandi regulis animum. Una ex his quam omnes Philosophi lubenter amplectuntur, eaque certissima, hæc est : non esse de rebus apertis & certò demonstratis dubitandum propter obscuritates & difficultates quæ in iis occurrunt ; alioquin nihil ferme in ipsis rebus naturalibus certi superesset. Atqui tamen novus institutor revelationem Christianam respuit, aut saltem de eâ dubitat propter obscuritatem mysteriorum quæ propterea incredibilia dicit ; licet ea, de Evangelii veritate, tamquam indubitata asseruerit, quæ ejus divinitatem satis comprobant.

noît la vérité de l'Évangile comme très-certaine & incontestable : ce qui suffit pour en admettre la divinité.

Scater contradictionibus & blasphemis. Ex una parte Christum Dominum exhibet, ut hominem justum, sapientissimum & sanctissimum, imò cujus vita & mors non hominis sunt sed Dei; & ex alia afferit eum absurda & rationi contraria docuisse; ex quo sequeretur Christum non tantum fuisse (quod auctor expressè negat) fanaticum hominem, & enthustiam, qui se falso inspiratum & à Deo missum crediderit (Deus enim absurda non inspirat); verum etiam impostorem insignem, qui se Deum mentitus esset. Unde Mahumetes ejusque superstitio Christum & Religionem Christianam longè præstarent, ut patet cum, si Christus non est Deus, Dei notio ejusque cultus apud Mahumetum sanctior foret Deoque dignior. Sequeretur etiam id quod dictu & auditu horrendum est, Christum Dominum propter affectatam divinitatem merito damnatum fuisse & crucifixum. Adeoque hæc propositio posteriore sui parte est contradictoria, impia, blasphema, & omnium Christianorum execratione digna.

& à la Religion qu'il a établie, puisque si Jesus-Christ n'est pas Dieu, la notion de Dieu & le culte qu'on lui rend, sont plus purs & plus saints dans le Mahométisme que dans la Religion de Jesus-Christ. Il faudroit dire encore, ce qui fait frémir, que Notre Seigneur Jesus-Christ pour s'être attribué faussement la divinité, a été condamné & crucifié justement. Cette proposition, dans sa dernière partie contredit donc la première; elle est impie, blasphématoire, & digne de l'exécration de tous les Chrétiens.

Elle est pleine de contradictions & de blasphèmes. D'un côté, elle représente Jesus-Christ » comme un homme très-juste, » comme un sage digne de toute » admiration, comme un saint » de la plus héroïque vertu, » dont la vie & la mort font d'un » Dieu «. D'un autre côté, il prétend que l'Évangile, dont il prouve très-bien la vérité, est plein de choses absurdes qu'il est impossible que tout homme sensé admette. Ainsi, selon lui, c'est dans l'enseignement même de Jesus-Christ sur les mystères que se trouvent ces choses absurdes qui répugnent à la raison. D'où il s'ensuivroit que Jesus-Christ a été non-seulement un fanatique & un enthousiaste, ce que l'auteur nie formellement, & qu'il s'est faussement cru inspiré & envoyé de Dieu, car Dieu n'inspire pas des choses contradictoires; mais même qu'il a été un imposteur insigne, qui a trompé les hommes en se donnant pour un Dieu. Ainsi Mahomet & sa Religion superstitieuse seroient bien supérieures à Jesus-Christ

L V I I I.

Je pense que solliciter quelqu'un de quitter celle [la Religion] Tom. III. p. 150
où il est né, c'est le solliciter de mal faire, & par conséquent faire mal soi-même. En attendant de plus grandes lumières, gardons l'ordre public : dans tout pays, respectons les loix ; ne troublons point le culte qu'elles prescrivent ; ne portons point les citoyens à la défobéissance : car nous ne sçavons point certainement si c'est un bien pour eux de quitter leurs opinions pour d'autres, & nous sçavons très-certainement que c'est un mal de défobéir aux loix.

C E N S U R E.

Cette proposition, où il est dit sans restriction » que solliciter quelqu'un de quitter sa Religion, la Religion où il est né, c'est le solliciter de mal faire, par conséquent faire mal soi-même ; & qu'ainsi dans tous pays, il faut garder l'ordre public & obéir aux loix en suivant le culte qu'elles prescrivent, quel qu'il puisse être «.

Cette proposition est avancée en haine de la Religion Chrétienne, qui n'a pû être reçue des Payens sans qu'ils quittassent l'idolatrie où ils étoient nés, & qui étoit la Religion de leurs peres.

Elle est blasphématoire contre Jesus-Christ, qui a envoyé ses Apôtres annoncer l'Évangile à toutes les Nations, pour les retirer de l'idolatrie ; qui étoit la Religion qu'elles suivoient, pour baptiser au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit ceux qui se convertiroient, & leur enseigner tout ce qu'il avoit prescrit. Jesus-Christ, en donnant ce comman-

C E N S U R A.

Hæc propositio, quæ sine ullâ limitatione docet » eum semper » malè agere qui aliquem sollicitat ut religionem deserat in quâ natus est, eo quod eam deserens peccet ; adeoque in quâlibet religione servandas leges quæ cultum publicum præscribunt, quicumque » ille sit. «

Est asserta in odium christianæ religionis, quæ à Paganis admitti non potuit, quin desererent cultum paternum.

Est blasphema in Christum Dominum, qui Apostolos misit in omnes gentes, ut eas ab idololatriâ, idest, à religione patriâ revocantes, baptisarent in nomine Patris & Filii, & Spiritûs sancti, & docerent eos servare quæcumque ipsis mandaverat. Unde sequitur juxta hujus propositionis doctrinam, quod Christus peccator reus habendus sit, & tamen in præ-

Mach. XXVII,
19.

*cedenti propositione auctor fateri
contactus fuerat eum hominem esse
sanctissimum, imò & Deum.*

dement à ses Apôtres, auroit donc *mal fait*, selon cette proposition; il auroit inspiré la désobéissance à des loix qu'on étoit

obligé d'observer. Cependant l'auteur dans la proposition précédente admiroit la douceur & la pureté de ses mœurs, la perfection de sa morale, la sainteté de sa vie. Il n'avoit pû s'empêcher de reconnoître que sa vie & sa mort sont d'un Dieu.

*Est contumeliosa in Aposto-
los qui Christi mandatis obtem-
perantes, contra Gentilium cul-
tum fortiter insurrexerunt, tan-
toque fidei ardore, tamque celeri
progressu christianam religionem
prædicarunt; ut de his sanctus Pau-
lus exclamaverit: In omnem ter-
ram exivit sonus eorum, & in
fines orbis terræ verba eorum,*

Elle est injurieuse aux Apôtres, qui obéissant aux ordres de Jesus-Christ, s'éleverent fortement contre le culte des idoles, & qui prêcherent la foi Chrétienne avec tant de zèle & des progrès si rapides, que saint Paul leur applique ces paroles du Psalme: *leur voix s'est fait entendre dans toute la terre, & leur parole a pénétré jusqu'aux extrémités du monde.*

Psalm. XVIII. 1.

*Injuriosa est omnibus Evan-
gelii præconibus, qui, Aposto-
lorum exemplo, relictis omnibus,
Christum ubique annuntiant. Scan-
dalosè & impiè prolata est ad ex-
tinguendum divinum illum charita-
tis zelum quo sola flagrat Eccle-
sia Catholica, ut Dei notitiam
& amorem per ministros suos dif-
fundat in omnes gentes. Hic vero
zelus Catholicorum proprius signum
est manifestum & evidens in sola
Ecclesia Catholica Deum vere coli
& amari: non potest enim qui
Deum vere colit & diligit, quin
sincere exoptet, & pro viribus agat
ut ab alijs colatur & diligatur.*

Elle est injurieuse à tous les prédicateurs de l'Evangile, qui, à l'imitation des Apôtres, abandonnent tout, pour aller annoncer l'Evangile aux peuples les plus éloignés. Elle tend scandaleusement & avec impiété à éteindre ce zèle pour la gloire de Dieu & le salut des hommes, ce zèle que la charité inspire, qu'on ne remarque que dans l'Eglise Catholique, qui porte à répandre dans toutes les Nations la connoissance & l'amour de Dieu, ce zèle qui, étant propre à l'Eglise Catholique, montre évidemment qu'elle est seule la vraie Eglise & qu'en elle se trouve un

vrai culte & une vraie charité. Car celui qui honore & aime véritablement Dieu, desire conséquemment avec ardeur, & fait tous ses efforts pour porter les autres à l'aimer & à l'honorer.

*Insana est & impudens, cum pec-
cati arguat primos Ecclesie fideles,
quod idololatriam abjicerint. Ipsi*

Elle est insensée & impudente; dans le reproche qu'elle fait aux premiers fidèles d'avoir *mal fait*

en renonçant à l'idolâtrie ; eux dont la sainteté & les vertus furent si éclatantes , que ce fut pour les Idolâtres mêmes un sujet d'admiration : eux , qui se feroient des miracles par lesquels la divinité de la Religion Chrétienne se confirmoit évidemment , étoient bien éloignés de croire avoir mal fait en quittant les superstitions de leurs peres , & qui , au contraire , y ayant été portés par la force de la vérité , mettoient leur gloire & leur bonheur à faire profession du Christianisme , & à le sceller de leur sang.

Elle est cruelle & barbare , puisqu'elle seroit une apologie de la cruauté & de la barbarie des Empereurs Payens , & des boureaux mêmes qu'ils employoient contre les Apôtres & les premiers Chrétiens. Car il suivroit de ce qu'on y dit , qu'ils méritoient d'être punis comme des perturbateurs du repos public , qui portoient les citoyens à mal faire & à se révolter contre des loix justes.

Elles font connoître l'inconséquence & la mauvaise foi de l'auteur , qui en même-temps qu'il décide , dans cette proposition , que c'est un mal dans tous pays de défobéir aux loix , en quittant le culte qu'elles prescrivent ou en portant les citoyens à le quitter , s'éleve cependant sans pudeur dans tant de propositions que nous avons rapportées , contre la Religion Chrétienne , soit à cause des mystères , qu'il traite d'absurdes , d'inutiles & d'incroyables , soit à cause de

porro sanctitate eximisque virtutibus ita præfulgebant , ut ipsi idolorum cultoribus essent admirationi. Insuper miraculis splendidissimis christianæ religionis divinitatem vindicantes , nedum se peccati reos existimarent in deserenda patrum superstitione , imò , solâ cogente vi manifestissimâ veritatis , in eo præcise gloriabantur & se beatos esse gaudebant , quod christianum cultum profiterentur , eumque suo sanguine obsignarent.

Est immanis , barbaram Imperatorum & tortorum in Apostolos primosque Christianos servitium approbans. Etenim ex eâ consequitur eos merito pleclendos fuisse tanquam hostes publicæ tranquillitatis , eo quod populos ad malum impellerent , & ad legibus justis resistendum invitarent.

Prodit auctoris malam fidem & contradictionem , qui dum hæc leges publicas circa religionem ubique servandas esse pronuntiat , in tot tamen propositionibus supra relatis , sine pudore invehitur in religionem christianam , tum propter mysteria fidei quæ ex ipso absurda sunt , & fidem nullam merentur , tum propter intolerantiæ Theologicæ dogma ab omnibus societatibus christianis quæ omnes aliquos fidei articulos ad salutem necessarios credunt , ac præsertim ab Ecclesiâ Catholicâ

*admissum; licet auctor probè no-
verit religionem catholicam solam
esse quam tenendam præcipiunt
leges regni, in quo impium suum
opus exaravit. Inscius quoque non
fuit in loco primæ operis sui pagi-
næ inscripto non aliam legibus per-
mitti religionem, nisi communio-
num quæ de christiano nomine
gloriantur. Ordinem ergo publicum
in religionis negotio turbavit, le-
ges circa idem infregit, cives ad
earundem contemptum impulit, &
quod ipsi forte turpius videbitur,
in contradictionem manifestam lap-
sus est.*

le nom, on n'y souffre d'autres Religions qui se glorifient du titre de Chrétiennes. Il a donc troublé l'ordre public, il a défobéi aux loix, il a porté les citoyens à la défobéissance, il est tombé, ce qu'il regardera peut-être comme plus honteux pour lui, dans une contradiction manifeste.

*Omnibus favet circa Religio-
nem erroribus, quorum emenda-
tionem impossibilem facit, & sub
obtentu retinendi cultus antiquio-
ris, verum in religionis negotio,
ubi maximè perniciosus est, indu-
cit septicismum.*

l'intolérance théologique dont l'Eglise Catholique fait particulièrement profession, & qu'admettent même toutes les Communions Chrétiennes, puisque toutes regardent quelques articles de foi comme nécessaires au salut, soit par d'autres moyens qu'il employe avec art, & dont nous avons vû la foiblesse. Or, assurément l'auteur sçavoit très-bien que dans le Royaume où il a publié son livre, les loix n'autorisent d'autre Religion que la Religion Catholique; il sçavoit très-bien que dans le lieu dont le frontispice de son livre porte

les Religions que celles de Communions Chrétiennes. Il a donc troublé l'ordre public, il a défobéi aux loix, il a porté les citoyens à la défobéissance, il est tombé, ce qu'il regardera peut-être comme plus honteux pour lui, dans une contradiction manifeste.

Il favorise toutes les erreurs sur la Religion, il en rend toute correction impossible, & sous le prétexte d'engager chacun à suivre la Religion où il est né, il introduit dans la Religion le septicisme le plus pernicieux.

*CÆTERUM, dum has ce ex
libro cui titulus, Emilius aut de
Educatione, excerptas propositiones
damnat sacra Facultas, non
idcirco censet nullas in eo alias ex-
tare proferibendas. Imò si aliqua
præcepta exceperis, utilia quidem,
sed quæ nemini sapienti institutori
ignota sunt, necnon aliqua legis
& religionis naturalis placita,
aut facta ad revelationem spectan-
tia quæ auctor evidentiâ victus &*

Au reste la Faculté de Théologie en condamnant ces propositions, extraites du livre intitulé, *Emile ou de l'Education*, ne pense pas qu'il n'y ait rien de plus à reprendre dans cet ouvrage. Au contraire excepté quelques instructions utiles qu'un sage instituteur n'ignore point, excepte encore quelques principes sur la loi naturelle & quelques faits qui regardent la révélation, faits & principes

principe que l'évidence a forcé l'auteur d'établir en quelques endroits & qu'il contredit dans d'autres, on ne trouve dans les quatre tomes que comprend cet ouvrage, presque rien qu'on puisse adopter sans danger, & qui soit exempt de toute censure.

Nous avons vu jusqu'à présent qu'Emile ou l'élève de l'auteur, n'auroit avant l'âge de dix-huit ans aucune connoissance de Dieu, de son ame, de la fin à laquelle il est destiné, ni de ses devoirs à l'égard des autres. Les instructions qu'il recevrait ensuite sur ces grands objets, lui inspireroient le mépris & l'aversion de toutes les Religions qui sont dans le monde, même de la Religion Chrétienne, & le porteroit à insulter outrageusement Jesus-Christ, l'auteur de cette sainte Religion, les Apôtres qui l'ont prêchée, & tous ceux qui la professent de quelque Communion qu'ils soient. Malgré cela cependant il loueroit les vertus, la sainteté & la doctrine de Jesus-Christ, jusqu'à dire que sa vie & sa mort sont d'un Dieu. Il se feroit encore l'apologiste & le panegyriste de toutes les Religions, qui sont dans le monde. Il les regarderoit toutes comme autant d'institutions salutaires qui ont leur raison dans le climat, dans le génie des peuples, dans le gouvernement, dont chacune doit être professée & pratiquée constamment par ceux qui y sont nés & y ont été élevés, sans jamais la quitter, à moins qu'ils n'abandonnent leurs pays. Emile seroit

sibi plerumque contradicendo tenet; vix quidquam in quatuor tomis, quibus ejus opus comprehenditur, reperire est innoxium & omnis censuræ expers.

Enim verò vidimus partim tantum qualis foret Emilius, seu novi institutoris disciplinæ alumnus. Ante annum ætatis suæ decimum octavum nihil sciret de Deo, de fine suo, de officiis. Post id autem temporis ita de his erudiretur, ut fieret omnium sine exceptione religionum quæ in mundo sunt, ipsiusque sanctæ religionis christianæ contemptor & osor, atque in Christum istius religionis auctorem, in ejus promulgatores Apostolos, in universos ejus cultores, cujuscumque communionis sint, contumeliosus conviciator; simul tamen laudator ejusdem Christi, cujus vitam & mortem dicret, non hominis fuisse, sed Dei: imò omnium & singulorum in mundo extantium religionum commendator, quas nempe spectaret tamquam totidem salutaria instituta climati, hominum indoli & regimini accommodata, & ab unoquoque iis à naturitate imbuto constanter tenenda & observanda ut bona, nisi tamen patriam desereret: paratus enim esset Emilius, præsertim ob utilitatem propriam, pro variis, quas incoleret regionibus, singulas quasque in iis obtinentes religiones induere & usu suas facere. Lex verò & religio naturalis, cui necessariò & ubique adhaerendum crederet, ita

mutila foret & deturpata, ut quod de eâ retineret & servaret, illud cum professione & praxi cujuscumque religionis in quavis orbis regione vigentis ac ipsiusmet idololatriæ compati posset : ut an Deus sit creator, an unum vel duo, vel plura extent rerum principia, & quæ eorum natura sit, an præter principium summè bonum, aliud quoque à se existat, quod malum sit, sed inferius bono, se dubitare & nihil sua referre profiteretur : ut quodcumque facinus ad conservandam vitam sibi licitum esse existimaret : ut unicuique injurias sibi illatas clanculum persequendi & ulciscendi facultatem faceret ; ut ex solo sui amore proprio metiretur officium erga alios homines. Hæc summatim exhibent quæ à nobis huc usque effecta sunt & consutata de placitis auctoris circa religionem naturalem & revelatam.

mauvais, que dans le cas où l'on voudroit que le mauvais fût égal au bon : il prétendroit que les plus grands crimes sont permis pour se conserver la vie : il n'iroit pas follement se battre en duel, pour se vanger d'une insulte, mais sans recourir aux Magistrats dont, dans ce cas, il se croiroit indépendant, il prendroit sans qu'ils pussent y trouver à redire, un moyen fort simple d'empêcher l'agresseur de se vanter long-temps de l'avoir offensé. Enfin le fondement & la mesure de tous ses devoirs à l'égard des autres seroit son seul amour propre. Voilà en peu de mots ce que seroit à l'égard de la Religion & de la loi naturelle, & par rapport à la Religion révélée, tout homme élevé suivant les principes de l'auteur. C'est en abrégé ce que nous avons rapporté, & réfuté jusqu'à présent.

Præterea verò Emilus, cum à potestate tutoris exiisset & sui juris effectus factus, non crederet » se ul-

Tom. IV. p. 356.

» lis vinculis patriæ & imperio al-

prêt, lorsqu'il y trouveroit fort avantage, à professer & à pratiquer toutes les Religions qui sont dans l'univers, selon qu'il se trouveroit dans des pays où elles seroient dominantes. Pour la Religion naturelle, il croiroit devoir s'y attacher invariablement, mais il la dégraderoit & l'altéreroit de maniere que ce qu'il en retiendroit, comme appartenant au culte essentiel, qui est de tous les temps & de tous les lieux, seroit compatible avec la profession & la pratique de quelque Religion que ce soit, même de l'idolatrie. Il ne sçauroit point & s'embarasseroit peu de sçavoir si Dieu a créé le monde & tout ce qu'il contient, s'il n'y a qu'un principe unique des choses, ou s'il y en a deux, ou plusieurs, & qu'elle est leur nature : il ne regarderoit comme absurde l'hypothèse Manichéenne de deux principes créés, l'un bon, l'autre

Mais de plus, Emile devenu majeur & maître de lui-même, ne croiroit pas » tenir à l'état par » aucun engagement & se regar-

» deroit comme auffi libre de re-
 » noncer à fa patrie qu'à la suc-
 » cession de fon pere «.

Il vivroit tellement pour lui-même qu'il auroit en averfion tout emploi, toute charge utile, ou même néceffaire à l'état. « Le
 » commerce, la finance, la ma-
 » giftrature, l'état militaire, tous
 » les emplois divers ne feroient
 » pas de fon goût. Il ne connoît
 » troit d'autre bonheur que de
 » vivre indépendant avec ce
 » qu'on aime, en gagnant tous
 » les jours de l'appetit, & de la
 » fanté par fon travail.

Après avoir examiné les différens gouvernemens qui fubfiftent, il auroit un tel mépris pour le droit politique, qu'il diroit nettement que « le droit politi-
 » que eft encore à naître, & qu'il
 » ne fçait pas s'il naîtra jamais «.

Il penferoit de même des loix qui font en vigueur en quelque pays que ce foit. Sur cette queftion, « ce que c'est qu'une loi,
 » & quels font les vrais caracte-
 » res de la loi «, il diroit, « ce
 » fujet eft tout neuf, & la défi-
 » nition de la loi eft encore à
 » faire «.

La raifon de ces étonnantes maximes eft un principe qui n'eft pas moins extraordinaire. Selon l'auteur, la fouveraine puiffance le pouvoir de faire des loix réside néceffairement & invariablement dans le peuple & y réside de maniere que *premièrement*, fi l'état quel qu'il foit, eft composé par exemple de dix mille hom-

» *ligari, atque eamdem fibi adju-*
 » *dicaret libertatem deferendi pa-*
 » *triam quantam habet renuntian-*
 » *di jus omne ad hæreditatem*
 » *paternam.* «

Ita fibi viveret, ut ab omni condi-
ditione & munere patriæ utilibus
aut etiam neceffariis » à militia,
» à magistratu, à mercaturâ, à
» publicâ tractandâ pecuniâ ab-
» horreret; « unam feilicet ambi-
ret felicitatem, vellet » in condi-
» tione nemini obnoxia ad arbi-
» trium fuum cum fibi cariore vi-
» vere, & corporis exercitatione
» aviditatem cibi quotidie excitare
» ac valetudini confulere. «

Ibid. p. 366,
 367, 368 & 369.

Inſpectis variis imperiis & regi-
minum formis quæ ſubſiſtunt, juſ
politicum ita ſperneret ut » eum
» nondum eſſe ortum diceret &
» probabiliter nunquam oritu-
» rum. «

Ibid. p. 373.

Idem ferret judicium de legibus
apud quamcumque nationem vigen-
tibus. Super hæc quæſtione » quid
» fit lex & qui ſint veri carac-
» teres legis «, hoc effutiret, » ejuſ-
» modi argumentum novum eſt,
» atque huc uſque nemo illud trac-
» tavit. Definitio ipſa legis non-
» dum eſt edita. «

Ibid. p. 397.

Horum-ce autem, ad quæ mens
obſtupeſcit, placitorum ratio tota
inniteretur in principio quod non
minus natum eſt ſtuporem injicere.
Juxta novum inſtitutorem, poteſ-
tas ſumma, poteſtas legiſlativa
neceſſariò & immutabiliter penes
populum ita eſt, ut primò ſi im-
perio quocumque ſumma civium
conſtet decem hominum millibus,

T IV. p. 393,
 393 & 399.

*nunc unusquisque decimâ millefimâ
potiatur parte potestatis supremæ :
si vicies mille millibus confletur ,
singuli particulâ potestatis supre-
mæ insigniantur , quæ ad totam se
habeat tanquam unum ad vicies
mille millia. Secundò ut leges ne-
queant esse veræ & veris legis ca-
racteribus donari , nisi ferantur vo-
luntate generali ; non eo sensu tan-
tum quod tendant ad utilitatem
publicam , sed eo sensu quod » quif-
» que subditus suffragio suo influat
» in earum reductionem pro sibi
» competente parte potestatis sum-
» mæ , « atque computatis voci-
bus subditorum , certò sciatur eas
ad omnium aut saltem majoris
eorum numeri sententiam esse san-
citas & constitutas.*

Ibid. p. 387 &
alibi.

Pag. 394.

Pag. 387.

T. II. p. 116.

*Emilus » impossibile duceret
» magnas Europæ Monarchias
» dudum adhuc duraturas , atque
» opinionis suæ eâ de re rationes
» sibi peculiare haberet. «*

*Judicaret » reges beneficos id
» primum sibi & aliis utile esse
» acturos , si sapientes sint , nempe
» ab imperio sese abdicaturos. «*

T. IV. p. 407
& 408.

*Is esset Emilus auctoris erga
patriam , jus politicum , leges ,
societatem civilem , & publicam
quæcumque & quodcumque im-
perium sub quo degeret.*

*Facile perspicitur quæ ipsi indita
essent regiminum & imperiorum
principia , excogitata fuisse à vano
speculatore , omni publicæ societati
maxime infenso , omnis imperii
osore , qui homines ad Anarchiam
atque vitam hanc feram reducere*

mes, chaque particulier ait la dix-
millieme partie du pouvoir sou-
verain, & que si l'état compre-
noit vingt millions de sujets, cha-
cun d'eux auroit une portion du
pouvoir souverain, laquelle se-
roit à tout ce pouvoir comme un
est à vingt millions. *Seconde-*
ment qu'afin que les loix soient
de vraies loix & en aient les
vrais caracteres, eiles doivent
être portées par la volonté géné-
rale, non pas seulement en ce
sens qu'elles aient pour objet
l'utilité publique, mais en ce
sens que » chaque sujet par son
» suffrage influe dans leur rédac-
» tion selon la part qu'il a à la
» souveraineté « , & qu'on soit
sur qu'elles se forment suivant le
suffrage du plus grand nombre.

Emile tiendroit pour impossibi-
le que » les grandes Monarchies
» de l'Europe aient encore long-
» temps à durer, & il auroit de
» son opinion des raisons parti-
» culieres «.

Il décideroit que » le premier
» bien qu'un Roi, bienfaisant &
» sage voudroit faire aux autres
» & à lui-même, seroit d'abdi-
» quer la royauté «.

Tel seroit Emile à l'égard de
la patrie, du droit politique, des
loix, & des états dans lesquels il
vivroit.

On voit assez que les princi-
pes de gouvernement qui lui au-
roient été inspirés, seroient ceux
d'un vain spéculatif, ennemi de
toute société publique, de tout
état policé, qui voudroit rappel-
ler des hommes à l'Anarchie & à

cette vie sauvâge dont il a fait l'éloge dans un autre livre qu'il publia il y a quelques années, & qui contenoit des paradoxes bisâres, dont tout ce qu'il dit ici n'est presque qu'un développement & une application pernicieuse.

Ce sont ces principes que MM. les gens du Roi avoient en vue, lorsqu'en denonçant le 9 Juin dernier l'auteur & son ouvrage au Parlement, ils l'accusoient » d'ajouter [aux impiétés qu'ils » lui avoient reprochées,] des » propositions qui tendent à donner un caractère faux & odieux » à l'autorité souveraine, à détruire le principe de l'obéissance qui lui est due, & à affoiblir le respect & l'amour des peuples pour leurs Rois «.

Il est de notre devoir d'y opposer ce que l'Écriture Sainte & la Tradition nous enseignent, touchant la source de l'autorité souveraine: *c'est par moi*, dit la sagesse Éternelle dans le livre des Proverbes, *que les Rois regnent & que les législateurs font des loix justes*. Saint Paul dans l'Épître aux Romains: *que toute personne, dit-il, soit soumise aux puissances d'un ordre supérieur, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, & c'est lui qui a ordonné celles qui sont sur la terre. Celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu, & ceux qui le font se procurent eux-mêmes leur condamnation..... Celui qui a la puissance en main est à notre égard & pour notre bien le ministre de Dieu. Si vous faites mal,*

cuperet quam tantopere laudavit in libro altero quem paucis antea annis vulgavit, & quo obrudiebantur paradoxa insulsa, in hocce institutionis opere fere tantum evoluta & perniciosius applicata.

Hæc sunt principia, ad quæ cognitores regii spectabant, cum præsentè anno die nonâ Junii auctorem ejusque opus ad supremum Senatum deferentes eum accusarunt » de additis ad impietates » quas ipsi objicerant, propositionibus tendentibus ad falsos & » odiosos potestati summæ adscribendos caractères: ad evertendam obedientiam quæ illi potestati debetur, ad imminuendum » obsequium & amorem populorum erga reges suos. «

Nostri muneris est ut eadem revincamus, referendo quod Scripturis & traditione circa potestatis summæ originem docemur.

Per me reges regnant, inquit sapientia æterna in Proverbiis & conditores legum justa decernunt.

Omnis anima, inquit S. Paulus, potestatibus sublimioribus subdita sit: non est enim potestas nisi à Deo: quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt... Dei enim Minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris time: non enim sine causâ gladium portat. Dei enim Minister est: vindex in iram ei qui malum agit. Ideo necessitate sub-

Proverb. VIII;
15.

Rom. XIII. 7;
2, 4, 5 & 6.

diti estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. Ideo enim & tributa præstatis. Ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.

craignés alors, puisque ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée. Il est le ministre de Dieu pour exercer sa vengeance en punissant sévèrement celui qui fait mal. C'est donc une nécessité de nous y soumettre non-

seulement par la crainte du châtement, mais encore par le devoir de la conscience. C'est aussi pour cette raison que vous payés les tributs, parceque ce sont les ministres de Dieu qui le servent en cela.

Facile exhiberentur innumera SS. Patrum loca quibus ostenderetur eos idem quod S. Paulus, de hoc argumento docuisse. Legi possunt Tertullianus in Apologetico cap. 32 & 33, S. Chrysostomus in Epistolam ad Romanos & in Psal. 148, S. Ambrosius, S. Augustinus, &c.

Il seroit aisé de rapporter un grand nombre de passages des saints Peres qui enseignent la même chose que Saint Paul. On peut voir Tertullien dans son Apologetique, chap. 32 & 33, Saint Chrysostôme sur l'Épître aux Romains & sur le Pseaume 148, S. Ambroise, S. Augustin &c.

At verò, cum auctor se profiteatur nullius auctoritatis reverentem, ei, quamvis hoc ipso damnandus sit, adhuc opponenda ducimus illustrissimi Bossueti ratiocinia Jurisæum confutantis. Minister iste in suis Pastoralibus contra variationum historiam litteris dixerat : » Potestatem summam in populo tamquam in suo principio & » primo sui subjecto residere, licet » casibus quibusdam exceptis, hujus » ce ptestatatis exercitium ad populum jam non pertineat « ; quibus longe minus progrediebatur quam auctor cujus temeritas omni exemplo caret.

Mais, comme l'auteur fait profession de ne point respecter l'autorité, qui suffit pourtant à sa condamnation, opposons lui encore les raisonnemens de l'illustre Bossuet contre le Ministre Jurieu, qui dans ses lettres Pastorales contre l'Histoire des Variations avoit avancé que » la souveraineté est dans le peuple » comme dans sa source & dans » son premier sujet, quoique le » peuple ne puisse plus l'exercer » par lui-même, excepté dans » certains cas «. Ce qui étoit aller bien moins loin que l'auteur dont la témérité n'a point d'exemple.

Illum vero Bossuetus sic confutat. » Eorum, quæ ex systemate consequuntur investigatione impressentiarum ommissa, ejus principium expendamus, & eam politicæ Ministri partem magis speciosam inspiciamus. Commentus est potestatem summam à populo

M. Bossuet le réfute ainsi : » Sans encore examiner les conséquences du système, allons à la source, & prenons la politique du ministre par l'endroit le plus spécieux. Il s'est imaginé que le peuple est naturellement souverain ; ou, pour par-

» ler comme lui ; qu'il possède
 » naturellement la souveraineté,
 » puisqu'il la donne à qui il lui
 » plaît : or cela c'est errer dans
 » le principe & ne pas entendre
 » les termes. Car à regarder les
 » hommes, comme ils sont na-
 » turellement & avant tout gou-
 » vernement établi, on ne trouve
 » que l'anarchie, c'est-à-dire,
 » dans tous les hommes une li-
 » berté farouche & sauvage, où
 » chacun peut tout prétendre, &
 » en même-temps tout contester ;
 » où tous sont en garde, & par
 » conséquent en guerre conti-
 » nuelle contre tous ; où la rai-
 » son ne peut rien, parceque cha-
 » cun appelle raison la passion qui
 » le transporte ; où le droit même
 » de la nature demeure sans for-
 » ce, puisque la raison n'en a
 » point ; ou par conséquent il
 » n'y a ni propriété, ni domaine,
 » ni bien, ni repos assuré, ni,
 » à vrai dire, aucun droit, si ce
 » n'est celui du plus fort, encore
 » ne sçait-on jamais qui l'est,
 » puisque chacun tour à tour peut
 » le devenir, selon que les pas-
 » sions feront conjurer ensemble
 » plus ou moins de gens. Sçavoir
 » si le genre humain a jamais été
 » tout entier dans cet état, ou
 » quels peuples y ont été & en
 » quels endroits, ou comment &
 » par quels degrés on en est for-
 » ti ; il faudroit pour le décider,
 » compter l'infini & comprendre
 » toutes les pensées qui peuvent
 » monter dans le cœur de l'hom-
 » me. Quoiqu'il en soit, voilà
 » l'état où l'on imagine les hom-
 » mes avant tout gouvernement.

» naturaliter possideri, cum eam
 » cui voluerit conferat. Atqui dum
 » hæc statuit, circa ipsum princi-
 » pium aberrat & voces non intelli-
 » git. Si enim homines spectentur
 » prout naturaliter & ante omne
 » constitutum regimen se habent,
 » nihil nisi anarchia deprehendiur,
 » idest in hominibus fera & imma-
 » nis libertas, in quâ quique potest
 » quodcumque contendere & de quo-
 » cumque certare ; in quâ omnes &
 » singuli sibi cavent & in statu
 » belli continui adversus alios ver-
 » santur ; in quâ ratio impotens
 » est, quia quisque cupiditatem quâ
 » concitatur rationis nomine deco-
 » rat ; in quâ ipsum naturæ jus vi-
 » caret, quia vis rationis est nulla ;
 » in quâ proinde nulla proprietas,
 » nullum dominium, nullum bo-
 » num, nulla tranquillitas in tuto
 » sunt, neque ullum verè jus obti-
 » net nisi jus fortioris, de quo ta-
 » men ignoratur cuinam certè com-
 » petat, quippe cum singuli vicif-
 » cim evadere possint fortiores
 » prout plures vel pauciores inter
 » se cupiditatibus conjungentur.
 » Utrum vero totum genus huma-
 » num in hoc statu unquam exite-
 » rit, aut quinam populi in eo
 » versati sint, quomodo & quibus
 » gradibus homines ex illo emerse-
 » rint, ut hæc definirentur, calculi
 » infiniti incundi essent, omnesque
 » cogitationes cognoscendæ quibus
 » mentes humanæ obnoxie esse pos-
 » sunt. Quidquid sit, in status in
 » quo ante omne regimen constitu-
 » tum homines esse concipiuntur.
 » Dum verò fingit Juræus populum
 » in hoc statu spectatum summâ
 » potestate potiri, quæ ipsa sit ali-

» qua regiminis species, secum pug-
 » nantia loquitur, regimen nempe
 » aliquod ante omnes regimen conf-
 » tituendo. Tantum abest ut popu-
 » lus in hoc statu summam rerum
 » teneat, ut potius nequidem in hoc
 » statu populus sit. Extare quidem
 » in illo statu possunt familiæ male
 » institutæ, nec securæ, stare potest
 » hominum turba, congeries, mul-
 » tudo confusa, sed populus esse
 » nequit, siquidem vincula quæ-
 » dam societatis, aliquem ordinem
 » inductum, jus aliquod constitu-
 » tum notio populi secum importat,
 » quibus ii solum donantur qui ab
 » infelici Anarchiæ statu exire cæ-
 » perunt α.

» réglée, & quelque droit établi : ce qui n'arrive qu'à ceux qui
 » ont déjà commencé à sortir de cet état malheureux, c'est-à-
 » dire, de l'anarchie α.

» Ex intimis tamen hujus-ce
 » Anarchiæ visceribus omnes regi-
 » minum formæ, Monarchia,
 » Aristocratia, Democratia, aliæ-
 » que prodierunt. Atque id ipsum
 » ab iis significatum est qui dixere
 » omne magistratum & potesta-
 » tum legitimarum genus à multi-
 » tudine seu à populo ortum duce-
 » re. Sed inde cum Jurisæ conclu-
 » dendum non est à populo, tanquam
 » à supremo principe, singulis po-
 » testates illas esse traditas & dis-
 » tributas. Ad id enim necesse foret
 » jam extitisse prius summum Do-
 » minum, seu populum ordinatum
 » ac constitutum, quem non ex-
 » titisse perspicimus. Neque etiam
 » cogitandum est summam potesta-
 » tem, seu potentiam publicam esse
 » instar rei subsistentis, quam qui
 » non habet, dare nequeat. Ea for-

» S'imaginer maintenant avec M.
 » Jurieu dans le peuple considéré
 » en cet état, une souveraineté
 » qui est déjà une espece de gou-
 » vernement, c'est mettre un gou-
 » vernement avant tout gouver-
 » nement & se contredire soi-
 » même. Loin que le peuple en
 » cet état, soit souverain, il n'y
 » a pas même de peuple en cet
 » état. Il peut bien y avoir des
 » familles, & même mal gouver-
 » nées & mal assurées : il peut
 » bien y avoir une troupe, un
 » amas de monde, une multitude
 » confuse ; mais il ne peut y avoir
 » de peuple, parcequ'un peuple
 » suppose déjà quelque chose
 » qui réunisse, quelque conduite

» C'est néanmoins du fond de
 » cette anarchie que sont sorties
 » toutes les formes de gouverne-
 » ment, la monarchie, l'aristo-
 » cratie, l'état populaire & les
 » autres ; & c'est ce qu'ont voulu
 » dire ceux qui ont dit que tou-
 » tes sortes de magistratures ou
 » de puissances légitimes venoient
 » originairement de la multitude
 » ou du peuple. Mais il ne faut
 » pas conclure delà avec M. Ju-
 » rieu, que le peuple, comme un
 » souverain, ait distribué les pou-
 » voirs à un chacun : car pour cela
 » il faudroit déjà qu'il y eut un
 » souverain ou un peuple réglé,
 » ce que nous voyons qui n'étoit
 » pas. Il ne faut pas non plus s'i-
 » maginer que la souveraineté ou
 » la puissance publique soit une
 » chose comme subsistante qu'il
 » faille

» faille avoir pour la donner : elle
 » se forme & résulte de la cession
 » des particuliers, lorsque fati-
 » gués de l'état où tout le monde
 » est le maître & où personne ne
 » l'est, ils se font laissés persua-
 » der de renoncer à ce droit qui
 » met tout en confusion, & à cette
 » liberté qui fait tout craindre à
 » tout le monde, en faveur d'un
 » gouvernement dont on con-
 » vient «.

» S'il plaît à M. Jurieu d'ap-
 » peller souveraineté cette liberté
 » indocile qu'on fait céder à la
 » loi & au Magistrat, il le peut ;
 » mais c'est tout confondre : c'est
 » confondre l'indépendance de
 » chaque homme dans l'anarchie,
 » avec la souveraineté. Mais c'est
 » là tout au contraire ce qui la
 » détruit. Où tout est indépen-
 » dant, il n'y a rien de souve-
 » rain : car le souverain domine
 » de droit ; & ici le droit de do-
 » miner n'est pas encore : on ne
 » domine que sur celui qui est dé-
 » pendant ; or nul homme n'est
 » supposé tel en cet état, & cha-
 » cun y est indépendant, non-
 » seulement de tout autre, mais
 » encore de la multitude, puisque
 » la multitude elle-même, jus-
 » qu'à ce qu'elle se réduise à faire
 » un peuple réglé, n'a d'autre
 » droit que celui de la force.... «.

» Un peuple qui a éprouvé
 » les maux, les confusions, les
 » horreurs de l'anarchie, donne
 » tout pour les éviter : & comme
 » il ne peut donner de pouvoir

» *nam accipit & consequitur ex*
 » *cessione privatorum, ubi nempe*
 » *impatientes statūs in quo quisque*
 » *simul & nullus est Dominus,*
 » *hanc sibi persuasionem induxe-*
 » *runt, ut juri illi quo omnia per-*
 » *turbantur & permiscentur, illi-*
 » *que libertati omnibus formidan-*
 » *dæ renuntiarent, in gratiam re-*
 » *giminis alicujus de quo consen-*
 » *serunt.*

» *Si Juriæo placuerit summæ*
 » *potestatis appellacione insignire*
 » *hanc indocilem libertatem quam*
 » *lex & Magistratus coercent, id*
 » *in ejus est arbitrio : sed inde*
 » *confunduntur omnia. Confundi-*
 » *tur uniuscujusque hominis in*
 » *statu anarchiæ independentia*
 » *cum summâ potestate, quæ ex*
 » *adverso illâ singulorum indepen-*
 » *dentia destruitur. Ubi singuli*
 » *sunt independentes & minime*
 » *subjecti, ibi deest potestas sum-*
 » *ma : nam qui summus est Do-*
 » *minus, is jure dominatur ; hic*
 » *verd nondum existit jus domi-*
 » *nandi : nemo dominari potest nisi*
 » *in dependentem & subjectum ;*
 » *atqui nullus pendet seu subjectus*
 » *est in illo statu, unusquisque in*
 » *eo est independens, non modò ab*
 » *alio quovis, sed etiam ab ipsâ*
 » *multitudine, cum ipsa multitudo*
 » *donec in populum ordinatum*
 » *sponte suâ coalescat, nullo alio*
 » *fruaturs jure quam jure for-*
 » *tioris*

» *Populus qui mala, pertur-*
 » *bationes horroresque anarchiæ*
 » *passus est, ut hæc à se avertat,*
 » *omnia concedit : cumque nullam*
 » *in se potestatem dare possit quæ*

Nomb. LV. pⁱ

304.

» in sui detrimentum verti non
 » possit, mavult adire periculum
 » vexationum sibi aliquando à
 » summo Domino fortè inferen-
 » darum, quam sibi, quidquam
 » potentiae retinendo, parare se fu-
 » roribus propriis iterum perferen-
 » dis. Non ideo tamen censet po-
 » testatem illimitatam à se Do-
 » minis suis summis esse datam.
 » Nam præter limites ratione &
 » æquitate fixos, si his homines non
 » satis commoventur, sunt etiam
 » limites quos propria Domini
 » summi utilitas constituit, circa
 » quos raro cœcutitur, & quos qui
 » videt, non contemnit. Inde om-
 » nia orta sunt summorum Do-
 » minorum jura, quæ non minùs
 » populorum quibus imperant, quàm
 » ipsorum sunt.

Nomb. LVI. p.
 304 & 305.

» Populus sibi Dominum sum-
 » mum præficere coactus, quia eo
 » indiget, quod optimum factu est
 » præstabit, si eum cui se subdit in
 » affectus inducat incolumitati suæ
 » utiles. Ratio verò ad id conse-
 » quendum aptissima in hoc sita
 » est quod summa rerum illi ita
 » committatur, ut imperio consu-
 » lere & providere tanquam pro-
 » prio suo bono adigatur. Sed sa-
 » luti publicæ arctius adhuc de-
 » vincietur, si imperium familiæ
 » ejus datum sit, ab eo tanquam
 » propria hæreditas curandum,
 » tantoque prosequendum amore
 » quanto filios suos diligit. Popu-
 » lo expedit regimen reddi facile,
 » ejusque perpetuitati eadè vid
 » prospici, quod perpetuum sit genus
 » humanum, ita ut, si ita loqui
 » fas est, ex æquo cum natura
 » gradiatur. Populi apud quos re-

» sur lui qui ne puisse tourner
 » contre lui-même, il aime mieux
 » hasarder d'être maltraité quel-
 » quefois par un souverain, que
 » de se mettre en état d'avoir à
 » souffrir ses propres fureurs, s'il
 » se réservoir quelque pouvoir. Il
 » ne croit pas pour cela donner à
 » ses souverains un pouvoir sans
 » bornes. Car sans parler des bor-
 » nes de la raison & de l'équité ;
 » si les hommes n'y sont pas assez
 » sensibles, il y a les bornes du
 » propre intérêt qu'on ne man-
 » que guères de voir & qu'on ne
 » méprise jamais quand on les
 » voit. C'est ce qui a fait tous les
 » droits des souverains, qui ne
 » sont pas moins les droits de
 » leurs peuples que les leurs.

» Le peuple forcé par son be-
 » soin propre à se donner un maî-
 » tre, ne peut rien faire de mieux
 » que d'intéresser à sa conserva-
 » tion celui qu'il établit sur sa
 » tête. Lui mettre l'état entre les
 » mains, afin qu'il le conserve
 » comme son bien propre, c'est
 » un moyen très-pressant de l'in-
 » téresser. Mais c'est encore l'en-
 » gager au bien public par des
 » liens plus étroits que de don-
 » ner l'empire à sa famille, afin
 » qu'il aime l'état comme son
 » propre héritage, & autant qu'il
 » aime ses enfans. C'est même
 » un bien pour le peuple que le
 » gouvernement devienne aisé ;
 » qu'il se perpétue par les mêmes
 » loix qui perpétuent le genre-
 » humain & qu'il aille pour ainti
 » dire avec la nature. Ainsi les
 » peuples où la royauté est hé-

» réditaire ; en apparence se font
 » privés d'une faculté qui est celle
 » d'élire leurs Princes ; dans le
 » fond c'est un bien de plus qu'ils
 » se procurent : le peuple doit
 » regarder comme un avantage
 » de trouver son souverain tout
 » fait , & de n'avoir pas , pour
 » ainsi parler , à remonter un si
 » grand ressort. De cette sorte ce
 » n'est pas toujours abandonne-
 » ment ou foiblesse de se donner
 » des maîtres puissans : c'est sou-
 » vent, selon le génie des peuples
 » & la constitution des états, plus
 » de sagesse & plus de profon-
 » deur dans ses vues « .

» C'est donc une grande erreur
 » de croire avec M. Jurieu ,
 » qu'on ne puisse donner des bor-
 » nes à la puissance souveraine ,
 » qu'en se réservant sur elle un
 » droit souverain. Ce que vous
 » voulez faire foible à nous faire
 » du mal ; par la condition des
 » choses humaines, le devient au-
 » tant à proportion à vous faire
 » du bien : & sans borner la puis-
 » sance par la force que vous
 » vous pouviez réserver contre
 » elle, le moyen le plus naturel
 » pour l'empêcher de vous op-
 » primer , c'est de l'intéresser à
 » votre salut « .

» Je ne sçais s'il y eut jamais
 » dans un grand empire un gou-
 » vernement plus sage & plus
 » modéré qu'a été celui des Ro-
 » mains dans les provinces. Le
 » peuple Romain n'avoit garde
 » d'imaginer aucun reste de sou-
 » veraineté dans les peuples sou-
 » mis , puisqu'il les avoit réduits

*» gia potestas est hæreditaria ; sese
 » specie tenus facultate aliquâ pri-
 » varunt , nempe reges suos eligen-
 » di ; rcipsâ hîc utilitatem sentias
 » quam sibi populus adjecit. Ut
 » opportunum sibi populus spectare
 » debet quod summum suum prin-
 » cipem jam constitutum inveniat ,
 » quodque , ut ita dicam , tantum
 » organum à se instrui & restitui
 » non oporteat. Itaque non semper
 » populi debilitate ortum est quod
 » populi sese potentibus Dominis
 » subjecerint : sæpe in eo secundùm
 » populorum indolem imperiorum-
 » que constitutionem altior obser-
 » vatur sapientia , majorque in
 » prospiciendo perspicacitas.*

*» Graviter ergo Juræus errat ,
 » dum putat potestati summæ nul-
 » los præfigi posse limites , nisi jus
 » aliquod in eam summum retinea-
 » tur. Quod velles in creando tibi
 » malo infirmum & debile ; illud
 » idem propter rerum humanarum
 » conditionem , ad creandam tibi
 » utilitatem debile fiet. Neque opus
 » est ut hanc potestatem limites ,
 » objectando vim quam in eam re-
 » servare poteras ; via aptior , quâ
 » possis impedire ne illâ opprima-
 » ris , hæc est , ut ipsi utilem facias
 » salutis tuæ curam.*

*» Numquam forte in vastis im-
 » periorum sinibus visum est regi-
 » men sapientius & magis tempe-
 » ratum Romanorum administra-
 » tione in provinciis. Non is erat
 » sane populus Romanus , qui in po-
 » pulis sibi subditis & à se armo-
 » rum vi subactis cogitaret super
 » esse quidquam summæ potestatis ;*

» quippe cum, ut auctoritatem suam
 » stabiliret, hæc ei fuerit constans
 » agendi norma, urgendam apud
 » populos victoriam, quo usque vic-
 » ti populi se esse ad resistendum
 » victori omnino inhabiles pro cer-
 » to & explorato haberent. Licet
 » verò ad hunc usque auctoritatis
 » gradum Romani progressi essent,
 » neque putarent hos populos ullâ
 » potestate legitimâ potiri quam
 » suâ possent opponere; attamen
 » eosdem Romanos imperii utili-
 » tas intra justos limites contine-
 » bat. Intelligebant scilicet non
 » esse exhauriendos fontes publicos,
 » neque eos à quibus auxilium per-
 » cipiebatur esse opprimendos. Si
 » quandoque præclara hæc placita
 » ex animis elapsa videbantur, si
 » à Senatu, si à Populo, si à
 » Principibus qui deinceps impe-
 » raverent, bonæ administrationis re-
 » gulæ aliquando deserebantur,
 » eorum successores ad publicam
 » utilitatem quæ sua re ipsa erat,
 » cito revertebantur; restituebantur
 » populi: neque sane de iis sum-
 » mâ potestate donandis cogitabat
 » Marcus Aurelius, qui tamen con-
 » silium cæperat in Monarchiâ
 » absolutissimâ constituendi maxi-
 » mam populi subditi libertatem;
 » quod eò erat facilius quòd abso-
 » lutissimis monarchiis sui sint fines
 » immobiles, in quibusdam nimi-
 » rum legibus fundamentalibus po-
 » siti, contra quos nihil fieri potest
 » nisi quod per se nullum sit...
 » Sine ullo metu potestatem suam
 » coarctandi reges ipsi sibi certos
 » præscribunt fines ne decipiantur
 » aut præoccupentur, seseque cer-
 » tis adstringunt legibus, quia

» par la force, & qu'une de ses
 » maximes pour établir son au-
 » torité, étoit de pousser la vic-
 » toire jusqu'à convaincre les peu-
 » ples vaincus de leur impuissance
 » absolue à résister au vainqueur,
 » Mais encore qu'ils eussent pouf-
 » sé la puissance jusques-là, sans
 » s'imaginer dans ces peuples au-
 » cun pouvoir légitime qu'ils puf-
 » sent opposer au leur, l'intérêt
 » de l'état les retenoit dans de
 » justes bornes. On sentoit bien
 » qu'il ne falloit point tarir les
 » sources publiques, ni accabler
 » ceux dont on tiroit du secours.
 » Si quelquefois on oubloit ces
 » belles maximes; si le Sénat, si
 » le Peuple, si les Princes, lorf-
 » qu'il y en eut, quittoient les
 » règles du bon gouvernement,
 » leurs successeurs revenoient à
 » l'intérêt de l'état, qui dans le
 » fond étoit le leur; les peuples
 » se rétablissoient, & sans en faire
 » des souverains, Marc Aurele se
 » proposoit d'établir dans la mo-
 » narchie la plus absolue, la plus
 » parfaite liberté du peuple sou-
 » mis; ce qui est d'autant plus
 » aisé, que les monarchies les plus
 » absolues ne laissent pas d'avoir
 » des bornes inébranlables dans
 » certaines loix fondamentales,
 » contre lesquelles on ne peut rien
 » faire qui ne soit nul de soi....
 » Sans craindre qu'on les contrai-
 » gne, les Rois se donnent eux-
 » mêmes des bornes pour s'em-
 » pêcher d'être surpris ou préve-
 » nus, ils s'astreignent à certaines
 » loix, parce que la puissance ou-
 » trée se détruit enfin d'elle-mê-
 » me: pousser plus loin la pré-

» caution, c'est, pour ne rien dire
 » de plus, autant inquiétude que
 » prévoyance; autant indocilité
 » que liberté & sagesse; autant
 » esprit de révolte & d'indépen-
 » dance, que zèle du bien public:
 » & enfin, car je ne veux pas
 » étendre plus loin ces réflexions,
 » on voit assez clairement que les
 » maximes outrées de M. Jurieu,
 » répugnent à la raison, & même à
 » l'expérience de la plus grande
 » partie des peuples de l'univers «.

Nous n'avons pas craint d'en-
 nuoyer le Lecteur en lui mettant
 sous les yeux ce long passage de
 M. Bossuet. Quelque page plus
 haut, ce grand homme avoit fait
 sentir toutes les conséquences du
 principe qu'il réfutoit: « Et il ne
 » faut pas », avoit-il dit, « s'ima-
 » giner que le ministre en veuille
 » seulement aux Rois. Car son
 » principe n'attaque pas moins
 » toute autre puissance publique,
 » souveraine & subordonnée,
 » quelque nom qu'elle ait & en
 » quelque forme qu'elle s'exerce,
 » puisque ce qui est permis con-
 » tre les Rois, le fera par consé-
 » quent contre un Sénat, contre
 » tout le corps des Magistrats,
 » contre des Etats, contre un Par-
 » lement, lorsqu'on y fera des
 » loix qui seront ou qu'on croira
 » être contraires à la Religion &
 » à la sûreté des sujets. Si on ne
 » peut réunir tout le peuple con-
 » tre cette assemblée ou contre ce
 » corps, ce fera assez de soulever
 » une ville ou une province, qui
 » soutiendra non plus que le Roi,
 » mais que les Juges, les Magis-

» *nimia potestas se ipsam destruit:*
 » *maiores desiderare cautiones,*
 » *id, ne quid amplius dicam, iam*
 » *anxii & solliciti est animi quàm*
 » *prospicientis, idem tam indoci-*
 » *litas est quàm libertas & sa-*
 » *mpientia, iam rebellionem & in-*
 » *dependentiam spirat quàm stu-*
 » *dium boni publici: atque tan-*
 » *dem, nolo enim hoc fusius profe-*
 » *qui, satis apertè liquet immodera-*
 » *tas Juriei sententias tum rationi,*
 » *tum ipsi experientiæ partis ma-*
 » *ximæ populorum repugnare «.*

*Non sumus veriti ne lectori
 tædium crearem, longum hunc
 Bossueti locum referendo. Summus
 ille vir paulò antea exposuerat
 quæ sequuntur ex principio quod re-
 fellit: » Neque cogitandum est, ait,
 » à Ministro solos reges impeti;
 » principium quod profert non mi-
 » nus adversatur omni alteri po-
 » testati publicæ seu summæ, seu
 » alii subjæctæ, quocumque appel-
 » letur nomine, & sub quâcumque
 » exerceatur formâ. Quod enim
 » contra reges liceret, juxta illud
 » principium, idem consequenter
 » licitum crit contra ordinem Se-
 » natorium, contra integrum Ma-
 » gistratum corpus, contra so-
 » lemnia Comitia, contra supre-
 » mum Senatium, quando iis con-
 » dentur leges quæ erunt aut cre-
 » dentur esse contrariæ Religioni
 » & subditorum securitati. Si ad-
 » versus ejusmodi cæsum aut or-
 » dinem populus coadunari nequeat,
 » satis erit urbem aut provinciam
 » sollicitari & concitari, quæ cou-
 » tendet, non jam Regem, sed
 » Judices, Magistratus, Pares,
 » si videbitur, ipsosque Deputatos*

Nomb. XXXII,
 P. 275.

» suos, si quos in comitiis habue-
 » rit, legibus iniquis consentiendo,
 » ultra potestatis sibi à populo
 » conceditæ modum processisse, aut
 » saltem eos ab illa potestate tunc
 » excidisse, cum officio defuerunt
 » Deo & populo reddendi quod
 » ipsis debitum est. En quo Ju-
 » rixus seditiosis suis ratiociniis
 » progreditur. Universas potestates
 » subvertit ..

» trats, les Pairs, si l'on veut;
 » & même ses Députés, supposé
 » qu'elle en ait eu dans cette as-
 » semblée, en consentant à des loix
 » iniques, ont excédé le pouvoir
 » que le peuple leur avoit don-
 » né, ou en tout cas qu'ils en font
 » déchus lorsqu'ils ont manqué
 » de rendre à Dieu & au peuple
 » ce qu'ils lui doivent. Voilà jus-
 » qu'où M. Jurieu pousse les cho-
 » ses par ses seditieux raisonne-
 » mens. Il renverse toutes les
 » puissances ..

*Nemo porro non videt hæc eadem adhuc penitus annecti principiis novi institutoris : imo hæc eadem fere æquivalentibus verbis asseruisse censendus est ; quandoquidem subiectum quemque statuit ita esse summæ potestatis participem, ut suffragium ejus in legum redactionem influere debeat secundum summæ potestatis partem quâ eum polle-
 re credit in ratione inversâ numeri subditorum, atque hoc modo, nempe ex influxu omnium, aut saltem majoris vocum numeri in hanc redactionem, coalescat illa voluntas generalis, quâ demptâ nullam legem agnoscit. Quibus à se constitutis, mirum non est ab eo dictum » hanc questionem quid sit lex, & qui sint veri legis characteres, nondum esse tractatam ; ipsam legis definitionem nondum esse eductam ; neque jus politicum esse natum ..*

Ces conséquences sont plus sensibles encore dans les principes du nouvel instituteur ; on doit même dire qu'il les admet en termes presque équivalens ; puisqu'il veut que chaque sujet participe de telle manière au pouvoir souverain, que son suffrage doive influencer dans la rédaction des loix à proportion de la part qu'il a selon lui nécessairement à la souveraineté, en raison inverse du nombre des sujets, de sorte que de l'influence de toutes ou au moins du plus grand nombre des voix dans cette rédaction, résulte la volonté générale, sans laquelle il ne reconnoît point de loix. Avec ces idées, il n'est pas surprenant qu'il ait dit que » cette question, quelle est la nature & quels sont les vrais caractères d'une loi, est toute neuve ; que la défini-

» tion de la loi est encore à faire, & que le droit politique est
 » encore à naître ..

In vituperium venit præterea auctor de multis magni momenti : nimirum de absoluto circa historiam pirronismo, quam ait à

Nous aurions encore des reproches à faire à l'auteur sur des points très-importans, par exemple, sur son Pirronisme absolu

à l'égard de l'histoire, » que les
 » gens sensés, dit-il, doivent re-
 » garder comme un tissu de fa-
 » bles, dont la morale est très-
 » appropriée au cœur humain.

Sur sa *maxime* prétendue in-
 contestable, » que les premiers
 » mouvemens de la nature sont
 » toujours droits, qu'il n'y a point
 » de perversité originelle dans le
 » cœur humain, & qu'il ne s'y
 » trouve pas un seul vice dont on
 » ne puisse dire comment & par
 » où il y est entré ». En quoi il
 contredit tous les hommes, tous
 les observateurs, même Philoso-
 phes, & se contredit lui-même,
 puisqu'il n'a d'autres raisons de
 laisser les enfans jusqu'à quinze
 ou dix-huit ans dans une igno-
 rance parfaite de la moralité de
 leurs actions, que parce que s'ils
 la connoissoient, ils feroient por-
 tés à mal faire.

Sur des détails indécens, des
 explications qui blessent la bien-
 féance & la pudeur, sur les raille-
 ries qu'il fait des motifs saints
 & sublimes proposés par saint
 Paul pour engager les fidèles à
 respecter leurs corps; motifs très-
 puissans sur ceux qui ont la foi,
 & dont on ne peut se moquer
 sans un horrible blasphème.

Sur l'éloge qu'il fait des pas-
 sions, qu'il accuse la Religion
 de vouloir détruire, tandis que
 le Christianisme ordonne seule-
 ment de les réprimer, & les con-
 tient dans de justes bornes que
 la loi naturelle même prescrit.

Sur le mépris qu'a cet homme

*sapientibus totam esse spectandam
 ut salulis contextam, ex quibus do-
 cumenta ducuntur ad formandos
 hominum animos aptissima.*

*De placito quod minime dubium
 esse jactat, » nullam scilicet cordi
 » humano inesse pronitatem ad ma-
 » lum congenitam, nullumque in
 » eo deprehendi vitium, quod quæ
 » viâ mentem subierit explicari ne-
 » queat ». Quo dicto omnibus ho-
 minibus, omnibus naturæ observa-
 toribus & ipsis Philosophis repug-
 nat, sibi que ipsi non constat, quan-
 doquidem non aliam ob causam vult
 pueros ante annum decimum quin-
 tum aut decimum octavum de iurpi
 & honesto, de justo & injusto non
 doceri, quàm quia, si hæc ipsis
 essent nota, ad malum inclina-
 rentur.*

*De singulis quibusque ab eo
 enarratis & expositis, quæ dede-
 cent, quæ honestati & pudori non
 congruunt, & de ineptis facetiis &
 diſertis quibus ludo vertit sanctas
 illas & sublimes rationes à Sancto
 Paulo allatas, ut fideles ad pro-
 prium corpus verendum impellat:
 Quæ quidem rationes magnâ vi
 pollent in eos qui ex fide vivunt,
 neque irrideri possunt citra horren-
 dam blasphemiam.*

*De præconiis quibus passiones
 effert, quas penitus destrui Reli-
 gio Christiana, non jubet, uti ipse
 falsâ criminatione effudit, sed quas
 solum coercet, & intra debitos li-
 mites continet ipsâ lege naturali
 præscriptos.*

De contemptu, quo homo ille

T. I. p. 152i

T. IV. p. 132 &
 133.

T. II. p. 175.

T. I. p. 21i

T. IV. p. 120.

in quo tot sunt singularia , profequitur omnes sine exceptione usus , consuetudines & institutiones hominum. De contumeliis , quas in omnes feminas injustè intorquet , aiens » ne unam quidem Londini » & Parisiis existere , cui mens » verè pudica sit ». De superbiâ quâ elatus homines universos cujusque conditionis , ordinis & Religionis passim fastidiosè aspernatur , ut verisimile est , quia neminem sibi similem invenit. De animi fortitudine & firmitate juxta ipsum in ignorantia periculi consistentibus. De ipso sibi proposito scriptiois sua scopo , à quo ita aberrat , ut quam tradit instituendi rationem ipse impossibilem judicet. Immensum esset singula redarguere in ejus opere reprehendenda.

T. I. p. 66.

Ib. p. 207.

donne. On ne finiroit pas si l'on vouloit relever en détail tout ce qui est reprehensible dans son ouvrage.

Dum verò ille novam suam instituendi normam litteris consignabat , atque Emilos ad contemptum omnium legum , religionis & quorumcumque hominum efformare satagebat , non potuit sanè quin sapius rationem , sensum moralem & conscientiam in horrendas quas scribebat doctrinas reclamantem sentiret. Inde partim natæ sunt frequentes illæ contradictiones quæ in ejus libro deprehenduntur , & quarum altera causa extitit cupido quâ laborat sese à numero eximendi. Sordent ipsi quæ alii homines cogitant : res que in confessum veniunt , quantumcumque nitatur efficacibus argumentis , hoc ipso ei non est accepta quòd in confesso sit. Si à se impetrare non possit ut illam om-

singulier pour tous les usages ; pour toutes nos institutions , sans rien excepter ; sur la maniere outrageante & très-injuste dont il traite toutes les femmes , en assurant » qu'à Paris & à Londres il » n'y en a pas une seule qui ait » l'ame véritablement honnête ». Sur l'orgueil qui lui fait témoigner par tout un mépris souverain pour tous les hommes , de tout état , de tout rang , de toute Religion , apparemment parce qu'il n'en a jamais trouvé qui pensassent comme lui. Sur le courage , qu'il fait consister dans l'ignorance du danger. Sur l'objet qu'il s'est proposé de traiter dans son ouvrage , duquel il s'éloigne si fort , qu'il regarde lui-même comme impossible dans l'exécution , le plan d'éducation qu'il

vouloit relever en détail tout ce

Mais tandis qu'il écrivoit sa nouvelle méthode d'éducation , & qu'il travailloit à former les Emiles au mépris des loix , de la Religion & des usages de tous les hommes , il est impossible qu'il n'ait souvent senti que la raison , le sens moral & la conscience reclamoient hautement contre ses instructions détestables. C'est de là que sont venues en partie ces contradictions fréquentes qui se trouvent dans son livre , & dont une autre source est sa singularité. Il ne veut pas penser comme les autres ; une idée reçue , quelque appuyée qu'elle soit , lui déplaît par là même que c'est une idée reçue. S'il ne peut la rejeter tout-à-fait ,

au moins il la façonne à sa manière, il en retranche, il y ajoute, il veut se donner la satisfaction de penser, que telle qu'il la présente, elle n'est qu'à lui. Il voudroit même, à la réserve de l'incrédulité, n'avoir rien de commun avec quelques prétendus Philosophes, qui sont incrédules comme lui. Il a tâché de se faire un plan particulier qui le distinguât d'eux; & il seroit fâché sans doute qu'il y eût au monde quelqu'un qui pensât comme lui & qu'il fût obligé d'estimer par amour propre. Il est allé jusqu'à déclamer contre ces Philosophes prétendus, & il les a peints des plus noires couleurs, s'imaginant que les traits qu'il leur lance, ne retomberoient pas sur lui. Il s'est trompé: non-seulement il tend au même but, mais, si en quelques endroits il s'éloigne d'eux sensiblement, bien-tôt il s'en rapproche & détruit cette différence; & tout ce qu'il a gagné, c'est d'avoir un système encore moins lié que le leur, & de tomber dans des contradictions encore plus fréquentes.

Une troisième source de ces contradictions, c'est la manière dont il s'efforce dans plusieurs occasions d'établir les paradoxes que son esprit de singularité lui fait avancer. Il pousse ordinairement ses prétendues preuves tant qu'il peut, en employant tout ce qu'il croit capable de faire quelque impression sur ses lecteurs. Mais tandis qu'il s'occupe ainsi tout entier d'un objet, il ne fait pas d'attention à ce qu'il

nino respuat, eandem saltem ita fingit & format addendo aut minuendo, ut sibi videri queat jam non eadem, sed sua, & sibi soli propria. Quid? quod exceptâ incredulitate, nihil vellet habere commune cum ipsis prætensis Philosophis qui incredulitatem profitentur. Genus aliquod & rationem specialem incredulitatis quibus ab iis secerneretur, sibi constituit, cavens ne ipse alteri cuivis consensiret quem amore sui proprio cogereur aliquo in numero putare. Eò processit ut in ejusmodi prætensos Philosophos debaccharetur: eis gravissimam infamiae notam inussit, stultè confusus futurum ut tela à se in eos conjecta, in se non reciderent. Non modo autem in eundem ac ipsi scopum collimat; verùm, si aliquibus in locis ab iis non parum recedere apparet, citò ad eos redit, quamque ambire visus erat differentiam dissipat; nec quidquam consecutus est, nisi ut doctrinam, minus adhuc eorum systematibus inanibus coherentem, obtruderet & in contradictiones adhuc frequentiores laboretur.

Tertia habetur ejusmodi contradictionum causa in modo, quo pluribus in locis paradoxa singularia à se prolata communire conatur; quas affert prætensas probationes, has, quoad ejus potest, premit, nec quidquam eorum omittit quibus Lectorem putat affici posse. Dum in re unâ sic totus occupatur, non attendit ad illa que de aliis rebus à se dicta aut dicenda sunt; cumque paradoxa ipsius sint totidem à vero aberrationes, & in iis

probandis à vero etiam deviet, cumque sola sibi semper consona sit veritas, non mirum quod ipse sibi discrepet, & pugnant aducat sententias.

Ejusmodi autem pugnant sententiae pro data occasione à nobis non semel notatae sunt. Verùm operæ pretium ducimus, ut præcipuè ex iis, quas jam passim advertimus, hic collectæ oculis subjiciantur, additis nonnullis aliis de quibus sermonem faciendi locus nondum occurrit.

I, Auctor ita loquitur T. III, pag. 56 : » Cui hominum, nisi » aliâ opinione jam sit infectus, » rerum universitate non annun- » tiatur suprema intelligentia ? » P. 62 : constat totum esse uni- » cum & unicam intelligentiam » eo annuntiarî. . . . Ens illud » quod vult, quod potens est, » quod à se activum est, . . . quod » movet universa, & omnia or- » dinat, illud appello Deum. » Huic nomini adjungo ideas in- » telligentiae, potentiae, volun- » tatis à me jam collectas, & » simul ideam bonitatis ex illis » necessariò nexam ; sed inde non » assequor notitiàm perfectiorem » Entis cui illud nomen indidi. » . . . Certissimè scio illud existere » & quidem à se ; scio meî exist- » entiam esse ejus existentiae ab- » solutè subordinatam, atque alia » omnia quæ mihi nota sunt per- » inde se habere. Pag. 93 : Deus » est solum Ens absolutum, solum » verè activum, sensum sui ha- » bens, cogitans, volens per se

a dit par rapport à d'autres ; & comme chacun de ses paradoxes font des écarts, & que tout ce qu'il dit pour les soutenir en sont aussi, il n'est point étonnant qu'il se contredise, parce qu'il n'y a que la vérité qui soit une.

Nous avons déjà remarqué dans cet ouvrage plusieurs de ces contradictions. Nous croyons utile de rassembler ici sous un seul point de vue les principales de celles dont nous avons déjà parlé, & d'y en ajouter quelques autres.

I, L'auteur parle ainsi Tome III, page 56 : » A. quels yeux » non prévenus l'Univers n'an- » nonce-t-il pas une suprême In- » telligence ? Page 62 : » Il est » certain que le Tout est un, & » annonce une Intelligence uni- » que. . . . cet Etre qui veut & » qui peut, cet Etre actif par lui- » même . . . cet Etre qui meut » l'Univers & ordonne toutes » choses, je l'appelle Dieu. Je » joins à ce nom les idées d'in- » telligence, de puissance, de » volonté que j'ai rassemblées, & » celle de bonté qui en est une » suite nécessaire ; mais je n'en » connois pas mieux l'Etre à qui » je l'ai donné. . . . Je sçais très- » certainement qu'il existe, & » qu'il existe par lui-même ; je » sçais que mon existence est sub- » ordonnée à la sienne, & que » toutes les choses qui me sont » connues sont absolument dans » le même cas. Page 93, » Dieu » est le seul être absolu, le seul » véritablement actif, sentant,

» pensant, voulant par lui-même,
 » & duquel nous tenons la pen-
 » sée, le sentiment, l'activité,
 » la volonté, la liberté, l'é-
 » tre, &c. On ne peut exprimer
 en termes plus énergiques
 non-seulement que Dieu est un,
 mais encore qu'il est créateur,
 puisque notre existence est subor-
 donnée à la sienne, & que nous
 tenons tout de lui, & même l'être.

Cependant, il s'exprime ainsi,
 Tome I, page 3, » Tous les peu-
 » ples qui ont reconnu deux prin-
 » cipes ont toujours regardé le
 » mauvais comme inférieur au
 » bon, sans quoi ils auroient fait
 » une supposition absurde. Voyez
 » ci-après la profession de foi du
 » Vicaire Savoyard. Et dans
 cette profession de foi, T. III,
 page 61 : » Y a-t-il un principe
 » unique des choses? Y en a-t-il
 » deux ou plusieurs, & quelle est
 » leur nature? Je n'en sçais rien,
 » & que m'importe? Au même
 » Tome, page 93 : » S'il (Dieu)
 » a créé la matière, les corps,
 » les esprits; le monde, je n'en
 » sçais rien. L'idée de la création
 » me confond & passe ma por-
 » tée; je la crois autant que je
 » puis la concevoir. C'est-à-di-
 » re, point du tout, puisqu'il dit
 qu'elle passe sa portée.

II, En combattant la révéla-
 tion, T. III, p. 177, il dit » que
 tout homme, qu'un homme
 » né dans une isle déserte, qui
 » n'a jamais vu d'autre homme
 » que lui, feroit inexcusable de
 » ne point lire dans le livre de
 » la nature, qui parle à tous une
 » langue intelligible à tous les

» ipsum, & à quo consequimur
 » cogitationem, sensum, activi-
 » tatem, libertatem, & ipsum esse
 » &c. » *Disertius exprimi neque
 non modò Deum esse unum, sed
 & eum esse Creatorem, quippe
 cum nostrè existentia dicatur ejus
 existentia subordinata, atque ab
 eo habeamus ut existamus.*

*Attamen, T. I, p. 3 auctor ex adver-
 so sic ait: « universi populi à quibus
 » duo rerum principia agnita sunt,
 » malum semper spectaverunt ut
 » inferius bono, alioqui hypo-
 » thesis eorum fuisset absurda. Vi-
 » de postea professionem Vicarii
 » Sabaudi »: In hac autem fidei
 professione, T. III, p. 61 : »
 » unicum-ne extat rerum princi-
 » pium, vel duplex, aut plura,
 » & quæ eorum natura sit, planè
 » ignoro; quid ad me? « Tomo
 eodem, p. 63 : » utrum Deus
 » materiam creaverit, necnon cor-
 » pora, spiritus, mundum, nes-
 » cio. Creationis ideâ confundor,
 » ea captum meum superat. Crea-
 » tionem credo quantum eam capere
 valeo ». Id est, eam minimè
 credit, cum eâ captum suum su-
 perari perhibeat.*

II, Revelationem oppugnans
 T. III, p. 177, contendit » om-
 » nem hominem, & eum ipsum,
 » qui in insula desertâ esset natus
 » & nutritus, nec ullum un-
 » quam alium hominem præter se
 » ipsum conspexisset, fore inex-
 » cusabilem, si in nature libro
 » omnibus mentibus intellectu sa-

» cili non legeret, neque ex eo,
 » nemine docente, disceret Deum
 » esse, tum eundem esse aman-
 » dum, & quæ sint ab homini-
 » bus implenda officia ut ipsi pla-
 » ceant «.

Verum antea effutierat T. II
 pag. 353 : « eundem hominem,
 » seu ejusmodi hominem qui nun-
 » quam alium hominem vidisset,
 » non posse unquam ad Dei veri
 » notitiam pertingere, hanc ejus
 » impotentiam esse omnino demonst-
 » ratam, atque hujusmodi homi-
 » nis, qui ad senectam usque per-
 » veniret quin in Deum crederet,
 » cæcitatem, seu ignorantiam,
 » non esse voluntariam, neque
 » obfuturam quominus is idem in
 » alterâ vitâ Dei præsentia po-
 » tiatur ». *Auctor in illis duo-
 bus locis ad diversa tendebat. In
 gratiam paradoxo quod Tomo illo
 secundo tuebatur, præterea dicit*
 pag. 342, 344 & 345, « nos
 » plerisque esse antropomorphitas;
 » primos homines fuisse religione
 » polytheïstas, eorundemque pri-
 » mum cultum idololatriam fuisse;
 » eis vincendam fuisse maximam
 » difficultatem ut ad unius Dei
 » agnitionem progredierentur, at-
 » que omnes infantes in ipsâ re-
 » ligione christianâ educatos &
 » institutos, esse necessariò ad an-
 » num usque saltem decimum quin-
 » tum, aut idololatrias aut antro-
 » pomorphitas.

III, *Ait T. III, p. 97, nos malè*
 » agere ubi bonum nostrum procu-
 » ramus boni alterius detrimento «.
 pag. 121, » cum injuriam ac-
 » cipit, se tunc apud se hæc co-
 » gitare : *Ens justum quo omnia*

» esprits, & de ne pas y appren-
 » dre de lui-même à connoître
 » Dieu, à l'aimer, à remplir pour
 » lui plaire tous ses devoirs sur
 » la terre «.

Il avoit dit au contraire, to-
 me II, page 353, » qu'il est
 » d'une impossibilité démontrée
 » que le même homme, qu'un
 » pareil sauvage, pût jamais éle-
 » ver ses réflexions jusqu'à la
 » connoissance du vrai Dieu, &
 » que l'aveuglement de cet hom-
 » me parvenu jusqu'à la vieillesse
 » sans croire en Dieu n'est pas
 » volontaire, & ne l'empêchera
 » pas de jouir dans l'autre vie de
 » la présence de Dieu «. L'au-
 » teur dans ces deux endroits avoit
 des intérêts différens. Le para-
 doxe qu'il soutenoit dans ce se-
 cond Tome lui fait aussi dire, pa-
 ge 342, 344 & 345, » que nous
 » sommes pour la plupart des An-
 » tropomorphites, que la Reli-
 » gion des premiers hommes fut
 » le polythéïsme, & leur premier
 » culte l'idolâtrie, qu'ils n'ont pu
 » que difficilement parvenir à re-
 » connoître un seul Dieu, que
 » tous les enfans élevés dans la
 » Religion Chrétienne sont jus-
 » qu'à quinze ans nécessairement
 » idolâtres ou antropomorphi-
 » tes.

III, Il dit T. III, page 98,
 » qu'en faisant notre bien au dé-
 » pens d'autrui, nous faisons le
 » mal «. Et page 121, » qu'en
 » souffrant une injustice il se dit:
 » l'Être juste, qui régit tout, sçau-

» ra bien m'en dédommager «. Il
 » ajoute que » les misères de la vie
 » rendent l'idée de la mort plus
 » supportable «.

Mais, Tome II, page 113, il
 » veut » que tout soit permis pour
 » conserver sa vie à quiconque
 » n'a nul autre moyen pour vi-
 » vre «. Et page 223, » qu'on
 » doit se venger d'un démenti ou
 » d'un soufflet, non pas en se
 » plaignant aux Magistrats, ou
 » en se battant en duel, mais par
 » un autre moyen tout simple,
 » qui mettra l'agresseur hors d'é-
 » tat de se vanter long-temps de
 » l'insulte qu'il a faite «.

IV, On lit Tome III, p. 84,
 » quand je n'aurois d'autre preu-
 » ve de l'immatérialité de l'ame
 » que le triomphe du méchant
 » & l'oppression du juste, cela
 » seul m'empêcheroit d'en dou-
 » ter «. Tome IV, page 91 &
 92 : » Il existe un Arbitre du fort
 » des humains, duquel nous som-
 » mes tous les enfans, qui nous
 » prescrit à tous d'être justes, de
 » nous aimer les uns les autres,
 » d'être bienfaisans, miséricor-
 » dieux, de tenir nos engage-
 » mens avec tout le monde, mê-
 » me envers nos ennemis & les
 » siens. L'apparent bonheur de
 » cette vie n'est rien; il en est
 » une autre après elle, dans la-
 » quelle cet Etre suprême fera
 » le rémunérateur des bons & le
 » juge des méchans. Ces dogmes
 » & les dogmes semblables sont

» reguntur injuriam hanc cumu-
 » latè compensabit « ; additque »
 » miseriis quibus in hac vitâ ob-
 » noxii sumus, mortis ideam to-
 » lerabilem reddi. »

At verò, T. II, pag. 113,
 » docet ad conservandam vitam
 » nullum nefas esse ei veniunt qui
 » nullâ aliâ viâ potest eam ser-
 » vare. « Et pag. 223, » illius
 » esse, qui exprobratione menda-
 » cii aut alapâ sibi inflictâ of-
 » fensus est, ut injuriam ejus-
 » modi ipse persequatur, non qui-
 » dem certamen singulare ineun-
 » do, nec querimoniâ ad magis-
 » tratus delatâ, sed medio sim-
 » plici quo certò impediatur qui
 » aggressus est, ne in injuriâ à
 » se alteri illatâ diu gloriatur. »

IV, Legitur T. III, p. 84 :
 » Etsi ex hoc uno probaretur im-
 » materialitas animæ quod trium-
 » phos agant impii & justii oppri-
 » mantur, de eâ non dubitarem «.
 T. IV, pag. 91 & 92 : » Sortis
 » hominum unicus existit supre-
 » mus Arbitrator, à quo omnes su-
 » mus procreati, qui nobis omni-
 » bus imperat ut simus justii, ut
 » nos invicem diligamus, ut be-
 » nefici & misericordes simus, ut
 » erga omnes, erga ipsos nostri
 » & sui inimicos pacta servemus.
 » Vitæ hujus apparens felicitas
 » nulla est. Altera post istam fu-
 » tura est vita, in quâ supremum
 » illud Ens bonos præmio affi-
 » ciet & improbos judicabit. De
 » ejusmodi dogmatis & similibus
 » valdè refert doceri juvenes, iis-
 » demque imbui animos civium.
 » Quicumque hæc oppugnat, plec-

» *ti meretur, ordinem perturbat,*
 » *& societati est insensus.* »

» *Ergo auctor puniri meritus*
 » *est; ordinem perturbavit; & se*
 » *societatis hostem ostendit, quando,*
 T. III, p. 77, » *effutire ausus*
 » *est, providentiam non impedire*
 » *ne homo male agat, sive quia*
 » *malum ab ente ita imbecilli pro-*
 » *fectum, Judice divina providen-*
 » *tia, nullum est, sive quia ipsa*
 » *non potest illud impedire quin*
 » *libertati ejus noceat, &c.* « cum-
 » *que exclamat p. 90 & 91 : »*
 » *quid mea interest fors futura*
 » *improborum? de ea non sum*
 » *solicitus: . . . Si suprema justitia*
 » *ulciscitur, sese de improbis*
 » *in hac vita vindicat. Vos, o*
 » *Nationes! vestrique errores ju-*
 » *diciorum ejus estis ministri.*
 » *Quas creatis miseras adhibet*
 » *ad provocantia eas scelera pu-*
 » *nienda. Quid in altera vita*
 » *opus est inferno? Jamjam in*
 » *ista improborum pectoribus in-*
 » *scidet. O Ens clemens & bonum!*
 » *Si infelicitium illorum simuli*
 » *cum hac vita extinguendi sint, . .*
 » *si eadem nos omnes ex aquo*
 » *pax maneat, te eam ob rem*
 » *laudo. . . Improbis à miseriis*
 » *liber, simul à malignitate earum*
 » *comite expurgetur, eadem quâ*
 » *ego fruor beatitudine donetur :*
 » *invisa mihi non erit ipsius fe-*
 » *licitas, imò meam augebit ».*

V, T III, p. 26 : » *Deum*
 » *propter beneficia quæ mihi con-*

» ceux qu'il importe d'enseigner
 » à la jeunesse & de persuader à
 » tous les citoyens : quiconque
 » les combat, mérite châtement ;
 » il est le perturbateur de l'ordre
 » & l'ennemi de la société «.

» L'auteur a donc mérité châti-
 » ment, a troublé l'ordre, & s'est
 » montré l'ennemi de la société,
 » lorsqu'il a dit, Tome III, p. 77,
 » que la providence n'empêche
 » pas l'homme de mal faire, soit
 » que de la part d'un être si foible,
 » le mal soit nul à ses yeux, soit
 » qu'elle ne pût l'empêcher sans
 » gêner sa liberté ». Et lorsqu'il
 » s'écrie pag. 90 & 91 : » que m'in-
 » porte ce que deviendront les mé-
 » chans? Je prends peu d'intérêt
 » à leur sort. . . Si la suprême
 » justice se venge dès cette vie,
 » vous & vos erreurs, ô Nations!
 » êtes ses Ministres. Elle employe
 » les maux que vous vous faites à
 » punir les crimes qui les ont atti-
 » rés. . . Qu'est-il besoin d'aller
 » chercher l'enfer dans l'autre
 » vie? il est dès celle-ci dans le
 » cœur des méchans. . . O Etre
 » clément & bon! Si les remords
 » de ces infortunés doivent s'é-
 » teindre avec le temps. . . si la
 » même paix nous attend tous
 » également, je t'en loue. . . Que
 » (le méchant) délivré de sa mi-
 » sère, perde aussi la malignité
 » qui l'accompagne, qu'il soit heu-
 » reux ainsi que moi; loin d'exci-
 » ter ma jalousie, son bonheur ne
 » fera qu'ajouter au mien «.

V, T. III, pag. 26 : » Je bé-
 » nis Dieu de ses dons, mais je

» ne le prie pas ; que, lui deman-
» derois-je ? &c. «

Au contraire T. IV, pag. 79 :
» Contentez-vous de faire régu-
» lierement les vôtres (vos prie-
» res) devant elles (les jeunes
» filles)... faites les courtes sui-
» vant l'instruction de J.C. Faites
» les toujours avec le recueille-
» ment & l'attention convena-
» bles. Songez qu'en demandant
» à l'Être suprême de l'attention
» pour nous écouter, cela vaut
» bien qu'on en mette à ce qu'on
» va lui dire «.

VI, T. III, pag. 184, il avan-
ce, » que toutes les Religions
» particulieres font autant d'insti-
» tutions salutaires, & qu'elles
» font toutes bonnes «. Pag. 195
& 196, il dit, » qu'un homme
» né & élevé à Genève, retour-
» nant dans sa patrie, doit pro-
» fesser & pratiquer la Religion
» qu'on y suit, & ne la plus quit-
» ter, que cette Religion est très-
» simple & très-sainte « ; & il
ajoute avec vérité, pag. 196
» que c'est une fausseté de ne pas
» pratiquer sincèrement la Reli-
» gion qu'on professe «.

Il avoit pourtant dit pag. 133 :
que dans toutes les Religions ré-
vélées il ne voyoit » que les cri-
» mes des hommes & les miseres
» du genre humain «. Il veut T.
IV, pag. 77 : que les filles aient
la Religion de leurs meres & les
femmes celle de leurs maris ; d'où
il suit que la mere & la fille doi-
vent en changer, en professer &

» cessit, laudo : eum verò non
» precor ; quid ab eo peterem ?
» &c «.

Sic autem T. IV, pag. 79,
» matres alloquitur : » satis vobis
» sit preces Deo quotidie adhibere
» coram filiabus vestris... Preces
» quas funditis, breves sint secun-
» dum documentum Christi...
» Adhibete eas cum animi appli-
» catione & attentione debitis ; hoc
» pensate, scilicet, ubi à supremo
» Ente petitis, ut vos attentè au-
» diat, id tanti à vobis putan-
» dum esse, ut ad id, quod tunc
» agitis, attendatis. «

VI, T. III, p. 184 » omnes
» habet religiones particulares, quæ
» in mundo sunt, ut totidem sa-
» lutaria instituta, & eas omnes
» esse bonas « statuit. Pag. 195
& 196, ait » hominem Genève
» natum & educatum, debere in
» patriam reversum eam religio-
» nem, quæ in illa urbe viget,
» profiteri & usu suam facere,
» neque eam amplius ab ipso de-
» ferendam ; religionem ejusmodi
» appellat valde simplicem & simul
» sanctissimam. « Deinde p. 196,
» adjicit quod verum est, nempe
» eum esse reum simulationis &
» mendacii qui religionem quam
» profitetur, usu non observat. «

Anteà tamen dixerat pag. 133 :
» In omnibus religionibus reve-
» latis à se nihil aliud perspici
» præter crimina hominum & ge-
» neris humani miseras. Docet
» T. IV, pag. 77, filiarum officii
» esse, ut matrum suarum reli-
» gionem sequantur, atque uxores
» pariter obligari, ut religioni
» maritorum suorum adherant, &

» etiamſi illa eſſet falſa «. Unde ſequitur teneri filias & matres toties religioni ſuæ nuntium remittere, ut novam profiteantur & uſurpent, quoties matri aut viro placuerit novam religionem amplecti etiam idololatricam. Eodem Tomo IV, pag. 81 & ſeqq, omnes proſcribit Catechiſmos, nec minus geneveſem quàm aliarum communionum. Inanes quas aſfert rationes contra Symbolum militarent. Ed progreditur T. IV. p. 78, 79, 80 & 81, ut homines pronuntiet catechiſmſ aut impios aut fanaticos reddi.

VII, T. III, p. 191 : « quam-
» diu aliquid boni ab hominibus
» creditur, tandiu animi pacifici
» perturbandi non ſunt, neque
» ſimplicium fides eſt commovenda
» difficultatibus quas ſolvere ne-
» queunt, & quibus irrequieti red-
» duntur, non vero iis lumen
» aſſertur. »

Attamen ſæpe in opere de quo agimus, auctor religionem chriſtianam variis difficultatibus inſectatur. Anne putat jam nihil boni ſuperreſſe quod ab hominibus credatur ? imò ut modò vidimus ſpectat religiones omnes tamquam totidem ſalutares & bonas institutiones : decidit calviniſmum quem Geneveſes profitentur religionem eſſe ſanctiſſimam, quæ nunquam deſerenda eſt ab iis qui in eâ nati ſunt, & quam qui profitetur, & uſu ſimul non facit ſuam, mendacii reus eſt.

VIII, T. III, pag. 135 :

pratiquer une nouvelle, toutes les fois qu'il plaira à la mere ou au mari de varier ſur ce ſujet, fut-ce pour embraffer un culte idolâtre.

Dans le T. IV, pag. 81 & ſuivantes, il condamne tous les Catechiſmes, ceux de Genève, comme celui de toutes les autres Communions Chrétiennes. Les vaines raiſons qu'il apporte feroient condamner le Symbole, & ailleurs il va juſqu'à prétendre que les Catechiſmes ne ſervent qu'à rendre les hommes impies ou fanatiques. T. IV, p. 78. 79, 80 & 81,

VII, T. III, pag. 191 :
» Tant qu'il reſte quelque bonne
» croyance parmi les hommes, il
» ne faut point troubler les ames
» paiſibles, ni allarmer la foi des
» ſimples par des difficultés qu'ils
» ne peuvent réſoudre & qui les
» inquietent ſans les éclairer «,

Néanmoins ſon ouvrage eſt plein de déclamations contre la révélation Chrétiene. Croit-il donc qu'il ne reſte plus quelque bonne croyance parmi les hommes ? Non, il ne le penſe pas ; nous venons de voir qu'il regarde même toutes les Religions particulières qui ſont dans le monde comme autant d'institutions ſalutaires, qu'il les croit toutes bonnes ; que, ſelon lui, le Calviniſme, tel qu'on le profeſſe à Genève, eſt une Religion très-ſainte, qu'on né doit pas quitter quand on y eſt né, & qu'on ne pourroit profeſſer, ſans la pratiquer, que par une fauſſeté criminelle.

VIII, Tom. III, pag. 135 :
Dieu

» Dieu veut être adoré en esprit
 » & en vérité : ce devoir est de
 » toutes les Religions , de tous
 » les pays, de tous les hommes «.
 Pag. 196 : » songez que tous les
 » vrais devoirs de la Religion
 » sont indépendans des institu-
 » tions des hommes ; qu'un cœur
 » juste est le vrai temple de
 » la divinité ; qu'en tout pays &
 » en toute Secte, aimer Dieu par
 » dessus tout & son prochain com-
 » me soi-même, est le sommaire
 » de la loi ; qu'il n'y a point de
 » Religion qui dispense des de-
 » voirs de la morale ; qu'il n'y a de
 » vraiment essentiels que ceux-
 » là ; que le culte intérieur est le
 » premier de ces devoirs, & que
 » sans la foi nulle véritable vertu
 » n'existe «.

Comment accorder cela avec
 ce qui dit l'auteur pag. 195 &
 196 : « Quand vous voudrez écou-
 » ter votre conscience, . . . vous
 » sentirez que . . . c'est une inex-
 » cusable présomption de profes-
 » ser une autre Religion que celle
 » où l'on est né, & de ne pas pra-
 » tiquer sincèrement celle qu'on
 » professe «. Si on est né dans l'i-
 dolatrie, dans une de ces Sectes
 où des crimes défendus par la loi
 naturelle sont autorisés & pres-
 crits par le culte même, qu'on
 retienne & qu'on professe la Re-
 ligion où l'on est né, & qu'on la
 pratique sincèrement, adorera-
 t-on Dieu en esprit & en vérité ?
 Aura-t-on la vraie foi en Dieu ?
 L'aimera-t-on par dessus tout, &
 le prochain comme soi-même ?
 Remplira-t-on les devoirs de la
 morale ? Comment encore l'au-

« *Deus vult adorari in spiritu &*
» veritate : hæc adoratio ipsi ex-
» hibenda est in omni religione, in
» omni regione, ab omnibus &
» singulis hominibus «. Pag. 196 »
» tecum reputa vera religionis of-
» ficia ab humanis institutionibus
» non pendere, animum justum
» divinitatis templum esse ; in
» omni regione, in omni sectâ,
» summam legis in eo esse sciam
» quod Deum super omnia dili-
» gamus, & proximum sicut nos-
» met-ipsos ; nullâ religione ho-
» mines ab officiis Ethices liberos
» fieri ; nullum esse præter illa
» verè necessarium ; eorundem
» verò primum & præcipuum esse
» cultum internum ; atque sine
» fide in Deum nullam dari ve-
» ram virtutem «.

Quomodo hæc coherent cum iis
quæ auctor tradit T. III, pag. 195
& 196 : « ubi conscientia vocem
» auscultaveris, tunc perspicies
» non nisi ex nimia sui fiducia
» posse fieri ut quis religionem
» eam in qua natus est deserat,
» atque eundem simulationis esse
» reum si quam profiteatur religio-
» nem usum suam non facit « ?
Qui inter falsorum numinum cul-
tatores, apud ejusmodi idololatrarum
sectas, ubi plura crimina lege na-
turali prohibita, cultu ipso præ-
scribuntur & consecrantur, natus
est & educatus, si ejusmodi reli-
gionem profiteatur & sincere ob-
servee, numquid Deum adorabit
in spiritu & veritate ? Verè-ne
in Deum fide pollebit ? Deum-re
super omnia diligit, & proximum
sicut se ipsum ? omnia ne explebit
Ethices officia ? quomodo iterum

auctor sibi visus est pugnancia non loqui, dum effluit, omnes & singulas religiones particulares esse salutaria instituta, has esse bonas, modo Deo convenienter serviat, à filio religionem patris, à filiâ religionem matris, ab uxore religionem mariti esse tenendam, quæcumque illa sit, atque demum ut Deo serviat convenienter in religione cujus sit professio, necesse esse simul ut ea religio quæcumque sit sincerè observetur, Deus in spiritu & veritate adoretur, credatur in eum, idem super omnia diligatur, & nulla Ethices officia omittantur?

XI, T. III, p. 90, vetat ne ordo publicus quod ad religionem attinet, perturbetur, ne violentur, leges aut cives impellantur ad infringendas leges locales quæ cultum præscribunt.

Attamen magnâ operis sui parte perpetuò infringit leges circa religionem latas, non modò in regno sed & in illâ fere integrâ mundi parte ubi eundem librum composuit & publici juris fecit.

XII, T. III, pag. 179 & seqq.
« Majestatem, inquit, scriptura-
rum demiror, Evangelii sanc-
titate in intimo pectore commo-
veor; is-ne est homo tantum
cujus in Evangelio historia ex-
hibetur? Is-ne est modus en-
thusiastæ aut ambitiosi sectarii?
Unde Jesus hauserat moralem
illam disciplinam ita puram &
sublimem cujus primus docu-
menta & exempla præbuit?...
Vita & mors Jesu non sunt
hominis, sed Dei. Dicitur-ne

teur a-t-il pu dire que toutes les Religions particulieres sont des institutions salutaires, qu'elles sont toutes bonnes, quand on y sert Dieu convenablement, qu'un fils doit avoir la Religion de son pere, la fille celle de sa mere, la femme celle de son mari, & que pour servir Dieu convenablement dans toute Religion qu'on professe, il faut en même-temps pratiquer sincerement cette Religion, & adorer Dieu en esprit & en vérité, croire en lui, l'aimer par dessus tout, & remplir tous les devoirs de la morale?

IX, T. III, pag. 90: il défend de troubler l'ordre public, & de porter les citoyens à défobéir aux loix locales qui prescrivent le culte.

Cependant une grande partie de son ouvrage n'est qu'une infraction perpétuelle des loix portées la dessus, non-seulement dans le royaume, mais presque dans toute la partie du monde où il a écrit & publié son livre.

X, T. III, pag. 179 & suivans: » la Majesté, dit-il, des » Ecritures m'étonne, la sainteté » de l'Évangile parle à mon cœur » se peut-il que celui dont-il » fait l'histoire ne soit qu'un hom- » me lui-même? Est-ce là le ton » d'un Enthousiaste ou d'un am- » bitieux Sectaire? Où Jesus- » Christ avoit-il pris..... cette » morale élevée & pure dont lui » seul a donné les leçons & l'ex- » emple?... La vie & la mort de » Jesus sont d'un Dieu. Disons-

„ nous que l'histoire de l'Evan-
 „ gile est inventée à plaisir? Mon
 „ ami, ce n'est pas ainsi qu'on in-
 „ vente.... il seroit plus inconce-
 „ vable que plusieurs hommes
 „ eussent fabriqué ce livre, qu'il
 „ ne l'est qu'un seul en ait fourni
 „ le sujet.... L'Evangile a des
 „ caractères de vérité si grands,
 „ si frappans, si parfaitement ini-
 „ mitables, que l'inventeur en se-
 „ roit plus étonnant que le hé-
 „ ros : pag. 189 : „ le dogme
 „ (dans l'Evangile) est simple,
 „ & la morale sublime ..

„ Avec tout cela, dit l'auteur
 „ pag. 183, ce même Evangile
 „ est plein de choses incroyables,
 „ de choses qui répugnent à la
 „ raison, & qu'il est impossible à
 „ tout homme sensé de croire ni
 „ d'admettre .. Jesus-Christ qui
 les a enseignées étoit donc au
 moins un Enthousiaste, qui se
 croyoit inspiré & envoyé de
 Dieu, quoiqu'il ne le fut pas.
 Jesus-Christ dont la morale étoit
 si élevée & si pure & qui le pre-
 mier en a donné un exemple par-
 fait, dont la vie & la mort font
 d'un Dieu, auroit donc encore
mal fait, & troublé l'ordre pu-
 blic, porté les citoyens à la dé-
 fobéissance, lorsqu'il a envoyé
 ses Apôtres prêcher l'Evangile à
 toute créature; si, comme le dit
 l'auteur, les Religions particu-
 lières sont toutes des institutions sa-
 lutaires qui peuvent avoir leurs
 raisons dans des causes locales, si
 elles sont toutes bonnes, si cha-
 cun doit suivre la Religion où il
 est né, si c'est toujours mal faire que
 de porter quelqu'un à quitter cet-

„ *historiam Evangelii esse consec-*
 „ *tam? amice, non ita fingitur....*
 „ *minus conciperetur hunc librum*
 „ *à pluribus hominibus esse fabri-*
 „ *catum, quàm ab uno homine ma-*
 „ *teriani ejus fuisse suppediatam.*
 „ ... *Evangelio insunt tanti, ita*
 „ *animum percellentes, adeò ab*
 „ *ovni imitatione alieni veritatis*
 „ *caractères, ut ejus excogitator*
 „ *ipse esset ejusdem heroz admira-*
 „ *bilior* : pag. 189 : „ *dogma*
 „ *(in Evangelio) simplex est &*
 „ *Ethica sublimis.* „

Licet verd hæc ita se habeant,
inquit auctor p. 183, „ attamen
idem Evangelium rebus incredi-
bilibus abundans est, rebus ra-
tioni repugnantibus, quas ho-
mo sapiens nec credere potest
nec admittere. „ *Jesus-Christus*
qui hæc eadem docuit, fuit ergo
saltem enthousiasta qui se à Deo
missum & inspiratum falsò cre-
deret & ostentaret. Præterea Chris-
tus cujus moralis disciplina ita
est pura & sublimis, qui primus
mira ejus exempla præbuit, cujus
vita & mors non sunt hominis,
sed Dei, peccasset ergo, publici
ordinis perturbati fuisset reus, ad
legum violationem cives induxif-
set, cum misit apostolos prædica-
turos evangelium omni creaturæ;
si, ut auctor tradit, omnes & sin-
gulæ, quæ in mundo sunt, reli-
giones particulares sint totidem
salutaria instituta in causis loca-
libus rationem sui habentia, si
omnes bonæ sunt, si eam, in qui
natus est, religionem unusquisque
constanter sequi debet, si semper
malè agit qui ad hanc religionem

Marc. XVI. 15;

deserendam, quæcumque illa sit, quemquam invitat; si hoc ipso ordo turbetur, & præposterè infringantur leges quæ cultum in unâquaque regione præscribunt, atque semper obligant, si constanter teneatur filia religionem maris, & uxor religionem mariti profiteri & observare.

XI, Auctor, ut modò vidimus vim & auctoritatem legum & ordinis publici agnoscit, ubi ex iis potest adversus religionem christianam objectiones deducere.

Reipsa tamen hæc omnia spernit, non existimat extare ullam legem ab hominibus latam cui veri insint legis humanæ caractères, atque jus politicum censet nondum esse natum.

XII, Tomo III, p. 178: « quod ad revelationem attinet, » inquit, si mihi major esset vis » ratiocinandi, aut majori pol- » lerem doctrinâ, sentirem forte » ipseus veritatem & quantum iis » sit utilis qui eam feliciter ag- » noscunt. Verùm si in ejus gra- » tiam probationes perspicio con- » tra quas pugnare non valeo, » perspicio etiam ex adverso ob- » jectiones quibus impugnatur, » & quas nequeo solvere. Tot sunt » hinc & inde rationes solidæ, » ut quid definiam inscius, hanc » nec admittam, nec rejiciam, &c.»

doute pour bien appuyé sur des raisons solides de part & d'autre; sur des preuves qu'il ne peut combattre & sur des objections qu'il ne peut résoudre.

Quare ergo in proponendis objectionibus contra revelationem, aut in oppugnandis probationibus quibus ea stabilitur, tam

te Religion; quelle qu'elle soit; si c'est troubler l'ordre & désober aux loix qui prescrivent le culte dans chaque pays, & qu'on est toujours obligé d'observer, si c'est une obligation pour la fille de suivre la Religion de sa mere & pour la femme de suivre celle de son mari.

XI, l'auteur comme on vient de le voir, paroît reconnoître la force de l'ordre public & des loix, lorsqu'il peut les objecter contre la révélation Chrétienne; mais dans le fonds il méprise toutes les loix. Il ne croit pas qu'il y en ait encore qui ait » le vrai caractère » de loi «, & il pense que » le » droit politique est encore à naître «.

XII, T. III, pag. 178: » à » l'égard de la révélation, dit-il, si » j'étois meilleur raisonneur, ou » mieux instruit, peut-être fen- » tirois-je sa vérité, son utilité » pour ceux qui ont le bonheur » de la reconnoître; mais si je » vois en sa faveur des preuves » que je ne puis combattre, je » vois aussi contr'elle des objec- » tions que je ne puis résoudre: » Il y a tant de raisons solides » pour & contre, que ne sça- » chant à quoi me déterminer, » je ne l'admets ni ne la rejette » &c. « Il ne va pas ici plus loin que le doute, & il donne ce

Pourquoi donc a-t-il pris si souvent le ton le plus décisif & le plus dédaigneux en proposant ses objections, ou en combattant

ses preuves ? Pourquoi représente-t-il ses preuves comme de la plus grande foiblesse, & les met-il dans la bouche d'un inspiré, à qui il fait faire le rôle d'un vrai idiot dans la dispute que sa mauvaise foi lui a fait inventer entre un Chrétien & un raisonneur ?

Mais nous nous lassons de faire le détail des contradictions de cet homme singulier. Nous en avons assez rapporté pour qu'on voye clairement que *l'iniquité s'est démentie*.

Il ne nous reste plus qu'à appliquer à l'auteur les traits dont il peint quelques faux Philosophes de nos jours, qu'il veut qu'on évite : » Fuyez, dit-il parlant » à un jeune homme, fuyez ceux » qui sous prétexte d'expliquer » la nature, sement dans le cœur » des hommes de désolantes doc- » trines, & dont le scepticisme » apparent est cent fois plus affir- » matif & plus dogmatique que » le ton décidé de leurs adver- » saires. Sous le hautain prétexte » qu'eux seuls sont éclairés, vrais, » de bonne foi, ils nous sou- » mettent impérieusement à leurs » décisions tranchantes, & pré- » tendent nous donner pour les » vrais principes des choses, les » inintelligibles systèmes qu'ils » ont bâtis dans leur imagina- » tion. Du reste, renversant, dé- » truisant, foulant aux pieds tout » ce que les hommes respectent, » ils ôtent aux affligés la der- » nière consolation de leur mi- » sère, aux puissans & aux riches » le seul frein de leurs passions,

sæpe stylo decretorio fastidiosè usus est ? ut quid ejusmodi probationes tamquam infirmas & nullius efficaciam habet, easque proferentem inducit inspiratum, cui veri idiotæ personam tribuit in concertatione quam malâ fide excogitavit christianum inter & oblocutorem soli rationi confidentem.

Sed hominis ita à communi usu & ratione alieni contradictiones omnes enumerare longum foret. Satis de his diximus, ut perspiciatur mentitam esse iniquitatem sibi.

** Jam nihil superest nisi ut in auctorem transferamus quod ipse de novis quibusdam pseudo-philosophis quos vitari vult, tradit. « Fuge, inquit adolescentem allo- » quens, fuge eos qui naturæ in- » vestigandæ & explicandæ specie, » hominum animis doctrinas deso- » lantes infundunt, quique sep- » ticipitum simulant, modo adver- » sarios suorum decretorio mul- » tō magis dogmaticum & affir- » mantem. Dum se solos conten- » dunt esse intelligentes, veros, » sinceros, ita confidenter loquun- » tur, ut dubitanti facultatem » nobis velint eripere » : atque » tamquam vera rerum principia no- » bis obtrudunt systemata intelli- » gencia, quæ sunt eorum imagina- » tionis fœtus. Cæterd qui evertentes, destruunt quidquid homines venerantur, illudque pedibus obterentes, afflictos spoliant sui ultimâ in miseris consolatione, potentes & divites unico liberant fræno quo eorum cupiditates coercentur, ab inis pectoribus remorsus criminum & virtutis sper-*

*evellunt, & simul tamen se de
genere humano bene mereri glo-
riantur.*

*His-ce coloribus, dum pseudo-
philosophos nostri avi auctor pin-
git, perfectam sui ipsius imaginem
exprimit.*

*Faxit Deus qui non vult mor-
tem impii, ut à cæco religionem
christianam insectandi furore qui
verus sui generis fanaticismus est,
tandem sanetur, atque ut con-
vertatur & vivat.*

*DE MANDATO D. D. Decani
& Magistrorum Sacræ Facultatis
Parisiensis, secundum conclusio-
nem latam die vigesimâ Augusti
præsentis anni millesimi septin-
gesimi sexagesimi secundi.*

WOUSTOURN,
Scriba.

» ils arrachent du fond des cœurs
» le remords du crime, l'espoir
» de la vertu, & se vantent en-
» core d'être les bienfaiteurs du
» genre humain ».

L'auteur fait ainsi son portrait;
en traçant celui des faux Philoso-
phes de notre siècle.

Que le Seigneur, qui *ne veut
point la mort de l'impie*, le gué-
rissé enfin de cette aveugle fu-
reur, de cette vraie sorte de fa-
natisme avec lesquelles il combat
la Religion Chrétienne, & fasse
qu'il *se convertisse & qu'il vive.*

*PAR LE COMMANDEMENT des
Doyen & Docteurs de la Faculté
de Théologie, suivant la conclu-
sion du 20 Août 1762.*

WOUSTOURN,
Greffier.

E R R A T A.

- P**AGE 6, ligne 28, colonne 2, pratenſi : lege, pratenſi.
Pag. 13, l. 2, col. 2, ſimpliſſimum : lege, ſimpliciſſimum;
Pag. 14, l. 5, col. 1, volui : lege, volvi.
Pag. 19, l. 44, col. 1, l'on ne conçoit pourquoi : liſez, l'on ne conçoit pas pourquoi.
Pag. 32, *linéa ultimá*, aliquem : lege aliquam.
Pag. 34, l. 11, l'offenſe, liſez, l'offenſé.
Pag. 37, lig. dernière, col. 1, amour : liſez l'amour.
Pag. 56, l. 5, elle eſt : liſez, elle en eſt.
l. 23, col. 1, s'accordent : liſez : s'accorde.
Pag. 58, l. 3, eſt mort dans : liſez, eſt arrivé dans.
Pag. 66, l. 29, col. 2, s'étoit : liſez, ſeroit.
Pag. 67, l. 2, col. 2, & ſi : lege, eſti.
Pag. 68, l. 1, col. 1, manifeſtaret : lege, manifeſtarat.
Pag. 72, l. 19, col. 2, & qu'il eſt même : liſez, & qu'il n'eſt pas même.
Pag. 90, l. 7, col. 1, diſſerverit : lege, diſſeruerit.
Pag. 99, lig. dernière, uſſante : liſez, ſuffiſante.
Pag. 101, l. 12, col. 2. inſtituite quia in uná Eccleſiæ autoritat : impertiri ; lege, inſtituit : quia in uná Eccleſiæ autoritate impertiri.
Pag. 105, l. 23, col. 2, quam : lege, quem.
Pag. 116, l. 29, col. 1, prævit : lege, prævit.
Pag. 119, l. 26, col. 2, aſſevitur : legé, aſſeritur.
Pag. 120, l. 23, col. 1, quiſteſtium : lege, quis teſtium.
l. 28, col. 2, un prodige de foi : liſez, un prodige digne de foi,
Pag. 123, l. 28, col. 2, hitoricæ : lege, hitorix.
Pag. 124, l. 39, col. 1, cauſæ : lege, cauſa.
Pag. 126, l. 17, col. 2, qu'ils parloient : en ſon nom : liſez, qu'ils parloient en ſon nom.
Pag. 129, l. 6, col. 2, hac ergo : lege, hæc ergo.
Pag. 131, l. 54, col. 1, l'œu- : liſez, l'œuvre.
Pag. 138, l. 36, col. 2, crée : liſez, créée.
Pag. 141, l. 25, col. 1, le miniſtère : liſez, le Miniſtre.
Pag. 146, l. 10, col. 2, leſquelles : liſez, leſquels.
Pag. 153, l. 10, col. 2, nequeunt : lege, nequeant.
Pag. 159, l. 4, col. 2, incline : lege, inclinet.
l. 9, iuvita : lege, invitat.
l. 17, imagines : lege, imaginis.
l. 51, ſcientiâ : lege, ſcientia.
Pag. 160, l. 28, col. 1, omnes : lege, omnibus.
Pag. 164, l. 24, col. 1, l'un : liſez, l'une.
Pag. 168, l. *ultima*, col. 1, oppugnatur. Argumenta : lege, oppugnatur ; argumenta.
Pag. 170, l. 23, col. 2, le : liſez, la.
l. 33, col. 2, ſupérieures : liſez, ſupérieurs.
Pag. 184, l. *ultima*, abjicerint : lege, abjecerint.

Pag. 185, l. 34, col. 2, *disereret: lege, desereret.*
Pag. 188, l. *derniere*, col. 2, des hommes: *lisez*, les hommes.
Pag. 189, l. 14, col. 2, *objicerant: lege, objecerant.*
Pag. 190, ajoutez *vis-à-vis* la ligne du *deenier* *alineæ*, V. Avertissement aux
Protestans nombre XLIX, p. 296 & 297. T. IV, Edit. in 4°. Paris 1743.
Pag. 199, l. 1, col. 2, *sapientibts: lege, sapientibus.*
Pag. 206, l. 2, col. 1, *insensus: lege, insensus.*
l. 20, col. 2, si la suprême Justice se venge dès cette vie: *lisez*;
si la suprême Justice se venge, elle se venge dès cette vie.







